

CIHEAM



Centre
International
de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

*International
Centre for
Advanced
Mediterranean Agronomic Studies*

Thèse / Thesis

requis pour
l'obtention du Titre

*submitted
for the Degree of*

Master of Science

**Analyse comparée des différentes politiques
au Burkina Faso
visant à différencier la qualité du coton
pour mieux le valoriser sur le marché**

Lamine Diallo

Master of Science, n°94

2008

**Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**



CIHEAM
IAM MONTPELLIER

**Analyse comparée des différentes politiques
au Burkina Faso
visant à différencier la qualité du coton
pour mieux le valoriser sur le marché**

Lamine Diallo

Master of Science, n°94

2008

**Analyse comparée des différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la
qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché**

Lamine Diallo

Master of Science, n°94

2008

Série Thèses et Masters

Ce Master est le numéro 94 de la série *Master of Science* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les Masters of Science du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publications », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants chercheurs.

Le *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

Analyse comparée des différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché

a été soutenu par Lamine Diallo le 21 mars 2008 devant le jury suivant :

M. Vincent Dollé, Directeur CIHEAM-IAMM.....	Président
M. Denis Herbel, chargé d'étude FARM	Membre
M. Jacques Pages, CIRAD, professeur à l'UPM.....	Membre
M. Guy Faure, chercheur CIRAD	Membre
M. Michel Petit, professeur associé CIHEAM-IAMM.....	Membre
Mme Hélène Ilbert, enseignant-chercheur CIHEAM-IAMM	Membre

Le travail de recherche a été encadré par Mme Hélène Ilbert.

CIHEAM-IAMM
Institut agronomique Méditerranéen de
Montpellier

Directeur : Vincent Dollé

3191 route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. : 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

L'institut Agronomique Méditerranéen
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse

ISBN : 2-85352-393-4 ; ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au
CIHEAM- IAMM
Bureau des Publications
e-mail : tigoulet@iamm.fr
Prix : 50€
©CIHEAM, 2008

Fiche bibliographique

Lamine Diallo - Analyse comparée des différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché - Montpellier : CIHEAM-IAMM, 2008 – 193p. (*Master of Science*, IAMM, 2008, Série Thèses & Masters n°94)

Résumé : Le coton africain fait vivre de nos jours directement et indirectement environ 15 à 20 millions d'africains (Seck, 2005). Mais ce marché mondial de coton est caractérisé depuis 2000 par une baisse tendancielle des cours qui entraîne une diminution considérable du revenu des producteurs de coton ouest africain. Face à cette situation, les plus gros pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, regroupés au sein du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), ont dénoncé ces subventions devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2003. Parallèlement et pour faire face à la crise, des politiques de différenciation du coton sont mises en œuvre au niveau du continent. La différenciation des produits a pour effet d'amortir l'incidence des mouvements et des prix (et de parité) sur les échanges (Vollé, 2000). Au niveau du continent et selon les pays, il existe une ou plusieurs initiatives de différenciation sur le coton. En prenant le cas du Burkina Faso, cinq initiatives existent, dont deux en cours d'élaboration. Les initiatives effectives sont le coton équitable, le coton bio équitable et les marques L8-F8. Quant à celles en cours, il s'agit du *Better Cotton Initiative* et du *Cotton made in Africa*. Cette étude dont l'objectif était de faire un état de lieu sur les initiatives au Burkina Faso a permis ainsi de répondre à la question suivante : Est-ce que la différenciation du coton burkinabé permet d'augmenter le niveau de prix comparativement à celui du coton conventionnel ? Quelles sont les démarches existantes ? Comment s'organisent-elles ? Ces initiatives permettent-elles de répondre à la question de la production durable du coton au Burkina Faso ? Permettent-elles aussi de répondre à la problématique de la qualité du coton fibre de plus en plus décriée ? Ces initiatives ont été caractérisées avec les acteurs respectifs, les avantages et les contraintes de chacune mise en œuvre ont été identifiées et enfin une comparaison entre initiatives a été effectuée. L'analyse comparative des bénéfices et des inconvénients fait ressortir un dénominateur commun : toutes ces initiatives permettent une production durable (sociale, écologique et économique) du coton dans les zones où elles sont appliquées au Burkina Faso. L'analyse comptable comparée entre les marques de coton L8-F8, le coton équitable, le coton bio équitable et le coton Bt, le coton conventionnel nous a permis de dégager des estimations chiffrées. En termes de rentabilité pour le producteur, seuls le coton bio équitable et le coton équitable ont un prix minimum d'achat garanti (supérieur à celui du coton conventionnel) et une prime équitable sociale, ce qui permet un meilleur revenu au producteur et à son groupement. Les marques de coton L8-F8 bénéficient d'une plus grande attention en termes de qualité ; même si elles n'offrent pas de prix garanti, il peut à terme s'ouvrir à un plus large marché. Ces premières estimations méritent d'autres recherches. Par ailleurs, le *Cotton made in Africa* ne sera mis en œuvre que courant 2008 au Burkina Faso et *Better Cotton Initiative* à l'horizon 2010, car ce coton doit être défini par les acteurs eux-mêmes.

Mots clés : Coton africain – OMC – Coton équitable – Coton bio équitable – *Better Cotton Initiative* – *Cotton made in Africa* – L8-F8 – Coton Bt – Prix minimum garanti – Différenciation – Segmentation du marché

Abstract : *African cotton makes live nowadays directly and indirectly approximately 15 to 20 million African (Seck, 2005). But this world cotton market is characterized since 2000 by a fall underlying of the courses which involves a considerable reduction in the income of the African western cotton producers. At the hands of this situation, the largest cotton producer countries of West Africa and Center, gathered within C4 (Benin, Burkina Faso, Mali and Chad) denounced these subsidies in front of the World Trade Organization (WTO) in 2003. In collateral and to face the crises, the policies of differentiation of cotton are implemented at the level of the continent. The differentiation of the products causes to deaden the incidence of the movements and the prices (and parity) on the exchanges (Vollé, 2000). On the level of the continent and according to countries there are one or more initiatives on cotton. By taking the case of Burkina Faso, five (5) initiatives be real, including two (2) in projects. The effective initiatives are equitably cotton, organic and equitable cotton, and the cotton trade name L8-F8. As for those in progress, it is of Better Cotton Initiative and Cotton made in Africa. This study whose objective was to make a state of place on the initiatives in Burkina Faso thus made it possible to answer: Does the differentiation of burkinabé cotton make it possible to increase the level of price compared to that of conventional cotton? Which are the existing steps? How are they organized? Do these initiatives make it possible to answer the question of the enduring production of cotton in Burkina Faso? Do they also make it possible to answer the problems of the quality of cotton increasingly criticized? These initiatives were characterized with the respective actors, the advantages and the constraints of each one implemented were identified and finally a comparison between initiative was carried out. The comparative analysis of the benefit and the disadvantages emphasizes a common denominator: all these initiatives allow an enduring production of cotton in the zones where they will be applied to Burkina Faso. The countable analysis compared between cotton trade name L8-F8, equitably cotton, organic and equitable cotton, GMO cotton, conventional cotton enabled us to release from the estimates. In terms of profitability for the producer, only organic*

and equitably cotton, equitably cotton have a minimum price of guaranteed purchase (higher than that of conventional cotton) and a social premium equitable, which allows the best returned to the producer and his grouping. Cotton trade name L8-F8 enjoys from a greater attention in terms of quality; even if they don't offer a guaranteed price, it can in the long term open a broader market. These first estimates deserve other research. In addition, Cotton made in Africa will be implemented only during 2008 at Burkina Faso and Better Cotton Initiative worm 2010, because this cotton must be defined by the actors themselves.

Key words: *African cotton – WTO – Equitably cotton – Organic and equitably cotton – Better Cotton Initiative – Cotton made in Africa – Cotton trade name L8-F8 – GMO cotton – Price minimum guaranteed – Differentiation – Market segmentation*

Dédicace

A

Mon père **Mamadou DIALLO** et à ma mère **Djenèba TRAORE**,
pour tous les efforts et sacrifices consentis à mon égard durant toute ma période de vie académique.

Je dédie ce mémoire

Remerciements

La réalisation du présent mémoire a vu le concours des structures d'encadrement et de certaines personnes qui ont nous aidés. Nous leur en sommes sincèrement reconnaissants. Nos remerciements s'adressent particulièrement :

à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), à :

- M. Vincent DOLLE, Directeur de l'IAMM pour tous les efforts multiformes et l'appui institutionnel ayant conduit à l'obtention de ce stage et de ce mémoire ;

- Mme Hélène ILBERT, enseignante-chercheur à l'IAMM et notre directrice de mémoire, pour l'intérêt accordé au thème, ses conseils et suggestions (d'ordre académique et social), sa rigueur dans le travail et sa disponibilité en dépit de ses nombreuses occupations. Merci aussi pour tout l'appui multiforme au cours de mes phases de rédaction effectuées dans un bureau mis à disposition pour la circonstance.

- M. Michel PETIT, professeur associé à l'IAMM, pour sa disponibilité, ses suggestions et conseils pour le bon déroulement de nos travaux;

à la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), à :

- M. Bernard BACHELIER, Directeur de FARM, pour nous avoir donné l'occasion au sein de sa fondation de traiter d'un sujet d'actualité qui est le coton, à travers ce stage où les moyens ont été mis à disposition pour le réaliser au Burkina Faso.

- M. Denis HERBEL, économiste à FARM, notre maître de stage, pour le thème proposé et toute l'attention accordée pour le bon déroulement du stage. Merci pour l'appui relationnel que vous nous avez apporté au Burkina Faso, de par votre présence à nos côtés au début du stage.

à la Coopération Allemande au Développement (GTZ) Frankfurt et Burkina Faso, à :

- M. Wolfgang BERTENBREITER et Mme Rita WEIDINGER de la GTZ/Frankfurt pour d'une part l'intérêt manifesté au thème de stage et le partenariat IAMM-FARM-GTZ. Et d'autre part, pour la documentation fournie pour le travail.

- M. Florent-Dirk THIES, M. Jules SOME, M. Ousmane DJIBO et Mme Andréa WILHELMI-SOME de la GTZ/Burkina Faso pour l'attention accordée à notre thématique et leurs disponibilités respectives tout au long du stage.

à l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B), à :

- M. François TRAORE, Président de l'UNPC-B et de l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA) pour nous avoir accueilli dans sa structure et encadré tout au long de la phase terrain par le biais de son personnel, dont M. Boureima SANON, M. Pascal DAOUST et Mme Rose DABIRET.

- M. Athanase YARA, notre maître de stage à l'UNPC-B, pour le suivi du travail, ses suggestions et les prises de contacts et de rendez-vous avec les nombreux partenaires œuvrant dans le secteur cotonnier

- M. Mamadou OUATTARA, secrétaire général de l'AProCA pour toutes les informations fournies sur notre thématique.

Certaines personnes ont aussi apporté leur contribution au début du stage en nous aidant notamment à recadrer notre méthodologie et par la suite en nous fournissant des informations nécessaires pour le traitement de notre problématique. Ainsi, nous remercions :

M. Legrix MATHIEU (**AFD**), M. Faure GUY (**CIRAD**), M. Aka Jean Joseph KOUASSI et M. Koffi N’Goye (**UEMOA**), M. Frank EYHORN (**Helvetas Zurich**), M. Abdoulaye OUEDRAOGO (**Helvetas Burkina Faso**), M. Ibrahim SOURABIE, M. Daouda TRAORE et M. Francis DABIRE (**IFDC Burkina Faso**), M. Louis Yanzon YE (**SOCOMA**), M. Rodolphe Joël KY (**SOFITEX**), M. Koumporé KAMBIRE (**Faso Coton**), M. Jean Luc KIMA (**FILSAH**), Moumouni Ouédraogo (**CPF**), M. Casimir ZOUNGRANA, producteur de coton etc.

D’autres nous ont d’une manière ou d’une autre apporté leur soutien tout au long de la formation du master of science.

Nous tenons ainsi à saluer le lien fraternel et solidaire dont ont fait montre nos frères et sœurs du Burkina Faso, (Aminata, Samba, Aïssata, Abdramane, Abdoul, Ina etc.). Ils n’ont cessé de nous apporter tout leur soutien moral et appui/conseil tout au long de cette formation à l’IAMM à l’instar de nos amis Hamed Coulibaly, Ousmane Bakoué, Lassina Traoré et Francis Dabire.

Notre gratitude va également à tout le personnel de l’IAMM, dont les membres, durant cette formation de master, nous ont apporté leurs soutiens respectifs et multiformes. Il s’agit notamment de : Olivia Roskam, Laure Morata, Mapie Bessière et Marie-Claire Allaya, Cécile Adamole et Dominique Poulailleau.

Nous remercions aussi tous ceux qui nous ont aidés durant notre mandat de président de l’association des étudiants de l’IAMM (2006-2007). Nous nommerons particulièrement en plus des précédents, Vincent Dollé (directeur de l’institut), Jean-Paul Pellissier (directeur adjoint), Abdelhakim Tahani (directrice des études), Frédéric Balmeffre, Jacqueline Rovira, Isabelle Ferrier et Laure Gigou.

Enfin, nous remercions tous les étudiants de la promotion 2006-2007 de l’IAMM que j’ai eu le plaisir de côtoyer amicalement tout au long de cette formation et mes promotionnaires d’universités du Burkina Faso effectuant aussi des études à Montpellier, tous pour votre amitié, sympathie etc. Nous citerons en particulier Oussama, Pierre Robine, Boureima, Capucine, Elena, Wafa, Loris, Kamel, Samira, Abir, Nosra, Madi, Djamila etc. Une mention particulière à tous les membres du bureau de l’association des étudiants avec qui nous avons conduit les activités socioculturelles et sportives en 2006-2007 (Jâafar, Oihane, Agnès, Nassima, Karima).

Table des matières

Introduction	11
Partie I : Problématique et méthodologie	13
I. Présentation des structures	13
1. L’Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM)	13
2. La Fondation pour l’Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM)	13
3. La coopération allemande (GTZ)	14
4. L’AProCA	15
II. Contexte/justification – problématique – objectif	15
III. Méthodologie	17
1. Phase préparatoire	17
2. Phase terrain	17
A. Prise de contact avec les structures	17
B. Identification des acteurs et recadrage de la méthodologie	18
C. Enquêtes, lecture des rapports et études - recherche documentaire	18
D. Entretiens et enquêtes auprès des producteurs.	18
E. Analyse préliminaire des informations collectées et remplissage du questionnaire	18
3. Analyse des données, rédaction du mémoire	18
4. Restitution et soutenance	19
Partie II : Cadre théorique et situation du coton dans le monde	20
I. Cadre théorique et définition des concepts et terminologie	20
1. Définition et terminologie des concepts	20
A. Histoire de la qualité: de la qualité des produits à la qualité des processus	20
B. Définition de la notion de qualité et termes y relatifs	21
a. La notion de qualité	21
b. Démarche qualité – politique qualité – assurance qualité	22
c. Certification	23
d. Normes	24
e. De la qualité aux normes de qualité	25
2. Différenciation de la qualité et types de marches	26
A. Le concept de différenciation	26
B. Différenciation horizontale ou verticale	27
C. La différenciation pour accroître les revenus	27
D. Types de marchés pour la différenciation : cas de l’industrie agroalimentaire	27
a. Marche de niche	28
b. Marché de masse	28
c. Marché innovant	29
3. Impact socioéconomique de la filière cotonnière au Burkina Faso	29
A. Des bénéfices pour les producteurs	30
B. Des bénéfices pour les zones rurales	30
II. La situation du coton dans le monde	31

1. Le marché international de coton -----	31
A. Production mondiale et répartition-----	31
B. Consommation et répartition-----	32
C. Les importations – exportations -----	33
2. Le contexte économique de la production de coton-----	33
A. chute et la volatilité des cours-----	33
B. Le coton et l'OMC : la plainte du Brésil et l'initiative du C4 -----	34

Partie III: Présentation de la filière dans l'UEMOA et au Burkina Faso-----37

I. La filière cotonnière dans l'espace économique «UEMOA»-----37

1. Caractéristiques d'une filière industrialisée -----	37
A . Poids économique relatif du coton -----	38
a. Importance sur les indicateurs macro économiques-----	38
b. L'emploi et les revenus ruraux issus du coton-----	39
B. Caractéristiques techniques de la fibre -----	39
C. Les pressions subies par la filière -----	40
a. Les pressions externes -----	40
b. Les pressions internes -----	41
2. Organisation des acteurs pour le marché -----	42
A. Le marché international -----	42
a. La cotation au niveau de l'indice A -----	42
b. Connaissance des règles d'exportation-----	44
c. Dénonciations des subventions des Etats-Unis -----	44
B. Le marché sous régional et national -----	44
a. Absence de concurrence entre pays de la sous région -----	44
b. Innovations technologiques et valorisation-----	45
3. La différenciation par la qualité : une nouvelle perspective de marché ? -----	47
A. Le programme qualité coton de l'UEMOA : contexte, justification et objectif -----	48
B. Les standards « Afrique » de qualité du coton fibre -----	49
a. Procédures d'élaboration des standards -----	49
b. Descriptions de ces standards et mise en correspondance -----	50
4. Analyses et Perspectives dans la filière coton dans l'UEMOA -----	52

II. La filière cotonnière au Burkina Faso-----55

1. Présentation du Burkina Faso -----	55
A. Climat et végétation-----	55
B. Relief et hydrographie -----	57
C. L'économie -----	57
a. L'élevage et la pêche -----	57
b. Agriculture et économie-----	57
2. Historique et évolution de la filière coton au Burkina -----	58
3. Les acteurs de la filière coton au Burkina Faso-----	59
A. L'organisation des producteurs-----	59
a. Les Groupements de Producteurs de Coton (GPC) – Union Départementale des Producteurs de Coton (UDPC) – Union Provinciale de Producteurs de Coton (UPPC) -----	59
b. L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B) -----	60
B. Les sociétés cotonnières -----	60
a. La Société burkinabé des Fibres Textiles (SOFITEX), -----	60

b. La Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) -----	61
c. Faso Coton -----	61
C. Les acteurs de la transformation -----	63
a. Les acteurs de la trituration -----	63
b. L'industrie du textile -----	64
c. L'artisanat -----	64
D. Les autres acteurs de la filière -----	65
a. Les fournisseurs d'intrants -----	65
b. Le transport et le transit -----	65
c. Les banques et institutions financières -----	65
E. L'Etat -----	66
4. Organisation de la filière de production -----	66
5. Qualité et classement du coton et de la fibre -----	67
6. Le coton et l'économie burkinabé -----	70
A. L'importance du coton dans l'économie du Burkina -----	70
B. L'impact au Burkina des distorsions au commerce du coton -----	71

Partie IV : Présentation des différentes initiatives au Burkina Faso -----74

I. Le coton équitable -----	74
1. Généralités sur le commerce équitable -----	74
2. Contexte et justification -----	75
3. Les standards internationaux du commerce équitable pour le coton grain -----	75
A. Les standards généraux -----	75
B. Les standards spécifiques pour le coton graine -----	76
C. Les standards commerciaux pour le coton graine -----	76
4. Charte qualité : caractéristiques du coton équitable au Burkina Faso -----	77
A. Le coton propre et blanc -----	77
B. Le coton sans polypropylène -----	78
C. Le coton non collant -----	79
D. Le coton homogène avec un bon micronaire -----	79
5. Certification et coût de la certification équitable -----	79
6. Avantages et contraintes du coton équitable -----	80
II. Les marques L8-F8 de Dagris S.A. et de la SOCOMA -----	80
1. Contexte et justification -----	80
2. Signification des marques de qualité « L - F » et « 8 » -----	82
3. Caractérisation de la production de ces deux marques -----	82
A. Les huit engagements -----	82
B. Choix des producteurs de coton L8 et F8 -----	84
III. Le coton biologique et équitable -----	84
1. Contexte et objectif du programme de promotion du coton biologique et équitable -----	84
2. Partenaires du programme -----	85
3. Cahiers de charges et zone de production du coton biologique et équitable -----	86
A. Critères de choix des producteurs pour la production biologique -----	86
B. Critères de choix des sites de production pour la production biologique -----	86
C. Zones de production -----	86
4. Données de production – Transport et égrenage du coton bio équitable -----	88

A. Itinéraire technique (ITK)-----	88
a. Labour, semis et entretien du champ -----	88
b. Fumure-----	88
c. Le traitement du cotonnier -----	88
d. La récolte stockage et achat du coton -----	88
B. Productions, rendements et superficies du coton bio équitable -----	89
a. Productions-----	89
b. Superficies et rendements-----	90
c. Contribution des zones dans la production totale de coton bio équitable -----	90
C. Transport et égrenage du coton bio équitable -----	91
5. Certification et qualité du coton biologique et équitable -----	92
A. Certification et coût -----	92
B. Qualité du coton biologique et équitable-----	93
6. Atouts et contraintes de la production de coton bio équitable -----	93
IV. Le Cotton made in Africa (CmiA)-----	95
1. Contexte – justification et objectif-----	95
2. Description du projet CmiA -----	95
3. Les indicateurs de développement durable -----	96
4. Contrôle des engagements du projet-----	98
5. Le Cotton made in Africa au Burkina : état des lieux-----	98
6. Acquis de Cotton made in Africa en Afrique - Analyse: Bénin et Zambie -----	99
7. Avantages et inconvénients possibles du Cotton made in Africa -----	100
V. Le Better Cotton Initiative (BCI)-----	101
1. Contexte et objectif du BCI-----	101
2. Approche et philosophie de BCI -----	101
3. Stratégies de mise en œuvre de l'initiative -----	102
4. Principes généraux/cadre de référence du BCI -----	103
5. Calendrier de mise en œuvre du BCI-----	104
VI. Le coton OGM et l'image de marque du coton burkinabé !-----	105
1. Contexte – justification-----	107
2. Législation et cadre institutionnel -----	107
3. Synthèse de quelques résultats acquis sur le coton transgénique-----	109
A. Résultats d'analyses biologiques-----	109
B. Diagnostic sur le flux de gènes et la faune auxiliaire-----	109
C. Rendements et économies-----	110
D. Coût de la semence-----	110
4. Avantages et inconvénients du coton Bt -----	111
VII. Résumé synthétique sur les initiatives-----	111
VIII. Panorama des marchés des différentes initiatives-----	115
1. Marchés du coton biologique et du coton équitable-----	115
2. Marché du CmiA et du BCI -----	117
3. Différentes initiatives : marché de niche ou de masse ?-----	117
A. Les marchés de niche -----	117
B. Les marchés de masse-----	119

Partie V : Analyse comparative des différentes initiatives	122
I. Analyse de la durabilité du système de production des initiatives	122
1. La recherche et la production durable de coton	122
2. Aperçu sur les itinéraires techniques (ITK)	124
3. Durabilité du coton au Burkina Faso : place des initiatives	126
4. Analyse comparative entre <i>Better Cotton Initiative</i> – <i>Cotton made in Africa</i> – Coton Biologique – Coton Equitable	129
II. Analyse économique des différents types de coton au Burkina Faso : estimation des coûts d'exploitation	132
1. Evaluation des coûts de production	132
2. Analyse comptable	133
3. Analyse comparée selon des critères de performances/qualités	141
Conclusion	143
Bibliographie	148
Annexes	153

Liste des sigles et abréviations

AB : Agriculture Biologique
ACP : Afrique Caraïbes Pacifique
AOC : Afrique Occidentale et Centrale
AOP : Appellation d'Origine Contrôlée
AProCA : Association des Producteurs de Coton Africain
BCI : *Better Cotton Initiative*
BIB : Banque Internationale du Burkina
BICIA-B : Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat du Burkina
BIT : Bureau International du Travail
BMZ : Ministère Fédéral Allemand d'Economie et la Coopération pour le Développement
Bt : *Bacillus thuringiensis*
CmiA : *Cotton Made in Africa*
FARM : Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde
FLO : *Fairtrade Labelling Organization*
FMI : Fond Monétaire International
GPC : Groupement de Producteurs de Coton
GTZ : Coopération Allemande au Développement
GV : Groupements Villageois
HVI : *High Volume Instrument*
IAMM : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
IFDC : *An International Center for Soil Fertility and Agricultural Development*
IGP : Indication Géographique Protégée
INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité
ISO : *International Standards Organization*
LEC : Lutte Etagée Ciblée
NABU : *Netherlands Association of International Contractors*
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ORD : Organe de Règlements des Différents
PED : Pays en Développement
PIB : Produit Intérieur Brut
PMA : Pays les Moins Avancés
PNB : Produit National Brut
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
SCV : Semis sous Couvert Végétal
SN CITEC : Société Nouvelle Huileries et Savonneries CITEC
SOBA : Société Barro
SOCOMA : Société Cotonnière du Gourma
SODEFITEX : Société de Développement et des Fibres Textiles du Sénégal
SOFITEX : Société des Fibres Textiles du Burkina Faso
SOQ : Signe Officiel de Qualité
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNPC-B : Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso
VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
WACIP : *West Africa Improvement Program*
WWF : *World Wide Fund for Nature*
OCADES : Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
SEDELAN : Service d'Edition en Langues Nationales

Liste des figures

Figure 1: De la qualité à la certification : différente notion / approche	26
Figure 2: Les trois marchés agroalimentaires	28
Figure 3: Répartition de la production de coton dans le monde en 2004-2005	32
Figure 4: Répartition de la consommation de coton dans le monde en 2004-2005	32
Figure 5: Répartition des exportations de coton dans le monde en 2004-2005	33
Figure 6: Evolution de l'indice du coton de 1981 à 2007	35
Figure 7: Pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC	37
Figure 8: Longueur (soie) de la fibre de coton	43
Figure 9 : Grade (apparence) de la fibre de coton: cas du Burkina Faso	43
Figure 10: "Standard 0 " de l'UEMOA	43
Figure 11: Standard coton américain et aussi universel	43
Figure 12: Chaîne HVI du service de classement et contrôle de qualité du coton de la SOFITEX, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)	45
Figure 13: "Standard 0" de l'UEMOA	50
Figure 14: Organisateur de la filière coton au Burkina Faso	68
Figure 15: Les choix d'achat du coton graine aux producteurs	69
Figure 16: Les 12 coffrets de types de ventes au Burkina Faso	69
Figure 17: Les types de têtes (super)	70
Figure 18: Les types moyens	70
Figure 19: Les types inférieurs	70
Figure 20: Balles de coton en sac de polypropylène (bleu et rouge au premier plan) de la SOCOMA	78
Figure 21: Les marques de coton L8-F8	82
Figure 22: Balle de coton de la SOCOMA en toile de coton	83
Figure 23 : Evolution de la production au cours des trois campagnes	89
Figure 24: Evolution des superficies et des rendements du coton bio équitable	90
Figure 25: Contribution des zones cotonnières dans la production de coton bio équitable	91
Figure 26: Evolution des rendements en fonction des zones	91
Figure 27: Stratégie de partenariat et de collaboration du BCI	103
Figure 28: Calendrier de mise en œuvre du BCI	105
Figure 29: Rendements du coton biologique en Afrique de l'Ouest	116
Figure 30: Proportion de la main-d'œuvre et des intrants dans les coûts de production	137
Figure 31: Estimation des coûts de production et des revenus des types de coton	138
Figure 32: Coût de revient/kg de coton et revenu net/kg des cotons.	139
Figure 33: Revenu net avec valorisation de la main-d'œuvre	139
Figure 34: Comparaison entre le coton conventionnel et le coton Bt	140

Liste des cartes

Carte 1: Localisation du Burkina Faso	56
Carte 2: Zones de production cotonnière au Burkina Faso	62
Carte 3: Zones de production de coton bio équitable au Burkina Faso	87

Liste des tableaux

Tableau 1: Importance du coton dans les économies des pays de l'UEMOA (2005-2006).....	38
Tableau 2: Descriptions des standards "Afrique" de qualité du coton fibre (13 juillet 2005)	51
Tableau 3: Proposition de correspondance des standards "Afrique" de qualité du coton fibre avec les types de vente des pays.....	53
Tableau 4: Evolution des superficies et des productions de 1995 à 2006 du Burkina Faso	61
Tableau 5: Types de produits et leur évolution à la SN CITEC	63
Tableau 6: Evolution de la production – JOSSIRA	64
Tableau 7: Fournisseurs d'intrants de la filière coton	65
Tableau 8: Types de transport et assureur du service	65
Tableau 9: Contribution du coton au Burkina Faso en 2006	71
Tableau 10: Avantages et contraintes du coton équitable.....	81
Tableau 11 : Quantité égrenée et rendement fibre du coton bio	92
Tableau 12: Qualité du coton biologique au Burkina Faso.....	93
Tableau 13: Atout et contraintes du coton biologique	94
Tableau 14: Avantages et inconvénients « possibles » du Cotton made in Africa à partir du cas du Bénin	100
Tableau 15 : Coûts de pulvérisation insecticides	110
Tableau 16: Avantages et inconvénients du coton OGM	111
Tableau 17: Spécificité des types de coton au Burkina Faso en 2006-2007	112
Tableau 18: Production de coton bio dans l'Afrique de l'Ouest en 2006-2007	116
Tableau 19 : Prévisions de production du coton bio équitable de 2007 à 2012 par l'UNPC-B ..	117
Tableau 20 : Impacts des initiatives de coton effectives au Burkina Faso	125
Tableau 21 : Comparaison des initiatives par rapport au coton conventionnel selon des critères de durabilité	127
Tableau 22 : Comparaison du Better Cotton Initiative – Cotton made in Africa – Coton bio biologique – Coton équitable	130
Tableau 23: Evaluation de la main-d'oeuvre pour les types de coton au Burkina Faso en 2006-2007.....	133
Tableau 24: Estimation du compte d'exploitation d'un hectare de coton grain pour la campagne 2006-2007 au Burkina Faso	135
Tableau 25 : Classement des cotons en fonction des critères de performances/qualité.....	142

Liste des annexes

- Annexe 1 : Cartes de formation de l'IAMM, 2007-2008
- Annexe 2 : Calendrier de stage
- Annexe 3 : Liste des personnes et structures contactées et rencontrées
- Annexe 4 : Questionnaires/réponses
- Annexe 4a : Questionnaire du stage sur le coton au Burkina N° : SOFITEX/29-09-07
- Annexe 4b : Questionnaire du stage sur le coton au Burkina N° : SOCOMA/5-10-07
- Annexe 4c : Questionnaire du stage sur le coton au Burkina N° : HELVETAS / 15-10-07
- Annexe 4d : Questionnaire du stage sur le coton au Burkina N° : INERA-Prog Coton /28-09-07
- Annexe 5 : Comptes rendus des rencontres
- Annexe 5a : Compte rendu de la rencontre avec le Président de l'UNPC-B : François Traoré
- Annexe 5b : Compte rendu de la rencontre avec M. Mathieu Legrix, AFD
- Annexe 5c : Compte rendu de la rencontre avec M. Yara Athanase, chef agroéconomiste UNPC-B
- Annexe 5d : Compte rendu de la rencontre avec M. Komporé Kambiré, Directeur de la production de Faso coton
- Annexe 6 : Indicateurs de développement du *cotton made in Africa*
- Annexe 7 : Ebauche du cadre global des principes du *Better Cotton Initiative*
- Annexe 8 : Fiche de présentation de l'activateur « compost plus »
- Annexe 9 : Standards du commerce équitable pour le coton

Introduction

Le présent travail s'inscrit dans le cadre de la formation en Master Professionnel « Développement Rural et Projets » de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM). En effet, cette formation est sanctionnée par le diplôme « Master of Science », obtenu à l'issue d'un stage de 3 à 6 mois effectué au sein d'un bureau d'études, d'une organisation œuvrant dans le développement rural, etc. Pour ce qui concerne ce mémoire, le commanditaire du thème de stage est la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), avec le déroulement pratique du stage au Burkina Faso, plus précisément au siège de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B), basée à Bobo-Dioulasso. Ce stage est aussi le fruit d'un partenariat entre l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), la Coopération allemande GTZ et FARM.

FARM est une fondation regroupant des entreprises et des professionnels qui ont décidé d'associer leurs moyens pour mobiliser la société civile en faveur de la solidarité internationale pour le développement agricole et rural. La philosophie de la fondation est basée sur le fait que de nos jours, de nouveaux acteurs ayant émergé, notamment les organisations professionnelles agricoles, c'est avec eux qu'il faut repenser le développement et renouveler les formes du partenariat entre acteurs économiques.

Les premiers nouveaux acteurs avec qui la fondation travaille sont les producteurs de coton regroupés au sein de l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA). De nos jours, cette filière cotonnière africaine connaît de nombreuses difficultés tant internes qu'externes, qui menacent même la survie de toute la filière. En effet, le marché du coton se caractérise aujourd'hui par la chute des cours et la volatilité ; et cela en partie par les subventions que les Etats-Unis accordent à leurs producteurs de coton et aussi la dépréciation du dollar face à l'Euro. Ce qui dévalorise le coton des pays africains, et par conséquent entraîne une baisse des revenus aux producteurs de coton. D'autre part, à l'interne, la baisse des rendements, les mauvaises conditions de production et de transport, les réformes des filières, sont aussi des problèmes auxquels les producteurs sont confrontés.

Pour faire face à cette situation, des démarches de différenciation sont mises en place au niveau de la sous région ouest africaine. Au Burkina Faso, plusieurs initiatives sont déjà effectives et d'autres sont en cours. FARM, dans le cadre de la mise en place de l'université de coton au Burkina Faso, entend faire le point sur ces politiques de différenciation du coton, non seulement pour mieux s'imprégner de ces nouvelles données dans la filière coton au Burkina Faso, mais aussi pour donner aux différents acteurs des éléments de compréhension et de distinction entre les initiatives. Ainsi, le thème du mémoire ***«Analyse comparée des différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché»*** a pour objectif de « Clarifier auprès des producteurs de coton et autres acteurs de la filière les actions déjà menées, en cours ou à venir, dans le cadre de la différenciation du coton burkinabé ».

Ce mémoire s'articule autour de cinq grandes parties : dans la première partie, nous exposerons la problématique et la méthodologie utilisée. Ensuite, il sera question du cadre théorique et d'une présentation du coton dans le monde. Dans la partie théorique, nous définirons quelques concepts et terminologie d'une part et d'autre part, la place du coton dans le développement rural. Dans la troisième partie, nous présenterons la filière cotonnière dans la zone UEMOA, notamment avec le programme qualité de l'institution et aussi, la filière cotonnière au Burkina Faso. Au Burkina Faso, les principaux acteurs seront présentés, l'organisation et quelques données de production. Après un état des lieux des différentes initiatives en quatrième partie, il sera question dans la cinquième partie de comparer ces différentes initiatives pour mieux éclairer les acteurs de la filière coton au Burkina Faso, et pour finir, une formulation de perspective sera faite au niveau de la conclusion.

Partie I : Problématique et méthodologie

I. Présentation des structures

1. L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM)¹

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM) fait partie des quatre instituts regroupés au sein du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM). Il s'agit donc d'un institut international d'enseignement supérieur et de formation professionnelle ; il est agréé Erasmus. Membre de l'AUF, il applique le système ECTS et participe au « Consortium Qualité Cidefa ». Au niveau de l'Institut, trois types de cycles de formations sont proposées :

- ✓ Le programme de spécialisation post-graduate (60 crédits), d'une année académique, a pour objectif l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques spécialisées dans les domaines du développement agricoles, agroalimentaires et rural. Il est sanctionné par un « Diplôme de Spécialisation Post-Graduate (DSPU) » ;
- ✓ Le programme de Master of Science (120 crédits), d'une durée de 15 à 18 mois (y compris les 60 crédits du DSPU et la 2^{ème} année), a pour objectif l'acquisition de connaissances théoriques, leur approfondissement critique et l'application dans le cadre d'un travail personnel prenant la forme d'une thèse de recherche ou d'une thèse professionnel dans les champ thématiques de l'Institut. Dans ce deuxième de groupe de formations, il y a la formation par la « Voie Recherche » (en partenariat avec les Institutions montpelliéraines et méditerranéennes assurant les formations doctorales) et la formation par la « Voie Professionnelle ». Ainsi, nous avons les Masters : politiques et choix publics en agriculture et alimentation ; sociétés rurales, territoires et gestion des ressources naturelles (masters recherche) ; développement rural ; filière agro-alimentaires et stratégies d'acteurs (masters professionnels) ;
- ✓ Le programme de formation spécialisée avancée, d'une durée de quelques semaines à 6 mois, permet l'acquisition d'une formation spécialisée dans un domaine spécifique du développement. Ces formations sont sanctionnées par des attestations.

La carte de formation en annexe 1, donne plus de détails sur le contenu des formations du DSPU et du Master of Science. En matière de recherche, le laboratoire d'accueil méditerranéen de l'IAMM conduit des recherches spécialisées ou appliquées autour de l'alimentation, l'agriculture et le développement durable. Outre ces activités, l'Institut participe à des programmes de développement de dimensions nationales ou sous-régionales (renforcement des capacités humaines, développement locale etc.) et offre des services d'appui (centre de Français langue étrangère, centre de documentation, atelier de valorisation, publication et production multimédia).

2. La Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM)²

La Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM) est une fondation française qui a été lancée par des entreprises et des professionnels français et européens pour la promotion des agricultures et des filières agroalimentaires des pays en développement en 2006. La fondation FARM concerne particulièrement les pays les moins avancés (PMA) et les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) avec lesquels l'Union Européenne (UE) entretient des relations de partenariat spécifique.

¹ <http://www.iamm.fr>

² http://www.fondation-farm.org/article.php3?id_article=25&lang=fr

L'objectif de la fondation est de « Mettre au service des professions agricoles les expériences, les savoir-faire et les capacités d'action des entreprises et des professionnels afin d'améliorer la compétitivité des filières et le revenu des agriculteurs des pays du sud » ; la priorité étant la promotion de partenariat entre les organisations professionnelles et les entreprises.

Les raisons qui ont motivé ces entreprises et ces professionnels à associer leurs moyens pour mobiliser la société civile en faveur de la solidarité internationale pour le développement agricole et rural sont multiples. En effet, d'une part, de nos jours, la question agroalimentaire et alimentaire constitue le socle du développement économique et de la lutte contre la pauvreté pour beaucoup de pays. D'autre part, l'objectif du millénaire pour le développement d'ici 2015 semble être irréaliste sans une amélioration décisive des revenus des agriculteurs. Enfin, de nouveaux acteurs ont émergé (les organisations professionnelles agricoles), et les fondateurs de FARM pensent que c'est avec ces organisations qu'il faut « repenser » le développement et renouveler les formes du partenariat entre acteurs économiques. C'est donc fort de ces convictions que FARM a été fondée pour, en termes plus explicites,

- apporter les savoir-faire et les moyens au secteur privé : entreprises et professionnels dans la lutte contre la pauvreté par le développement agricole
- redonner leur place aux questions agricoles dans les politiques de développement
- répondre aux attentes des organisations professionnelles des pays en développement

Axes et stratégies d'interventions

Cette démarche innovante de FARM se fera à partir de trois axes essentiels, dont :

- ✓ La réflexion, l'échange et l'influence pour promouvoir la compréhension des réalités agricoles dans les débats internationaux et élaborer collectivement des propositions opérationnelles innovantes.
- ✓ La formation et le partage des connaissances et des technologies pour maîtriser les compétences du métier d'agriculteur ;
- ✓ Les opérations expérimentales en partenariat pour aider les professionnels à diffuser les pratiques innovantes.

Dans cette stratégie d'intervention, les priorités portent notamment sur :

- Les règles du commerce international,
- La souveraineté alimentaire et le financement de l'agriculture,
- L'environnement de la production et les biens essentiels de la vie rurale,
- L'innovation et la maîtrise du progrès technique,
- L'accès au marché, les débouchés, la logistique et la commercialisation,
- L'organisation sociale et le métier d'agriculteur.

3. La coopération allemande (GTZ)³

L'Agence allemande de coopération technique (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit - GTZ) existe au Burkina Faso depuis 1973. Les secteurs d'activité de la GTZ sont l'eau, la décentralisation et l'agriculture. Outre ces secteurs prioritaires, la GTZ a mis en place des programmes thématiques portant sur les droits de l'homme, les droits des femmes et la santé de reproduction. Elle fait aussi du combat contre le trafic et le travail des enfants une de ses priorités. Au Burkina, ses activités sont basées sur le sud, le sud ouest et l'est où le « Programme de Développement Agricole (PDA) » est mis en œuvre. Un des points forts dans leurs activités est la considération de cette notion de « durabilité et de gestion durable des ressources naturelles ». Elle les coordonne en plus avec les autres partenaires bilatéraux du pays, que sont la France, le Canada, les Pays-Bas etc. L'agriculture étant un des piliers de l'économie et plus

³ <http://www.gtz.de/en/weltweit/afrika/578.htm>

particulièrement le coton, la GTZ, dans le cadre de sa coopération avec le Burkina, a décidé de s'investir dans le secteur cotonnier pour aider les producteurs à faire face à la chute des cours du coton et par conséquent d'avoir des revenus décents. C'est ainsi, qu'avec ses partenaires de coopération, la GTZ a initié le projet « *Cotton made in Africa* » dans trois pays de la sous-région.

4. L'AProCA⁴

L'Association des Producteurs de Coton Africains est une organisation qui a été créée le 22 décembre 2004 à Cotonou au Bénin. En effet, face à la crise de la filière coton qui affecte environ 20 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et du Centre, des producteurs de coton de douze pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal, Tchad, Togo) se sont réunis pour analyser la crise qui touche la filière et définir ensemble des stratégies de mobilisation, de positionnement et d'actions qui leur permettent de défendre leurs intérêts. C'est ainsi qu'à la suite des échanges sur la situation internationale et celles nationales du coton, que cette organisation sous régionale est née. De nos jours, elle compte treize pays, avec l'entrée en 2006 de la République Centrafricaine.

A travers la défense des intérêts des producteurs de coton africains, l'AProCA poursuit les objectifs suivants :

- regrouper l'ensemble des organisations de producteurs de coton exerçant sur le continent africain ;
- promouvoir la solidarité entre les organisations membres ;
- favoriser la concertation et la coopération entre les membres pour traiter des questions d'intérêt commun ;
- collecter, traiter et diffuser en direction des membres toute information touchant au coton ;
- défendre les producteurs de coton face à toute distorsion du marché mondial du coton ;
- échanger les expériences entre les organisations membres.

II. Contexte/justification - problématique - objectif

La filière coton est stratégique pour le développement économique de plusieurs pays sahéliens d'Afrique Occidentale et Centrale (AOC), en particulier pour le Burkina Faso, le Bénin, le Mali, le Tchad, la Zambie etc. Pour le Burkina Faso, il joue un rôle déterminant dans le dispositif stratégique de lutte contre la pauvreté. Dans ce pays, le coton fait vivre près de 20 % de la population. Il représente environ 60 % des recettes d'exportation et contribue pour 25 % à la formation du produit intérieur brut, d'où son rôle dans l'équilibre socio-économique de tout un pays (Goreux, 2003b ; Malloum et Fahala, 2005)

Malheureusement, de nos jours, ce marché de coton se caractérise par une chute et une volatilité des cours du coton. Les subventions accordées par certains pays producteurs, la dépréciation du dollar par rapport à l'euro le jeu de stockage/déstockage de la Chine et la concurrence des fibres synthétiques constituent les principales causes de cette baisse tendancielle des prix du coton. En d'autres termes, l'évolution du prix de la fibre de coton témoigne de sa forte variabilité, avec une tendance à la baisse des prix réels à long terme, ce qui pose des difficultés permanentes aux pays en développement tributaires de ce produit (Goreux, 2003a, Fok et Gaborel, 2005). Ainsi, dans les pays de l'Afrique Occidentale et Centrale (AOC), où le coton représente une forte part des recettes d'exportation, la variabilité des prix à l'exportation a des conséquences macroéconomiques majeures du fait de son incidence sur les revenus (baisse considérable des revenus des producteurs de coton), l'emploi et les recettes publiques. En outre, le marché de la fibre de coton est un marché fortement concurrentiel où les producteurs vendent un produit homogène ou très proche l'un de l'autre. Il en résulte donc une concurrence exacerbée conduisant à une guerre de prix qui est finalement préjudiciable aux producteurs de coton.

Face à cette situation, la démarche de différenciation dans les pays producteurs de coton peut constituer une solution. Sur un marché de produit, le consommateur se trouve en face de plusieurs variétés

⁴ <http://www.aproca.net/>

différentes, il choisira le produit présentant le meilleur rapport qualité/prix (Volle, 2000). D'après Volle (2000), si le prix d'une variété s'élève, elle perd des clients, *mais continue tout de même à se vendre* : c'est l'un des effets de la différenciation. Par contre si le produit était indifférencié, toutes les entreprises seraient contraintes à vendre au même prix, car seule l'entreprise qui vend au prix le plus bas pourrait écouler sa production. Mais ici, comme le produit est différencié en variétés à chacune desquelles correspond un segment distinct du marché, la hausse du prix d'une variété n'entraîne pas sa disparition complète (Volle, 2000). La différenciation des produits aura donc pour effet d'amortir l'incidence des mouvements et des prix (et de parité) sur les échanges (Vollé, 2000).

En proposant des variantes différentes, le vendeur d'un produit différencié se met à l'abri de cette concurrence dévastatrice. Dans ces conditions, lorsqu'il y a la concurrence, le vendeur jouit en fait d'une situation de « quasi monopole » en raison de la différenciation existante entre son produit et celui des autres et bénéficie de l'assurance d'un acheteur ciblé. Ainsi, la différenciation des produits permet de réduire la concurrence en mettant à l'abri d'une rivalité trop sévère le vendeur d'un produit différencié. Il peut ainsi maintenir le prix moyen à un niveau suffisamment élevé pour générer de façon substantielle une marge. Cette stratégie de différenciation peut donc constituer une voie pour le coton, qui de nos jours est soumis à la fluctuation du marché. Il s'agira de motiver, voire amener les producteurs à produire des variantes du coton et avec un ou des acheteurs ciblés.

De nombreuses initiatives sont ainsi entreprises au Burkina Faso, afin d'assurer un revenu décent et durable aux producteurs depuis 2003. La démarche de différenciation du coton constitue une voie qui est mise en œuvre par les partenaires économiques. Les principales initiatives sont : le coton équitable, le coton bio équitable, le *Cotton made in Africa* (CmiA), *Better Cotton Initiative* (BCI), la politique de qualité de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA), notamment les marques déposées L8-F8, etc. Cette stratégie de différenciation du coton suscite un certain nombre de questions :

- ❑ Est-ce que la différenciation du coton burkinabé permet d'augmenter le niveau de prix comparativement au coton conventionnel ? quelles sont les démarches existantes ? Comment s'organisent-elles ?
- ❑ Ces initiatives permettent-elles de répondre à la question de la durabilité de la production durable au Burkina Faso ? Permettent-elles aussi de répondre à la problématique de la qualité du coton fibre de plus en plus décriée ?

La multiplicité des labels suscite une inquiétude car les mécanismes et procédures ne sont pas assez clairs. Pour que les producteurs s'approprient ces initiatives, il est nécessaire qu'ils en connaissent les différences, les avantages et inconvénients, les coûts etc. à travers un état des lieux.

L'état des lieux vise à décrire et analyser chaque démarche (ce qui constitue l'originalité de notre travail) en fonction de :

- ✓ des contextes et justifications de chaque initiative avec le dispositif institutionnel;
- ✓ des caractéristiques de chacune d'elle, notamment : les cahiers de charges avec normes et standards, les données de production (superficies, rendements et les quantités produites), etc.
- ✓ des avantages et les contraintes de chaque initiative

Quant à la comparaison entre ces initiatives, elle porte sur les aspects économiques et ceux liés à la durabilité (écologique) de leurs systèmes de production. Au niveau du volet économique, il s'agit, à travers une estimation du compte d'exploitation, d'apprécier les coûts de production et les revenus des producteurs.

Concernant la durabilité des systèmes de production, nous apprécierons la contribution de chaque initiative à la question de la production durable du coton en Afrique de l'ouest et plus précisément au Burkina Faso.

Objectif du stage

L'objectif de notre travail est de « *Clarifier auprès des producteurs de coton et autres acteurs de la filière les actions déjà menées, en cours ou à venir, dans le cadre de la différenciation du coton burkinabé* ». En d'autres termes, il s'agira de faire le diagnostic de l'existant en matière de différenciation du coton, au Burkina Faso, pour ainsi éclairer les producteurs de coton.

Plus précisément, il s'agira principalement de :

- caractériser ces différentes démarches (principes, motivation, stratégie etc.),
- préciser les critères de la différenciation,
- identifier les acteurs impliqués dans les démarches et les moyens mis en œuvre,
- comparer ces initiatives et de formuler des perspectives pour une synergie d'action.

III. Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, nous allons utiliser une méthode basée sur "l'entretien compréhensif". Il s'agit donc d'interviews ou d'entretiens semi-directifs qui sont ensuite analysés et interprétés. Les propos recueillis dans les entretiens sont complexes, souvent contradictoires, truffés de dissimulations etc. Mais ils sont aussi d'une extraordinaire richesse, permettant justement par leurs contradictions d'analyser tout un processus et de mieux comprendre une politique. A cet effet, nous allons conduire notre travail à partir de la démarche suivante comprenant trois grandes phases. Cette méthodologie ayant déjà fait l'objet d'un avant projet de stage à l'IAMM, présenté et soutenu devant un jury en mai 2007. Et c'est après amendements et validation que le stage a pu commencer selon le calendrier établi (annexe 2). Mais avant de traiter cette thématique sur le coton, l'apport du CIRAD, via l'unité de recherche coton (en février 2007), a été très utile pour comprendre non seulement, les enjeux actuels du coton, mais aussi pour faire le point sur les études déjà réalisées et en cours.

1. Phase préparatoire

Cette phase a servi de prise de contact avec FARM et la GTZ. C'est ainsi qu'une séance de travail a été organisée le 26 juin 2007 à Paris avec la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM) pour rassembler le maximum d'informations sur notre sujet et mieux comprendre les enjeux. Elle aura aussi pour rôle de définir les modalités pratiques du déroulement du stage, car l'absence de logistique peut constituer une entrave à la collecte des données. Cette étape a permis d'exposer de façon sommaire à M. Traoré François (Président de l'Association des Producteurs de Coton Africain : AProCA et aussi Président de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina : UNPC-B) et M. Ouattara Mamadou (secrétaire général de l'AProCA) le but et l'objectif de l'étude. A l'issue de cette rencontre, l'UNPC-B, à travers son Président, s'est engagée à nous apporter tout son appui pour le déroulement du stage, car le thème est non seulement important pour l'UNPC-B, mais aussi pour l'AProCA.

2. Phase terrain

L'enquête s'est déroulée en cinq grandes étapes.

A. Prise de contact avec les structures

La prise de contact avec les acteurs (sociétés cotonnières, producteurs, partenaires au développement etc. (annexe 3) de la filière cotonnière a eu pour but d'affiner la problématique avec la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), et ensuite de présenter la thématique de stage, à travers un exposé sur les Termes de Références (TDR). Ainsi, cette étape d'une semaine, à laquelle a pris part l'encadreur de FARM, M. Denis Herbel, a permis de rencontrer : l'Union Nationale de Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B), l'Agence Française de Développement (AFD), le Centre International

pour la Fertilité des sols en Afrique (IFDC), la Coopération Allemande au Développement (GTZ), la Fédération du Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso (FRCPB).

Ainsi, d'après la rencontre de Paris avec FARM le 26 juin 2007, et par la suite, cette prise de contact, l'UNPC-B s'est engagé à :

- Nous mettre en contact, voire faciliter les prises de rendez-vous avec les structures et personnes ressources jugées nécessaires pour fournir et/ou valider les informations
- M. Yara Athanase, chef de service agroéconomie UNPC-B, a été désigné par le président François Traoré pour coordonner le stage

B. Identification des acteurs et recadrage de la méthodologie

Cette étape s'est faite entièrement avec M. Athanase YARA notre maître de stage sur le terrain. Avec lui, nous sommes revenus sur l'objectif de l'étude, les TDR et la méthodologie de collecte des données que nous comptons mettre en place. Si les deux premiers points étaient assez clairs, il fallait toutefois recadrer la méthodologie de collecte des données. En effet, vu certaines informations requises pour le mémoire, M. Yara nous a facilité l'accès de nombreuses études en cours ou déjà réalisées et des rapports d'activités.

C. Enquêtes, lecture des rapports et études - recherche documentaire

A l'issue de l'identification, nous avons procédé aux différentes enquêtes. Ce fut l'étape la plus difficile à planifier, car la période de stage correspond au Burkina Faso au moment des grandes vacances. L'étape a consisté à faire un interview avec les personnes ressources, après avoir pris un rendez-vous. L'interview est basé sur un questionnaire qui dépend du rôle de ladite personne dans le processus de production du coton. Ainsi, nous avons autant de personnes contactées que de questionnaires. Les questions aussi tiennent compte de ce que les différents rapports ont mentionnés. Les interviews se déroulaient en même temps que la lecture des rapports d'activités et autres études. Ce qui au final nous a permis d'identifier de nouveaux acteurs et de revoir/compléter la liste des personnes/structures arrêtées avec M. Yara et d'initier d'autres actions. Quant à la recherche documentaire, elle a consisté à consulter des documents relatifs au coton de manière générale pour mieux appréhender la filière dans son ensemble et mieux comprendre les enjeux nationaux et régionaux.

D. Entretiens et enquêtes auprès des producteurs.

Ces entretiens et enquêtes ont porté principalement sur des éléments de précision ou de compléments par rapport aux écrits ou d'après les recherches bibliographiques. Les enquêtes réalisées auprès des producteurs avaient pour but de connaître leur perception de toutes ces nouvelles initiatives. Ainsi, en fonction des initiatives, les questions étaient différentes. Loin d'être quantitatif, cette enquête auprès des producteurs s'est voulue qualitative, tout juste pour mieux connaître les réalités paysannes.

E. Analyse préliminaire des informations collectées et remplissage du questionnaire

Cette étape était capitale pour notre étude. Elle s'est faite durant tout le stage. A chaque fois que nous collections des données, il fallait faire le point pour être sûr de disposer des informations nécessaires pour le mémoire. Le plan de travail a facilité cette mise au point permanente.

Ceci aussi a eu l'avantage de recadrer certains points du plan de rédaction du mémoire. En même temps, les questionnaires étaient par la suite remplis pour traduire au mieux les informations collectées et des comptes rendus ont été produits lors des entretiens et séances de travail.

3. Analyse des données, rédaction du mémoire

Après la phase terrain, cette ultime étape s'est entièrement déroulée à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM). Les principaux axes de travail ont été :

- la saisie des questionnaires/réponses et des comptes rendus. La stratégie consiste à renvoyer, une fois la saisie terminée, ces questionnaires/réponses et comptes rendus aux personnes ressources concernées pour qu'elles les valident ;
- le dépouillement des données, leurs analyses
- un exposé oral en guise de cours aux étudiants de première année sur le thème
- les amendements/corrections du document
- la rédaction du mémoire

4. Restitution et soutenance

A l'issu de notre travail, la première restitution sera faite avec l'UNPC-B et la GTZ avant le document final qui fera l'objet de soutenance.

- Atelier de restitutions auprès de l'AProCA et autres acteurs de la filière
- Production d'un mémoire de fin d'études de l'IAMM qui sera soutenu devant un jury
- Rédaction d'un document de synthèse qui fera l'objet de publication par le commanditaire et ses partenaires après accord des parties concernées.

Partie II : Cadre théorique et situation du coton dans le monde

I. Cadre théorique et définition des concepts et terminologie

Le contexte économique est aujourd'hui caractérisé par une instabilité des marchés, une intensification de la concurrence, de changements observés dans les modes de transformations industrielles et de consommation, une mondialisation et une libéralisation des échanges. L'ouverture des économies sur les marchés extérieurs place les opérateurs économiques, producteurs de biens et de services dans une situation nouvelle de concurrence qui se traduit par une valorisation permanente des produits. Ainsi, la demande tend à guider la production et à imposer une logique très forte de différenciation des produits. L'amélioration de la qualité n'est pas seulement dès lors considérée comme une augmentation de la productivité, mais aussi comme un objectif prioritaire indispensable pour la rentabilité de l'entreprise qui élimine ainsi les coûts liés à la non qualité. Dans ces échanges économiques, il peut y avoir l'intervention ou pas de l'Etat.

De façon générale, on distingue deux types d'intervention de l'État dans le jeu économique (Valseschini, 2005). Le premier concerne la « réglementation économique », c'est-à-dire les différentes interventions qui modifient directement les mécanismes du marché concurrentiel (par la fixation de prix administrés, le contingentement de l'offre, ou encore des droits de douane, par exemple). Le deuxième type d'intervention publique se situe dans le champ de la « réglementation sociale » ou « réglementation qualitative ». L'État crée des dispositifs institutionnels ou des cadres juridiques qui portent sur les conditions d'exercice d'un secteur d'activité, ou sur les caractéristiques physiques des produits ou des services offerts (par exemple, les normes de mise en marché, les règlements techniques ou, les droits de propriété/marques, les brevets -, etc.). La stratégie de la qualité s'inscrit clairement dans ce second type d'intervention (Valseschini, 2005).

1. Définition et terminologie des concepts

A. Histoire de la qualité : de la qualité des produits à la qualité des processus

La qualité est une notion évolutive qui a connu des déplacements de sens. C'est ainsi qu'on parlait de « **qualité inspection** » au début du siècle et de « **contrôle qualité** » dans les années trente. Mais à partir des années quarante, ces notions font place à celle de « **d'assurance qualité** » dans un premier temps, puis à celle de « **qualité globale** ou **qualité totale** » dans les années soixante dix (Yon, 2006). Ces changements de sens ne veulent pas signifier que le rôle de l'inspection est supprimé. Même de nos jours, l'inspection joue un rôle important dans le suivi de la qualité.

Au début du siècle, le taylorisme s'est généralisé et cela s'est traduit par des productions réalisées sur des échelles plus grandes, ce qui posait des problèmes. La gestion de la qualité était conçue en tant qu'inspection permettant d'établir la conformité entre les actes accomplis. « L'inspecteur est responsable de la qualité du travail, et ensemble, les ouvriers et les inspecteurs doivent constater que le travail exécuté correspond aux exigences » Taylor, (1919) cité par Yon (2006).

Dans les années 30, l'inspection qualité s'est avérée coûteuse et les produits fabriqués à la chaîne cumulent les défauts et sont loin d'avoir la qualité des produits artisanaux, alors que les conditions de production se transformaient. Entre les deux guerres, la production de masse sera favorisée par un nouveau mode d'organisation de la production et du travail : c'est le fordisme. Dès lors les productions se font à grandes échelles, plus rapidement et avec la meilleure qualité, le principe de la qualité inspection cède la place à la notion de contrôle qualité. Ainsi, d'une part, cette notion permettait aux grandes firmes

de répondre aux problèmes posés par le coût élevé de la qualité inspection, qui marchait bien dans les petites unités de production. D'autre part, à une production donnée, le contrôle qualité définit le niveau de défaut que l'on peut accepter sans risque de compromettre la rentabilité et la compétitivité de l'entreprise. Dès lors, **la qualité est synonyme de « conformité » et la démarche qualité synonyme de « contrôle qualité »**.

La consommation de masse exigeait donc une production de masse. La qualité était de plus en plus pensée en termes de contrat implicite entre les consommateurs et les producteurs. Apparaît alors le concept **d'assurance qualité**. La qualité relevant d'un contrat, le nouveau rapport d'échange était constitué par beaucoup de clients anonymes qui achetaient de nombreux produits et indifférenciés. Ainsi, la qualité est gérée à tous les échelons, les procédures de contrôle, des dispositifs de prévention sont proposés à tous les niveaux de la production pour que la qualité soit confirmée. Dès lors, la qualité s'inscrit dans une logique rationnelle et planificatrice.

Cependant, avec la concurrence, dans une société de plus en plus complexe où la plupart des produits et services sont identiques, la qualité devient rapidement un moyen de se différencier pour fidéliser et accroître sa clientèle : **la notion de qualité s'enrichit et prend en compte certains éléments tels que « la fiabilité, la performance, la durabilité, l'esthétique d'un produit, la satisfaction du client, le professionnalisme des personnes offrant un service, leur réactivité »** (Yon, 2006), etc. La qualité contractuelle définie par l'assurance qualité s'élargie pour devenir la qualité totale *La démarche qualité devient plus qu'active et surtout anticipatrice*. Elle agit non seulement en aval, sur la qualité du produit fini ou service rendu (contrôle qualité) mais également en amont sur la qualité au niveau de la conception et de la création (assurance qualité). Le management de la qualité se développe alors pour coordonner le contrôle qualité et l'assurance qualité : **La qualité est maintenant synonyme « de satisfaction du client »** et *la démarche qualité englobe le contrôle qualité, l'assurance qualité et le management de la qualité*.

Par ailleurs, la démarche qualité ne s'intéresse plus uniquement à la qualité des produits, mais également à la qualité des processus. Un processus peut être défini comme un ensemble d'activités corrélées ou interactives qui utilisent des ressources pour transformer des éléments entrants en éléments sortants. **Les démarches qualité se développent alors autour des processus**. Elles insistent sur la compréhension et la représentation des différents processus permettant à une organisation de fonctionner.

A l'heure actuelle, il existe deux types majeurs de contrôle de qualité : l'un générique et obligatoire qui traite de tous les aspects sanitaires, l'autre volontaire qui suppose une démarche de qualification et de signalisation d'un produit.

B. Définition de la notion de qualité et termes y relatifs

a) La notion de qualité

- Qualité spécifique

De nos jours, les consommateurs deviennent de plus en plus demandeurs d'informations sur les conditions et modes de production des produits et leurs élaborations. Ainsi, de façon spécifique, les consommateurs s'intéressent aux procédés de transformation des aliments, les conditions d'élevage (alimentation animale, antibiotiques etc.), les conditions de cultures (utilisation de pesticides et fertilisants etc.). Les produits destinés aux consommateurs se doivent donc d'être spécifiques selon l'origine, ou le mode de production et la traçabilité. Dès lors, les Signes Officiels de Qualité (SOQ) trouvent toute leur importance. Volontariste, cette deuxième notion de qualité suppose une démarche de qualification et de signalisation d'un produit. L'avantage des SOQ est qu'ils permettent une segmentation du marché, donnent une vue objective par exemple des modes de production, promotion des revenus etc.

Si ces références de spécificité sont bien encadrées dans le domaine des Signes Officiels et d'Identification de la Qualité (SOIQ), tel n'est pas le cas dans la qualité générique, ou paradoxalement, la

liberté d'alléguer est forte et souvent détournée d'une information honnête. Cette situation fausse non seulement le choix du consommateur, mais provoque aussi des distorsions de concurrence.

- Qualité sociétale

Les SOIQ ont permis aux marchés des produits agroalimentaires de mieux se structurer par la création de cadre qui permet de faire les échanges avec plus de clarté pour les consommateurs. Mais de nos jours, les nouvelles aspirations des consommateurs, nées de crises répétitives, posent de nouveaux enjeux de société. Les consommateurs font de plus en plus de liens entre l'acte d'achat et la configuration de la société ; et c'est sur le marché qu'ils condamnent ou légitiment ces pratiques qui portent atteinte à la société. C'est ainsi qu'ils pensent que des aspects comme l'environnement, la modification de climat, le bilan énergétique des productions, la culture des OGM, la biodiversité, travail des enfants dans le tiers monde etc. doivent être pris en compte. Ce sont ces préoccupations, plus liées à la société dans son ensemble, qui est appelé « sociétale ». L'approche qualité devra donc intégrer ces préoccupations, on parle de « qualité sociétale »

- La notion de qualité dans le secteur cotonnier

Les méthodes traditionnelles de différenciation de la qualité sont la longueur de fibre et la couleur. Ces méthodes d'appréciation de la qualité sont soit visuelles et manuelles soit mécaniques à l'aide de méthodes modernes. Une autre notion de qualité, plus récente, a mis l'accent sur d'autres critères plus spécifiques tels que la dispersion des fibres, leur résistance à l'allongement, leur degré d'impureté, leur maturité et leur finesse. Signalons que le classement des fibres de coton est systématique, à l'issue de l'égrenage, soit par un organisme public à la demande du propriétaire du coton (USA), soit par des organismes privés, égreneurs ou négociants sous la responsabilité de l'Etat (Pakistan), soit entièrement par le secteur privé (Burkina Faso).

Le concept de qualité ainsi défini, du point de vue de l'industrie textile, diffère toutefois des préoccupations des producteurs, lesquels recherchent notamment des variétés à haut rendement, résistantes aux maladies, de courte durée en termes de cycle végétatif etc. La question de la qualité constitue ainsi un point de rencontre crucial entre les différents opérateurs de la filière, avec les implications financières qui peuvent en résulter en termes de rémunération. A l'évidence, la notion de qualité est complexe, divergente selon les stades de la filière et difficilement maîtrisable dans tous ces aspects.

b) Démarche qualité – politique qualité – assurance qualité

La «**démarche qualité**» est l'approche organisationnelle permettant un progrès permanent dans la résolution des non qualités. Il s'agit d'une démarche participative, c'est-à-dire à laquelle doit nécessairement participer l'ensemble de l'entreprise et par conséquent nécessairement portée au plus haut niveau hiérarchique.

L'amélioration de la qualité (réduction des non qualités et amélioration des processus de travail) dans une entreprise demande une réflexion associant la direction et l'ensemble du personnel afin de définir des objectifs de qualité atteignables et acceptés de tous.

On appelle «**stratégie qualité**» les orientations et objectifs généraux de qualité exprimés par la direction et formalisés dans un document écrit. La stratégie qualité définit ainsi les orientations et les enjeux poursuivis en terme de satisfaction des bénéficiaires.

On appelle «**assurance qualité**» la garantie du maintien d'un certain niveau de qualité, fonction des objectifs visés. L'assurance qualité a pour but de rassurer le client sur la qualité de la prestation de l'entreprise. Elle se décline ainsi sous la forme d'un référentiel documentaire formalisant les méthodes mises en oeuvre à cet effet. Ce document est appelé «**manuel d'assurance qualité**», récapitulant l'ensemble de la politique qualité de l'entreprise.

c) Certification

Pour rendre visible la qualité et gagner la confiance des clients, la certification est une preuve écrite accordée par des organismes tiers.

La **certification** est ainsi une reconnaissance écrite, d'un tiers indépendant, de la conformité d'un service, d'un produit ou d'un système à un niveau de qualité. La certification se fait généralement par rapport à une norme, préférentiellement internationale. En Europe, la référence à l'origine constitue un élément central et constant de la politique des certifications de qualité. Ces certifications font systématiquement référence à l'une ou plusieurs de ces notions : qualité supérieure, spécificités dues aux modes de production, provenance géographique. Elles reposent sur une codification juridique de standards liés à l'origine ou à la spécificité des méthodes de production, ainsi que sur des standards de contrôle garantis par l'État.

La logique du système consiste à codifier la relation entre les caractéristiques d'un produit, d'une part, et, d'autre part, les particularités d'un lieu, d'un mode de production spécifique ou d'une règle de production locale (traditionnelle ou codifiée dans des cahiers des charges), d'un savoir empirique ou de pratiques traditionnelles.

Le secteur agricole a connu un essor en Europe grâce aux certifications officielles de qualité développée dans les années 1960 puis dans les années 1980. Elle a permis à certaines catégories d'agriculteurs de compenser leurs désavantages économiques ou agronomiques, notamment dans les régions défavorisées par rapport aux conditions d'implantation de l'agriculture intensive. Erigée de facto en standard de qualité, la référence à l'origine a permis d'organiser la valorisation de la variété des produits, de l'image de marque d'un terroir ou d'une région, des savoir-faire locaux.

Système des Signes d'identification de la qualité et de l'origine : cas de la France

De nos jours, il faut signaler l'existence d'une multitude de signalisations pour les produits. On distingue d'une part des signes officiels de qualité (SOQ) que sont les AOP / IGP / STG, AB, CCP, les Labels nationaux et ISO 9000/14000. D'autre part, nous avons aussi des normes privées, à savoir les marques, les conventions collectives (agriculture raisonnée, IFS, BRC, Europgap)

En France, l'ordonnance n°2006 – 1547 du 7 décembre 2006 par la suite le décret n°2007-30 du 5 janvier 2007 a situé le cadre institutionnel pour ce qui est de la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer (Boutonnet, 2007).

Ainsi, les principales modes de valorisation sont :

- Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) :

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Une A.O.P. se traduit par une relation entre le produit et son origine, marquée par de nombreux facteurs naturels et humains spécifiquement établis. Le produit ne peut être reproduit hors de son terroir,

L'Indication Géographique Protégée (IGP) : il suffit d'un lien avec le terroir à un des stades de la production, de la transformation ou de l'élaboration et le produit peut jouir d'une grande réputation.

Une I.G.P. se traduit par :

- une relation entre le produit et son origine moins forte mais suffisante pour conférer une caractéristique ou une réputation au produit ;
- une aire géographique à l'intérieur de laquelle seules certaines phases de production, transformation et d'élaboration doivent avoir lieu.

L'Agriculture Biologique (AB) constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieux du respect de l'environnement et des équilibres naturels.

Le Label rouge est caractérisé par le fait que le produit doit se distinguer des produits courants similaires. Aussi, se distingue-t-il d'une part, par ses conditions particulières de production et de fabrication, et d'autre part, par ses qualités gustatives.

- Mentions valorisantes : dénomination « Montagne », qualificatif « fermier » ou mention « produit à la ferme » ou « produit de la ferme », la dénomination « vin de pays ... » suivi d'une zone ou d'un département ;
- La démarche de certification des produits.

En France, il existe un institut qui contribue en France et à l'étranger à la promotion des concepts portés par les différents signes d'identification de l'origine et de la qualité. Il s'agit de l'Institut National de la qualité et de l'Origine (INAO). Sa mission d'information s'adresse tant aux consommateurs, qu'au grand public, aux opérateurs et à tout acteur intéressé par la politique de l'origine et de la qualité, notamment les porteurs de projets potentiels et les structures qui sont susceptibles de les aider dans leurs démarches. L'INAO est compétent pour instruire toute demande d'obtention ou de révision de signe d'identification d'origine et de qualité. Il établit conjointement avec les professionnels, les cahiers des charges et les projets de textes officiels qui définissent les conditions de production des produits sous signes d'identification. Pour bénéficier d'un signe d'identification de l'origine et de la qualité, les produits sont obligatoirement soumis à une procédure de contrôle par des organismes de contrôle, indépendants des producteurs, agréés par l'INAO, et exerçant les contrôles sous l'autorité de l'Institut.

d) Normes

La **norme** est définie comme un ensemble de règles fonctionnelles et de prescriptions techniques, élaborées par consensus par l'ensemble des acteurs économiques et approuvées par un organisme reconnu, qui fournit des règles pour des activités ou leurs résultats, pour des usages communs et répétés, garantissant un niveau optimal dans un contexte donné (*Pillou, 2004*).

Les normes ont été conçues par l'International Standards Organisation (ISO) pour donner un langage commun à l'assurance qualité constituant ainsi une référence essentielle. Elle a été fondée en 1946 pour développer des normes internationales dans plusieurs domaines. Les normes ISO 9000 font partie de l'ensemble des normes internationales relatives à la qualité et sont au nombre de quatre.

- La norme ISO 9001 porte sur l'assurance qualité en conception, développement, production, installation et soutien après vente : elle aborde des activités concourant au sein de l'entreprise et à la réalisation des produits ;
- La norme ISO 9002 aborde les questions relatives à l'assurance qualité en production et installation ; La norme ISO 9003 traite de l'assurance qualité en contrôles et essais finals ;
- La norme ISO 9004 donne les lignes directrices de la gestion de la qualité et des éléments système qualité.

Les normes ISO 9000 non seulement donnent une référence commune, mais aussi fournissent une solution alternative à la certification d'un fournisseur pour chacun de ses clients. Ainsi, un organisme indépendant peut en effet réaliser l'audit du fournisseur et certifier de sa conformité aux dites normes.

e) De la qualité aux normes de qualité

Plusieurs éléments peuvent amener une organisation, une entreprise ou un ensemble d'acteur dans une filière à envisager la mise en place d'une démarche qualité pour un produit donné, etc.

Mais pour cela, il faut que les promoteurs soient convaincus de l'utilité et surtout qu'ils aient une connaissance précise des causes ayant déclenché la réflexion sur la qualité et justifiant la démarche.

Après cette première étape où l'on apprécie **la qualité** dans un concept général, il faut déterminer les principes de base sur lesquels les démarches qualités vont se baser, en d'autres termes il faut savoir comment le sujet portant sur la « qualité du produit » sera abordé : **c'est l'approche qualité**, où les questions à se poser doivent porter sur la cohérence et l'amélioration continue (Yon, 2006).

En troisième étape, il faut trouver **un référentiel qualité** qui permettra de s'interroger sur la qualité et sur le système qualité à mettre en place, c'est-à-dire présenter le cadre général, les structures et axes de questionnement (Yon, 2006).

Un document ou un ensemble de documents énonçant des exigences de qualité relatives à une pratique professionnelle ou à un mode de fonctionnement. Ces exigences ou caractéristiques sont souvent appelés critères.

Une fois ces phases théoriques terminées, il faut maintenant passer à celles plus spécifiques, portant notamment sur le niveau d'organisation.

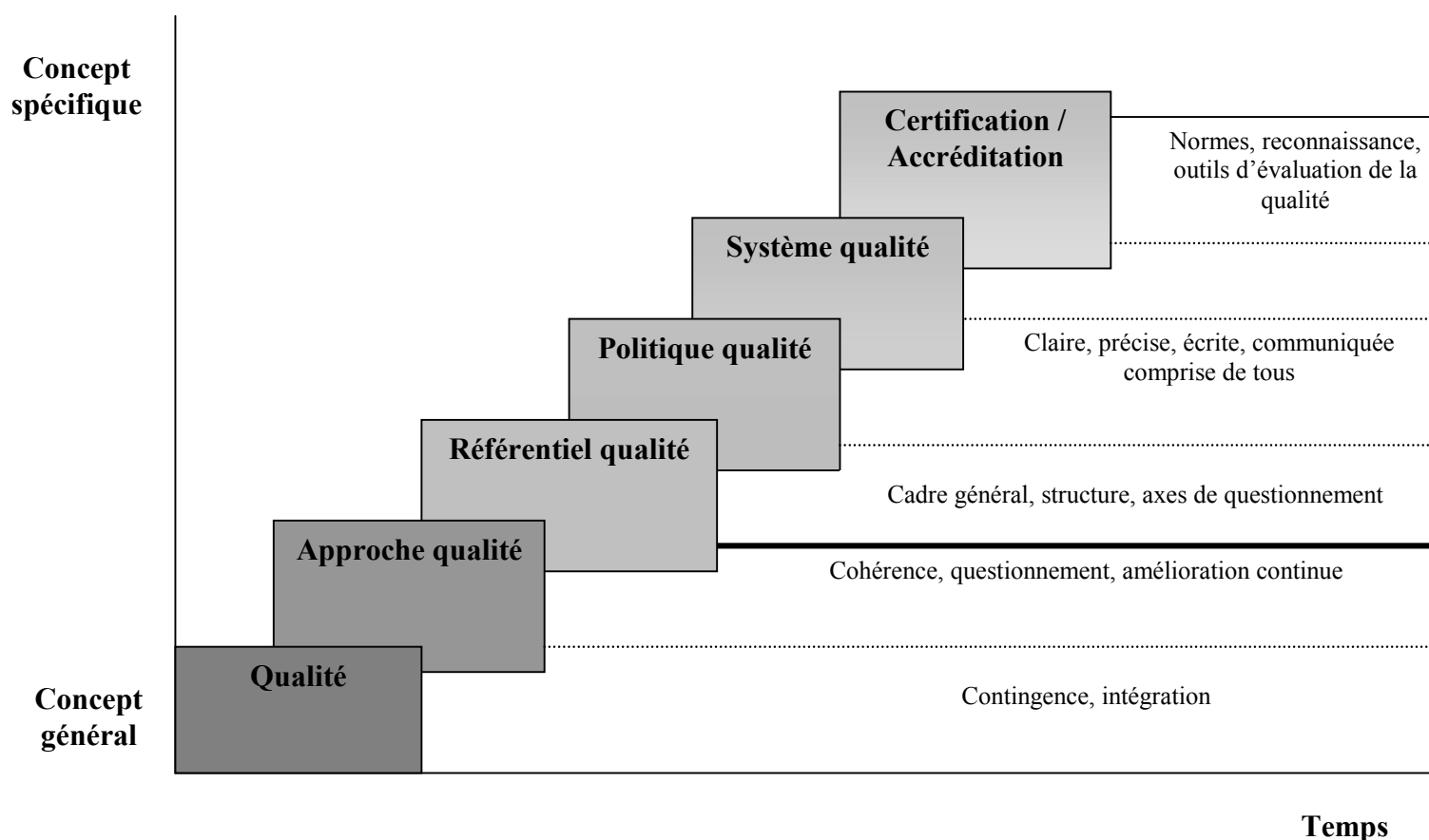
La première d'entre elles est celle de la définition d'une **stratégie de qualité**. A ce niveau, il faut préciser les intentions et directives générales en termes de qualité et les formuler. Ce qui va permettre de définir le cadre de la démarche qualité.

A l'issue de cette étape, il faut préciser la structure organisationnelle, les différentes responsabilités et les procédures et processus nécessaires.

Le **système de qualité** étant ainsi clair, précis, il faut passer à sa reconnaissance, voire sa validation par une entité reconnue extérieur à la structure : **c'est la certification / accréditation** (Yon, 2006)

Le schéma (Figure 1) suivant fait la synthèse de ces différentes notions abordées par rapport à la qualité.

Figure 1: De la qualité à la certification : différente notion / approche



Source : Yon .,(2006)

2. Différenciation de la qualité et types de marches

A. Le concept de différenciation

La différenciation est la politique produit par laquelle une entreprise va différencier son produit vis-à-vis de ceux de la concurrence par des caractéristiques perçues comme unique par le consommateur (*ABC, Net marketing, 2006*)⁵. La politique de différenciation permet généralement de s'affranchir des contraintes d'une situation de concurrence et de pratiquer des prix plus élevés. La différenciation peut reposer sur des caractéristiques réelles ou être artificielle.

Le concept de différenciation souligne les caractéristiques propres de chaque produit et suppose la création de rentes particulières, dès lors, on parle de différenciation artificielle. **La différenciation artificielle** est une stratégie qui crée un produit différent des autres produits pour passer d'une concurrence entre prix à une concurrence imparfaite, c'est-à-dire à une situation où il a une courbe de demande qui s'adresse spécifiquement à lui et qui n'est pas horizontale et décroissante, dans laquelle il retrouve la liberté de tarification (et d'avoir une petite marge). La stratégie de différenciation est de restaurer une situation de concurrence imparfaite.

⁵ <http://www.abc-netmarketing.com>

B. Différenciation horizontale ou verticale

Lorsque la différenciation porte sur les différences de goûts (pour des revenus identiques), on parle de ***différenciation horizontale*** (pour un même niveau de revenu). Cela signifie pour une entreprise, qui opte pour cette différenciation, d'activer le problème de goût plus qu'un problème de revenu. Par exemple une société fromagère produisant du roquefort, qui décide de produire du roquefort doux (ici, on voit que l'offre repose uniquement sur le goût).

Quand cette différenciation s'intéresse aux différences de revenus, on parle de ***différenciation verticale***. Dès lors, la clientèle est segmentée, voire ciblée en fonction des critères économiques de revenus. Par exemple, une société de production de « hauts de gammes » pour s'adapter à la baisse du pouvoir d'achat d'une partie de ces clients, décide d'étendre sa gamme vers le bas en proposant des modèles moins coûteux. Finalement, le choix revient le plus souvent dans le cas des stratégies de différenciation verticales à un problème de choix de niveau de qualité : les producteurs choisissent un niveau de qualité des produits qu'ils vendent en fonction de la grille des revenus des acheteurs.

Mais de façon générale, la logique de la différenciation repose sur l'assimilation des quantités à des caractéristiques des produits (correspondant plutôt au point de vue des producteurs) et la formation des quantités à partir des identités qui correspond au point de vue des utilisateurs (Allaire, 2002).

C. La différenciation pour accroître les revenus

L'évolution récente des prix des produits agricoles témoigne de leur forte variabilité, ce qui pose des difficultés permanentes aux pays en développement tributaires de ces produits. Dans les pays où seuls quelques produits agricoles représentent une forte part des recettes d'exportation (cas du Burkina, du Mali etc.), la variabilité des prix à l'exportation a des conséquences macroéconomiques majeures du fait de son incidence sur les revenus, l'emploi et les recettes publiques. Les subventions de soutien accordées par les pays industrialisés à certaines productions agricoles (coton, sucre etc.) sont aussi des causes de chute de cours de ces produits.

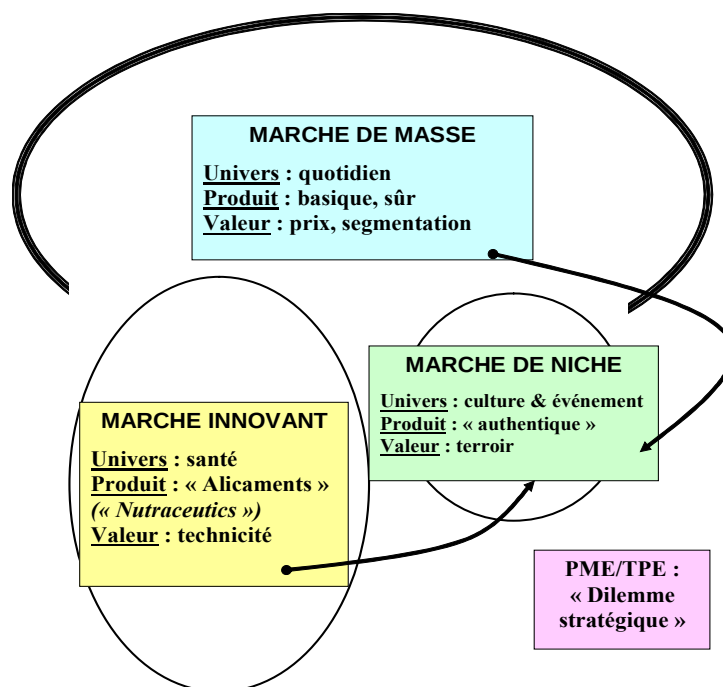
Pour répondre à ce déclin, différentes mesures ont été proposées : des interventions spécifiques principalement destinées à maîtriser l'offre, mais aussi à stimuler la demande de certains produits, ainsi que des actions plus générales visant à favoriser la libéralisation des échanges, tous produits confondus, l'arrêt des subventions etc. Des mesures ont également été proposées pour compenser la variabilité des prix ou gérer les risques liés aux prix. La faisabilité de ces différentes mesures dépend de la manière dont se comportent les prix des produits considérés. Par exemple, le marketing américain a stoppé la hausse de la demande de fibre synthétique.

Face à cette situation, de nombreux pays cherchent à améliorer les recettes générées par la production et l'exportation de leurs produits agricoles. Pour certains producteurs, la différenciation des produits pourrait ainsi offrir le moyen de pénétrer certains créneaux commerciaux rentables. La transformation des produits de base en produits à valeur ajoutée devrait également améliorer la part des producteurs dans la valeur du produit final. Cette solution se prête bien aux pays pauvres en développement, où l'agriculture reste le pilier de l'économie. Mais il reste à savoir sur quel type de marché se fera cette différenciation.

D. Types de marchés pour la différenciation : cas de l'industrie agroalimentaire

Le choix d'un type de marché constitue en fait une étape décisive dans le choix de la réorientation des activités d'une entreprise. La figure ci-dessous ([Figure 2](#)) présente les différents types de marchés où elle peut s'insérer dans le cas du secteur agroalimentaire.

Figure 2: Les trois marchés agroalimentaires



Source : Séminaire FEMISE-UE, Fort et Rastoin, 2005

a) Marché de niche

Un marché de niche est similaire à un segment de marché très étroit correspondant à une clientèle précise, peu exploité et associé à un service ou un produit très spécialisé. Il s'agit en fait d'une niche commerciale, c'est-à-dire un petit espace au sein du marché mondial que l'on maîtrise particulièrement. Cet espace est en soit quelque chose de spécial, d'unique, de particulier. A ce moment-là, les prix ne seront plus le facteur significatif auprès des clients potentiels. On offre quelque chose d'unique, et cette chose est ce qui conduira les consommateurs vers la société. Le fait de viser un marché de niche permet souvent d'être confronté à une concurrence moins forte, mais les volumes de ventes potentiels sont naturellement plus faibles. C'est le cas par exemple des produits de Max Havelaar, comme le café équitable et un produit non consommable, le coton équitable etc.

b) Marché de masse

Marché dont le volume d'activités est très important. Il est alimenté par des produits dont le prix est généralement assez bas et qui ne tiennent pas compte des spécificités des individus qui le composent. (Encyclopédie du marketing, 2006). Mais de nos jours, ce type de marché tend à disparaître. En effet, le marché a considérablement évolué et les marques doivent désormais répondre à une clientèle exigeante, ultra segmentée qui souhaite une offre sur mesure. Devant cette prolifération de produits et cette fragmentation de l'audience, les marques adoptent de plus en plus une approche associant micro marketing et permission marketing. Il est devenu inefficace de s'adresser au plus grand nombre en espérant toucher sa cible dans le tas. La pertinence est devenu l'élément clef, c'est-à-dire communiquer le bon message uniquement à la bonne audience.

c) Marché innovant

Un marché innovant se caractérise par le caractère nouveau du service offert. L'innovation crée une rupture par rapport à l'existant. Elle est par conséquent source de risques, d'instabilité et de surcoûts. Aussi, du fait qu'elle soit un pari sur l'avenir, elle présente un risque pour l'investisseur. L'investisseur doit être rémunéré pour sa prise de risque mais aussi pour sa contribution à la croissance que son innovation peut apporter à l'économie du secteur.

Par exemple, c'est par la multiplication des initiatives novatrices que les marchés des télécommunications continueront à se développer et contribuer à l'accroissement du bien-être social collectif. Dans le secteur agricole, l'innovation peut aussi porter sur un produit donné, notamment l'adoption de nouvelle technique de production etc.

Conclusion

De nos jours, la démarche qualité occupe une place importante dans les activités des entreprises. Mais avec la mondialisation, certains produits ou leurs producteurs sont mis à mal en dépit de l'existence d'une « qualité initiale » qui aujourd'hui ne reçoit donc plus un écho favorable. Par conséquent, les petits producteurs voient leurs revenus décroître considérablement. Une des pistes de résolution porte de nos jours sur la différenciation avec une démarche qualité bien précise. D'où tout l'enjeu de nos jours de la différenciation. Mais avec cette mondialisation, les petits producteurs surtout ceux des pays en développement ont des difficultés pour accéder, voire conquérir le marché. Les questions qui se posent sont les suivantes: comment ces derniers peuvent-ils se signaler sur le marché ? Devront-ils passer par des labels ? Si oui comment cela peut-il se faire ? Est-ce une forme privée (petits producteurs regroupés) ou faut-il passer par les grandes distributions ?

Nous pensons que les signes de qualité peuvent permettre aux petits producteurs d'avoir accès aux marchés. Mais en ce moment une autre question se pose. Il s'agit de celle relative aux cahiers de charges. En effet, les grandes distributions arrivent facilement à se faire des cahiers de charges souples qui leur permettent de mieux valoriser certains produits et par conséquent d'augmenter les revenus des producteurs avec lesquels elles travaillent. Or tous les producteurs ne sont pas liés à des grandes distributions. Comment ces derniers peuvent-ils s'organiser pour mieux se faire connaître et faire connaître les mêmes produits vendus par leurs collègues ? Ces derniers peuvent décider de différencier leurs productions à travers des cahiers de charges. Dès lors, comment leurs cahiers de charges peuvent se faire valoir ?

Dans ces conditions, l'Etat peut mettre en place une politique nationale pour cadrer les règles de la différenciation et de la qualification.

En effet, pour un produit donné, il y aura un cahier de charge unique qui sera valable et qui va qualifier le produit tant pour les petits producteurs que pour les grandes distributions. L'avantage de cette politique nationale est que l'Etat avec ses partenaires, en qualifiant le produit, donne une reconnaissance reconnue internationalement au moment de l'exportation.

3. Impact socioéconomique de la filière cotonnière au Burkina Faso

L'activité cotonnière constitue un pilier pour le développement socio-économique du Burkina Faso. Hormis ces impacts positifs sur les principaux indicateurs macro-économiques, sa contribution aux finances publiques, son rôle moteur de développement pour d'autres secteurs économiques, le coton a constitué et continue d'être la locomotive du développement rural, surtout au niveau des zones cotonnières du Burkina Faso.

A. Des bénéfices pour les producteurs

Le développement du monde rural burkinabé passe par une amélioration des conditions de vie des populations, une amélioration de leur niveau de vie et cela à travers aussi la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base. Ainsi, la production de coton a été très bénéfique pour les producteurs, de par :

- ✓ Une meilleure structuration du monde rural : dans les zones cotonnières, la production est gérée au sein d'un Groupement de Producteurs de Coton (GPC). Ce qui a permis aux producteurs d'apprendre à s'autogérer, de se professionnaliser et par conséquent, de mieux défendre leurs intérêts.
- ✓ Le coton est l'une des productions agricoles monétaires qui assure aux agriculteurs des revenus garantis et qui leur permet, non seulement de payer leurs coûts de production, leurs dépenses personnelles, mais aussi d'accumuler du capital (cheptel, constructions, équipements). Une des conséquences remarquables est l'émergence d'une « classe moyenne » parmi les agriculteurs. Le coton permet également une amélioration des revenus de manière indirecte : les sous-produits du coton, en particulier les tourteaux et aliments pour bétail ont contribué efficacement à l'intensification de l'élevage, qui influe particulièrement sur les revenus en milieu rural (FAO. et al., 2006).
- ✓ Les revenus du coton ont permis une monétarisation progressive des populations rurales. Le paiement du coton est effectué en espèces et il est pour de nombreux producteurs la seule source d'argent. Cette monétarisation permet de desserrer la dépendance imposée par la production de produits de subsistance et par le troc (FAO. et al., 2006; AFD, 2004). De plus, les cultivateurs de coton ont accès au crédit agricole dans une proportion plus forte que le reste du monde paysan. Les revenus du coton permettent aussi parfois la construction au niveau du village de magasins de stockage de céréales ou de « banques de céréales », d'où une meilleure protection et gestion de celles-ci.

B. Des bénéfices pour les zones rurales

Avec la culture du coton, la pauvreté a reculé dans les zones cotonnières. La pauvreté se traduit au niveau individuel par la non-satisfaction des besoins essentiels tels que l'alimentation, l'habillement et le logement. Au niveau collectif, l'absence d'environnement sécurisant, le manque d'infrastructures sociales, l'enclavement de certaines zones et la faiblesse des moyens de transport accentuent les autres causes essentielles de pauvreté que sont l'absence de facteurs naturels favorables, la famine et les épidémies. Le coton qui est la première culture de rente au Burkina Faso, contribue à la diminution de la pauvreté : l'incidence de la pauvreté pour les agriculteurs de rente a diminué de 10 points en passant de 50,1% à 42,4% entre 1994 et 1998, alors que, à titre d'exemple, sur la même période, celle des agriculteurs vivriers a augmenté de 2 points (AFD, 2004).

La culture du coton favorise la sécurité alimentaire de par un effet d'entraînement sur les céréales et autres cultures vivrières. Elle a en général un effet d'entraînement sur les autres productions, en particulier sur les céréales. Cette situation résulte principalement des revenus monétaires garantis par le coton qui permettent d'investir pour produire les vivres. Par ailleurs, la filière coton facilite l'apport d'engrais pour ces céréales, parce que celles-ci, en rotation avec le coton, bénéficient de la rémanence des engrais coton. La culture céréalière bénéficie aussi de l'intensification des exploitations, induite par le « paquet technologique » appliqué au coton (FAO. et al., 2006). En effet, les producteurs de coton savent utiliser les engrais, les produits phytosanitaires, et disposent d'équipements plus importants (culture attelée). En conséquence, ils ont souvent de meilleurs rendements dans les productions vivrières que les non producteurs de coton.

Le développement de la filière joue en faveur de l'éducation et la santé. La formation des GPC et leur professionnalisation ont entraîné la mise en place d'ateliers d'alphabétisation, qui ont touché au moins

12 000 producteurs (AFD, 2004). Les taux d'alphabétisation et de scolarisation de la région des Hauts Bassins, première région cotonnière, sont de 34,3% et de 56%. Ils sont nettement plus élevés que les moyennes nationales respectives (21,8% et 44,1%) (AFD, 2004). De plus, il y a au Burkina Faso une habitude d'investissement dans les infrastructures villageoises. Ainsi, les revenus des producteurs de coton sont souvent en partie utilisés pour la construction d'écoles, d'hôpitaux, etc. Par exemple, la ristourne sur achat versée aux GPC, qui s'est élevée à environ 6,7 milliards FCFA sur la période 1997/98 – 2002/03, a servi avant tout à payer les dépenses liées à la collecte de coton-graine et des investissements relatifs à la culture du coton (bascules, magasins d'intrants, etc.) mais le solde, qui peut atteindre 50% du montant de cette ristourne, a été utilisé pour des investissements d'intérêt collectif (AFD, 2004). En particulier, le premier investissement réalisé avec la « ristourne » est très souvent la construction d'une maternité avec l'embauche d'une sage-femme.

La filière coton contribue largement au désenclavement des populations rurales (FAO. *et al.*, 2006). Toutes les régions cotonnières sont traversées par au moins une voie bitumée. De plus, les sociétés cotonnières contribuent à leur manière à la construction et rénovation de pistes en milieu rural dans les régions cotonnières respectives. Cette dynamique contribue au désenclavement de nombreuses zones rurales et peut d'une manière ou d'une autre relancer la dynamique économique.

La culture de coton a un impact positif sur le renforcement du tissu social dans les campagnes et la lutte contre l'exode rural. Les producteurs de coton, impliqués dans les organisations de producteurs, et tirant un revenu correct de leur travail, sont en général moins enclins à quitter leurs terres pour la ville. Le développement de la filière coton s'est accompagné d'un agrandissement des cellules familiales. Cet élément montre bien à la fois l'enrichissement et l'enracinement des familles cultivatrices de coton dans leur région. La culture de coton permet à des jeunes de fonder leur exploitation car elle offre la possibilité d'obtenir un crédit intrants et une sécurité des revenus. La main-d'œuvre salariée s'est fortement développée, ce qui a également un impact sur la fixation des jeunes dans leurs terroirs. De plus, elle a permis une implication massive et croissante des femmes dans l'agriculture au Burkina Faso. De nos jours, avec le coton bio équitable, plus de 43% des producteurs sont des femmes (UNPC-B. *et al.*, 2007).

II. La situation du coton dans le monde

1. Le marché international de coton

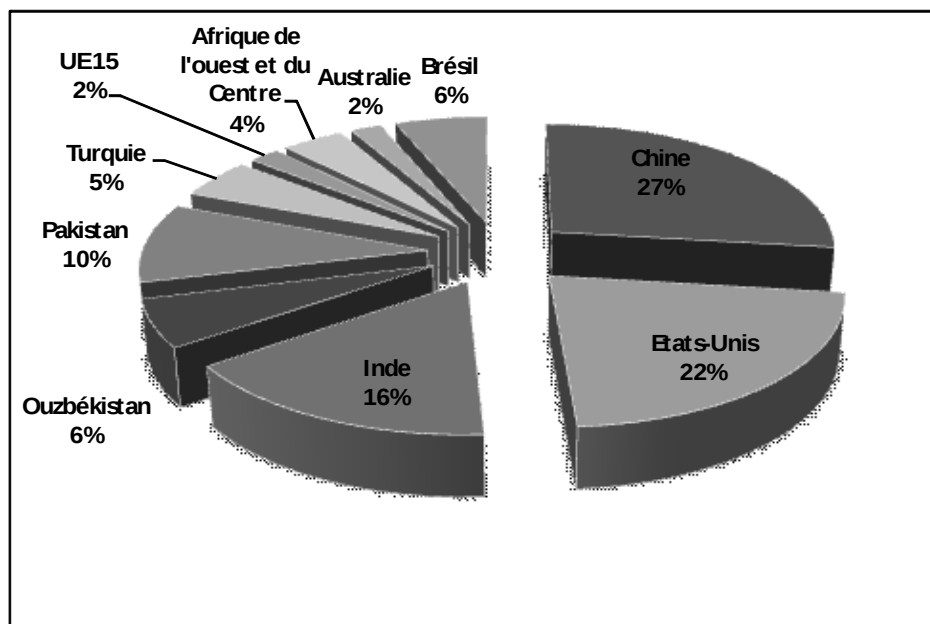
A. Production mondiale et répartition

De nos jours, la production mondiale de coton fibre (Figure 3), dominée par la Chine (27% de la production mondiale), s'élève à environ 25 millions de tonnes. Elle est suivie par les Etats-Unis (22% de la production mondiale), et l'Inde (16 % de la production). Ensuite viennent le Pakistan (10%), l'Ouzbékistan (6%) et les pays africains de la zone franc, qui pèsent ensemble 4% de la production mondiale (Berti *et al.*, 2006). Quant à l'Union Européenne, elle ne représente que 2,5%.

De 1960 à 2005, la production mondiale de coton a plus que doublée passant ainsi de 10 millions de tonnes à 24,5 millions. Depuis 1960 et ce, jusqu'à nos jours, certains pays comme la Chine, les Etats-Unis, l'Inde et le Pakistan ont toujours produit plus que 100000t/an (Berti *et al.*, 2006). Aujourd'hui, ils représentent à eux quatre 70% de la production mondiale de coton. En revanche, de grands producteurs de coton, comme le Mexique ou le Pérou ont progressivement cessé leur production. Enfin, des pays nouveaux sont apparus, comme l'Union Européenne, et des pays de l'Afrique sub-saharienne (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina, Zambie, Zimbabwe, Bénin, Tchad). En Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP), nous avons environ 25 pays africains qui produisent du coton et la part des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est estimée à 70% (CTA, 2007).

En termes de répartition, la figure ci-dessous la donne en indiquant la part des grands pôles de production.

Figure 3: Répartition de la production de coton dans le monde en 2004-2005

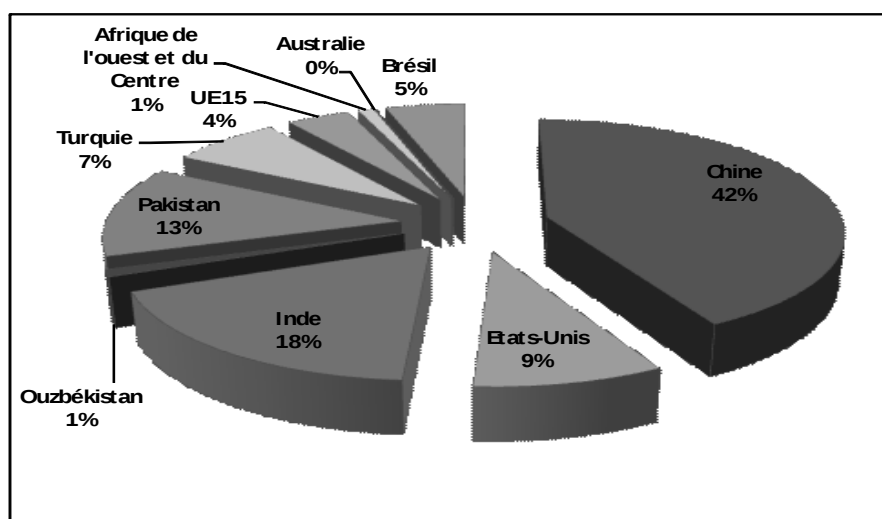


Source : Elaborée par Diallo L., (2008) à partir des données de Berti et al., 2006

B. Consommation et répartition

La consommation de coton (Figure 4) est essentiellement le fait de pays en développement. La Chine est, et de loin, le premier pays consommateur de coton avec environ 42% de la consommation mondiale (Berti *et al.*, 2006). Sa consommation a fortement augmentée entre 2000 et 2005. Elle est suivie par l'Inde, le Pakistan, et la Turquie, les Etats-Unis se classant juste derrière (9%). En ACP, les pays producteurs et pays consommateurs ne sont pas les mêmes. Au total, les pays ACP consomment moins du quart de leur production. Les sept premiers principaux pays consommateurs de coton sont, par consommation décroissante, le Nigeria, le Zimbabwe, la Zambie, Maurice, l'Ethiopie, le Kenya et la Côte d'Ivoire (Berti *et al.*, 2006). Ils représentent ensemble les trois-quarts de la consommation de coton fibre des ACP. En Afrique occidentale, la consommation du coton est quasi nulle sur les 23,5 millions de tonnes produites dans le monde (Berti *et al.*, 2006).

Figure 4: Répartition de la consommation de coton dans le monde en 2004-2005



Source : Elaborée par Diallo L., (2008) à partir des données de Berti et al., 2006

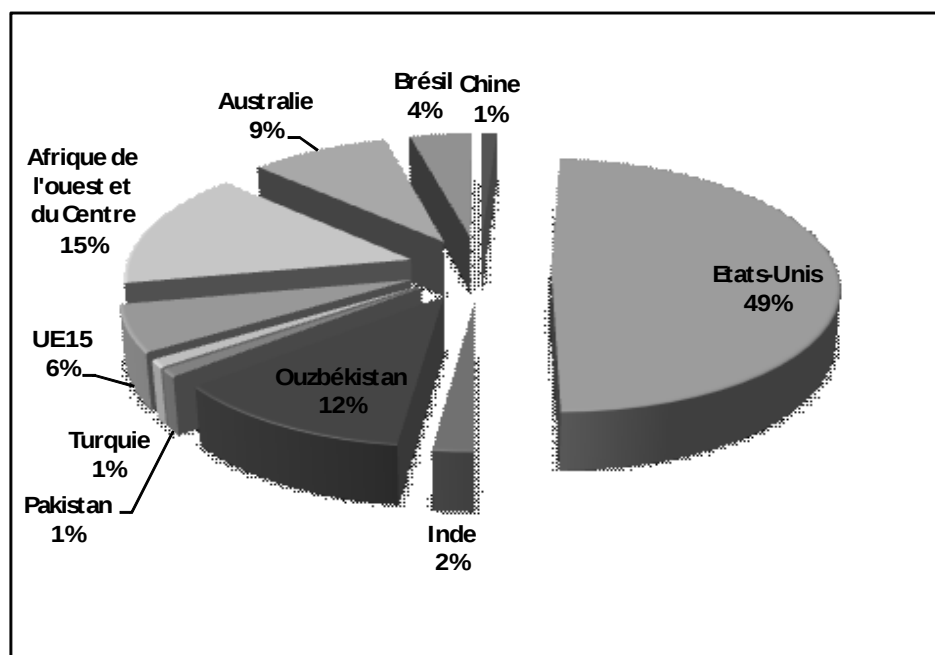
C. Les importations – exportations

Les principaux pays importateurs sont des pays en développement possédant une industrie textile importante. Il s'agit de la Chine, l'Indonésie, la Thaïlande et la Turquie, qui totalisaient à eux seuls plus de la moitié des importations mondiales en 2004-2005. Avec le boum de l'industrie textile chinoise, la demande chinoise va beaucoup augmenter ; d'où une part d'exportation nulle pour la Chine (Figure 5). La progression de la Chine dans la consommation mondiale de coton fibre, impressionnante, est passée de 23% en 1980-1981 à environ 40% en 2005-2006 (Berti *et al.*, 2006).

Cette explosion prévue de la consommation chinoise est en grande partie à mettre en relation avec la libéralisation du marché mondial des textiles, intervenue à l'OMC le premier janvier 2005 donnant une forte impulsion à l'industrie textile chinoise (Berti *et al.*, 2006). Cette progression de la consommation chinoise et, dans une moindre mesure, de l'Inde et du Pakistan, s'est faite au détriment d'autres régions où l'industrie textile a perdu de sa compétitivité, en particulier en Europe.

En 2004-2005, les Etats-Unis, avec 49%, sont, et de très loin, les principaux exportateurs mondiaux (plus du tiers des exportations mondiales en 2005), suivis par les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre 15%, et enfin l'Ouzbékistan avec 12% (Berti *et al.*, 2006). En Afrique de l'Ouest, les exportations sont surtout dirigées vers l'Asie, notamment la Chine.

Figure 5: Répartition des exportations de coton dans le monde en 2004-2005



Source : Elaborée par Diallo L., (2008) à partir des données de Berti *et al.*, 2006

2. Le contexte économique de la production de coton

A. La chute et la volatilité des cours

De nos jours, la production mondiale de coton est caractérisée par de fortes variations entre les pays : tandis que les Etats-Unis suivent une production intensive, dans la plupart des producteurs de Pays les Moins Avancés (PMA) et Pays en voie de Développement (PED), la production du coton est basée sur la main-d'œuvre familiale et locale. Par ailleurs, les deux leaders de production du coton, notamment la Chine et les Etats-Unis, en sus de l'Union européenne, subventionnent fortement leurs producteurs. De plus, les Etats-Unis, premier pays exportateur, avec 36 à 49% du marché, contribuent fortement à la fixation des prix sur le marché (Seck, 2005).

Dans les pays d'Afrique, le secteur cotonnier est l'un des secteurs agricoles où les prix réels ont baissé de 45% entre 1980 et 2000 selon une étude du Fonds Monétaire International (FMI). La baisse des prix réels a fortement touché des pays en développement, traditionnellement producteur du coton, et où les recettes de l'exportation cotonnière sont essentielles (Goreux, 2003a).

Le cours du coton est donc non seulement caractérisé par sa chute, mais aussi par sa volatilité. Les principales raisons évoquées pour expliquer ces évolutions sont (Goreux, 2003a ; Fok et Gaborel, 2005) :

➤ L'essor des fibres synthétiques issues du pétrole : elles concurrencent le marché du coton fibre et par conséquent, entraîne une diminution de la part de marché du coton dans les fibres textiles utilisées. De 1960 à 2002, la part de coton dans les fibres textiles est passée de 67 à 40% ; ceci est corrélé avec le taux annuel de croissance de la demande de coton, estimé pour la même fourchette d'année de 1,8% pour le coton contre 4,7% pour les fibres synthétiques (CTA, 2007). A partir de 1994, la consommation de fibres synthétiques dépasse celle du coton et l'excède de plus de 8 millions de tonnes en 2002 (CTA, 2007). Mais depuis 2002, il y a un équilibre relatif du fait de la promotion du coton et du prix élevé du baril de pétrole.

➤ Les subventions : la production américaine se trouve artificiellement dopée par l'intervention du gouvernement fédéral, sous forme d'aides directes aux producteurs (3,5 milliards de dollars) et de subventions aux exportations (1,5 milliard de dollars) en 2005, qui représentent près de 50 % des subventions mondiales au coton (Seck, 2005). Ces aides américaines, en sus de celles de l'Union Européenne et de la Chine alimentent ainsi une chute d'année en année des cours (Seck, 2005, Lambert, 2006). Cette baisse continue des prix internationaux du coton pose, à terme, le problème de la survie de toute la filière cotonnière, surtout dans les pays en voie de développement. Suppan (2006) souligne que, lorsque les prix sont faibles, les producteurs ont tendance à ne pas suivre les recommandations sur les ITK, dans le but de réduire les coûts de production de coton et d'accroître leurs recettes par augmentation des volumes exportés.

➤ Le niveau des stocks de coton : il a des conséquences sur la volatilité des cours. Ainsi, parallèlement aux subventions, les Etats-Unis et la Chine (gros producteurs et stockeurs de cotons) libèrent souvent des stocks importants sur le marché. Pour les Etats-Unis, la cause principale est la baisse de la consommation intérieure. De ce fait, la part de coton exportée est passée de 31 à 68% de 1988 à 2003 (Goreux, 2003c). Concernant la Chine, les volumes importés varient fortement, en sens inverse de sa production variant au gré des aléas climatiques et du jeu du stockage/destockage. La Chine contribue ainsi à la volatilité du prix du coton sur le marché mondial : les mauvaises années, la Chine importe des volumes élevés et le cours mondial remonte. Le raisonnement est inverse après les « bonnes années ». Sur les vingt dernières années, la volatilité des prix du coton est ainsi essentiellement due aux variations des quantités importées par la Chine (Berti *et al.*, 2006). Dans un contexte défavorable de surproduction, la Chine, tantôt importatrice, tantôt exportatrice, influe sur les stocks mondiaux (Shi Xing, 2006) d'où des fluctuations du cours du coton.

➤ La tendance à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, constatée depuis 2002, est aussi un facteur pénalisant le prix payé pour la fibre de coton exportée surtout depuis la zone franc. Aussi, il faut noter que la Chine, de par le fait qu'elle soit le premier consommateur et producteur, exerce aussi une influence majeure et grandissante sur l'évolution des prix (Berti *et al.*, 2006).

B. Le coton et l'OMC : la plainte du Brésil et l'initiative du C4⁶

Le problème véritable du coton est donc son prix qui n'est pas juste et équitable au niveau mondial. L'effondrement continu et accéléré des cours ces dernières années impose que des mesures idoines soient mises en œuvre aujourd'hui. Ces mesures ne peuvent qu'être prises au sein de l'OMC. Face donc à cette situation, en septembre 2002, le Brésil engage une procédure devant l'Organe de Règlements des Différents (ORD) de l'OMC contre les soutiens versés par les Etats-Unis à leurs producteurs. Le Brésil

⁶ <http://www.wto.org>

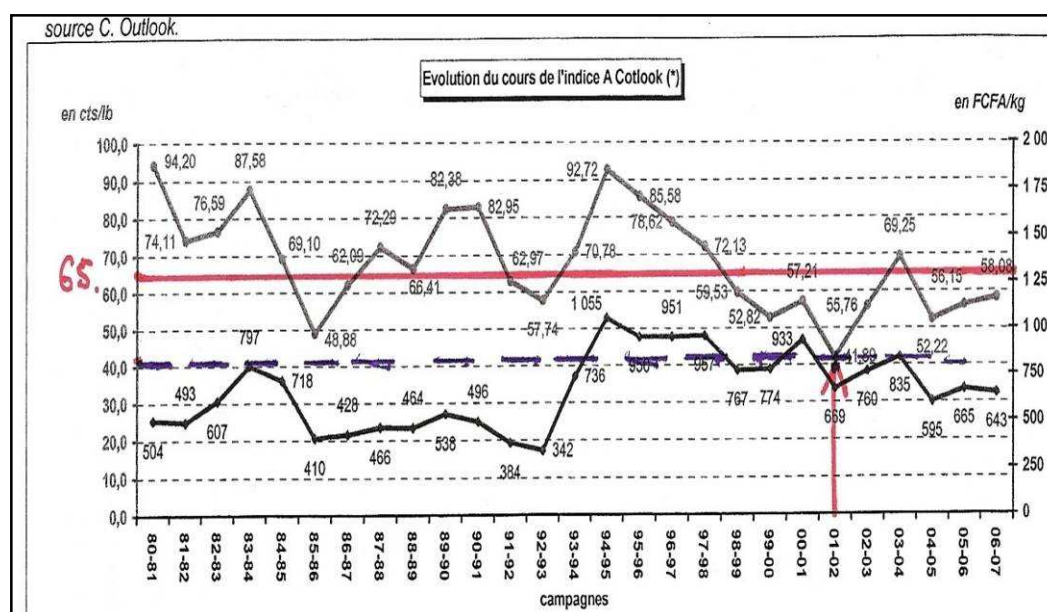
estime que les Etats-Unis n'avaient pas respecté l'accord agricole de l'OMC, participant ainsi à la déprime des cours mondiaux et portant préjudice aux producteurs brésiliens. Ainsi, en juin 2004, l'ORD donne raison au Brésil, jugement confirmé en appel en mars 2005. En effet, il a estimé que les soutiens des Etats-Unis devaient être déclassifiés, soit en subventions à l'exportation, soit de la boîte verte vers la boîte orange (aides les plus distortives, qui sont plafonnées).

Cette initiative aura eu l'avantage de doper les pays africains pour « dénoncer » les subventions accordées au coton qui provoquent une baisse des revenus cotonniers. Le président du Burkina Faso (Blaise Compaoré) a plaidé pour les producteurs africains de coton face à cette baisse des revenus issus du coton, le 10 juin 2003 à l'OMC. Le Président Compaoré a noté : « *A titre d'exemple, la vingtaine de milliards de francs CFA dont bénéficie le Burkina Faso au titre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) est ainsi annihilée par l'impact des subventions sur le coton* » (Compaoré, 2003).

Ainsi, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad (C4) ont, en mai 2003, déposé au Secrétariat de l'OMC une « Initiative sectorielle sur le coton » pour le sommet de Cancun. Dans cette initiative, le C4 a demandé la réduction accélérée des subventions aux producteurs de coton et une compensation financière en faveur des PMA, en attendant l'élimination des subventions. Aussi, les pays du C4 ont-ils demandé de traiter le coton comme « un produit spécial » (Goreux, 2003b). En effet, en 2001, les producteurs de coton depuis le bureau de l'UNPC-B (Bobo-Dioulasso, Burkina Faso) lancent un appel pour une suppression des subventions américaines. Cette période coïncide avec le doublement de ces subventions adopté par le congrès américain. Le cours mondial du coton en dollars courants est donc tombé en 2001-2002 à son niveau le plus bas depuis 30 ans, soit 48 cents (Goreux, 2003b), remettant en cause l'avenir d'une filière qui était très prometteuse (Figure 6). Les subventions massives ont eu pour effet de déprimer les cours mondiaux et donc de réduire les recettes d'exportation des pays CFA qui exportent 95% de leur production cotonnière (Goreux, 2003b).

Figure 6: Evolution de l'indice du coton de 1981 à 2007

La courbe en bas traduit l'évolution de cet indice en fcfa/kg



Source : C. Outlook, 2007

Constatant les pertes subies par leurs producteurs suite à la chute des cours mondiaux, ils ont demandé la suppression des soutiens versés par les pays développés à leur production cotonnière, et, en attente de cette décision, le versement de compensations financières. Ils ont demandé que le secteur coton soit traité comme une négociation à part entière, donc hors des négociations agricoles. Lorsqu'on regarde le graphique

de l'évolution de l'indice du coton, on constate de manière générale, que les producteurs produisaient au dessus du seuil de rentabilité (trait plein, 65 cents) (Goreux, 2003b). Mais, depuis 1997, la chute a commencé et en 2001, ils ont atteint un niveau jamais égalé depuis 1930 (trait en pointillé en croisement avec la flèche en trait plein, 48 cents), ce qui évidemment a entraîné un appauvrissement continu des producteurs de coton africains depuis lors, en témoignent les cours situés depuis 2001 en dessous du seuil de rentabilité pour les producteurs africains. Les PMA, le groupe africain et les ACP et plusieurs ONG, dont Oxfam, ont apporté leur soutien à cette initiative.

A cause de cette forte mobilisation, la Conférence ministérielle de Cancun en septembre 2003 fut un échec, en l'absence de réponses aux demandes du C4. Par la suite, l'Accord-cadre de juillet 2004 a décidé de la création d'un sous-comité coton, et a précisé que le coton sera traité de manière « *ambitieuse, rapide et spécifique* » dans le cadre des négociations sur l'agriculture. De plus, il a été décidé d'identifier des projets de développement liés directement ou pas au coton pour appuyer les producteurs africains. Lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005, le coton a été un des points au cœur des discussions agricoles ; et le C4 obtient comme avancée la suppression des subventions américaines à l'exportation de coton pour fin 2006.

La Déclaration de Hong Kong avait donné la priorité aux négociations portant sur l'agriculture et les droits de douane sur les produits industriels, en fixant des échéances à avril 2006 (pour un accord sur les principaux paramètres) et juillet 2006 (pour la remise par les Etats membres des listes comprenant leurs engagements précis). Mais ces échéances n'ont pas pu être tenues et l'accord politique sur les questions clés n'a jamais pu être trouvé. C'est en raison de ce blocage et des divergences persistantes entre les points de vue des principaux acteurs, que le Directeur Général de l'OMC, Pascal Lamy, lors du Conseil Général du 27 juillet 2006 à Genève s'est résolu à proposer la suspension *sine die* des négociations en ces termes : ".....devant cette impasse persistante, j'estime que la seule voie possible que je puisse recommander est de suspendre les négociations pour l'ensemble du Cycle afin de permettre aux participants d'accomplir le travail de réflexion sérieux qui est manifestement nécessaire. Ménageons-nous une pause pour examiner la situation, étudier les options possibles et revoir les positions"⁷. En proposant aux membres de l'OMC cette suspension, Pascal Lamy a tiré les conséquences de la situation de blocage qui prévalait depuis la Conférence de Hong Kong.

Cette situation avait été déplorée par l'ensemble des membres de l'OMC qui souhaitaient une reprise rapide des discussions, en dépit du fait qu'aucune date n'avait été fixée. Mais, en février 2007, les négociations ont repris et des avancées ont été observées sur les projets de développement du secteur cotonnier en Afrique. Mais d'ores et déjà, le fait que la question du coton soit complètement liée aux avancées sur les autres produits agricoles, on assiste à un amoindrissement du caractère ambitieux et rapide du dossier coton. Au vu de cette conjoncture mondiale les pays africain doivent trouver des alternatives pour que ce coton, en dépit de la chute et de la volatilité des cours mondiaux, leur permettent d'avoir des revenus conséquents.

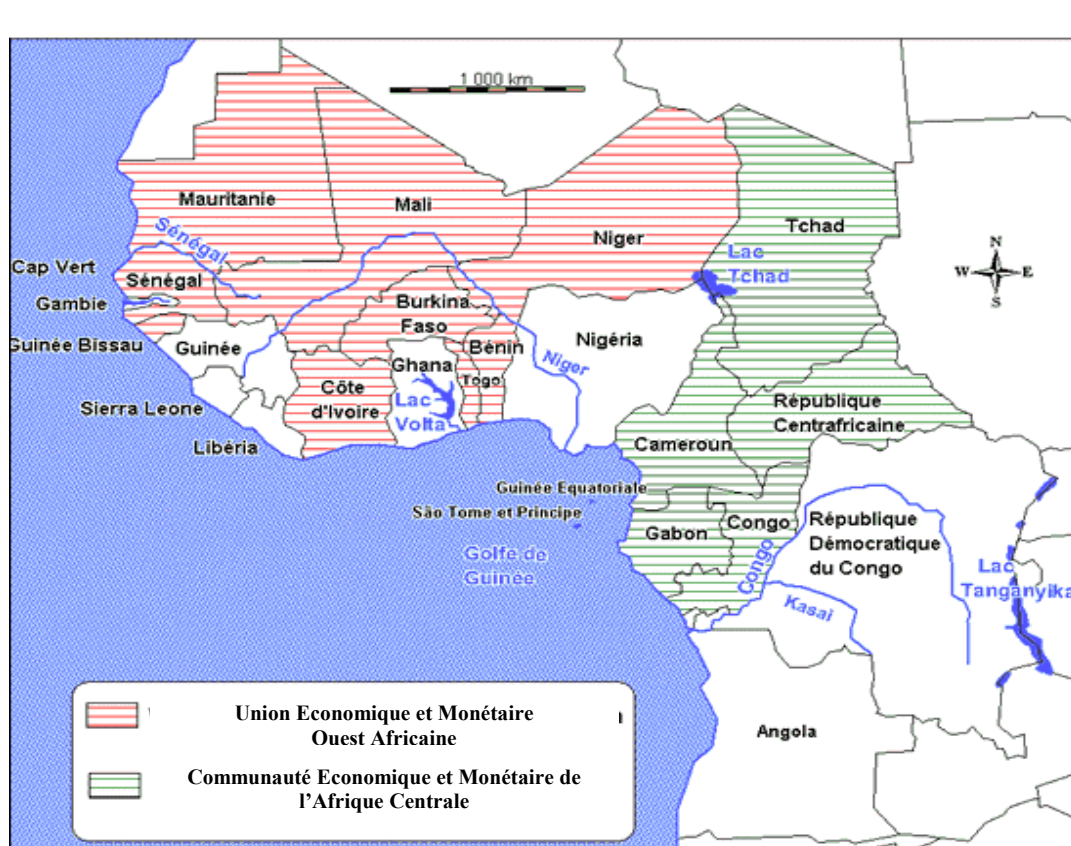
⁷ http://www.wto.org/french/news_f/news06_f/tnc_dg_stat_24july06_f.htm

Partie III: Présentation de la filière dans l'UEMOA et au Burkina Faso

I. La filière cotonnière dans l'espace économique «UEMOA»

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une organisation sous régionale qui a été créée par le Traité signé à Dakar le 10 janvier 1994 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le « F CFA » (www.uemoa.int). De nos jours, elle compte 8 pays (avec l'entrée en 1997 de la Guinée-Bissau) : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo (Figure 7)

Figure 7: Pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC



Source : <http://www.sflp.org/eng/004/uemoa.html>

1. Caractéristiques d'une filière industrialisée

La filière cotonnière ouest africaine se caractérise essentiellement par le rôle socio-économique que joue le coton et la qualité dont il jouit d'une part, mais d'autre part, par les nombreuses contraintes auxquelles elle est confrontée. Ces contraintes sont de deux ordres : l'un « externe », où il faut mener une lutte de longue haleine et qui dépend du marché, l'autre, « interne » au continent, et qui doivent être résolus dans le très court terme pour mieux résoudre le premier groupe de contraintes.

A. Poids économique relatif du coton

Le coton constitue un élément moteur, voire un socle pour le développement socio-économique de nombreux pays d'Afrique. Il est cultivé dans plus de 30 pays sur les 53 que compte le continent et occupe en valeurs de produits agricoles d'exportation en Afrique, le troisième rang, après le cacao et café (Malloum et Fahala, 2005). Avec une superficie de 5 000 000 ha (14% superficie mondiale) emblavée en coton, le continent fournit à peu près 9% (1,7 millions de tonnes) de la production mondiale en coton fibre estimée à 20 millions (Weil et Bachelier, 2006).

Depuis 2000, l'accroissement de la production de coton en Afrique émane principalement de 11 pays (Burkina Faso, Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, Sénégal, République Centrafricaine, Niger, Togo et Guinée Bissau), dont 7 de l'UEMOA. Dans les pays de l'UEMOA, le coton tient une place importante dans les économies (Tableau 1).

Une étude entreprise dans le cadre de l'élaboration d'un programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton textile dans la zone UEMOA, a permis d'apprécier cette importance économique du coton dans les pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad).

Cette étude révèle l'importance du coton tant au plan macro-économique qu'à celui de la dynamique de développement rural et de la lutte contre la pauvreté.

a) Importance sur les indicateurs macro économiques

- ❖ Recettes budgétaires : cet impact paraît faible, mais est non négligeable. Dans le pays le plus dépendant du coton, le Burkina Faso, entre 2000 et 2004, la filière a généré entre 14 et 25 milliards de fcfa (21 à 38 millions d'euros) de recettes annuelles de TVA et de droits de douanes. Ce qui représente environ 4 à 7% des recettes fiscales totales (FAO, 2006).
- ❖ Contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) : elle est importante et oscille ainsi entre 5 à 9% (Weil et Bachelier, 2006), selon les pays et les années (tableau ci-dessous).
- ❖ Recettes d'exportation : la part du coton dans la formation de cet indicateur varie entre 30 et 60% dans les pays du C4 (Tableau 1). Au Tchad, le coton représentait plus de 50% des recettes d'exportation avant l'activité pétrolière (Weil et Bachelier, 2006).

Tableau 1: Importance du coton dans les économies des pays de l'UEMOA (2005-2006)

Pays	Exportations de coton fibre (millions de dollar)	Part dans les export. ouest africains de coton	Part dans les export agricoles du pays	Part dans les export. totales du pays	Contribution au PIB du Pays
Bénin	142,5	16%	70%	30%	11%
Burkina Faso	154	17%	75%	56%	25%
Côte d'Ivoire	147,7	17%	6%	4%	5%
Guinée-Bissau	0,1	-	-	-	-
Mali	188,1	21%	63%	30%	10%
Niger	0,2	-	-	-	-
Sénégal	17,5	2%	11%	9%	3%
Togo	39,6	4%	38%	8%	5%

Source : Faostat, 2006-www.pan-uk.org/Projects/Cotton/pdfs/Senegal.pdf - www.delciv.ec.europa.eu/

b] L'emploi et les revenus ruraux issus du coton

- ❖ *Le coton pourvoyeur d'emploi* : dans les pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), le coton apporte des revenus monétaires à plus de 10 millions d'habitants (FAO, 2006). En effet, avec la culture intensive du coton, chaque tonne de coton fibre représente environ 320 hommes-jours de travail agricole, soit salarié ou main-d'œuvre familiale (FAO, 2006). En sus de cela, il faut ajouter les emplois salariés créés au niveau des sociétés cotonnières.
- ❖ *Le coton représente l'unique culture de rente dans les zones rurales qui distribue des revenus importants* surtout avec un prix d'achat connu et garanti dans un marché assuré (même si de nos jours, il y a des retards de paiement). La marge nette des producteurs après paiement des intrants s'est située en moyenne autour de 120 000 fcfa/ha au cours de la décennie passée (FAO, 2006).

Mais, de nos jours, c'est cette baisse des revenus qui est inquiétante pour les pays comme ceux du C4. Cet effet direct est renforcé par l'effet multiplicateur et induit sur les populations liées indirectement au coton. Au Bénin, par exemple, cet effet multiplicateur a été estimé à 3,3 d'après Minot et Daniel (2002), cité par (FAO, 2006). Ainsi, avec ces revenus, le coton contribue à fixer les jeunes dans leur terroir et réduisant par conséquent l'exode rural et l'immigration.

B. Caractéristiques techniques de la fibre

Le coton de la zone UEMOA, comme ceux de la CEMAC, est caractérisé par la qualité de sa fibre, de plus cette qualité est homogène dans la zone franc en raison des conditions naturelles similaires de production et d'utilisation des variétés quasi identiques.

Les atouts de la filière se résument essentiellement donc à ceux dont bénéficie la fibre de coton. Cette qualité, qualifiée de « meilleure » par les spécialistes, fait l'objet d'un consensus général (Malloum et Fahala, 2005), surtout par les filateurs où ces caractéristiques conviennent mieux à la filature.

Les points positifs de la fibre de coton Ouest africaine et Centrale sont des caractéristiques techniques qui sont (Maucotel, 2005) :

- ❖ un bon micronaire (3.8 à 4.3),
- ❖ un bon niveau d'apparence (grade),
- ❖ une ténacité de 28 à 31 GPT,
- ❖ une longueur de fibre homogène allant de 1.3/32 inch à 1.5/32,
- ❖ une élasticité de la fibre dans le marché et un taux de neps (noeuds sur la fibre) inférieur à ses concurrents grâce à une récolte manuelle. (*cf encadré à la page suivante pour les définitions*)

Encadré sur la définition des termes relatifs à la qualité de la fibre de coton

Couleur (de la fibre) : C'est un des facteurs qui définit le grade. La couleur est fonction de la teinte, de l'éclat (brillant, normal ou mat) et de l'intensité ou degré de coloration. Les cotons sont classés en blanc, taché, teinté, jaune et gris (*extra-white, white, spotted, tinged, yellow and grey*).

Coton collant : Phénomène dû à des insectes (pucerons, cochenilles,...) déposant des gouttes de sucre, appelées miellat, sur les feuilles de cotonnier, gouttes qui, en tombant, souillent la fibre et entraînent d'importants problèmes dans le traitement industriel du coton.

Finesse : La finesse de la fibre est une caractéristique variétale qui peut être estimée par son périmètre, son diamètre, la surface d'une section. La finesse peut être exprimée par la masse linéique ou masse par unité de longueur. L'unité utilisée est le millitex (unité exprimant la masse linéique ou masse par unité de longueur).

Grade : Le grade des cotons est un indice de propreté et de présentation : il est défini par les combinaisons de trois facteurs : couleur, impuretés et préparation.

Ratio de maturité : Ratio permettant d'apprécier la maturité de la fibre. Après mercerisage de la fibre, il combine le pourcentage de fibres normales (celles qui ont un lumen visuellement continu) et le pourcentage de fibres mortes (celles dont l'épaisseur de paroi est inférieure au 1/5 de la largeur du ruban). Appréciation : de 0,6 à 0,7 médiocre, de 0,7 à 0,8 passable, de 0,8 à 0,9 moyenne, 0,9 et plus bonne à très bonne.

Micronaire : Le micronaire évalue la finesse et la maturité de la fibre en mesurant la perméabilité à l'air d'une masse déterminée de coton compressée en un volume fixe. Les fibres fines (micronaire bas) doivent être traitées à des vitesses lentes. Les fils faits avec des fibres fines sont plus résistants. Plus la maturité des fibres est grande, mieux elles absorbent et retiennent les teintures.

Miellat : Exsudat sucré produit par certains Homoptères (pucerons, cochenilles...). *Honey dew* en anglais.

Ténacité : La ténacité des fibres ou des filés s'exprime en grammes au tex (g/tex). Elle est égale à la charge de rupture en grammes divisée par la masse linéique en tex. Lorsque la grosseur des filés est donnée en Nm, la ténacité s'exprime en longueur de rupture ou résistance kilométrique (RKM). Elle est égale au produit de la charge de rupture en kg multipliée par le Nm.

Source : <http://www.dagris.fr/dicocoton.html>

C. Les pressions subies par la filière

La filière cotonnière ouest africaine est, à l'image du continent, sous deux types de pressions : la première porte sur le marché international (facteur externe) et la deuxième (facteur interne) concerne plus l'activité de la production dans les pays concernés.

a) Les pressions externes

Les pressions du marché international pénalisent fortement le coton africain. Au nombre de celles-ci, nous avons :

- *les fluctuations des cours mondiaux de coton et celle du dollar* : en effet, la faiblesse des cours du coton et surtout la dépréciation du dollar par rapport à l'euro (1 euro = 1,50 dollar en février 2008), et par conséquent au Fcfa de la zone franc, a provoqué une grave crise financière sans précédent dans les filières cotonnières depuis trois ans (Malloum et Fahala, 2005 ; Esteulle et al, 2007). Ainsi, de 1970-2000, où il était de 75 cents par livre, le cours moyen du coton est tombé à 55 cents sur la période 2000 -2006 (FAO, 2006). Celle-ci s'est traduite par une « obligation » pour les filières de baisser le prix d'achat du coton graine aux producteurs. De ce fait, en considérant le prix moyen, on constate qu'il a subi une baisse de 17%, passant ainsi de 198 fcfa/kg en 2004-2005 à 164 fcfa/kg en 2006-2007 (Esteulle et al, 2007).

Prenant le cas du Burkina Faso, François Traoré⁸, résumait la situation en ces termes, «le prix du coton au Burkina Faso a été fixé en tenant compte des cours du marché mondial et de la parité euro – dollar. Ce prix a été fixé à 145 F CFA le kilogramme de coton graine au producteur, contre 165 F CFA en 2006–2007, 175 F CFA en 2005–2006 et 210 F CFA en 2004–2005 ; avec une augmentation considérable du prix des intrants ». Du même coup, on assiste à une baisse des productions pour la même période, de 2,6 millions de tonnes à 2 millions de tonnes (Esteulle et al, 2007). En termes de revenu, il faut noter, toujours d'après Esteulle et al 2007, une réduction du revenu brut de l'ensemble des producteurs de coton des pays d'AOC de 36%, passant ainsi de 790 millions en 2004-2005 à 505 millions en 2006-2007. Cette baisse aura sans doute des conséquences à très court terme dans le milieu rural, voire même la stabilité socio-économique des zones UEMOA et CEMAC (émigration, chômage etc.) ;

- *la concurrence avec les autres cotons subventionnés* : beaucoup de pays (Etats-Unis surtout) subventionnent aujourd'hui leurs producteurs de coton, tant au niveau de la production qu'au niveau de l'exportation. Ces subventions, entraînent sur le marché une quantité importante de coton sur le marché, ce qui contribue à baisser les cours du coton. Cette situation provoque des distorsions sur le marché de coton, ce qui, en d'autres termes, biaise le marché de par une concurrence imparfaite qui met à mal le coton africain, pourtant réputé pour sa meilleure qualité (annexe 2a).
- *la concurrence due aux fibres synthétiques* qui baissent de manière notoire la part du coton fibre dans la consommation totale de fibre. Depuis la fin des années 1950, la part du coton dans la consommation totale de fibres est en diminution constante, passant ainsi de 70% à moins de 40% aujourd'hui (CNUCED, 2006). C'est effectivement ce déclin qui induit une pression à la baisse des cours mondiaux, contrairement à la compétitivité-prix du coton par rapport aux fibres synthétiques qui ne semble pas avoir d'incidence sur la part de marché (Lagrande, 2005). Valderrama (2000) notait que d'après le modèle de demande de textile de l'ICAC, pour chaque dollar dépensé dans le textile, 23 cents vont au coton et le reste aux fibres synthétiques ;

b] Les pressions internes

Au niveau interne, le coton africain est confronté (subit des pressions) à un certain nombre de difficultés qui se résument essentiellement en :

- *Des problèmes de qualité de la fibre* : (Maucotel, 2005) dans son article intitulé « les attentes du marché sur la qualité de la fibre de l'Afrique de l'Ouest et du Centre » avait résumé les problèmes de la qualité de fibre. D'après cet auteur, et confirmé lors de nos enquêtes terrain par (annexes 2a et 2b), le coton africain souffre d'un certains nombre de points qui le pénalise :
 - une variation de couleur dans un même lot,
 - une coloration de plus en plus marquée avec le temps,
 - une fibre surtout contaminée,
 - un emballage en polypropylène qui contamine la balle.

⁸ François Traoré est le Président de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina, lors de nos enquêtes

- *une faiblesse et une obsolescence des moyens de production.* Ces situations conduisent évidemment à l'obtention de faibles rendements, avec une moyenne pour le continent de l'ordre de 755 kg/ha (annexe 4a ; Malloum et Fahala 2005) ;
- *une difficulté d'accéder aux intrants.* Ces derniers sont de nos jours chers et ne sont donc pas à la portée de quasiment tous les producteurs, sans un appui financier.
- *une « intra » concurrence* sur marché mondial pour des pays de la même zone UEMOA et CEMAC au niveau de la commercialisation. En effet, ces pays produisent des cotons quasi identiques, mais il n'y aucune harmonisation dans la vente de ce coton qui se fait en rang dispersé.

Dans l'UEMOA, nous avons donc une filière industrialisée, en l'occurrence celle du coton, qui dépend fortement du marché, par conséquent « instable », mais aussi qui est confrontée à des problèmes internes sur le continent. Ces deux types de pressions fragilisent la filière, qui de nos jours se trouve dans cette crise depuis 2001. Face à cette situation, plusieurs types d'actions sont menés.

2. Organisation des acteurs pour le marché

Le coton africain d'une manière générale fait face de nos jours à une crise sans précédent, et il faut une synergie totale nationale et sous régionale pour sortir la filière de ces « souffrances ». Ces obstacles sont lourds et sont de deux sortes. L'une, qui nécessite des négociations de longue haleine, telle l'évolution des cours internationaux du coton, la dépréciation du dollar face à l'euro, telles que la lutte contre les distorsions du marché mondial provoquées par les subventions à l'exportations de pays développés etc. L'autre est un ensemble de contraintes inhérentes aux pays producteurs de coton et à leurs producteurs. Donc, ce sont des contraintes qui se posent et il faut que les filières s'y attaquent pour conserver la qualité du coton, voire améliorer les conditions de production jusqu'à la livraison en FOB.

A. Le marché international

a) La cotation au niveau de l'indice A

Au niveau de la cotation, deux des points positifs, la soie (Figure 8) et le grade/apparence (Figure 9), dont jouit le coton africain devraient normalement jouer en faveur d'une meilleure rémunération du coton africain. En effet, l'Indice A de Cotlook (indice de prix mondial) se réfère à un type de coton d'un certain niveau d'apparence 15 et à une longueur de fibre, ou soie, de 27,8 mm. Pour la zone UEMOA, environ 80% du coton produit est supérieur ou égal au niveau d'apparence requis pour l'Indice A (Fok, 2004). Un facteur de différenciation de la qualité du coton de l'Afrique de l'Ouest est sa « longueur ». Pour les pays de l'UEMOA, 70% du coton correspond à une longueur au moins égale à 27,8mm et 23% à une longueur supérieure (Fok, 2004).

De nos jours, la cotation de l'indice A est faite à partir des déclarations d'intentions des vendeurs et ou des acheteurs par téléphone/fax de vendre ou acheter à tel ou tel prix. Dès lors, elles ne correspondent pas exactement aux transactions passées. Or, cet indice se réfère à un panier de 12 origines de coton dans le monde, et le calcul se fait à partir des 5 origines dont les cotations ont été les plus faibles (Fok, 2004). Depuis deux décennies, l'origine « coton Afrique de l'ouest » est intégrée dans ce panier de 12. Et depuis les dernières années, on constate que ce coton ouest africain fait parti des 5 utilisés pour la cotation (annexe 4a). Et ce qui est pire, c'est que l'origine Afrique est restée le plus faiblement cotée des 5 origines. Dans la cotation, l'origine « Afrique de l'Ouest » n'est pas retenue, mais le coton spécifique à chaque pays de cette région. Evidemment, ceci constitue une « indication de perte d'appellation commune », notion importante à savoir lorsqu'on va vouloir parler du « Label Coton Afrique ». Or, il n'y a pas d'acquis à ce niveau (Fok, 2004).

Figure 8: Longueur (soie) de la fibre de coton



Clichés Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

Figure 9 : Grade (apparence) de la fibre de coton : cas du Burkina Faso



Une observation des figures ci-dessous (Figure 10 et Figure 11) montre nettement la différence entre le coton américain (standards universels correspondant aux types de têtes sur le marché mondial) et celui africain, notamment les types de têtes du Burkina Faso (en 4 plaquettes). Le coton africain est plus propre que celui américain, ce qui paraît donc paradoxal au système de cotation de l'indice.

Figure 10: "Standard 0 " de l'UEMOA



Figure 11: Standard coton américain et aussi universel



Clichés Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

b) Connaissance des règles d'exportation

Avec les réformes intervenues dans les sociétés cotonnières, les ventes directes aux filateurs en position CAF (Coût Assurance et Frêt) ont fait place à celles aux filateurs via les négociants en position FOB (*Free on Board*) (annexe 3d). Ce changement s'est accompagné d'une modification des règles de contrôle de la qualité. En effet, de nos jours, ce sont les négociants qui font eux-mêmes « le contrôle contradictoire de la qualité » ou via une société spécialisée. Cette appréciation « unilatérale » faite par ces négociants pénalise souvent les sociétés (Fok et Gaborel, 2005). Ainsi, ces négociants sur la base de contrôle d'un échantillon de balles, ne se privent pas souvent pour écarter des balles qui ne leur conviennent pas, ou qu'ils cherchent à le déclasser à un type inférieur pour le revendre ensuite à un type supérieur (annexe 4a). La mobilisation au niveau sous régional pour une participation à l'édiction des règles d'exportation peut être une voie de solutions non négligeable. Plusieurs raisons militent en faveur d'une telle démarche. En effet, de nos jours, la réalité est que les dates d'enlèvement des balles ne sont pas respectées et le coût du stockage est supporté par les sociétés cotonnières (annexe 4a). De plus, la faible contenance des magasins peut amener à stocker du coton dehors et en cas de pluie, celui-ci est fortement déprécié même avec des bâches de protection (annexe 4a), ce qui à la longue peut ternir même l'image du coton africain.

c) Dénonciations des subventions des Etats-Unis

Le combat entamé depuis 2001 contre les subventions massives se poursuit avec les types de soutien et leur placement dans les boîtes ». En effet, les subventions accordées par les Etats-Unis et l'Union Européenne entraînent des distorsions sur le marché, donc faussent la loi du marché. C'est cette distorsion que les pays africains, notamment l'initiative C4 dénonce au niveau de l'OMC. De nos jours, le dossier coton n'avance pas comme le souhaiteraient les Africains, mais les soutiens des ONG et autres Associations du monde entier facilitent la prise de conscience de cette irrégularité du marché.

B. Le marché sous régional et national

Au niveau sous régional, les différents acteurs, pour sortir de la crise, doivent se concerter, s'organiser pour créer une synergie d'action, qui permettra à la filière de sortir de sa crise.

a) Absence de concurrence entre pays de la sous région

Dans la zone UEMOA, la qualité du coton est quasi identique et les quantités pays sont disponibles au même moment (Fok et Gaborel, 2005). Ces traits communs auraient pu constituer un atout pour coordonner les ventes et où mettre en place une bourse régionale du coton (annexe 1a). Cette autoconcurrence fait que les standards « Afrique » de qualité du coton élaborée en 1995 ont été ignorées (Fok et Gaborel, 2005). En d'autres termes, si les Etats et ou acteurs se concertaient, on aurait dû depuis lors avoir un label « coton Afrique ».

Il faut aussi reconnaître qu'il n'y pas eu une harmonisation de ces standards avec les types de ventes dans les pays, ce qui a donc contribué à une inutilisation de ces standards à l'exportation élaborés en 1995 (annexe 2a). Fok et Gaborel, (2005), mentionneront que l'autoconcurrence se traduit de manière tangible dans les grilles de primes et décote dont disposent les pays pour discuter des prix à la vente du coton.

On constate un manque d'harmonisation entre les grilles pour des types quasi identiques (Boby/s au Burkina et Sarama au Mali par exemple), ce qui évidemment profite au négociant, et préjudiciable aux sociétés, donc aux producteurs.

Ainsi, le négociant, d'un pays à un autre, ne paie pas le même prix pour une fibre plus longue (annexe 2a ; Fok et Gaborel, 2005).

b) Innovations technologiques et valorisation

- Mise en place de chaîne HVI (High Volume Instrument) pour une meilleure qualité garantie en vente

De manière générale, la qualité de coton africain n'est pas exploitée à la vente, pour un prix plus rémunérateur. Cela peut s'expliquer entre autres, par une méconnaissance du marché et des règles régissant les transactions. En termes de règlement, il faut noter que c'est celui de l'*International Cotton Association* (ancien *Liverpool Cotton Association*) qui est le plus utilisé, avec au moins 60% des transactions (Fok et Gaborel, 2005; Fok, 2004). Et l'Afrique francophone vend son coton selon les Règlements Généraux du Havre (RGH). Et d'après le principe clé de cette réglementation, « des pénalités sont applicables (suivant une grille bien établie) au vendeur au cas où le niveau de qualité fourni pour un critère engagé n'est pas respecté.

Par contre, le vendeur n'est pas récompensé si toutefois, il fournit un niveau de qualité supérieur à celui sur lequel il s'est engagé. Exception faite du Burkina (qui dispose d'une chaîne HVI : *High Volume Instrument*), les pays ouest africains ne s'engagent pas pour garantir des critères de qualité au-delà de ceux de base (par exemple, comme la ténacité et le micronaire qui sont souvent très bon (Fok et Gaborel, 2005), et ce sont les négociants qui s'en chargent. Tel n'est pas le cas au Burkina où il existe un service de classement, contrôle de qualité, qui, avec la chaîne HVI (Figure 12), garantit quasiment tous les paramètres nécessaires, selon l'exigence du demandeur. Ceci pose du même coup le problème de classement du coton, qui n'est pas encore fait avec les appareils utilisés le plus souvent par les autres pays tels les Etats-Unis, le Brésil, etc.

Figure 12: Chaîne HVI du service de classement et contrôle de qualité du coton de la SOFITEX, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)



Cliché Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

La chaîne de classement automatique (*High Volume Instrument* : HVI) est un ensemble d'instruments de mesures de la fibre commandé par un système informatique. La chaîne HVI se compose de 3 instruments : colorimètre, fibronaire, fibrographe. Les mesures effectuées sont les suivantes : longueur, uniformité ratio, ténacité, allongement, micronaire, couleur, brillance, pourcentage d'impuretés⁹.

⁹ <http://www.dagris.fr/dicocoton.html>

- Amélioration de la quantité/qualité du coton graine et fibre

De nos jours, les producteurs africains sont confrontés à des contraintes qui sont inhérentes aux conditions de productions de façon générale. En effet, la plupart d'entre eux doit faire face à des rendements de coton qui stagnent ou sont en baisse tendancielle d'une part et d'autre part à un manque ou faiblesse des équipements de productions. Il faut donc que les acteurs concernés prennent conscience (chose déjà faite, mais insuffisante) de ces contraintes pour amener les producteurs de coton à avoir des coûts de production faibles. Par exemple, de nombreuses études ont montré que les engrais minéraux au bout de 3 à 5 ans d'utilisation sur un sol, provoquaient une acidification de ce sol et par conséquent une baisse des rendements culturels (Bado et al, 2000).

Pour le président de la Commission économique de l'UEMOA, M. Soumaïla Cissé, (itw du 13 avril 2005 dans l'hebdomadaire, le Reflet), les pays producteurs de coton de l'Union doivent être vigilants pour éviter deux dangers qui menacent l'or blanc : il s'agit de la détérioration de la qualité et de la baisse du rendement. Il résume en ces termes « *Ce qui nous guette est pire que l'aspect de commercialisation. Il faut que l'on veille à la qualité du coton qui faisait la différence. Le coton ne doit pas être surchargé de cailloux et de plastiques. Et il faut que les rendements qui baissent, reviennent à des niveaux habituels* ». Ainsi, cette organisation des acteurs s'est portée sur :

➤ **Une réadaptation des itinéraires techniques** en mettant plus l'accent sur l'utilisation de la fumure organique dans les champs. Mais aussi, force est de constater que la disponibilité/transport de la fumure organique est en elle-même une contrainte. D'ailleurs, c'est fort de cette réalité que le coton OGM (cf partie 8.6.) est de plus en plus à l'ordre du jour dans bon nombre de pays africains, tels le Burkina et plus récemment le Mali. Au Burkina, d'après M. Vognan (annexe 2d), les expérimentations sur milieu réel sont en cours dans chacune des trois zones cotonnières et les résultats sont très concluants. De nos jours, le coton transgénique représente plus de 30% de la production mondiale sur le marché (Lagrande *et al.*, 2005).

➤ **La promotion d'un coton non contaminé** : Comme nous l'avons mentionné plus haut, le coton ouest africain souffre d'un certain nombre de « points négatifs » liés notamment à la fibre, qu'il devient impératif de trouver une solution rapide et durable pour une meilleure valorisation de ce coton. En effet, ce coton, qui a un avantage naturel en termes de qualité, risque de le perdre en raison de la contamination de la fibre par les polypropylènes et les autres corps étrangers (débris végétaux éventuels). Cette problématique pose du coup les procédures et manières de récolte des producteurs d'une part, et d'autres au niveau des sociétés cotonnières, l'emballage des fibres issues des différentes usines.

➤ **L'amélioration des services routiers** : Si la sous région ouest africaine bénéficie d'un réseau routier en bon état et qui permet de joindre les différentes capitales et ports, tel n'est pas le cas dans les pays respectifs. Par exemple au Burkina, les zones de production sont dispersées et les pistes rurales sont en très mauvais état (Airault *et al.*, 2004, annexe 5a). Ceci soulève la question de savoir au niveau de la filière/Etat, quel rôle incombe à l'une ou l'autre partie, Quant à l'amélioration du transport, qui souvent relève des prérogatives de l'Etat. Mais dans la sous région, il faut aussi que chaque société fasse des efforts en plus pour réduire, voire éviter les rares cas de manque de délai. Aujourd'hui, pour les pays comme le Burkina et le Mali, par exemple, le temps du transport maritime, 30 à 50 jours est pénalisant, comparativement aux cotons australiens et américains qui sont plus proches des destinations finales (Maucotel, 2005). Dans ces conditions et surtout de programmation, rater un bateau prévu à cet effet, entraîne évidemment un surplus de coût non négligeable pour les sociétés.

➤ **Le paiement à temps des producteurs** : avec la crise cotonnière, les producteurs, d'une manière générale sont payés en retard. Par exemple au Burkina Faso, pour la campagne 2006-2007, ce n'est qu'au premier trimestre de l'année 2007 que ceux-ci ont été payés (contre le mois d'octobre). Toute chose, qui en plus de la baisse des prix du coton, 145fcfa/kg, (UNPC-B et Helvetas, 2007), a découragé pas mal de producteurs (annexe 3c). Si ce prix paraît décourageant, il faut quand même noter que c'est pour la première fois qu'un mécanisme de fixation (le nouveau), tient compte de la tendance/réalité du marché avec la mise en place d'un fond de lissage (UNPC-B, 2007). Donc, le découragement des producteurs,

consécutivement à la baisse du coût d'achat du coton graine en 2006-2007, est certainement dû à l'adoption par l'Association Interprofessionnel du Coton du Burkina (AICB) de ce nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine. Ceci est très important et les acteurs ensemble doivent se concerter pour que ceux-ci aient leur argent à temps, car il ne faut pas oublier que c'est avec cet argent que les enfants sont scolarisés, que les vivres sont achetés etc. Cette démotivation peut avoir une incidence sur les rendements, voire donc les productions totales.

- La transformation du coton au plan local

Seule une transformation du coton peut créer de la valeur ajoutée sur cette matière première. Il faut noter que la transformation locale de la fibre et la diversification des activités contribue à la formation des indicateurs macroéconomiques. Concernant la diversification des produits, les organisations nationales, voire étatiques devront conduire une politique de diversification et de protection du coton et de ses fluctuations sur le marché mondial. De nos jours, plus de 95% du coton ouest africain est exporté, ne subit aucune transformation, et par conséquent aucune « valeur ajoutée » pour cette matière première dont dépendent quasiment les économies respectives (Goreux, 2003b). Orsena (2006) résuma le problème de la création de la valeur ajoutée en ces termes : « *Dans les campagnes cotonnières, on voit ainsi se multiplier les vélos, les cyclomoteurs, les téléviseurs... Et, fait paradoxal, un pays pourtant gros producteur cotonnier est obligé d'importer de Chine ou d'Inde des produits textiles qui sont parfois des contrefaçons éhontées des productions nationales, comme c'est le cas pour le pagne, tandis que, simultanément, les fripes en provenance du monde occidental inondent le marché de l'habillement. Quelles possibilités de développement reste-t-il alors à l'industrie textile locale ?* » (Orsena, 2006).

3. La différenciation par la qualité : une nouvelle perspective de marché ?

Toutes ces mobilisations pour mieux valoriser le coton africain et le rendre plus compétitif sur le marché et moins dépendant des fluctuations du marché nécessitent évidemment des investissements considérables, qui ne sont pas souvent à la portée des producteurs, sociétés etc. Donc, face à cela, la prise de conscience est d'une part régionale et d'autre part nationale.

C'est ainsi qu'au niveau sous régional (UEMOA), cette prise de conscience est très perceptible avec l'intégration du « coton » dans le programme qualité, lancé en 2001. La stratégie du programme qualité coton UEMOA se fonde notamment sur les réalités du marché international et les contraintes qui font que les pays n'arrivent pas à s'intégrer dans le marché sous régional. En effet, dans l'Union, les producteurs africains ont pris conscience et sont convaincus que les subventions ne vont pas s'arrêter de si tôt d'une part et que d'autre part, en cas d'arrêt, ils devront faire face à de nombreux autres problèmes, notamment une concurrence de la part des pays émergents tels le Brésil, l'Australie etc.

De plus, au niveau de la cotation, l'origine « Afrique de l'Ouest » n'est pas retenue, mais le coton spécifique à chaque pays de cette région (Fok, 2004). Evidemment, ceci constitue une « indication de perte d'appellation commune », notion importante à savoir lorsqu'on va vouloir parler du « Label Coton Afrique ». Or, il n'y a pas d'acquis à ce niveau. En effet, même si on pense que Cotlook est victime de manipulation, il est important de savoir que les pays de l'UEMOA n'ont jamais fait valoir explicitement ou publiquement les particularités de leur coton, ni sa différence avec le coton qui sert à établir l'Indice A (Fok, 2004). Et tant qu'ils ne le feront pas, il ne faudra pas s'étonner de la poursuite de distorsion de prix à leurs dépens.

Mais au niveau pays, des initiatives de différenciation sont en cours et, d'ailleurs, l'union se félicite de cette nouvelle approche, en témoigne la réponse du président de la commission, M. Soumaïla Cissé, lors du dernier conseil des ministres de l'union en janvier 2007, par rapport au coton : « *...le dossier coton nous tient vraiment à cœur. J'ai été particulièrement heureux de constater que parmi les membres de l'équipe des hommes d'affaires bretonnes (France), il y en a qui s'intéressent au coton biologique, un coton produit naturellement sans pesticide. Ce type de coton est vendu 60% plus cher sur le marché mondial. Le coton biologique peut constituer une solution pour la survie de la filière coton* » (www.uemoa.int).

Depuis quelques années, de nouvelles filières de production de coton se développent au Bénin (Cotton made in Africa), au Burkina Faso et au Mali (Coton biologique et/ou équitable, coton équitable, etc.) au Sénégal (coton bio ou équitable). Ce qui constitue également une alternative intéressante pour laquelle le caractère différencié de la production et la demande finale des consommateurs des pays du Nord constitue des éléments déterminants. Mais force est de constater que même si ces types de production ont des potentialités de développement, ils doivent encore démontrer leur viabilité à long terme et ne doivent pas être envisagés en tant que substitution au coton conventionnel, mais plutôt comme des opportunités pour le développement de produits de niche mieux rémunérés.

A. Le programme qualité coton de l'UEMOA : contexte, justification et objectif

De l'entretien réalisé avec M. Aka Kouassi, conseiller technique principal de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) pour le programme qualité de l'UEMOA, il ressort que l'Afrique, de manière générale, n'a pas su profiter de nombreuses opportunités avec l'extension des marchés. En d'autres termes, avec la libéralisation du commerce, les pays africains et particulièrement ceux de l'UEMOA doivent faire face à une vraie concurrence, mais, malheureusement leurs productions ne sont pas, pour la plupart, conformes aux normes internationales.

Les principales causes qui ont fait que le continent a raté ces opportunités de marché sont (Weil et Bachelier, 2006):

- l'insuffisance, voire l'absence de capacités productives, tant en qualité qu'en quantité pour satisfaire la demande mondiale ;
- le manque de normalisation de ses productions aux normes internationales et
- des contraintes liées à l'intégration dans le marché mondial.

Ces problèmes sont typiques des pays cotonniers de l'UEMOA. En effet, dans ces pays, le prix du coton africain sur le marché est faible (coût inférieur aux coûts de production) en dépit de bonne qualité, tant attestée et ayant fait l'objet de consensus. Et les raisons sont nombreuses : problèmes de contamination de la fibre, pas de certification de la bonne qualité, faible taux de productivité etc.

Pour donc faciliter la participation de ces huit pays au commerce régional et international, l'Union a adopté une politique industrielle commune « Programme Qualité UEMOA-UE-ONUDI ». Et l'une des composantes de ce vaste programme est « le Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité ». Ce programme est lancé par l'UEMOA, financé par l'Union Européenne (UE) et mise en œuvre techniquement par l'ONUDI (Weil et Bachelier, 2006). L'objectif est « ***d'assister les pays africains producteur de coton à améliorer la qualité et la valeur de leur coton*** »

Ce programme, lancé en 2001, consiste essentiellement en :

- ❖ la mise en place d'un système régional d'accréditation et de certification, c'est-à-dire la mise à niveau des laboratoires, en vue d'une accréditation internationale ;
- ❖ le renforcement et l'harmonisation des organismes de normalisation avec la création d'un centre de documentation régional doté d'une base de données sur ces normes et réglementations ;
- ❖ la promotion de la qualité dans les entreprises (accompagnement à la certification ISO 9001, mise en place des centres régionaux techniques et institution de prix UEMOA de qualité).

L'hypothèse est que seule une différenciation du coton africain, avec une qualité respectant des standards bien définis, avec un marché bien ciblé et demandeur pourra redonner au coton son rôle d'antan, c'est-à-dire garantir des revenus durables et stables aux producteurs et contribuer à l'accroissement des indicateurs macro et micro économiques. C'est donc pour toutes ces raisons que le programme qualité coton de l'UEMOA a été initié et lancé pour aider les pays et contribuer à court terme à la résolution de la crise.

Le manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA a été élaboré dans le cadre donc de ce programme. Il porte sur la qualité des produits du cotonnier (semences, coton graine, fibre et graine) et sur la qualité de la démarche mise en œuvre pour les obtenir. Le manuel est composé de 6 guides techniques portant sur : le plan qualité (Weil et Bachelier, 2006), la production de coton graine (Cretenet *et al.*, 2006), l'égrenage du coton graine (Chanselme *et al.*, 2006), les standards « Afrique » de qualité du coton fibre (Soulé et Bachelier, 2006), le classement de la fibre de coton (Gourlot *et al.*, 2006) et les pratiques du commerce de la fibre de coton (Diop et Bachelier, 2006) (annexe 4a).

Dans les paragraphes qui suivent, nous nous intéresserons plus particulièrement aux standards « Afrique » de qualité du coton fibre, car c'est à ce niveau que l'Union doit mener une vraie politique pour avoir un « coton Afrique ». De plus, c'est à partir du prix de la fibre que le coton est valorisé sur le marché mondial.

B. Les standards « Afrique » de qualité du coton fibre

La valeur marchande du coton sur le marché international est déterminée par sa qualité. En 1995, des standards « Afrique » de qualité de coton avaient été élaborés par l'Association Française Cotonnière (AFCOT). Mais très peu d'attention a été accordée à ces standards. De nos jours, ces standards sont obsolètes et ne reflètent plus la réalité du coton africain, car avec la création variétale, la qualité de la fibre s'est améliorée et on a ainsi une multitude de ventes locales. De plus, avec la mondialisation, le besoin de promouvoir de nouveaux standards s'est imposé.

En effet, ces standards serviront non seulement de base à la défense du coton africain, mais aussi à la constitution d'un label et/ou à la promotion du coton africain (surtout au niveau de l'indice A). Aussi, un autre aspect très important, cette création de nouveaux standards permettra aussi de faire de véritables correspondances entre les types de ventes des pays africains.

C'est donc fort de toutes ces raisons, en sus de celles mentionnées dans « contexte, justification et objectif du programme » que de **nouveaux standards « Afrique » de qualité du coton fibre** ont été confectionnés avec ce programme qualité du coton de l'UEMOA (Soulé et Bachelier, 2006). Ainsi, en juin et juillet 2005 au Havre (France), les chefs classeurs des huit pays de l'union ont procédé à la confection de nouveaux standards « Afrique » de qualité du coton fibre. L'ambition étant que ceux-ci reflètent globalement la qualité des fibres issues de tous les pays d'Afrique producteurs de coton.

a) Procédures d'élaboration des standards

La procédure d'élaboration est, de manière générale, similaire à celle effectuée au niveau pays pour classer le coton. Après une présélection des balles au niveau de chaque pays et une codification, les échantillons sont regroupés en groupe ou classes de qualités différentes que l'on appelle « standards « Afrique » de qualité du coton fibre. Ce classement est fait des caractéristiques visuelles et manuelles de la fibre à savoir : la couleur et l'éclat, la présence de débris de feuilles et de matières étrangères et la préparation à l'usine. Il permet ainsi de déterminer les écarts de qualité entre les échantillons.

Au total, cinq classes ont été définies pour représenter la totalité de la production fibre des pays africains (UEMOA élargie au Cameroun et au Tchad de la CEMAC). Ils vont du plus beau (standard 0) au moins beau (standard 4). Ceci est similaire à ceux des Etats-Unis. Leurs séries de standards, appelés « standards universels » vont du meilleur (*good middling*) au moins bon (*good ordinary*).

En Afrique, les standards correspondent aux qualités ci-après (Soulé et Bachelier, 2006) :

- Standard 0 pour la 1^{ère} classe de qualité
- Standard 1 pour la 2^e classe de qualité
- Standard 2 pour la 3^{ème} classe de qualité
- Standard 3 pour la 4^e classe de qualité

- Standard 4 pour la 5^e classe de qualité.

Entre deux standards consécutifs, les variations doivent porter essentiellement sur les critères ayant permis la classification. Par contre dans une même classe, ces variations se limitent à des nuances de couleur (du blanc au légèrement crème et/ou terne, soit du crème au coloré et/ou fortement crème) (annexe 4a).

Dans un standard, nous avons donc des sous classes, qui correspondent en fait aux types de ventes des différents pays. Une fois cette étape terminée, on décode les échantillons des pays pour constituer les plaques de coton fibres, qui sont en forme de petits rectangles. Avant donc de procéder à la confection des boîtes de standards, les plaques préparées doivent être contrôlées par rapport à : la régularité des dimensions, l'uniformité des poids et surtout l'homogénéité de la qualité. Une fois que ces critères sont garantis, on confectionne les boîtes, et chacune d'elle contient quatre plaques transformées en boules : on obtient ainsi des coffrets pour chaque standard (Figure 13). Pour terminer cette étape d'élaboration, on procède encore à deux types de contrôles pour s'assurer que les boîtes ont été élaborées de manière correcte. Le premier est un contrôle « intra-standards » pour apporter les corrections relatives à l'homogénéité de la qualité de la fibre, ainsi qu'à l'uniformité des boules à l'intérieur des boîtes (couleur, éclat, charge et préparation). Quant au deuxième contrôle, « inter-standards », il permet de s'assurer que l'écart entre deux standards successifs correspond effectivement à une classe. Une fois ces coffrets confectionnés, il faut les décrire et les valider (annexe 4a).

Figure 13: "Standard 0" de l'UEMOA



Cliché Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

b) Descriptions de ces standards et mise en correspondance

Cette étape est précédée par la catégorisation, qui consiste à regrouper ces standards en de grands ensembles que l'on appelle « catégories ». Quant à la description, proprement dite, elle consiste à détailler comment les classeurs, les filateurs et autres perçoivent les différentes qualités du coton au niveau de chaque standard. Et à ce niveau, c'est le grade qui est le facteur déterminant. Ainsi, pour faire la différence entre sous-classe, il faut tenir compte :

- de l'éclat du coton : brillant au terne ;
- la couleur du coton : blanche, crémée, tachetée, jaune ou grise ;

- la présence de débris végétaux et de matières étrangères : grosses particules (feuilles, tiges, etc.) ou de petites particules (puces) ;
- la préparation : aspect méché ou tourmenté de la fibre, qui traduit la douceur avec laquelle le coton a été égréné, notamment à travers la présence de petits boutons (point blanc), ou des touffes de fibres collées (Gourlot *et al.*, 2006).

Le tableau ci-après (**Tableau 2**) donne un récapitulatif de la description des standards « Afrique » de qualité du coton.

Tableau 2: Description des standards "Afrique" de qualité du coton fibre (13 juillet 2005)

Catégories	Standards		Description
	Classes	Sous-classes	
Super	0	1	Coton blanc, bon genre, très brillant, propre et sans préparation
		2	Coton blanc, très légèrement crémé, bon genre, très brillant, propre et sans préparation
		3	Coton blanc, légèrement crémé, bon genre, très brillant, propre et sans préparation
		4	Coton crémé, bon genre, très brillant, propre et sans préparation
Référence	1	1	Coton blanc, bon genre, brillant, assez propre et légèrement préparé
		2	Coton blanc, légèrement crémé, bon genre, brillant, assez propre et légèrement préparé
		3	Coton crémé, bon genre, brillant, assez propre et légèrement préparé
		4	Coton très crémé, bon genre, brillant, assez propre et légèrement préparé
Moyen	2	1	Coton blanc, légèrement terne, mat, légèrement feuillé et préparé
		2	Coton légèrement crémé, mat, légèrement feuillé et préparé
		3	Coton crémé et légèrement terne, mat, légèrement feuillé et préparé
		4	Coton tacheté, mat, légèrement feuillé et préparé
Inférieur	3	1	Coton blanc et terne, feuillé et fortement préparé
		2	Coton légèrement coloré, feuillé et fortement préparé
		3	Coton coloré et terne, tacheté, feuillé et fortement préparé
		4	Coton coloré, tacheté, feuillé et fortement préparé
Inférieur	4	1	Coton coloré et terne, fortement chargé et très fortement préparé
		2	Coton coloré, tacheté, fortement chargé et très fortement préparé
		3	Coton fortement coloré et terne, tacheté, fortement chargé et très fortement préparé
		4	Coton fortement coloré, fortement tacheté, fortement chargé et très fortement préparé

Source : Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Standards "Afrique" de qualité du coton fibre. Version 1. Guide Technique N°3.

Dans la zone UEMOA, il existe une grande disparité dans les grilles des écarts au niveau des grades des différents pays. Or l'un des objectifs de ce programme qualité est d'arriver à une harmonisation au niveau sous régional. Donc, avec l'élaboration de ces normes de production et d'une grille harmonisée de ces écarts, ces disparités vont diminuer, ce qui favorisera la production de qualité plus ou moins homogène dans la sous région. Ainsi, pour ce qui est de ces standards, un consensus s'est dégagé par rapport à des primes et décotes (Soulé et Bachelier, 2006). De ce fait :

- le standard 0 correspond à la catégorie supérieure, soit éligible à une prime par rapport aux cours mondiaux ;

- le standard 1 représente le référentiel de base par rapport aux cours mondiaux ;
- le standard 2 constitue les types moyens ;
- les standards 3 et 4, équivalents aux cotons types inférieurs et doivent faire l'objet de décotes successives.

Une proposition de correspondance des standards « Afrique » de qualité du coton fibre avec les types de ventes des pays est présentée dans le tableau ci-dessous (Tableau 3)

4. Analyses et perspectives dans la filière coton dans l'UEMOA

Le coton occupe une place de choix dans les économies des différents pays de l'UEMOA. Malheureusement, avec la conjoncture mondiale du marché de coton, la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, le secteur cotonnier ouest africain se trouve dans l'une des crises les plus importantes de son histoire. En sus de ces contraintes, il y a des difficultés internes au niveau des filières pays respectifs, tels, la baisse des rendements, la dépréciation de la qualité de la fibre, la contamination de la fibre par les polypropylènes, l'insuffisance des équipements agricoles, voire leur obsolescence et surtout aujourd'hui, la gestion dans les sociétés cotonnières et l'insécurité foncière.

A la lumière de toutes ces contraintes, les acteurs de la filière tentent de s'organiser pour faire face à la crise. Mais de manière générale, cette organisation est basée sur trois axes principaux :

➤ La lutte contre les distorsions provoquées par les subventions massives des Etats-Unis à leurs producteurs. Pascal Lamy¹⁰, résumera en ces termes « *...les recettes des producteurs africains sont en déclin à cause de la tendance baissière des cours mondiaux et les subventions qui faussent les échanges* ». Cette lutte nécessite une mobilisation nationale et surtout régionale, car ce sont des négociations de longue haleine et il faut aussi les moyens (financiers et techniques) pour conduire une telle lutte au niveau de l'OMC. Au niveau sous régional, ce combat contre les subventions déloyales, est mené par l'Association Cotonnière Africain (ACA)¹¹ et l'UEMOA. Conscient du fait que les pays de l'Union, en l'occurrence les pays du C4, n'ont souvent pas assez de moyens financiers pour conduire des stratégies de crise, on assiste à de nombreux soutiens financiers, dont par exemple celui du Fond Africain de Développement. En effet, le 7 novembre 2007, les pays co-auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton ont, avec l'UEMOA, bénéficié d'une convention de 27 milliards de fcfa (41 158 537 euros) relative à la mise en œuvre du projet d'appui du Fond Africain de Développement de la filière coton – textile (Ouédraogo, 2007).

Ce projet vise : (i) l'amélioration de la production et de la compétitivité de la fibre et de la graine de coton, (ii) la transformation artisanale, (iii) le renforcement des capacités des organisations des producteurs à la base et (iv) l'appui à la commercialisation et à la défense des intérêts de la filière dans les négociations commerciales (Ouédraogo, 2007).

Ce projet, d'une durée de cinq ans, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté en milieu rural, constitue un soutien non négligeable pour la lutte que ces pays mènent au niveau de l'OMC. Le programme qualité entrepris par l'UEMOA est aussi une voie de sortie de crise pour le coton ouest africain, face aux distorsions du marché.

L'ACA intervient surtout sur le plan politique et en tant que représentant des sociétés cotonnières, elle agit auprès des autorités politiques pour que celles-ci apportent leur appui de façon plus conséquente au niveau de la filière.

¹⁰ Pascal Lamy : Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : www.wto.org

¹¹ ACA : c'est l'Association des sociétés Cotonnières Africaines

Tableau 3: Proposition de correspondance des standards "Afrique" de qualité du coton fibre avec les types de vente des pays

Standards « Afrique »		Types de ventes nationaux								
Classes	Sous-classes	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Cameroun
0	1	KABA/S		MIKO		SARAMA	LAZA/S	SIGAL/S		
	2		BOBY/S			JULI/S	BANI		OTI	PLEBE
	3	KABA	BOLA/S	MANBO/S		NERE		SEKA	ALTO/S	IRMA/S
	4					JULI				
1	1	BELA		MANBO/N	BELA/1(GB)		MASA	SIGAL		
	2		BOBY			KATI	MAKO (NIG)		ALTO	PLINE
	3	BELA/C	BOLA	MANBO/C						PLOBE
	4					KATI/C				IRMA-IRFO
2	1	BELA/T	TOMA	BEMA/N	BELA/2(GB)	LIBA		TAMA	TANGO	
	2		RUDY						OGO	IRIS
	3		VOTA	BEMA/C		LIBA/C				IGOR
	4	ZANA	VIVA					SAVAL	GOTO	IRVI
3	1		RADA	BILO		KOLA		SEVE	TOLE	IROL-SULI
	2	ZANA/C	BUFA		GNOMA					
	3	ZANA/T	DARO	CORE		LUKO		PAVO		GARU
	4	KENE	BABU				GALA	MAKO	BUTO	KOCA
4	1	BATI	BOBO/3	BUKA						KAMI
	2		BOBI/4						LAGO	
	3					BATA				
	4					FAKO				

Source : Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Standards "Afrique" de qualité du coton fibre. Version 1. Guide Technique N°3.

➤ L'amélioration, voire l'augmentation des rendements tout en préservant la qualité de la fibre, en réduisant les contaminations. Cette lutte est à mener concomitamment avec la première. Par le passé, l'augmentation des rendements était surtout due entre autres à celle des superficies emblavées pour le coton, le volet rendement était un peu pris en compte. De nos jours, les rendements baissent et les producteurs découragés, réduisent leurs superficies cotonnières au profit des céréales. Au Burkina Faso, la campagne agricole, en dépit des inondations a connu une hausse et cela à cause des abandons de nombreuses superficies de coton pour les céréales et ou le soja (Odet, 2007).

➤ La bataille pour une création de valeur ajoutée au niveau de la sous région. Cela passe évidemment par une politique de transformation du coton fibre en fil dans la sous région.

D'une manière générale, dans la zone UEMOA, l'initiative sectorielle en faveur du coton, en dépit des résultats mitigés de nos jours, a été très bénéfique pour le continent africain et surtout pour les pays producteurs de coton. D'abord, elle a permis de montrer aux « yeux du monde » combien les Etats-Unis, de par les subventions massives accordées à leurs producteurs provoquent des distorsions sur le marché mondial de coton, contribuant ainsi à l'aggravation de la pauvreté pour les 20 millions d'individus vivant du coton en Afrique (Seck, 2005), ce qui évidemment a eu l'écho favorable auprès de nombreuses ONG et bailleurs de fond (en témoignent les nombreux soutiens médiatiques et financiers) et a permis à ces pays de mieux se faire entendre à l'OMC. Ensuite, cette initiative a eu l'avantage de provoquer une plus grande prise de conscience en Afrique. Cela se manifeste à deux niveaux : (i) les pays ont pris conscience qu'ils avaient des problèmes internes relatifs au coton (baisse des rendements, contamination etc.) et (ii) les producteurs ont compris qu'il faut être mieux outillés pour mieux négocier et défendre leurs intérêts (professionnalisme, gestion des organisations, connaissance du marché et de ses règles etc.). Enfin, un avantage non négligeable, c'est la mobilisation sous régionale. Les pays ont compris que pour faire face au marché mondial et/ou entreprendre certaines actions, il faut une synergie pays, car individuellement, les pays n'ont pas les moyens. L'initiative sectorielle du C4 a été un très bon début de mise en commun des forces. Cela a été relayé par l'UEMOA, l'ACA, avec notamment le programme qualité de cette union sous régionale, qui permettra à la sous région de faire face à la crise.

En somme, toutes ces actions, collective et individuelle pays, entreprises pour résoudre les contraintes, sont en fait des initiatives. Permettront-elles de mieux valoriser le coton africain, le facteur des subventions étant « considéré constant » ? Les actions de différenciation par la qualité constituent dès lors par exemple, une alternative qui est réelle et qui peut être bénéfique pour les producteurs dans un contexte où les cours du coton sont en chute. Si l'initiative de l'UEMOA, pour l'élaboration des « standards Afrique » en vue d'une harmonisation des types de vente, semble être une voie de sortie pour une organisation de la vente du coton fibre dans la sous région, force est de constater que le processus sera long, car de nos jours dans la zone UEMOA, les intérêts pays semblent pour le moment être prioritaires. Le défi de l'union, sera donc de faire accepter ces normes par tous et surtout de pouvoir vendre sur le marché tout le coton ouest africain avec le seul label « Coton Afrique », et cela après avoir fait valoir auprès des instances de cotations et autres organisations, les « standards Afrique » de qualité du coton fibre. La valorisation du coton africain passe aussi donc par la quête d'une bonne qualité (bon grade et meilleure soie).

Ces contraintes vécues par les pays de l'UEMOA, et dont les pistes de solutions sont nombreuses, seront abordées de manière plus spécifique en étude de cas, avec l'exemple du Burkina Faso. Ce pays, premier pays africain producteur de coton avec 730 000 tonnes en 2006 (SOFITEX, 2006), est surtout caractérisé par une filière cotonnière dont l'organisation est unique dans la sous région. Aussi, avec les réformes de privatisations entreprises depuis 2003, la filière semble bien se porter et est de nos jours le lieu où de nombreuses solutions de sorties de crises sont testées et/ou mises en œuvre (UNPC-B et Helvetas, 2004). Enfin, dans ce pays, le coton joue un rôle économique important dans la formation des indicateurs macro et micro économiques.

II. La filière cotonnière au Burkina Faso

1. Présentation du Burkina Faso

Les données ci-dessous sur le Burkina Faso, ont été extraites sur le site web de « statistiques mondiales ». Le Burkina Faso (Carte 1) pays sahélien de 274 200 km² dont 400 km² occupées en eau, est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, dans la boucle du Niger (cf. carte de localisation). Il partage au total 3 193 km de frontières avec le Bénin (306 km), la Côte d'Ivoire (584 km), le Ghana (549 km), le Mali (1000 km), le Niger (628 km) et le Togo (126 km).

Le Burkina Faso est divisé en 45 provinces réparties entre 13 régions. Relativement urbanisé, la population est estimée en 2007 à 14 326 620 habitants avec un taux de croissance annuel de 2,4%. Mais la croissance urbaine dépasse 11%/an, avec 30% de la population vivant en milieu urbain. Les parties centrales du pays, à l'image du plateau central (peuplé de Mossis : ethnie majoritaire :40%) sont les plus peuplées.

La population est répartie en 73 ethnies. Si au centre et à l'est, on a respectivement une homogénéité avec les Mossis et les Gourmantchés, à l'ouest, au contraire, on a un véritable mélange (Dagara, Turka, Sénoufo, Tussian etc.).

La religion dominante est l'islam avec 50% de la population, suivi par le christianisme avec 30% et l'animisme 20%.

A. Climat et végétation

Le Burkina Faso possède un climat tropical avec deux saisons très contrastées : la saison des pluies avec des précipitations comprises entre 300 mm et 1200 mm et la saison sèche durant laquelle souffle l'harmattan, un vent chaud et sec, originaire du Sahara. La saison des pluies dure environ 4 mois, entre mai-juin et septembre, sa durée est plus courte au nord du pays.

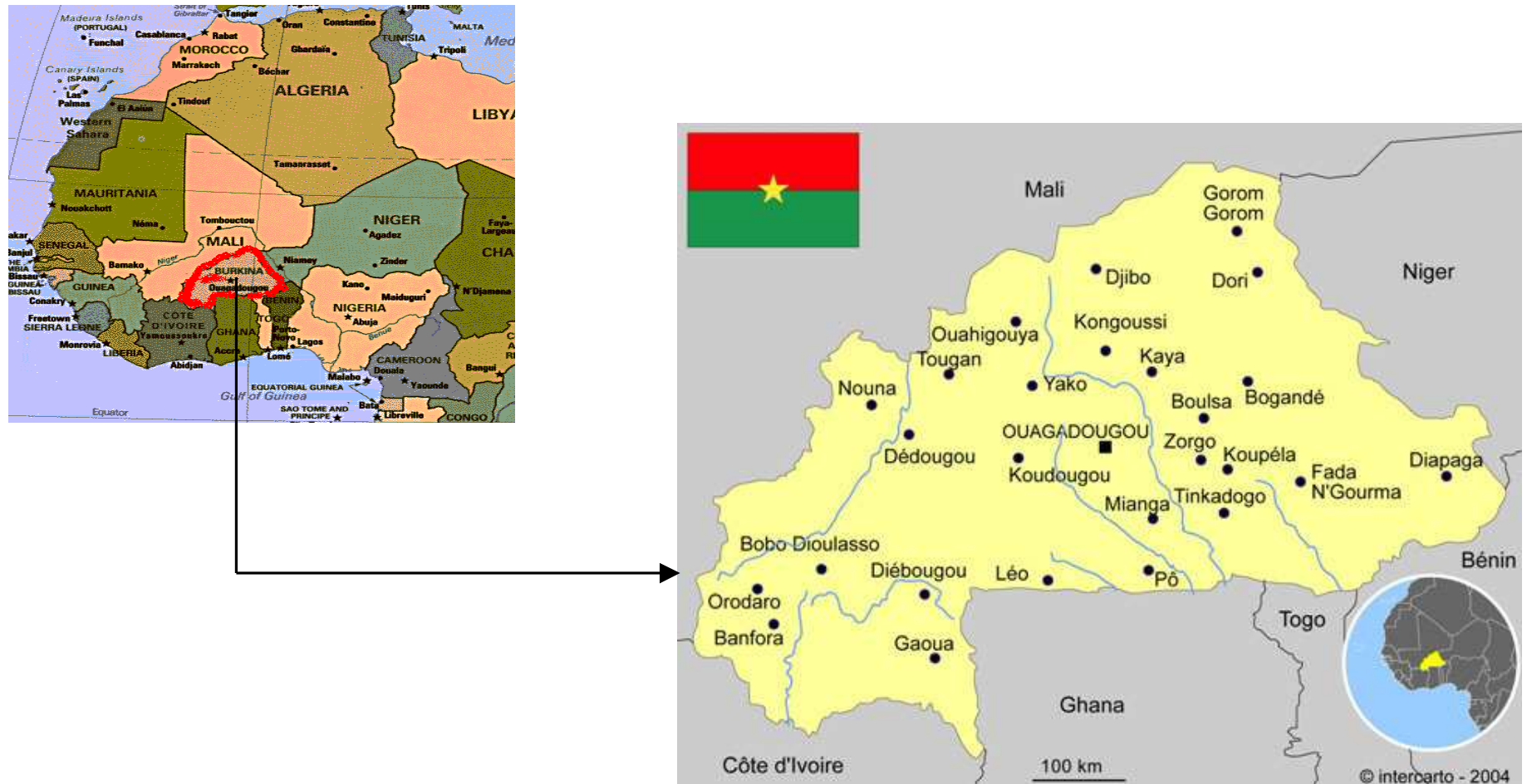
On peut donc distinguer trois grandes zones climatiques (Ménager et Nikiema, 2005) :

- zone sahélienne au nord du pays : moins de 600 mm de pluviométrie par an et amplitudes thermiques élevées (15 à 45 degrés).
- zone soudano sahélienne, qui est une zone intermédiaire pour les températures et les précipitations.
- zone soudano guinéenne au sud du pays : plus de 900 mm de pluie par an et des températures moyennes relativement basses.

La végétation est fortement tributaire du climat. Elle est caractérisée par la prédominance de formations mixtes ligneuses et herbacées (steppes, savanes, forêts claires). Le pays appartient à la vaste région phytogéographique soudano zambienne s'étalant du Sénégal à la Namibie en passant par la Somalie.

Ainsi, dans la zone sahélienne, on a une steppe arborée et/ou arbustive, ensuite en zone soudano sahélienne, une végétation dense et enfin dans la zone soudano guinéenne, on a une savane boisée et une forêt claire (Ménager et Nikiema, 2005).

Carte 1: Localisation du Burkina Faso



Source : http://www.canalmonde.fr/r_annuaire_liste_offices_tourisme_etrangers/monde_b/burkina_faso/page_carte.html

B. Relief et hydrographie

Le Burkina est un pays plat. L'écart entre les altitudes extrêmes est inférieur à 600 mètres. L'altitude moyenne ne dépasse pas 400 mètres et près de la moitié du pays se situe entre 250 et 350 mètres. La platitude d'ensemble n'exclut pas une certaine variété locale (Ménager et Nikiema, 2005). On distingue une immense pénéplaine (3/4 du pays) et un massif gréseux au sud – ouest du pays, constituant la zone la plus élevée et avec le mont Ténakourou culminant à 749m (Ménager et Nikiema, 2005).

Le réseau hydrographique est assez important, surtout dans la partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : les bassins de la Volta, de la Comoé et du Niger. Le plus important est celui de la Volta. Il s'étend au centre et à l'ouest du pays sur une superficie de 178 000 km². Il est constitué par trois sous bassins majeurs : ceux du Mouhoun (92 000 km²), du Nakambé (50 000 km²) et de la Pendjari (21 600 km²) (Ménager et Nikiema, 2005). Le Mouhoun étant le seul fleuve permanent du pays avec la Comoé qui coule au sud-ouest. Les eaux de ses bassins se rejoignent au centre du Ghana, où elles forment le lac Volta. Le bassin de la Comoé draine l'extrémité sud-ouest du pays a un bassin versant de 18 000 km² (Ménager et Nikiema, 2005). Quant à celui du Niger, il draine le nord-est et l'est du pays à un bassin versant de 72 000 km². En dehors du réseau hydrographique, il existe des bassins fermés qui alimentent de nombreuses grandes mares ou lacs naturels, sans écoulement permanents ou temporaires, qui occupent les bas-fonds ou les espaces inter dunaires : les lacs de Tingrela, de Bam, les mares d'Oursi, etc (Ménager et Nikiema, 2005).

C. L'économie

L'économie burkinabè est essentiellement dominée par l'agriculture et l'élevage. Ces deux secteurs constituent donc le pourvoyeur de revenus pour les 80% de la population, qui est rurale. Le secteur tertiaire est moins développé et les industries existantes sont pour la plupart celles de consommation.

a] L'élevage et la pêche

L'élevage constitue la deuxième ressource du secteur primaire burkinabé après l'agriculture. Développé dans tout le pays, depuis le Sahel où les troupeaux importants se contentent d'une végétation de type semi désertique jusqu'au sud du pays avec une végétation assez fournie et dense, il s'agit d'un élevage extensif dont les résultats actuels sont très éloignés des potentialités réelles du pays. Bien qu'essentiellement traditionnel, l'élevage présente des opportunités importantes de développement dans le cadre des échanges sous régionaux. En 2005, le cheptel était estimé à 7,6 millions de têtes de bovins, 17,7 millions d'ovins et caprins et 32 millions de volailles. Le cheptel bovin burkinabé se place au second rang des pays de l'UEMOA en importance, derrière celui du Mali. Ces animaux sont vendus sur plus de 1400 marchés nationaux et/ou à l'exportation.

L'exportation se fait à partir d'animaux sur pieds principalement à destination du Nigeria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. En 2005, le Burkina Faso a exporté 428 000 têtes de bovins. La production laitière occupe aussi une place prépondérante dans le commerce local. La pêche est aussi en développement dans la plupart des grands barrages. De nos jours, elle connaît un essor surtout avec la construction des nouveaux barrages à grande capacité. Les silures et capitaines sont parmi les poissons les plus pêchés au Burkina Faso. Quasiment toute la quantité prise est vendue dans le pays.

b] Agriculture et économie

Le secteur agricole constitue le pilier de l'économie burkinabé avec plus de 80% de la population active en milieu rural et à la recherche de l'autosuffisance alimentaire. L'agriculture, essentiellement de type pluvial, extensive et traditionnelle, occupe 90% des surfaces cultivables et est pratiquée sur de petites exploitations (2ha en moyenne). La rareté des cours d'eau permanents limite les possibilités d'irrigation en dépit du programme de la petite irrigation villageoise. Sur les 3,27 millions d'hectares cultivés, seuls

15000 sont de nos jours irrigués. Il s'agit principalement d'élevage, du coton mais également, surtout dans le sud et le sud-ouest, de culture de sorgho, de mil, de maïs, d'arachides, de riz, canne à sucre.

Cette agriculture peu productive dominée par le coton, où les paysans ont de plus en plus de mal à s'assurer un niveau de vie décent, est fortement tributaire des aléas climatiques, des terres en appauvrissement continu et des méthodes culturales encore rudimentaires auxquels s'ajoute la chute des cours mondiaux des matières premières telles le coton. En dépit de cette situation, elle demeure le nerf de l'économie burkinabé. La contribution du coton au PIB est de l'ordre de 32% et fournit plus de 60% des recettes d'exportation. Dominée par le coton, dont le pays est le premier producteur au Sud du Sahara avec 730 000 tonnes en 2006 principalement tournées vers l'exportation, l'économie résiste tant bien que mal à la chute des cours mondiaux (SOTITEX, 2007).

En 2006, le produit intérieur brut était de l'ordre de 6,4% contre 4,6% en 2004. Cette performance est non seulement imputable aux réformes engagées par le gouvernement et à la bonne gestion des différentes conjonctures nationales et exogènes, mais aussi à la consommation finale privée dont la croissance est passée de -2,5% en 2005 à 10,1% en 2006 et à la forte croissance des exportations de 24,5% en 2006, due en partie à l'augmentation des exportations du coton de 36,1% (Yonli, 2007). L'ambassadeur du Burkina Faso aux Etats-Unis, M.Tertius Zongo en 2003 (nouveau premier ministre depuis 2007), résume l'importance du coton dans les économies sous régionales comme celle du Burkina, en ces termes : « la conclusion est simple : moins d'argent pour les cultivateurs de coton dans ces pays signifie moins de gains d'exportations, moins de revenus pour les pauvres, moins de revenus pour les gouvernements, moins de moyens pour l'éducation, la santé et les autres secteurs publics. Cela signifie aussi un surplus de problèmes macroéconomiques, une dette extérieure accrue, une pauvreté toujours plus grande ».

2. Historique et évolution de la filière coton au Burkina

Avant la colonisation, le coton était cultivé essentiellement à des fins artisanales. Le secteur cotonnier a connu réellement un développement à partir des années 1950 par l'Etat colonial français, de la Compagnie Française de Développement du Textile (CFDT ; Dagrès de nos jours). Ce développement était marqué par la mise en place de nombreuses usines d'égrenage et l'introduction de la culture attelée en 1960. Regroupées en une association nationale unique directement liée à la CFDT jusqu'en 1975, puis en Association (Etat et CFDT) jusqu'en 1979, cette organisation fera place à la Société des Fibres et Textiles du Burkina (SOFITEX) par un décret de 1979, portant création d'une société d'économie mixte, la SOFITEX (Agrer, 2007a).

Dans cette nouvelle société, l'Etat détenait 65% des actions et ce jusqu'en 1999. Le développement de la culture s'est appuyé sur les producteurs qui se sont organisés en Groupements Villageois, surtout à partir de la création de la SOFITEX (Agrer, 2007a). Mais avec le surendettement de ces producteurs et pour faire face à la crise de caution solidaire, il a été mis en place en 1995, des comités de crédits. Pour rendre plus performante la filière et pour adapter son organisation à l'évolution de la culture, les groupements villageois ont cédé la place aux Groupements de Producteurs de Coton (GPC) en 1996 (Agrer, 2007a). L'objectif de ces GPC est de professionnaliser les organisations de producteurs en vue d'une meilleure gestion de la commercialisation du coton graine, des intrants et du crédit.

Au fil du temps, cette organisation s'est bien structurée et on assiste à des représentations départementales, puis provinciales des producteurs de coton. Ainsi, en 1998, les unions provinciales fondent l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B). Cette organisation faitière des groupements de producteurs de coton, dès sa création entre dans le capital de la SOFITEX à hauteur de 30% (présent dans le conseil d'administration avec trois membres) au côté de Dagrès (34%), de l'Etat (35%) et les banques locales (1%) (Agrer, 2007a). Dans cette nouvelle dynamique, un accord interprofessionnel producteurs-Etat-SOFITEX est signé en 1999 pour créer les comités de gestion de la filière, en remplacement du comité de gestion. Dorénavant, les prix du coton graine, la gestion des fonds de soutien, la définition des programmes de recherche etc. incombent à cette interprofession.

Mais à partir de 2001, on assiste à des bouleversements au niveau de la filière. Ainsi, l'Etat peu à peu se désengage et prévoit l'ouverture des zones de production de l'Est et du Centre aux opérateurs privés, la SOFITEX continuant d'opérer sur 80% de la zone cotonnière (Agrer, 2007a). La fin du monopole de la SOFITEX intervient en 2004 avec la signature du protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton en vue de la cession de la zone de l'Est à la SOCOMA et du Centre à Faso coton. La conjoncture actuelle du marché de coton amène les différents acteurs de la filière que sont l'Etat, les trois sociétés cotonnières et les producteurs à se concerter pour faire face à la crise. La nécessité d'un cadre de concertation s'est donc imposée à eux pour maintenir la filière.

C'est ainsi que le 25 janvier 2006, les trois sociétés cotonnières créent l'Association Professionnelle des sociétés Cotonnières du Burkina (APROCOB). Et le 6 février de la même année, les deux acteurs (UNPC-B et APROCOB) et l'Etat mettent en place l'Association Interprofessionnelle du coton du Burkina (AICB) en remplacement du comité de gestion de la filière (Agrer, 2007a). Désormais, c'est cette association interprofessionnelle qui se chargera de gérer la filière, et par conséquent de fixer le prix du coton. Dans le cadre donc de ce volet prix du coton-graine, un nouveau mécanisme, basé sur la tendance des moyennes quinquennales des prix et sur un fond de lissage a été construit. Ainsi, en avril 2006, il a été décidé d'appliquer ce nouveau mécanisme pour la campagne 2006-2007 (UNPC-B, 2007).

3. Les acteurs de la filière coton au Burkina Faso

Le coton a été introduit au Burkina Faso en 1924. Aujourd'hui, il est devenu un des enjeux majeurs de la lutte pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations. De 12500 tonnes de coton graines à l'époque, la production est passée en 2006 à 730000 tonnes (Sofitex, 2007). Ce qui fait du Burkina Faso, le premier producteur de coton en Afrique de l'ouest et le second après l'Egypte sur l'échiquier africain. Les principaux acteurs de la filière sont les producteurs, les sociétés cotonnières, les acteurs amonts (banques, fournisseur) et avals (triturateurs, les artisans).

a. L'organisation des producteurs

a] Les Groupements de Producteurs de Coton (GPC) – Union Départementale des Producteurs de Coton (UDPC) – Union Provinciale de Producteurs de Coton (UPPC)

C'est en 1996 que les GPC ont été créés (Agrer, 2007a). Leur mission est d'assurer l'approvisionnement des producteurs individuels en intrants et de matériels agricoles, de faciliter la gestion des crédits, et de participer à l'augmentation de la production. Ils ont bénéficié de 1997 à 2005 de l'appui en formation des responsables sur la gestion et en alphabétisation du PAO-PA et du PAO-PC. La constitution d'un GPC est basée sur l'affinité, l'appartenance à une même famille ou un même quartier. Dans un village, peuvent se former plusieurs GPC. Au total, on dénombre 12250 GPC comptant entre 15 et 50 membres chacun, avec une forte majorité d'analphabètes (Agrer, 2007a). Les ressources de ces groupements sont constituées par un prélèvement de 3500fcfa/tonne (5,33€) de coton graine commercialisée et les 5000fcfa/membres (7,6€) de cotisations (Agrer, 2007a).

Les UDPC sont au nombre de 280 et les UPPC au nombre de 36 (Agrer, 2007a). La création des UPPC date de 2005. Elles occupent une place très importante dans la communication au niveau de l'organisation des producteurs. Elles ont deux rôles : un rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les structures nationales de l'UNPC-B et entre les GPC et les sociétés cotonnières d'une part et d'autre part un rôle d'appui auprès des GPC ainsi que des fonctions technico-économiques. Les ressources des UDPC et des UPPC sont constituées par un prélèvement de 250 fcfa (0,38€) par tonne de coton livré sur leur territoire auquel s'ajoutent les différentes cotisations annuelles ou contributions des GPC de l'ordre de 25 000 fcfa (38€) (Agrer, 2007a). Pour ce qui est de celles des UDPC pour les UPPC, elles sont de l'ordre de 50 000fcfa (76€).

b) L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B)

C'est le 15 Avril 1998 que l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B) a été créée. Elle est régie par la loi n° 014/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements (Agrer, 2007a). A sa création, les principales missions qui lui ont été assignées sont d'une part la représentation des producteurs et la défense de leurs intérêts moraux et matériels. D'autre part, l'UNPC-B se charge de l'approvisionnement en intrants, la commercialisation du coton graine, la gestion du crédit et la formation et appui/conseil des membres. De nos jours, dans cette structure faîtière, on dénombre 325 000 producteurs repartis dans plus de 4162 villages du Burkina. Ses principales ressources sont constituées par un prélèvement de 250 FCFA par tonne de coton graine commercialisé et des cotisations versées par les UPPC, de l'ordre de 100 000fcfa (152€) (Agrer, 2007a).

L'une des particularités du secteur cotonnier burkinabé est qu'au niveau des sociétés cotonnières, les producteurs via l'UNPC-B sont actionnaires dans les trois (03) sociétés cotonnières pour ainsi cogérer la filière, défendre les intérêts de ses membres etc.

Au niveau interne, une équipe pluridisciplinaire (agronome, sociologue, communicatrice, comptable, caissier et secrétaire) est chargée de la coordination de toutes ces activités sous l'autorité d'un coordonnateur. Dans les unions départementales et provinciales, un dispositif de conseil de gestion, composé de 93 conseillers et d'inspecteurs, est mis en place. L'objectif de ce dispositif est de faire la promotion d'une gestion rigoureuse, saine et transparente dans ces organisations de base. Les conseillers sont chargés d'appuyer les GPC pour la tenue de leur comptabilité, de fournir les documents de travail et d'outils méthodologiques et d'assurer leurs formations (Agrer, 2007a). Quant aux inspecteurs, ils coordonnent et suivent les activités des conseillers et en assurent leur formation. Autant les inspecteurs que les conseillers, chacun de son côté participent à l'analyse de l'expression des besoins en intrants et en assurent la mise en place.

De nos jours, il faut reconnaître que cette structure joue un rôle de leader dans l'organisation et le fonctionnement de la filière et aussi dans la mise en œuvre et l'exécution de nombreux projets de développement de la filière coton au Burkina. En dépit des crises que connaît la filière, tant sur le plan national qu'international, l'UNPC-B a su préserver l'unité des producteurs de coton. Ceci est unique dans la sous région, car tant au Mali, qu'en Côte d'Ivoire ou au Bénin, les réformes se sont souvent heurtées à des divisions des producteurs et l'éclatement de leurs organisations.

B. Les sociétés cotonnières

a) La Société burkinabé des Fibres Textiles (SOFITEX)

C'est une Société Anonyme de droit burkinabé au capital de quatre milliards quatre cent millions (4.400.000.000) fcfa. C'est une société où l'Etat burkinabé détient 35% des actions, le groupe français Dagris 34%, l'Union Nationale des producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B) 30% et des banques locales (BIB, BICIA-B), 1% (Agrer, 2007a). Elle s'occupait de la commercialisation du coton jusqu'en 2004, où deux nouvelles sociétés sont arrivées : Faso coton au centre et centre-sud ; SOCOMA à l'Est. La SOFITEX emploie 1300 salariés permanents et 2900 saisonniers. Son coton fibre est vendu à de grands négociants en coton dont Reinhart, Dunavan. Située dans la partie ouest et sud-ouest du pays, elle est de loin la plus importante du Burkina Faso avec une superficie de 558 611ha et en production avec 600 378 tonnes en 2005-2006, contre respectivement 170 000ha et 147 000 tonnes en 1995 (SOFITEX, 2007). L'augmentation des rendements observés est certes due à une augmentation des superficies, sans quoi les rendements sont quasi identiques. La zone d'intervention exclusive (cf carte) de la société comprend les provinces des Balés, des Banwa, de la Bougouriba, du Boulkiemdé, de la Comoé, du Houet, du Kénédougou, de la Kossi, de la Léraba, du Mouhoun, du Nayala, du Nounbiel, du Poni, du Sanguié, de la Sissili, de Tuy, du Ziro, du Ioba, du Sourou et du Passoré (SOFITEX, 2007).

b] La Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA)

La SOCOMA, créée le 14 juillet 2004, est une société anonyme de droit Burkinabè au capital de 6 000 000 000 Fcfa détenu par le groupe français Dagris (51%), l'UNPCB (20 %), SOBA (20%), AGRITA (5%) et SYA Participation (4%) (Agrer, 2007a). Dagris s'occupe de la commercialisation du coton. Elle a pour objet l'encadrement des producteurs de coton de la région Est du Burkina Faso, a collecte et la transformation du coton graine ainsi que la commercialisation de la fibre et des graines. De nos jours, la SOCOMA emploie 187 permanents dont 11 femmes (5,9%) et 429 saisonniers (Agrer, 2007a). La zone d'activité de la SOCOMA s'étend sur 6 provinces (cf carte) dont : la Gnagna, le Gourma, la Komandjari, la Kompienga, la Tapoa et le Koulpelogo. Les provinces de la Gnagna et de la Komandjari, étant dans des limites de pluviométrie pour la culture de coton, enregistrent les plus faibles productions de la zone, soit respectivement 33 et 29 tonnes (SOCOMA, 2007).

c] Faso Coton

La société cotonnière Faso Coton, située dans la région du centre, est la plus petite des trois. Faso Coton appartient à un consortium réunissant Reinhart (31%), Ivoire Coton/IPS (29%), le fournisseur d'intrants AMEFERT (10%), la société de transport SOBA (20 %) et l'UNPCB (10%). La majeure partie, sinon la totalité du coton fibre est vendue par Reinhart (Agrer, 2007a).

La production de la société concerne 11 provinces (cf carte) regroupées en 5 zones de productions que sont : Zorgho (Oubritenga, Kourwéogo, Ganzourgou, Kouritenga, et Namentenga), Tenkodogo (Boulgou), Manga (Zoundweogo), Pô (Nahouri) et Kombissiri (Bazega, Kadiogo et Bam). Cette zone d'intervention de FASO COTON est soumise à une forte pression foncière et à une pluviométrie irrégulière ; ce qui implique une mécanisation importante et adéquate (annexe 5d).

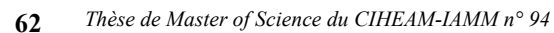
La production cotonnière du pays depuis 1995 est présentée dans le tableau ci-dessous (tableau 4).

Tableau 4: Evolution des superficies et des productions de 1995 à 2006 du Burkina Faso

Années	Production de coton graine (t)	Superficies (ha)	Rendements (t/ha)
1995-1996	147 000	170 000	0,865
1996-1997	214 352	195 670	1,095
1997-1998	338 141	295 200	1,145
1998-1999	284 388	355 436	0,800
1999-2000	254 189	245 000	1,038
2000-2001	275 800	260 000	1,061
2001-2002	378 522	358 887	1,055
2002-2003	494 419	407 933	0,991
2003-2004	483 390	459 379	1,052
2004-2005	570 000	552 000	1,033
2005-2006	600 378	558 611	1,075
2006-2007	730 000	694444	1080

Source : données sociétés cotonnières (SOFITEX, Faso Coton, SOCOMA, rapports 2005-2007)

Les principales zones de production sont aussi présentées dans la figure ci-dessous (Carte 2). Cette figure montre aussi la répartition spatiale entre les trois (3) sociétés cotonnières.

62 *Thèse de Master of Science du CIHEAM-IAMM n° 94*

C. Les acteurs de la transformation

a] Les acteurs de la trituration

Les tritrateurs constituent le dernier maillon de la filière cotonnière, en ce sens que de par leur travail, ils mettent à la disposition des populations des dérivées consommables du coton. Ainsi, en 2005 – 2006, la production en graine disponible était de plus de 350 000 tonnes pour un besoin en huile alimentaire de 72 000 tonnes (Agrer, 2007a). Les principaux acteurs de la trituration sont la SN CITEC, SOFIB, JOSSIRA et les tritrateuses artisanaux.

✓ La SN CITEC

La SN-CITEC est une société anonyme au capital de 3 445 000 000 F CFA répartis entre des actionnaires nationaux (47%) dont la SOFITEX et étrangers (53%) dont DAGRIS (Agrer, 2007a). Elle emploie 340 salariés permanents et du personnel saisonnier. Les principaux produits de la société sont présentés dans le tableau ci-dessous (Tableau 5).

Tableau 5: Types de produits et leur évolution à la SN CITEC

Principaux produits	2004	2005	2006
Huile végétale raffinée (t)	12 250	14 798	19448
Aliment pour bétail (t)	17 484	34 254	43 044
Tourteaux (t)	30 206	13 405	10 234
Savon (t)	7 109	6 381	5 028

Source : Agrer, 2007a

En sus de ces productions, la société produit de l'huile de sésame, du tourteau de sésame ainsi que du beurre de karité raffiné. Cette pluriactivité liée aux graines de coton, lui a permis d'acquérir des équipements adéquats pour la trituration de toutes les graines oléagineux. La destination des produits est le marché national (87,85%) et celui régional (11,84%) (Agrer, 2007a). Mais de nos jours, force est de constater au Burkina que les importations frauduleuses d'huile et la présence clandestine d'huilerie entrave le développement de la société.

En terme d'énergie pour la production d'électricité, l'huilerie s'autosuffit, car grâce à la combustion des coques, de la vapeur est générée et alimente le processus de fabrication et une turbine génératrice. Ce qui, à n'en pas douter, contribue à une réduction des coûts de production.

De nos jours la SN CITEC s'engage dans une stratégie de diversification. C'est ainsi qu'elle s'est engagée dans une réflexion sur la production de biocarburant avec la construction à Bobo d'une unité pilote de transestérification d'une capacité de 3000 t/an d'ester éthylique ou méthylique et de 360 tonnes de glycérine (Agrer, 2007a). Les résultats ayant été concluants et l'objectif étant de remplacer à terme l'importation de 10 000 à 20 000 tonnes de gazole et de DDO, il est prévu la construction d'une seconde unité de transestérification de 10 000 t extensible à 20 000 t afin de valoriser la totalité des graines de coton disponibles (Agrer, 2007a). Ces actions s'inscrivent dans le plan d'affaires de l'AICB.

✓ JOSSIRA

La JOSSIRA a été créée en 1998. C'est une société anonyme au capital de 600 millions de fcfa, repartie entre Moussagros (94%) et CORUS Investment (6%). Elle emploie 165 personnes. La société produit essentiellement de l'huile et des tourteaux dont les productions sont mentionnées dans le tableau ci-dessous (Tableau 6).

Tableau 6: Evolution de la production – JOSSIRA

Principaux produits	2004	2005	2006
Huile (en litre)	8 059 320	9 637 120	11 718 028
Tourteaux (en tonne)	31 652,6	39 821,5	48 505

Source : (Agrer, 2007a)

La production de la société est destinée entièrement au marché national (25%) et régional (75%). Ces productions sont très faibles, car l'usine ne tourne qu'à 25% de sa capacité, et cela à cause du mauvais choix technologique lors de son installation (Agrer, 2007a). Elle est en cours de certification ISO 9001 et envisage une extension de sa capacité de trituration.

b) L'industrie du textile

✓ FASOTEX

FASOTEX a été créé en 2005. Société anonyme au capital de 100 millions de F CFA détenu par des investisseurs privés nationaux, la société emploie 75 personnes (Agrer, 2007a). Il faut rappeler que c'est l'ancien Faso Fani qui est devenu Fasotex. Depuis sa reprise, l'usine ne transforme plus de fibre locale et seul l'atelier d'impression/teinture est fonctionnel et utilise les fils de FILSAH. Par ailleurs, elle importe de la cretonne pour le pagne imprimé. Sa production est essentiellement destinée au marché national. De nos jours, Fasotex vise le marché local avec une production orientée vers la confection de tissu pour vêtements de travail, d'uniforme etc. Mais la société est fortement handicapée par la vétusté du matériel existant et la manque de confiance de ses fournisseurs.

✓ FILSAH

La Filature du Sahel (FILSAH), créée en juin 1997, est une société anonyme au capital de 2 milliards F CFA détenu par le FBDES 50 %, SOFITEX 37,5% et divers 12,5 % (Agrer, 2007a). Ce n'est qu'en 2000 qu'elle a commencé ses activités. Ses objectifs se résument à la production, à la commercialisation et à l'exportation de fils de coton. Elle a un effectif d'environ 100 personnes. Avec une capacité moyenne de 5400t de fibre/an, la production de la société est destinée à l'Europe (50%), au marché national (26%) et à celui sous régional (24%) (Agrer, 2007a).

De nos jours, FILSAH diversifie sa production vers les fils pour l'artisanat, les marchés de filés à la grande exportation et enfin avec "le Maliwatt", une toile fabriquée à partir de déchet de coton pour envelopper les balles de coton prêt à l'exportation. Des machines ont été commandées pour fabriquer ces toiles qui vont remplacer le plastique utilisé actuellement pour envelopper la balle de coton. En 2004, elle a produit 16 tonnes de ces toiles et 60 tonnes en 2006 (Agrer, 2007a). Pour 2007, FILSAH envisage de produire 459 tonnes de toiles coton sous forme d'emballage.

c) L'artisanat

Le secteur de l'artisanat comprend plus de 110 métiers, classifiés en neuf corporations de métiers (métier du textile et de l'habillement). Regroupés au sein de la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso (FENABF), ces acteurs sont organisés autour d'association, de regroupements, de coopératives. Les femmes ou leur organisation prédominent dans cet ensemble. Au Burkina, on dénombre environ 49 900 tisserands (29 400 hommes et 20 500 femmes) et 2 700 teinturiers (2 200 hommes et 500 femmes) avec en moyenne 3 à 5 apprentis (Agrer, 2007a). Quant à la couture, elle est très développée dans les centres urbains et semi urbains et une ville comme Ouagadougou compte plus de 10 000 couturiers. La part du secteur informel représente plus de 85% du secteur (Agrer, 2007a). A l'image des autres secteurs, les acteurs de ce secteur souffrent aussi de nombreux maux, tels la faible maîtrise du marché, le coût élevé des matières premières, le manque de soutien surtout financier etc. Les données chiffrées de

caractérisation quantitative de cette activité et de ce marché sont très difficiles à évaluer, du fait du type d'activité même.

D. Les autres acteurs de la filière

a) Les fournisseurs d'intrants

L'approvisionnement en intrant de la filière coton est assuré au niveau des trois sociétés cotonnières par la SOFITEX. Les livraisons par les fournisseurs ont lieu dans les magasins des sociétés cotonnières à partir d'où la mise en place des intrants est réalisée concomitamment avec les enlèvements de coton graine sur les marchés. Les différents intervenants dans la fourniture d'intrants sont consignés dans le tableau ci-dessous (Tableau 7).

Tableau 7: Fournisseurs d'intrants de la filière coton

Types d'intrants	Fournisseurs
Pesticides	La SOFITEX qui achète 75% à Saphyto et 25% de ces pesticides aux firmes étrangères.
Engrais	HAIF et STEPC
Appareils de traitement	DTE, Goizper (MATABI)

Source : élaboré par Diallo L., 2008 à partir des données de (Agrer, 2007)

b) Le transport et le transit

Tableau 8: Types de transport et assureur du service

Type de service	Assureur du service
Transport de coton graine	A la SOFITEX, il est assuré à 48% par la flotte de la société forte de 800 camions et à 52% par des transporteurs privés organisés en pool
	SOCOMA et Faso Coton disposent de 6 camions vétustes qui assurent une infime partie. Le reste du transport étant sous traité avec des privés constitués en pool, soit 100 camions pour Faso Coton et 150 camions pour SOCOMA.
Transport de la fibre	Pour les 3 sociétés, il est à 100% assuré par une sous-traitance avec les transporteurs privés.
Transit de la fibre	Il est assuré à 100% par le groupe BOLLORE
Transit des intrants	Il est réparti 40% pour SATCI et 60% pour SOTRACI

Source : élaboré par Diallo L., 2008 à partir des données de Agrer, (2007a)

c) Les banques et institutions financières

Chaque année le financement des campagnes cotonnières se fait en trois étapes à travers le mécanisme suivant : un pool bancaire international (pool offshore) pour le financement des intrants, un pool bancaire national pour la première tranche du paiement coton et le pool international pour le solde. Il est à sa 13^{ème} édition de fonctionnement avec le financement de la campagne 2006/2007.

Le pool offshore est, pour la campagne 2006-2007, composé de : HSBC France (chef de file du pool), Société Générale, Natexis Banques Populaires, SIFIDA Investment Company LTD (affiliée à BNP Paribas), BHF Bank, DZ Bank AG, KBC Bank N.V et DRESNER Bank (Agrer, 2007a). Ce pool a contribué à hauteur de 40 milliards de fcfa. Quant au pool bancaire national, il est formé pour cette même campagne de : BIB (chef de file du pool), BICIA-B, BACB, SGBB, ECOBANK, BOA, BCB, BSIC et la Banque Atlantique. Ce pool a contribué pour un montant de 80 milliards de fcfa en 2005-2006 (Agrer, 2007a).

E. L'Etat

L'Etat joue un rôle transversal dans la filière. Ainsi, il intervient surtout dans la mise en place d'un cadre légal et réglementaire adapté au développement de la filière ainsi qu'à la création d'infrastructures. Directement ou indirectement, il participe au développement de la filière par le biais du Ministère du commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA) qui abrite la structure interministérielle du Secrétariat Permanent de Suivi de la Filière Coton Libéralisée (SP/SFCL), le Ministère de l'Agriculture des Ressources Halieutiques et de l'Hydraulique (MAHRH) et l'INERA en sa qualité de maître d'ouvrage de la plupart des programmes et projets de développement du secteur coton. L'INERA assure le volet recherche dans la filière (Agrer, 2007a).

4. Organisation de la filière de production

La filière coton burkinabé est l'une des filières les plus structurées tant sur le plan national que sous régional. Elle se caractérise par une organisation des producteurs de la base vers le sommet d'une part ; et d'autre part par celle des autres acteurs, notamment les sociétés cotonnières. Ainsi, les producteurs, qui sont la base de la production, sont réunis au niveau des villages en des Groupements de Producteurs de Coton (GPC). Ensuite les GPC se réunissent au sein des Unions Départementales de Producteurs de Coton (UDPC), puis en des Unions Provinciales de Producteurs de Coton (UPPC). Et enfin, ces dernières se réunissent pour former l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B). De nos jours, la tendance est à la création d'Unions Régionales des Producteurs de Coton (URPC), surtout dans les deux nouvelles zones (Agrer, 2007a).

La gestion d'une filière s'avère périlleuse et pour assurer le maintien d'une organisation filière et pouvoir faire face de manière efficace et rapide, les producteurs de coton et les sociétés cotonnières se sont réunis pour une gestion « interprofessionnelle » de la filière. Cette nouvelle forme de gestion s'est imposée au vue de la conjoncture actuelle du marché du coton tant sur le plan national qu'international. Cette gestion interprofessionnelle repose à la fois sur une institution : l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) et sur un contrat : l'accord interprofessionnel. Et ces deux organisations collectives qui ont mis en place ces deux instruments : l'Union Nationale des Producteurs de coton du Burkina (UNPCB) et l'Association Professionnelle des sociétés Cotonnières du Burkina (APROCOB).

L'UNPCB est l'organisation représentative des producteurs et par conséquent, est appelée à siéger au sein de l'interprofession et à conclure les accords interprofessionnels. Pour prendre part à la gestion interprofessionnelle, les trois sociétés cotonnières : SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON ont constitué l'APROCOB. Et ce sont l'UNPC-B et l'APROCOB qui forment l'AICB qui est une association à but non lucratif, et a pour mission (Agrer, 2007a) :

- ❑ La gestion de l'Accord interprofessionnel en veillant à l'application des mécanismes qui y sont contenus, notamment, la fixation du prix d'achat du coton graine, la définition des standards du coton graine, la gestion du fonds de soutien des prix d'achat du coton graine, ainsi que des instruments et mécanismes financiers dont l'Association se serait dotée ;
- ❑ Négocier avec l'Etat, la rétrocession des ressources allouées au Fonds de soutien à la filière ;
- ❑ La détermination des conditions de cession des intrants agricoles aux producteurs ;
- ❑ La gestion des fonctions communes (recherche, contrôle qualité, classement fibre et formation des producteurs, l'approvisionnement en intrants agricoles, l'élaboration d'un cahier de charges commun à toutes les sociétés cotonnières, précisant les caractéristiques techniques des intrants ainsi que la détermination de leurs conditions de cession ;
- ❑ La collecte, le traitement et la diffusion auprès des membres, d'informations économiques, commerciales, agronomiques et statistiques sur le coton.

L'association est néanmoins ouverte à d'autres familles professionnelles de la filière.

L'organisation de la filière coton au Burkina Faso est présentée par la figure suivante (Figure 14)

5. Qualité et classement du coton et de la fibre

La particularité du coton burkinabé, voire africain, réside dans le fait que plus de 80% de la production est constituée de tête correspondant aux standards mondiaux les plus côtés (AFD, 2004). Ce qui fait dire à beaucoup d'acteurs (Comité Consultatif International sur le Coton, acheteurs) que la qualité du coton-graine burkinabé est très élevée.

Cette qualité, reconnue et attestée au plan mondial, a hissé en 2001 le Burkina Faso au rang de 4^{ème} pays pour la rigueur de ses différents processus de classement de sa fibre de coton.

Ce rang occupé, le Burkina le doit en grande partie aux efforts consentis par la filière pour la création de nouvelles variétés.

Par exemple de 1955 à 1995, la recherche a pu mettre au point 14 variétés de coton dont les caractéristiques sont conformes aux marchés mondiaux et adaptés aux conditions climatiques du pays (AFD, 2004). Au niveau des itinéraires techniques, les producteurs ont été formés aux modes de culture et de récolte. Cette formation est de nos jours à l'origine de la récolte manuelle qui est à la base de cette qualité tant reconnue.

Au niveau du classement du coton graine, il faut noter que depuis la campagne 2005-2006, il n'existe plus que deux choix (Figure 15) : le premier choix concerne le coton qui est blanc sans impureté ni mélange avec les corps étrangers.

Quant au deuxième choix, il correspond à un coton qui est légèrement blanc avec plus de 50% d'impuretés ou de mélange avec des corps étrangers (annexe 4a).

Ce travail, pour l'essentiel basé sur une observation visuelle est assuré par des agents qui sont formés pour le classement et le conditionnement du coton au niveau de chaque marché.

Les formateurs eux-mêmes sont à l'unité de conditionnement pont bascule à l'usine et servent d'arbitres en cas de litige entre un producteur qui conteste le classement de son coton et le conditionneur du marché.

Cette pratique est appliquée tant par la SOFITEX que les deux autres sociétés cotonnières, que sont Faso coton et SOCOMA.

Figure 14: Organisateur de la filière coton au Burkina Faso

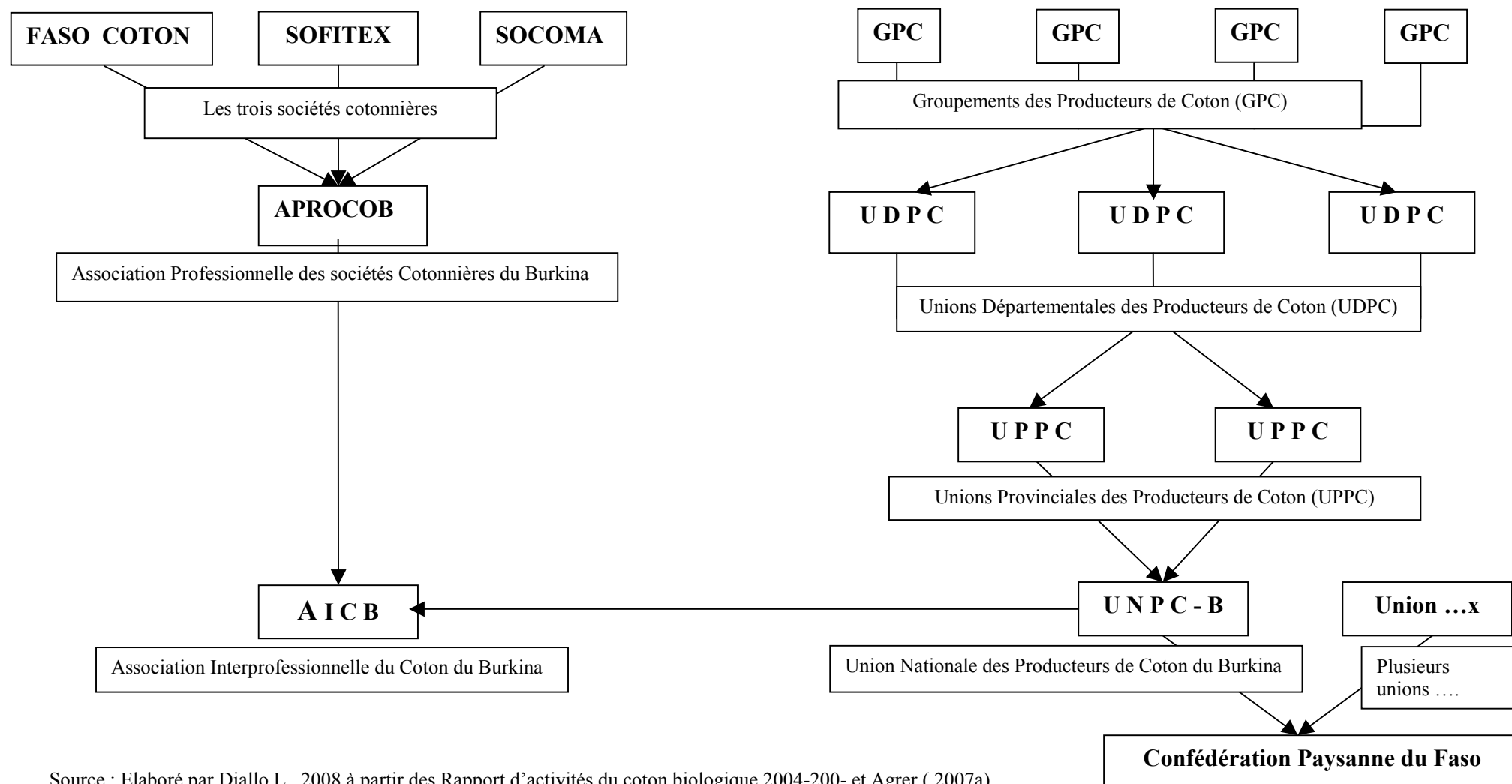


Figure 15: Les choix d'achat du coton graine aux producteurs



Cliché Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

La suppression du troisième choix a eu certes des avantages, comme la prise de conscience au niveau des producteurs de l'utilité de faire une récolte afin d'avoir une bonne rémunération, mais aussi a eu l'inconvénient que le deuxième choix est souvent plus contaminé par les débris que précédemment (annexe 4a). Le classement de la fibre est assuré par le service de classement de SOFITEX à Bobo, depuis belle lurette. Les prélèvements se font au niveau des usines et sont acheminés sur Bobo qui en retour procède au classement et renvoie les informations pour le marquage des balles. Le service de classement est équipé d'un appareil HVI/900 B (la première génération). Mais pour la campagne 2007/2008, la SOCOMA devrait disposer de son propre service de classement qui pourra également classer la production de FASO COTON (annexe 4a).

Au Burkina Faso, nous avons douze grades possibles (Figure 16) et quatre soies possibles. C'est à partir de ces deux paramètres que le plus souvent, la valeur marchande est donnée au coton. Dans ce service que nous avons visité, les grades qui correspondent aussi à des types de ventes sont disposés sur une table en groupe de trois groupes de quatre (4) coffrets. Chaque coffret correspond à un type de vente. Les meilleurs étant les Bola/s, Bobby/s Bola et Bobby (Figure 17), les moyens sont le Toma, le Rudy, le Vota et le Viva (Figure 18) les moins bons sont le Bufo, le Babu, le Bobo/3 et le Bobo/4 (Figure 19).

Figure 16: Les 12 coffrets de types de ventes au Burkina Faso



Cliché Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

Figure 17: Les types de têtes (super)



Figure 18: Les types moyens



Clichés Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

Figure 19: Les types inférieurs



Cliché Diallo L. Pris en 2007 au service de classement de la fibre de coton de la SOFITEX (Bobo-Dioulasso)

6. Le coton et l'économie burkinabè

A. L'importance du coton dans l'économie du Burkina

Au Burkina Faso, le coton est un élément clé du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, car permettant à près de 20% de la population de vivre directement ou indirectement de ses retombées, contribuant ainsi à l'équilibre socio-économique de tout un pays. En 15 ans (1992-2006), les exportations ont été plus que décuplées en volume (de 66 200 t à 730 000 t), faisant ainsi du Burkina Faso le premier producteur africain de coton devant le Mali et l'Égypte (Depagne, 2006). Le nombre de producteur est passé pour la période 1960-2007 de 50 000 à 325 000.

Pour ce qui est du PIB, le coton y compte pour 5 à 10% du PIB; l'exportation du coton fibre compte pour plus d'un tiers de l'ensemble des recettes d'exportation et pour plus de 60% des recettes provenant des exportations de produits agricoles (Goreux, 2003b). Dans les zones cotonnières, c'est de la vente du coton graine que provient l'essentiel des revenus monétaires des populations respectives, ce qui traduit la

dépendance de l'économie de la zone vis-à-vis du prix du coton. Le tableau ci-dessous (Tableau 9) fait une synthèse des données du secteur cotonnier au Burkina Faso.

Tableau 9: Contribution du coton au Burkina Faso en 2006

Rubriques	Valeur
Nombre de producteurs	325 000
Nombre de villages	8 005
Superficies totales (ha)	676 065
Rendements moyens (kg/ha) coton graine	1053
Production totale (t) coton graine	730 000
Contribution au PIB (%)	25
Recettes d'exportation (%)	60
Personnes vivant du coton	2 500 000
Nombre de sociétés cotonnières	03
Part du coton dans le revenu rural (%)	4 à 10

Source : élaboré par Diallo L., (2008) à partir des données de Agrer (2007a).

Les recettes nettes dégagées par les producteurs pour faire vivre plus de 2 millions de personnes sont estimées à environ 84 millions USD, soit 420 USD par personne : montant presque trois fois supérieures au seuil de pauvreté actuel (Agrer, 2007a).

Par ses effets d'entraînement sur les autres cultures, le coton favorise la sécurité alimentaire. En effet, la culture du coton a favorisé, par un système de rotation approprié, les cultures céréalières tel le maïs dont la production s'est accrue avec l'obtention d'engrais garantis par le crédit du coton (octroyé par l'UNPC-B). Ainsi, une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Burkina Faso a montré que la rotation coton/maïs était plus rémunératrice et conduisait à un meilleur régime alimentaire que la culture du niébé seul (Agrer, 2007a). Toujours d'après cette étude, le développement de la dite culture a contribué à une amélioration de la santé des foyers. De ce fait, l'augmentation de la production de 1994 à 1998 a entraîné une baisse de l'incidence de la pauvreté de 50 à 42% en zone cotonnière, alors qu'elle a augmenté de 2% en zones sans coton (Goreux, 2003b).

Sur le plan agro-industriel ainsi que sur les transports, le commerce et les banques, le coton produit également des effets d'entraînement. Hormis la production de coton fibre, les secteurs utilisant les dérivées du coton graine (huile, tourteaux etc.) permet de réduire le chômage. Dans le domaine du transport, ce sont plus de 1050 camions qui sont mobilisés par les trois sociétés cotonnières pour assurer le transport du coton graine et des balles de coton (Agrer, 2007a).

Les effets d'entraînements de la culture du coton se résument dans l'encadré d'une publication d'Oxfam en 2002 où il est dit : « Le coton ici, c'est tout. Ca sert à construire nos écoles et nos centres de santé. Nous dépendons tous du coton. Mais si les prix restent bas, nous n'avons aucun espoir pour l'avenir » (Agrer, 2007a).

B. L'impact au Burkina des distorsions au commerce du coton

La chute des prix et la baisse drastique des cours mondiaux due à la concurrence des fibres synthétiques, la morosité de l'environnement économique international, les rendements record (encore faibles) et la fluctuation des taux de change d'une part et d'autre part, les subventions de certains pays développés à leurs producteurs constituent aujourd'hui les causes principales qui sont à la source des problèmes que vivent les producteurs de coton des pays africains, notamment ceux du Burkina Faso.

Les subventions multiformes accordées aux producteurs de coton aux Etats-Unies étaient estimées en 2005 à 5 milliards de dollars US pour une récolte d'une valeur de 4 milliards de dollars US (Oxfam, 2006), ce qui contribue à déprimer les cours mondiaux du coton, en portant préjudice aux producteurs des

pays en développement dont les 20 millions d'agriculteurs africains qui tirent leur moyen d'existence du coton. Ainsi, au total, les subventions américaines dépassent de près de 30% la valeur marchande le PIB d'un pays comme le Burkina Faso et trois fois le budget de l'USAID consacré à l'Afrique.

Dans le cadre des efforts entrepris pour la réduction, voire la suppression des subventions, le 10 juin 2003, le Président du Burkina Faso (Blaise Compaoré) s'est adressé aux instances de l'OMC pour soutenir l'initiative du C4 à la veille des négociations de Cancún. Dans son allocution, le Président du Burkina Faso a souligné que la politique de subventions des pays du Nord n'était pas cohérente avec leur politique de coopération au développement en faveur des pays du Sud ; le Président a noté « *A titre d'exemple, la vingtaine de milliards de francs CFA dont bénéficie le Burkina Faso au titre de l'initiative PPTE est ainsi annihilée par l'impact des subventions sur le coton* » .

Au Burkina Faso, la crise cotonnière a sérieusement affecté les indicateurs macroéconomiques du pays. Par exemple pour les recettes d'exportation, Oxfam évalue les pertes de recettes pour le Burkina Faso de 10% des recettes totales d'exportation en 2002. On note aussi une baisse des indicateurs de la croissance économique, toujours d'après cette ONG, telle :

- la baisse estimée à 1% pour le Burkina Faso avec pour conséquence une remise en cause des objectifs du CSLP et des efforts des bailleurs de fonds dans le cadre de l'initiative PPTE,
- les pertes de recettes de la SOFITEX de l'ordre de 78.35 millions de dollars US et des pertes de revenu pour les producteurs de 18.65 millions de dollars environ,
- sur le plan social, les répercussions négatives sur les capacités d'investissement (écoles, dispensaires, maternité, etc.).

7. Le nouveau mécanisme de fixation des prix du coton au Burkina

La conjoncture actuelle du marché cotonnier a amené les acteurs de la filière coton du Burkina à se pencher sur un nouveau mécanisme de fixation des prix d'achat du coton graine aux producteurs qui reflète la réalité du marché. En rappel, il faut savoir que l'ancien mécanisme était basé sur la présence d'un « fond de soutien ». Dans cet ancien mécanisme, il existait un prix plancher de référence qui avait été fixé et qui était généralement maintenu pour au moins trois mois (UNPC-B, 2007). En se basant sur les résultats de la campagne antérieure et de l'évolution du marché, une ristourne était versée aux producteurs. Ce fond de soutien a finalement enregistré un passif compte tenu de la persistance de la crise.

Ainsi, à partir de la campagne 2005-2006, donc deuxième année de fonctionnement des nouvelles sociétés cotonnières que sont Faso coton et SOCOMA, et comme le stipulait le cahier de charges de mise en œuvre signé entre l'Etat et les acteurs de la filière, un nouveau mécanisme de fixation des prix devait être élaboré. Ce nouveau mécanisme de fixation des prix, basé sur le mécanisme de lissage, a été élaboré et adopté par l'Association interprofessionnelle en mars 2006. Cette fois-ci, le prix plancher n'est plus fixe en une valeur absolue, mais il est déterminé à partir de la tendance du marché international par la méthode de la moyenne mobile quinquennale. Sa première application a vu le jour avec la campagne cotonnière 2006-2007, où le prix du coton a été fixé à 145 fcfa/kg (0,22€) (UNPC-B, 2007).

D'après M. Bayoulou, inspecteur général de la SOFITEX, « ce mécanisme, en déterminant la tendance à moyen terme, a pris des précautions supplémentaires par rapport au marché international dans le souci de préserver la filière contre les chocs trop violents au niveau international des ourset, dans une certaine mesure, l'évolution du taux d'échange entre l'euro et le dollar . Cette précaution consiste à fixer un plancher qui correspond à 95% de la tendance. C'est avec cette méthode là que le prix a été fixé » (UNPC-B, 2007). L'un des objectifs visés par ce nouveau mécanisme c'est de chercher plus ou moins à stabiliser le prix du coton dans le temps. Ce nouveau dispositif demande aux différents acteurs de faire plus d'efforts pour que l'ensemble de la filière résiste à cette baisse tendancielle des cours du coton. Pour M. Bayoulou, le fond de lissage doit amener les sociétés cotonnières à développer une meilleure gestion, et cela pour plusieurs raisons. D'une part, en fixant le prix d'achat aux producteurs à partir des valeurs du marché et non celles réalisées, il est évident qu'en termes réels, une société, qui de par son approche

commerciale, n'a pas pu obtenir une moyenne de prix de réalisation proche des cours mondiaux, doit se débrouiller pour verser sa cote part au fond de lissage. D'autre part, si les coûts de production se révèlent largement au dessus de la tendance, la société cotonnière devrait faire des efforts si elle devait réduire ces coûts là pour s'adapter à ce nouveau contexte (UNPC-B, 2007).

Partie IV : Présentation des différentes initiatives au Burkina Faso

I. Le coton équitable

1. Généralités sur le commerce équitable

Définition

Le regroupement des quatre fédérations internationales de commerce équitable a en 2001 proposé la définition officielle du commerce équitable. Ainsi, « *Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales et en garantissant le respect des droits des producteurs marginalisés et travailleurs, principalement dans les pays du Sud. Les organisations du commerce équitable, soutenues par les consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser le public et à se mobiliser pour des changements dans les règles et les pratiques du commerce international conventionnel.* » (Frédéric, 2006).

Les principes généraux du commerce équitable et les acteurs de la démarche

Le commerce équitable allie des pratiques d'éducation au développement et surtout des actions d'appui au développement. Il constitue en fait un « acte citoyen » des consommateurs du nord, qui décident de par « l'achat à un prix plus élevé », d'aider les producteurs des pays du sud. D'après Max Havelaar (2003), choisir les produits du commerce équitable n'est pas un acte de charité, mais un acte de consommateur responsable. Ces produits respectent et doivent respecter des standards internationaux dudit commerce. On distingue trois types de standards : standards généraux, standards commerciaux et standards spécifiques relatifs aux produits. De façon résumée, le commerce équitable suppose que :

- ❖ Les producteurs du sud recevront un revenu décent de leur production et les consommateurs seront assurés que le prix payé est juste et est effectivement versé aux producteurs ;
- ❖ Les producteurs voient leurs conditions de travail améliorées à travers le respect des conventions de l'OIT portant respect des droits de l'homme etc. ;
- ❖ Le versement de prime équitable, permettant ainsi de réaliser des infrastructures communautaires (santé, éducation etc.) ;
- ❖ Des contrôles réguliers garantissent l'origine équitable des produits ;
- ❖ La qualité demeure un élément clé. Seuls les produits de qualité sont labellisés « Max Havelaar »

Le commerce équitable est une démarche FLO/Max Havelaar qui est assurée par trois organismes partenaires, mais distincte. Le rôle de Max Havelaar est d'assurer des débouchés commerciaux équitables à travers la sensibilisation de l'opinion publique (surtout du nord) au commerce équitable et la mobilisation des acteurs économiques. La Fédération internationale « *Fairtrade Labelling Organisations* » (FLO) définit les standards internationaux par type d'organisation de producteurs et par produit et accompagne les acteurs/producteurs sur le terrain. Le cahier de charges, spécifique par produit, est défini par cette fédération, mais de manière concertée avec tous les acteurs concernés par ledit produit et/ou l'organisation.

Quant à la certification, elle est assurée par FLO-Cert, qui est un organisme de certification agissant conformément à la norme ISO 65. Donc, la société FLO-Cert certifie les organisations de producteurs et agréé les acteurs économiques : exportateurs, importateurs, fabricants etc. Sa mission est de contrôler que les organisations certifiées respectent leur engagement dans une démarche de progrès et de sanctionner

les dérives et infractions qui surviendraient, offrant ainsi par conséquent aux consommateurs une certification et un strict contrôle des standards du commerce équitable (Max Havelaar, (2006).

2. Contexte et justification

Le projet « commerce du coton équitable » a été mise en œuvre en 2003 par le groupe français Dagrís et Max Havelaar avec le soutien du Ministère Français des Affaires Etrangères et le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE). De nos jours, ce projet concerne quatre pays : Burkina Faso, Cameroun, Mali et le Sénégal. Ce projet est intervenu dans un contexte en Afrique marqué par une crise sans précédent des filières cotonnières depuis 2000. En effet, on constate une baisse notoire des revenus des producteurs depuis cette date, en dépit de la remontée des cours en 2004 où on est passé à 74cts contre 48 en 2001.

C'est donc cette baisse tendancielle des revenus, qui a motivé l'association française Max Havelaar à étendre pour la première fois ses actions sur un produit non alimentaire, en l'occurrence, le coton. Le commerce du coton sous le label équitable se fera avec les règles et principes régissant « le commerce équitable » dont l'objectif principal est de permettre aux agriculteurs d'avoir un meilleur revenu de leur coton. Sans prétendre être la panacée à la situation « inéquitable » que traversent les filières cotonnières, il permettra par contre aux producteurs de percevoir une meilleure rémunération dans des conditions de production bien précises. En d'autres termes, le commerce équitable du coton est une autre approche du commerce mondial, mais qui tient compte de l'éthique et de l'équité (annexe 4b).

Au Burkina Faso, le projet à son initiation devait concerner toute la production du pays. Mais, finalement, les producteurs, réunis au sein de l'UNPC-B n'ont pas accepté (annexe 4b). Du coup, la stratégie s'est portée sur les régions, et comme Dagrís était à la SOCOMA, dans la zone Est, le projet « Coton équitable » a donc démarré dans cette région cotonnière (annexe 4b). L'avantage d'un tel projet est que dans ce contexte de crise cotonnière, le coton équitable procurait, comme nous l'avions sus mentionné, une meilleure rémunération aux producteurs, car acheté à un prix juste et plus élevé. De plus, les produits vendus en commerce équitable ont une traçabilité. Dans le cadre donc de ce projet, c'est Max Havelaar qui sert d'intermédiaire entre les producteurs et les acheteurs.

Le projet consiste à certifier un groupement en « commerce équitable » avec des conditions particulières fondées essentiellement sur l'existence dans les groupements d'une démocratie, de transparence dans la gestion, la non discrimination, la prise en compte de l'approche genre et l'absence de travail d'enfant. L'objectif étant de : mieux organiser les groupements de producteurs de coton, de produire du coton mieux acheté, mettre à la disposition des sociétés cotonnières des groupements bien formés et bien gérés qui vont produire du coton de qualité (annexe 4b). De manière générale, pour le cas du coton, il existe évidemment des standards internationaux qu'il faut que les organisations de producteurs de coton respectent.

3. Les standards internationaux du commerce équitable pour le coton grain

Les informations suivantes sont extraites du document de **Fairtrade Labelling Organizations International (2006)** portant sur les standards du coton en commerce équitable et les caractéristiques du commerce équitable (annexe 6).

A. Les standards généraux

Ce premier groupe de standards est valable quelque soit le produit. Deux séries de standards généraux existent et sont relatifs aux organisations de producteurs de sud. La première série concerne les petits producteurs (moins de 5ha) regroupés au sein d'un groupement ou toute autre entité où s'appliquent les règles démocratiques et participatives. La seconde série est relative aux travailleurs dont l'employeur leur garantit un salaire leur permettant de subvenir aux besoins fondamentaux, leur garantit la liberté syndicale et un logement si nécessaire. Autant dans les usines que les champs, les principes minimaux de santé, de

sécurité et d'environnement sont respectés. De plus, le travail des enfants ainsi que le travail forcé, sont strictement bannis.

B. Les standards spécifiques pour le coton graine

- ❖ Développement social : non discrimination dans les organisations.

Il faut veiller à une bonne représentativité des femmes dans les organisations et à ce que leur argent venant du coton leur parvienne directement, et non à leurs maris.

- ❖ Développement économique : consolidation de la situation économique de l'organisation.

A cet effet, des efforts sont faits pour la promotion d'autres cultures destinées à la consommation familiale et à la vente. Ce qui contribue à améliorer les conditions et moyens d'existence du producteur et réduisant du même coup coût sa dépendance vis-à-vis du coton.

- ❖ Développement environnemental

Les standards environnementaux exigent des producteurs qu'ils adoptent des pratiques culturales leur permettant d'atteindre un équilibre entre protection de l'environnement et rentabilité. Ces standards comprennent une liste d'environ 128 produits qui sont interdits, la gestion des sols et de l'eau, l'interdiction des OGM.

C. Les standards commerciaux pour le coton graine

- ❖ Description et provenance du produit

Le coton graine du commerce équitable est le coton récolté et vendu par des petits producteurs membres d'une organisation de petits producteurs certifiés FLO. Tout le coton du commerce équitable doit donc provenir des producteurs certifiés FLO, sauf mention spécifique dans les standards.

- ❖ Garantir une relation commerciale stable à long terme

En début de saison, les acheteurs et les vendeurs négocient des engagements à travers une lettre d'intention spécifiant les quantités, les qualités et les prix conformément aux conditions de transactions du commerce équitable.

- ❖ Prix et prime

Le prix minimum du commerce équitable pour le coton graine est fixé au niveau « bord champ » et sont libellés en « FCFA » pour le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Cameroun. Si le prix du marché est supérieur au prix minimum, c'est le prix du marché qui est appliqué. De plus, quelque soit le prix appliqué, l'acheteur paye une prime du « commerce équitable par kg de coton graine » à l'organisation, telle que définie par FLO.

- ❖ Préfinancement d'opération d'achat

L'acheteur du coton en l'occurrence, le GPC (au Burkina Faso) peut bénéficier d'un préfinancement pouvant aller jusqu'à 60% de la valeur du contrat, pour acheter le coton graine chez ces producteurs.

- ❖ Informations sur les droits et devoirs

Des contrats existent à tous les niveaux entre acteurs, garantissant ainsi la transparence requise pour toutes les transactions du commerce équitable.

- ❖ Exigences supplémentaires pour les commerçants de la filière coton

Toutes les entreprises qui prennent possession du coton issu du commerce équitable doivent prouver qu'elles font des efforts pour respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) avant qu'elles ne puissent être enregistrées à FLO en tant que commerçants. Entre autres conventions, nous avons celle relative à la non discrimination professionnelle, aux pires formes de travail des enfants, la fixation des salaires minima, la sécurité et la santé des travailleurs etc. Un code de bonne conduite est établi entre les acteurs pour un bon fonctionnement de l'entreprise. L'entité concernée doit faire la preuve de ses efforts tous les deux ans.

En plus donc de ces standards internationaux pour le coton équitable, Max Havelaar France a avec la SOCOMA édicté des critères pour une amélioration de la qualité du « coton équitable du Burkina Faso ». L'ensemble de ces critères/règles, où chaque acteur (producteurs, SOCOMA, Union Provinciale des Producteurs de Coton (UPPC) de Fada N'Gourma) aura ses prérogatives qu'il se doit de respecter, est établi dans une « Charte de qualité pour le coton équitable au Burkina Faso ». Elle constitue aussi en fait une stratégie pour SOCOMA pour produire du coton de bonne qualité (annexe 4b).

La SOCOMA et les producteurs de coton de l'Est du Burkina, représentés par l'Union Provinciale des Producteurs de Coton du Gourma (UPPC) et les groupements en commerce équitable de cette région se sont associés à Dagris et Max Havelaar France, dans le cadre de ce projet, pour trouver des débouchés mieux rémunérés pour leur production et, par conséquent, renforcer leur développement. Ainsi, les producteurs de coton et la société cotonnière ont engagé un certain nombre d'actions pour fournir du coton de la qualité demandée. Ce sont donc ces engagements que les deux parties ont décidé de formaliser afin de garantir à leurs clients un certain nombre de critères essentiels qui répondent à leur préoccupation. (annexe 4b). Ce qui traduit, à notre avis, la volonté bipartite de s'engager ensemble, montrant du même coût la responsabilité partagée sur la qualité, fruit d'un travail commun, pour satisfaire les clients.

Les principes d'élaboration de ladite charte, sont tels qu'ils constituent en même temps les caractéristiques de qualité du coton équitable du Burkina Faso, fait par la SOCOMA. A travers donc ce référentiel, chaque partie doit jouer sa partition, en d'autres termes s'engager à faire les actions nécessaires, pour atteindre les caractéristiques définies dans ladite charte.

D'après les enquêtes réalisées au niveau de la SOCOMA, il se trouve que ladite charte de qualité a été élaborée dans la dynamique d'une stratégie commerciale. En effet, avec l'instauration des conditions pour améliorer la qualité du coton (souvent contaminé etc.), Dagris et SOCOMA veulent aller plus loin dans la différenciation du coton. C'est ainsi que la charte qualité (traduite en caractéristiques, ci-dessous) donne en même temps les caractéristiques et du « coton équitable du Burkina Faso » et des « nouvelles marques L8-F8 ». Les détails sur les marques L8-F8 seront abordés au point II.

4. Charte qualité : caractéristiques du coton équitable au Burkina Faso

De manière générale et d'après la charte, un coton équitable est un :

- coton propre et blanc,
- coton sans contamination par les polypropylènes,
- coton non collant,
- coton plus homogène avec un bon micronaire (SOCOMA, 2004).

A. Le coton propre et blanc

L'obtention du **coton propre et blanc** est un ensemble d'actions dont la plupart concerne celle des producteurs. Au fait, plus le coton est blanc, plus il est apprécié des filateurs. D'après Yé (annexe 4b), l'obtention d'une couleur satisfaisante suppose d'assurer des conditions optimales de semis, d'entretien et de fertilisation pour la culture. De plus, il faut veiller à ce qu'après la récolte, le coton ne soit pas souillé. Quant à la propreté, il faut que le coton soit moins chargé. Cela suppose donc, que dès l'ouverture des capsules et cela jusqu'à la récolte, il faut bien soigner son champ et faire attention à la récolte. Ainsi, pour obtenir le résultat escompté (idem pour les autres caractéristiques), la SOCOMA assure la formation (sur l'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien du matériel etc.) des producteurs engagés dans le projet et fournit les intrants de qualité à temps et à crédit. Ce travail se fait de concert avec l'UPPC, qui apporte son appui/conseil technique et organisationnel. Quant aux producteurs :

- Ils entretiennent les champs tout au long du cycle végétatif en assurant une bonne protection phytosanitaire (pour éviter les dégâts d'insecte et la pollution de la fibre par les graines des

mauvaises herbes). De plus, ils font une campagne précoce pour que les dernières pluies ne ternissent pas la fibre, à travers le plus souvent plusieurs récoltes ;

- Ils trient (pendant la récolte ou avant la vente) le coton pour en extraire les morceaux de capsules et les cotons souillés par les insectes ;
- Ils stockent et couvrent (avec une bâche) le coton récolté sur un endroit isolé du sol (avec un tapis de sol) ou sur une place bien nettoyée et dure, et cela pour éviter les contaminations et autres salissures. Mais auparavant, ils doivent s'assurer que le coton est bien sec.

Mais la responsabilité du producteur s'arrête après la vente du coton graine. Il revient maintenant à la SOCOMA d'éviter au niveau de l'usine, tout contact direct avec le sol et de stocker les balles dans des endroits (silos) protégés (annexe 4b).

B. Le coton sans polypropylène

Pour obtenir du **coton non contaminé par les fibres de polypropylène**, des actions sont aussi à mener, mais cette fois-ci, avec plus de précautions au niveau de la récolte. De nos jours, il faut reconnaître que ces contaminants contribuent à ternir l'image du coton fibre burkinabé, voire africain. Le polypropylène a toujours été utilisé au moment de la récolte (sac), du transport comme couverture (bâche) du coton, à la commercialisation, c'est-à-dire des balles en sac polypropylène (Figure 20). Mais beaucoup de sociétés ont pris conscience de ce facteur de dépréciation, et des actions sont donc entreprises dans le sens de la suppression de toute source de polypropylène (annexe 4b). C'est pour cette raison que ce critère a été pris en compte dans le projet du coton équitable. Mais Socoma, avec son partenaire Dagrís, « veut aller plus loin », et supprimer toutes les éventuelles toiles de polypropylène depuis le coton graine jusqu'à l'emballage du coton fibre (cf. L8 et F8).

Figure 20: Balles de coton en sac de polypropylène (bleu et rouge au premier plan) de la SOCOMA



Cliché, SOCOMA., 2007

A cet effet, les producteurs sont de plus en plus formés et sensibilisés sur les avantages d'un coton non contaminé. Ainsi, comme l'a dit Yé (annexe 2b), les producteurs utilisent des moyens de récolte (cartons, paniers traditionnels, etc.) et de transport sans polypropylènes. Aussi, tout en évitant toute présence de polypropylène sur le marché, le coton, couvert par une bâche de commercialisation, est déposé sur un tapis de sol dont la matière première est du coton. La traçabilité étant l'un des axes de garantie au niveau du commerce équitable, les producteurs refusent tout coton dont ils ne pourront pas attester et assurer la qualité. Des concertations sont en cours entre la SOCOMA, l'UNPC-B et l'UPPC, pour voir dans quelle mesure les producteurs pourront bénéficier des sacs (toiles) en coton à la récolte et que toute la quantité de coton puissent être emballée dans ces toiles (annexe 4b). Ces négociations en cours nous ont été

confirmées lors de notre passage à la Filature du Sahel (FILSAH), qui est la société qui confectionne ces toiles et plusieurs autres produits dérivés du coton (serpillières, fanions, couvertures etc.).

C. Le coton non collant

A l'instar des polypropylènes, le coton collant cause aussi beaucoup de problèmes aux filateurs. Ce sont les déjections d'insectes ravageurs, tels la mouche blanche et les pucerons. Ces déjections forment donc un miellat qui colle les différentes fibres entre elles. L'obtention d'un coton non collant est surtout le fait d'une protection phytosanitaire en fin de cycle et des récoltes précoces, qui ne laissent pas le temps aux insectes de s'installer (annexe 4b). Toujours, d'après ces mêmes sources, des semis précoces constituent aussi un atout non négligeable, dans la mesure où ils permettent l'éclosion des capsules avant l'apparition des mouches blanches. De façon pratique, les producteurs se doivent de suivre les programmes de traitements, observer et suivre de façon régulière la présence de piqueur-suceurs et procéder à des traitements (annexe 4b).

D. Le coton homogène avec un bon micronaire

De nos jours, on constate que beaucoup de filateurs souhaitent avoir le plus d'homogénéité de fibre au niveau des lots de balles. Pour y arriver, voire limiter la variabilité, vu que les cotons ont des provenances parcellaires différentes, les producteurs :

- font des semis précoces, ce qui permet une croissance plus homogène, ainsi qu'une meilleure maturation de la fibre (fort taux de maturité). Au Burkina, dans cette zone Est, il est recommandé de faire ces semis précoces avant le 30 juin ;
- suivent les recommandations de la SOCOMA en matière de fertilisation minérale et organique. De plus à la récolte, ils évitent de collecter le coton des capsules immatures, car leur micronaire est très faible ;
- effectuent un tri de sorte à obtenir le coton de 1^{er} et 2^{ème} choix (cf p 69, figure 15). Ainsi, lorsque la société vient pour le transport, les qualités équivalentes sont regroupées dans le même camion et traitées dans l'usine à part. De plus, à la sortie des balles, la SOCOMA effectue un test de micronaire de chaque balle pour mieux garantir la qualité exigée par le client.

5. Certification et coût de la certification équitable

La certification du coton équitable est faite au Burkina par l'organisme de certification *Fair Trade Labelling Organisation* (FLO). Ce qui permet donc à SOCOMA de vendre son coton sous le label de Max Havelaar « coton équitable » sur le marché international.

Pour ces débuts, depuis 2003, seule l'Union Provinciale des Producteurs de Fada a été retenue. Et de nos jours, on y dénombre 66 GPC pour le coton équitable (annexe 4b). Pour la certification, tous les 66 GPC ne sont pas certifiés (annexe 2b), car le coût de la certification est cher. Etant donné que les 66 GPC font partie de la même union provinciale, à savoir l'Union Provinciale des Producteurs de Coton de Fada (UPPC), seule cette dernière est inspectée par FLO pour la certification (annexe 4b). Ensuite, les inspecteurs choisissent de manière aléatoire 8 GPC (racine carré du total) qu'ils inspectent afin de certifier au final l'ensemble de la production de ces 66 GPC de la SOCOMA en « coton équitable » (annexe 4b).

En rappel, il faut savoir que la certification équitable est basée sur des règles démocratiques (non discrimination, non exclusion d'un membre d'une ethnie différente, transparence dans la gestion etc.) au sein des organisations et le respect des normes internationales sur le travail des enfants, la non discrimination, le respect de l'environnement etc. Le label équitable est attribué à l'issue des inspections de FLO.

En contre partie, les producteurs reçoivent un « prix garanti » d'achat du coton grain, fixé dans les normes pour le coton. Ce prix est de 238fcfa/kg de coton graine. A ce prix s'ajoute une prime sociale équitable de

34fcfa/kg (0,05€/kg) de coton graine destinée aux financements des projets communautaires gérés par les GPCB (annexe 2b). Avec ce label, pendant que le coton conventionnel est vendu en 2006-2007, à 145fcfa/kg (0,22€/kg), le coton équitable est à 238fcfa/kg (0,36€/kg) (SOCOMA, 2007).

Cette certification équitable a également un coût, qui est proportionnel au nombre de producteurs et aussi au nombre de groupements à certifier. Pour la campagne 2005-2006, il était de 2 624 000fcfa (4000€) pour toute la production, soit 46fcfa/kg (0,07€/kg) de fibre produite (SOCOMA, 2004). Par contre en 2006-2007, avec l'augmentation des productions, le coût a chuté à moins de 26fcfa/kg (0,04€/kg) fibre produite (SOCOMA, 2007).

6. Avantages et contraintes du coton équitable

A travers les différentes rencontres et enquêtes d'une part et d'autre part les rapports d'activités des sociétés cotonnières, nous avons identifié les principaux avantages et contraintes liés à la production du coton équitable. Le tableau ci-dessous (tableau 10) en fait la synthèse.

II. Les marques L8-F8 de Dagris S.A. et de la SOCOMA

1. Contexte et justification

De nos jours, le coton africain, en dépit de ses qualités intrinsèques dues en partie au fait qu'il est récolté manuellement, qu'il reçoit moins de pesticides que par exemple ceux des Etats-Unis etc., est souvent pénalisé sur le marché mondial du fait de la contamination des fibres par des corps étrangers, notamment les polypropylènes. Ces derniers proviennent des sacs en plastique (polypropylènes) qui sont utilisés lors des récoltes et surtout pour emballer le coton fibre destiné à l'exportation. Du même coup, ceci est très dommageable pour les filateurs, car cela peut entraîner des problèmes au niveau des machines. Aussi, il faudra que ce dernier s'il s'en rend compte, prenne du temps pour trier les balles pour extraire ces corps étrangers, ce qui constitue des pertes de temps pour les industries qui, souvent, sont soumises au respect des délais.

C'est donc dans ce contexte de perte de valeur, due à la qualité « de plus en plus décrié » du coton, que le groupe Dagris S.A., actionnaire majoritaire à la SOCOMA a choisi de valoriser le coton Burkinabé afin de mieux satisfaire le client. Le groupe, dans l'optique donc d'affirmer sa stratégie de démarche qualité, a développé une politique de qualité où le critère déterminant est « **l'indice de pureté de la fibre de coton** ».

Dans un premier temps, la SOCOMA s'est engagée à faire du « coton équitable », dont les conditions de production (standards généraux, spécifiques et commerciaux) ont déjà été évoquées dans les paragraphes antérieurs (cf I.3.). Etant donné que la société s'est inscrite dans une logique de démarche qualité, elle a édicté avec les producteurs de coton et leur union provinciale une charte de qualité du coton équitable du Burkina. Dans cette charte, l'accent est mis sur la qualité (coton propre, sans contamination, ni collant etc.).

Ces critères de qualité ne sont pas forcément « obligés » pour le commerce du coton équitable, qui tient plus compte des règles de démocratie, de transparence etc. dans les organisations, etc.

Tableau 10: Avantages et contraintes du coton équitable

Avantages du coton équitable	Contraintes du coton équitable
- La production est peu contraignante ; - Les règles d'éthique et de dignité des producteurs sont respectées à travers les lois de l'OIT, notamment l'interdiction du travail des enfants ; - Promotion de la femme dans les organisations paysannes avec une absence de discrimination. Ce qui permet l'expression de toutes les potentialités cachées et/ou révélées pour un bon fonctionnement de l'organisation ; - Permet aux organisations de mieux s'organiser, de se gérer et d'être autonomes, - Prix d'achat (supérieur au coton conventionnel) garanti, soit 238fcfa/kg. Au cas où le prix du marché est supérieur à 238fcfa, c'est celui du marché qui est considéré ; - Prime équitable garantie pour la réalisation d'œuvres et d'infrastructures communautaires, contribuant ainsi au développement socio-économique de la zone ; - Les fibres du coton équitable ont une meilleure qualité (pour le moment), ce sont des fibres de tête. Pour la campagne 2006-2007, la SOCOMA a produit 93% de fibre de tête (Boby/s, Bola/s Boby et Bola) ; - Certaines molécules au niveau des pesticides, comme l'endosulfan sont interdits ;	- La transparence et la vie démocratique sont souvent très difficiles dans les milieux paysans. Par exemple, le vote qui se fait « à main levée » ne reflète pas souvent la réalité, car il y a des influences ; - Beaucoup ne connaissent pas les règles élémentaires de la gestion, telle la comptabilité etc., donc il faut les former au minimum de règles de gestion et les suivre. Ce qui évidemment a un coût ; - Le « non travail dans enfants » dans les exploitations est difficile à cerner et ses contours sont diverses. En Afrique, les enfants constituent une main-d'œuvre non négligeable et les travaux champêtres participent de l'éducation des enfants. - Le marché reste à développer, surtout pour un produit non alimentaire comme le coton : par exemple en 2005-2006, il été produit 2300t de coton équitable, mais seulement 800t ont été vendues par la société ; - Cette incertitude du marché fait que les primes versées aux producteurs et à leurs groupements sont fonction des quantités vendues par la société : du coup, cela peut démotiver les producteurs ; - Le nombre de producteurs est faible et les quantités produites faibles

Source : Elaboré par Diallo L., 2008 à partir des rapports d'activités de la SOCOMA (2004-2006) et documents de Max Havelaar (2003)

Donc Dagrís et SOCOMA, à travers l'initiation du projet commerce équitable et de qualité, veulent aller plus loin et exclure, voire bannir toutes les sources de polypropylène dans les diverses opérations de manipulation du coton graine à la fibre. C'est ainsi que Dagrís S.A., par l'intermédiaire de la Compagnie Cotonnière (Copaco), a déposé en septembre 2005 deux marques différenciées pour mieux valoriser la qualité du coton : il s'agit des marques déposées « L8-F8 » qui garantissent des niveaux supérieurs de pureté. L'objectif de cette démarche qualité, qui en fait est une stratégie commerciale est de fournir aux clients un coton pur et exempt de contaminants, tels les débris végétaux, les polypropylènes, le miellat des insectes à l'origine du coton collant etc. Ce qui permettra aux producteurs d'obtenir tôt ou tard une meilleure rémunération d'une part, et d'autre part de fournir une garantie pour la satisfaction du client. Notons que ce projet sur la qualité du coton africain est effectif au Burkina Faso (SOCOMA) et au Sénégal (SODEFITEX).

2. Signification des marques de qualité « L - F » et « 8 »

Figure 21 : Les marques de coton L8-F8



Source : <http://www.dagris.fr/communiques.html>

Les deux marques L8 et F8 (Figure 21) expriment en fait un degré de qualité ascendante en fonction de l'indice de pureté de la fibre. En effet, le « L » signifie « Least contaminated » et le « F » correspond à « Free contaminated » (annexe 4b). L'ascendance de la qualité se trouve donc à ce niveau. Cela signifie que la stratégie de Dagrís et SOCOMA, c'est d'obtenir un coton « moins contaminé » et tendre vers du coton « sans contamination ». Donc le « L8 » n'est qu'un début. C'est ce qui est produit actuellement, l'objectif, c'est de produire du « F8 » au final (annexe 4b). La présence du « 8 » avec les deux lettres, traduit d'après les enquêtes de la SOCOMA les huit engagements, constituant ainsi les éléments stratégiques pour ladite démarche qualité et qui s'inspirent de la charte de qualité (Dagrís, 2006).

3. Caractérisation de la production de ces deux marques

A. Les huit engagements

Les huit engagements constituant les éléments de stratégies pour ces qualités, sont en fait des éléments qui traduisent la volonté des différents acteurs de faire la promotion de ces deux marques. De plus, c'est cet engagement qui lie les producteurs, l'union et SOCOMA, en termes de contrat d'élaboration des marques. Ici, ce sont ces engagements qui font l'objet de signature entre les producteurs et la société cotonnière. En d'autres termes, lorsqu'un groupement décide de s'engager pour la production de L8-F8, la société à son tour s'engage à le suivre de près, en lui fournissant l'appui nécessaire pour réduire ces polypropylènes (annexe 4b). Ces huit engagements sont, d'après les cahiers de charges de la SOCOMA (annexe 4b, Dagrís, 2006) :

1. Assurer un choix méticuleux des variétés et une meilleure expression des caractéristiques variétales: la Société s'engage à fournir les variétés ayant un bon potentiel de production et les producteurs doivent tout faire pour mettre en œuvre (avec l'appui des services d'encadrement) les itinéraires techniques (ITK) de la SOCOMA, afin que les variétés choisies expriment au mieux de leurs potentiels ;
2. L'obtention d'une fibre propre : cela suppose que de la production de coton graine jusqu'à la filature, le coton doit être exempt de saletés de toutes sortes, en particulier les débris et polypropylènes.

3. Le coton fibre produit a un emballage spécifique et soigné différenciant les marques. Ayant fait des efforts pour rendre le coton fibre propre, pour l'exportation, le coton est emballé dans des toiles en coton (Figure 22) avec toutes les codifications qu'il faut pour la différenciation. Cette toile est fabriquée, à la Filature du Sahel (FILSAH) située à Bobo-Dioulasso, à partir de résidus de coton lors la confection des fils.

Figure 22: Balle de coton de la SOCOMA en toile de coton



Cliché Socoma, 2007

4. Un classement rigoureux du coton, des lots homogènes : toutes les balles sorties de l'usine sont immédiatement mises dans des conteneurs. Sur chacune d'elle, un échantillon est prélevé et envoyé au service classement et contrôle de qualité (SCCQ) de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso pour être codifiée. Et les balles ayant les mêmes codes sont regroupées en lots pour constituer « un lot de vente ». Ainsi, avant le transport, il faut veiller de façon stricte et rigoureuse au classement, de sorte à mettre les lots homogènes ensemble, car n'ayant pas la même valeur marchande.
5. Les balles une fois codées, sont mises dans des conteneurs pour l'exportation. Ce qui permet de réduire, voire éviter la contamination par la poussière qui souvent peut contenir plein de corps étrangers infimes.
6. A chaque niveau de production, chaque acteur concerné est responsable de ladite démarche qualité, qu'il se doit de contribuer à sa promotion et assurer du même coup la continuité de la démarche, voire sa pérennisation ;
7. Ainsi, à travers ce jeu de responsabilité individuelle et collective, on assure, voire garantit, une transparence des procédures de production, de même que la traçabilité du coton L8 et F8 ;
8. En contre-partie de tous ses efforts dans la mise en œuvre de la démarche qualité pour les marques déposées L8 et F8, le producteur obtient une meilleure rémunération. Il faut toutefois noter que la stratégie est à ses débuts. Cet engagement sera certainement honoré après les premières campagnes sur le marché. En d'autres termes, les promoteurs fournissent du coton de « qualité » à leurs partenaires, qui en retour (après critiques et suggestions etc.) vont sans doute consentir à payer un niveau de prix plus élevé que celui du coton conventionnel, ce qui en retour permettra aux producteurs concernés d'être mieux payés au kilogramme de coton L8-F8 que celui du coton conventionnel.

B. Choix des producteurs de coton L8 et F8

Le coton L8 se produit de la même manière que le coton conventionnel, à la seule différence que l'accent est mis sur la récolte et toutes autres actions visant à réduire la présence des contaminants. Tous les groupements de producteurs de coton (GPC) peuvent produire du coton « L8-F8 » suivant les critères de production établis à travers les huit engagements pris au niveau de la société. L'intervention de la SOCOMA se limite à ce niveau en une sensibilisation pour amener les producteurs à réduire, voire éliminer les polypropylènes dans le coton graine. Le plus souvent, il s'agit de ceux qui ne se sont pas engagés pour la production du coton équitable. En retour, et tel formulé dans les engagements, la SOCOMA fournit les toiles en coton, les producteurs ne payent que le coût de la couture (annexe 4b). Pour sa première campagne, la SOCOMA a produit 1485 tonnes de coton fibre L8 (SOCOMA, 2007).

III. Le coton biologique et équitable

1. Contexte et objectif du programme de promotion du coton biologique et équitable

L'introduction du coton biologique et équitable au Burkina remonte en 2004. En effet, après une bonne campagne 2003-2004 (bonne pluviométrie, meilleur prix d'achat et bonne pluviométrie), celle de 2004-2005 s'est par contre révélée problématique. Les producteurs impuissants ont assisté à une mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluie d'une part ; et d'autre part les cours du coton ont plongé et le dollar s'est fortement déprécié face à l'euro. Ce qui fait qu'en campagne d'égrenage, les sociétés cotonnières étaient obligées de stopper les ventes de fibres face à des prix d'achat (499 fcfa/kg soit 0,76 euro/kg de fibre) inférieurs aux coûts de production (722 fcfa/kg, soit 1,1euro/kg de fibre) (UNPC-B et Helvetas, 2005). Evidemment ce qui va entraîner une baisse du prix du coton graine chez les producteurs. Pour répondre à cette situation et au vu de l'importance du coton pour le secteur de l'économie au Burkina Faso, le programme de promotion du coton biologique a été lancé en 2004. C'est également à partir de cette période que la privation au niveau de la filière a été entamée. En effet, le coton biologique constitue une nouvelle opportunité d'écoulement sur le marché international avec des acheteurs potentiels ciblés garantissant un prix d'achat supérieur à celui du coton conventionnel aux producteurs. Même si ce marché spécialisé est petit, de nos jours force est de constater qu'il est en pleine expansion.

La finalité du programme coton biologique au Burkina Faso est de « contribuer à promouvoir le coton biologique sur les marchés internationaux, à encourager des pratiques agricoles à la fois durables, rentables et sans danger pour les productrices et les producteurs en zone cotonnière du Burkina Faso, et aussi à améliorer les conditions de vie des populations rurales » (UNPC-B et Helvetas, 2005). A partir de là, le programme a pour objectif de :

- ✓ répondre à une demande croissante sur les marchés internationaux;
- ✓ intégrer ce programme dans une filière verticale et un réseau sous-régional ;
- ✓ commercialiser du coton issu d'exploitations agricoles certifiées biologiques ;
- ✓ diversifier les spéculations certifiées et améliorer la situation économique des producteurs bio (UNPC-B et Helvetas, 2005).

Pour atteindre cet objectif, le programme est composé de 6 résultats attendus qui concernent respectivement (i) la production du coton biologique, (ii) la recherche d'accompagnement du coton biologique, (iii) la certification du coton et des autres spéculations, (iv) la commercialisation via des filières bien organisées, (v) l'organisation de la filière au niveau national, et (vi) la coordination sous-régionale des différents programmes de coton biologique (UNPC-B et Helvetas, 2005).

A partir de la campagne 2005-2006, le contexte d'évolution de la promotion de ce coton biologique change. Le programme pour cette même année a fait la promotion de certains produits de rotation comme le sésame, le sorgho, le karité biologiques. De plus, la certification « équitable » a été prise en compte à partir de cette même année. L'ambition étant toujours d'augmenter les productions de coton biologique. Au niveau institutionnel, cette campagne a vu l'arrivée de nouveaux partenaires, et des accords bien

spécifiques ont permis de définir le rôle de chacun. Au cours de l'année 2006-2007, le programme s'est plus focalisé sur la promotion du **coton bio équitable**, car la demande sur le marché est en pleine croissance. Par exemple, en 2005-2006, la demande du marché avoisinait 2000 tonnes de coton alors que la production du Burkina, Mali et Sénégal n'était que de 225 tonnes de coton fibre (Helvetas, 2007).

Dans la suite de la présentation de ce type de coton, nous parlerons maintenant du coton bio équitable fait au Burkina Faso par Helvetas et l'UNPC-B.

2. Partenaires du programme

Plusieurs partenaires soutiennent le programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso. Les principaux (UNPC-B et Helvetas, 2007) sont :

Partenaires au Burkina Faso

- L'Etat, notamment avec le Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat
- L'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC-B) et les 39 groupements de Producteurs de Coton Biologique (GPCB), maître d'œuvre du programme ;
- Le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS), initiateur de la culture bio au Burkina Faso, apporte son appui (technique, formations etc.) à l'UNPC-B ;
- La Société des Fibres Textiles du Burkina (SOFITEX) au Sud-ouest, la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) à l'Est et FASO COTON au Centre qui s'occupe de l'égrenage du coton bio national. Mais à partir de l'année 2008, une usine d'égrenage bio sera installée à Bobo-Dioulasso, et cela pour réduire les coûts de transports, comme Tiéfara – Ouagadougou ;
- L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) et plus précisément le programme coton, s'occupant du volet recherche ;
- La coopération allemande au développement, GTZ, de par son Programme de Développement Agricole (PDA)
- L'Association Suisse pour la Coopération Internationale, Helvetas/Burkina Faso ;

Partenaires en Europe

- Paul Reinhart SA : Actionnaire majoritaire de Faso Coton, est l'intermédiaire qui s'occupe des opérations de commercialisation de la fibre,
- Hess Natur : entreprise spécialisée dans la vente par correspondance de produits textiles naturels et écologiques en Allemagne, Suisse et Autriche, s'occupe, à l'issue de l'accord signé avec Helvetas, de la confection et de la vente des tee-shirts de coton biologique,
- Secrétariat d'Etat à l'Economie, Suisse (SECO),
- La Direction pour le Développement et la Coopération, Suisse DDC/BUCO au Burkina Faso,
- *Interchurch Organization for Development Co-operation (ICCO)*, qui est une ONG néerlandaise pour la coopération internationale ;

Notons que l'UNPC-B et Helvetas, partenaires clés de mise en œuvre de ce programme, facilitent l'accès aux bios pesticides et aux matériels de traitement, apportent leur appui et conseils à travers l'information, la formation, l'éducation et la communication.

De par leur approche, ces deux structures organisent des visites/échanges entre producteurs et prennent en charge le coût de la certification.

De nos jours, avec les exigences des consommateurs, la tendance est à la connaissance de « l'origine » du produit textile. De ce fait, il serait donc intéressant pour le label coton bio équitable d'avoir une chaîne verticale intégrée.

3. Cahiers de charges et zone de production du coton biologique et équitable

A. Critères de choix des producteurs pour la production biologique

Les conditions suivantes doivent être remplies par toute personne désireuse de faire la production de coton biologique et équitable (UNPC-B et Helvetas, 2005).

- Etre volontaire et s'engager à la conversion de son exploitation vers l'agriculture biologique,
- Avoir suffisamment de terre agricole et disposer de la fumure organique suffisante,
- Ne plus cultiver du coton conventionnel, et ni utiliser les engrais et pesticides chimiques sur toutes les parcelles à certifier, ni utiliser des semences traitées avec des produits chimiques,
- Etre membre d'un groupement de producteurs de coton bio (GPC Bio) et ne plus être membre d'un GPC, ne pas être excessivement endetté et signé un contrat de production avec l'UNPC-B,
- Etre disponible pour les formations, les séances d'information, le suivi contrôle et fournir toutes les informations nécessaires pour le contrôle.

B. Critères de choix des sites de production pour la production biologique

La parcelle prévue pour la production de coton biologique doit être fertile, isolée par rapport aux différents champs conventionnels (au moins 25m) et ne doit pas être située au bas de pente de ces parcelles. De plus, elle ne doit pas recevoir des produits chimiques de synthèses pendant au moins 3 ans. La parcelle est délimitée par des piquets peints en vert ou des repères naturels (ex du Pourghère) et doit faire partie d'un ensemble de parcelles permettant des rotations de culture (UNPC-B et Helvetas, 2005).

C. Zones de production

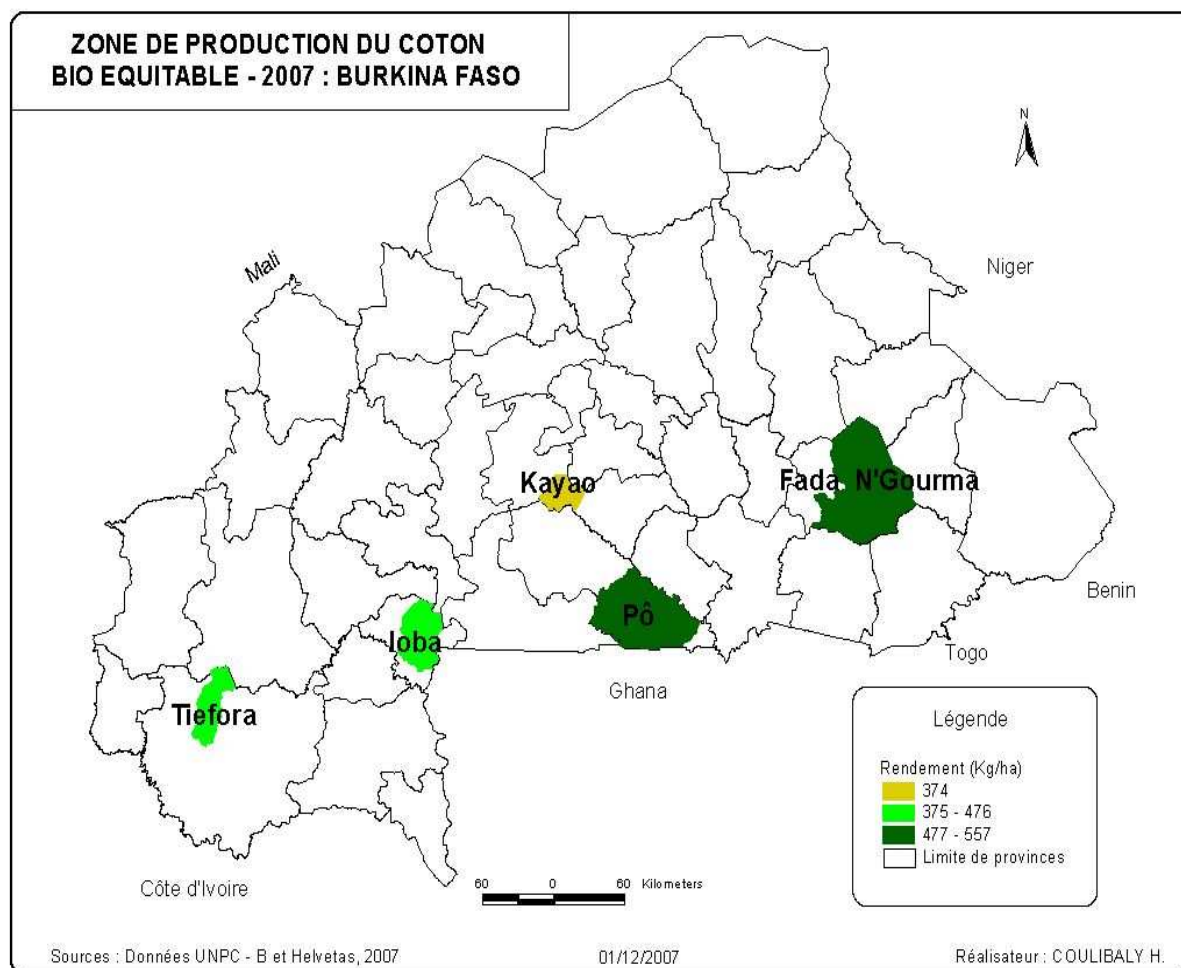
Il faut d'abord noter qu'au lancement dudit programme, il n'existait pas les deux sociétés cotonnières que sont SOCOMA et Faso Coton. A l'ouverture de la campagne 2004-2005, les zones concernées par la production sont :

- Fada (relevant actuellement de la SOCOMA) à l'Est
- Tiéfara (relevant actuellement de la SOFITEX) à l'Ouest
- Ioba (relevant actuellement de la SOFITEX) dans le Sud-ouest

En plus, deux villages dans le centre du pays ont fait l'objet d'expérimentation dans la région cotonnière du centre et dont Faso Coton est l'opérateur.

Mais en 2005-2006, une nouvelle zone, en l'occurrence celle de Pô, dans le centre et relevant de Faso coton a été identifiée. En 2006-2007, il n'y a pas eu de nouvelles zones. Le graphe (Carte 3) ci-dessous montre une représentation spatiale des zones de production du coton biologique. Au niveau de chaque zone de production, nous avons des groupements de producteurs de coton bio (GPCB), constituant du même coup les unités de production pouvant regrouper des GPCB de différents villages. De nos jours, le programme enregistre au total 13 unités de productions et 39 GPCB, les deux dernières étant celles de Kayao et de Tiébélé dans la zone de Pô où les producteurs ont été déjà formés par le Centre Ecologique Albert Swteizer (annexe 5c). Contrairement au coton conventionnel où les superficies occupent environ 655 000 ha dans le pays, le coton bio équitable ne fait qu'environ 650 ha sur l'ensemble des zones de production.

Carte 3: Zones de production de coton bio équitable au Burkina Faso



4. Données de production – Transport et égrenage du coton bio équitable

A. Itinéraire technique (ITK)

a) Labour, semis et entretien du champ

Le labour permet de stimuler l'activité des micro-organismes vivant dans le sol, d'enfouir la fumure organique et d'éliminer les mauvaises herbes. Le bon labour se fait de 15 à 20 cm de profondeur et de préférence vers les premières pluies (20 avril au 30 mai) et surtout à une semaine à 10 jours avant les semis. Pour la production de coton bio, il est recommandé de réaliser un semi précoce ou normal, car le cotonnier en semis précoces résiste mieux aux attaques parasitaires. Pour un levé rapide, le coton est semé à 5cm au maximum de profondeur et 2 plants/poquet au maximum, pour un écartement de 0,80m x 0,40m (d'après la recherche), soit une densité de 62 500 plants/ha (UNPC-B et Helvetas, 2005). Les semences mises à la disposition des producteurs sont bio ou conventionnelles non traitées. Il s'agit toujours de la semence vêtue non traitée et non OGM.

Les variétés utilisées en bio sont (UNPC-B et Helvetas, 2005) :

FK 37 : origine recherche nationale Burkina Faso (utilisée par Sofitex dans la zone de Tiéfora)

FK 290 : origine recherche nationale Burkina Faso (utilisée par Sofitex dans la zone du Ioba)

STAM 59 : origine recherche nationale Togo (utilisée par Faso coton et Socoma dans la zone de Pô et Fada).

Pour la culture de coton biologique, seuls le sarclage et le binage sont les principales opérations de lutte contre les mauvaises herbes. Le sarclage est réalisé dès le 45^{ème} jour. Manuel à la daba ou à la traction animale, le sarclage en culture bio varie de 2 à 3 au maximum en fonction de la qualité de fumure organique. Le buttage, technique de gestion de l'humidité du sol, permet de garder l'humidité et de renforcer le cotonnier contre les vents. Le période favorable est de mi août à mi septembre. C'est une opération à traction animale (UNPC-B et Helvetas, 2005)

b) Fumure

La réussite d'une production de coton biologique passe aussi par la maîtrise de la production de fumure organique en quantité et en qualité. Pour un hectare de coton biologique, il faut 5 à 6 tonnes de fumure organique (fumier, compost, engrais vert etc.), soit 120 à 140 charrettes. Pour ce qui est du compost, à titre d'exemple, il faut savoir qu'une fosse de 3m x 3m x 1,5m donne environ 13,5m³ de volume de compost, correspondant ainsi à la quantité nécessaire pour fertiliser 0,5ha (UNPC-B et Helvetas, 2005). En sus, il est conseillé de pratiquer la rotation culturale.

c) Le traitement du cotonnier

Les chenilles de la capsule (*Helicoverpa armigera* et *Diparopsis watersi*) et les petits insectes piqueurs suceurs (mouche blanche et les pucerons). Dès l'observation de ces insectes et lorsque le seuil de 10 plantes atteintes sur 30 plantes est atteint, il faut traiter le champ avec les extrait de neem (*Azadirachta indica*). Les amandes de neem sont disponibles auprès de groupement Basneéré et IRSAT etc.) au prix de 300fcfa/kg (UNPC-B et Helvetas, 2005). Le batik (bio pesticide du cotonnier) et les plantes pièges qui pour le moment sont en phase expérimentale, sont aussi des moyens de lutte qui seront respectivement disponibles auprès des groupements de revente et vulgarisés par l'UNPC-B.

d) La récolte stockage et achat du coton

La récolte du coton bio doit être précoce pour éviter que les insectes piqueurs suceurs ne salissent le coton. Il est formellement interdit d'engager les enfants dans la récolte du coton bio.

Le coton est stocké dans un endroit propre et sécurisé, comme dans une case ou dans un grenier uniquement aménagé à cet effet. Il est formellement interdit d'entreposer ce coton dans une maison habitée, dans un endroit où des produits chimiques (engrais, pesticides) et autres (peintures, carburant, huile moteur etc.) ont été ou sont stockés. Aussi, il faut le stocker loin du coton conventionnel.

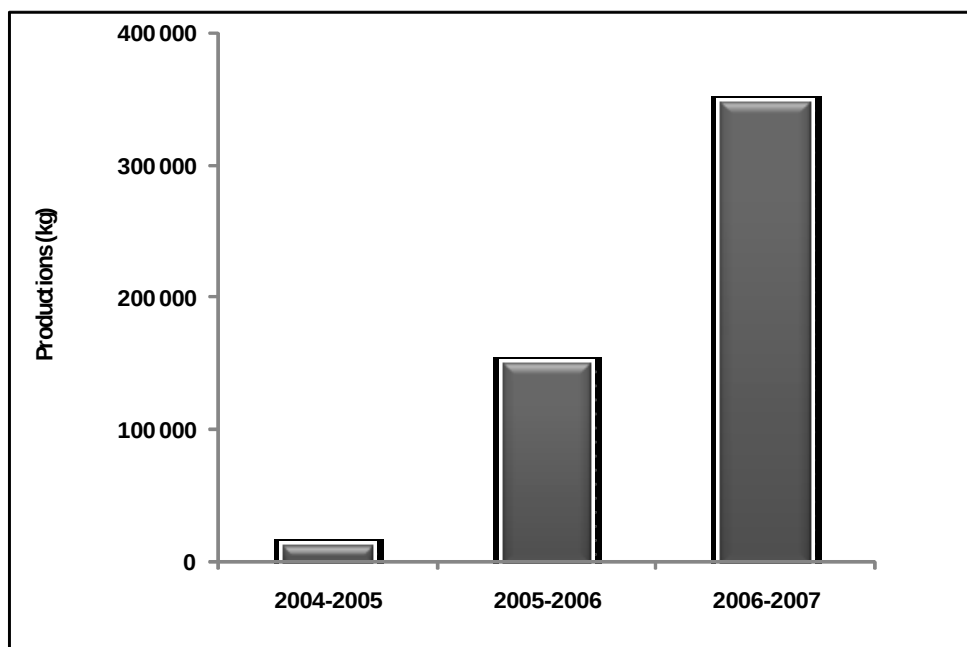
Pour ce qui est de la commercialisation, une première étape consiste en l'achat du coton aux producteurs. Pour cette étape, le programme coton bio en accord avec les techniciens d'encadrement et les GPC établit un programme pour chaque zone de production et par unité de production. Mais avant tout, le choix du lieu d'emplacement du marché est déterminé de façon à être éloigné de tout coton conventionnel. De plus cette aire est nettoyée. Le coton ainsi pesé par producteurs (puis inclus à la quantité totale fournie par le GPCB) est transporté le jour de l'évacuation par un camion qui respecte des règles bien définies (nettoyage, présence de bâche etc.). Il est accompagné jusqu'à l'usine d'égrenage par le responsable du GPCB. Une fois dans l'usine, la responsabilité du GPCB fait place à celle de l'usine.

B. Productions, rendements et superficies du coton bio équitable

a] Productions

La production du coton biologique et équitable au Burkina Faso est en pleine croissance. Depuis le début du programme et ce, jusqu'à nos jours, on constate de manière générale, un accroissement de la production (Figure 23). Ainsi, de 2004 à 2007, la dite production de coton bio équitable a été multipliée par 29, passant de 14 tonnes à environ 350 tonnes (soit 143 tonnes de coton fibre) de coton graine (UNPC-B et Helvetas, 2007). Cette augmentation s'explique en grande partie par le nombre de producteurs bio de plus en plus nombreux et surtout de l'augmentation des superficies, d'autant que ce coton bio est mieux vendu avec les primes obtenues à l'issue des récoltes. Cet engouement s'explique aussi par le fait que sa production n'est pas synonyme d'endettement.

Figure 23 : Evolution de la production au cours des trois campagnes



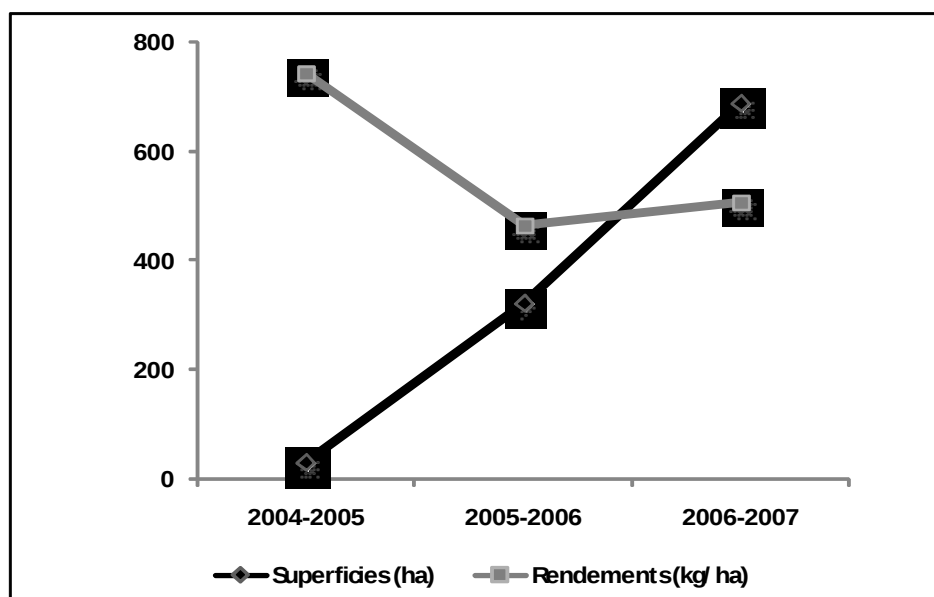
Source : Elaborée à partir des données UNPC-B et Helvetas, (2007)

b) Superficies et rendements

D'une manière générale, l'évolution des superficies est comparable à celle de la production (Figure 24). Durant les trois premières campagnes de la production de coton bio équitable, les superficies emblavées sont passées de 30 ha en 2004 à 687 ha en 2007 (UNPC-B et Helvetas, 2005). Les raisons de cette augmentation sont identiques à celle de la production. Néanmoins, ici, il faut aussi voir dans cette augmentation des superficies, la volonté manifeste d'une catégorie sociale (femmes et jeunes) de se lancer dans la production du coton bio équitable.

En effet, lorsque nous considérons les rendements, on constate de manière générale qu'ils sont passés d'une moyenne de 785 kg/ha à 485 kg/ha de 2004 à 2007, soit une moyenne générale de production de coton bio équitable de 506 kg/ha au Burkina Faso (UNPC-B et Helvetas, 2007). Cette baisse s'explique en partie d'une part, par l'adhésion des nouveaux (73%) producteurs sans aucune expérience de production et d'autre part par les aléas climatiques (UNPC-B et Helvetas, 2007). Mais il faut noter qu'il s'agit d'une nouvelle façon de produire le coton et les ITK ne sont pas totalement maîtrisés.

Figure 24: Evolution des superficies et des rendements du coton bio équitable

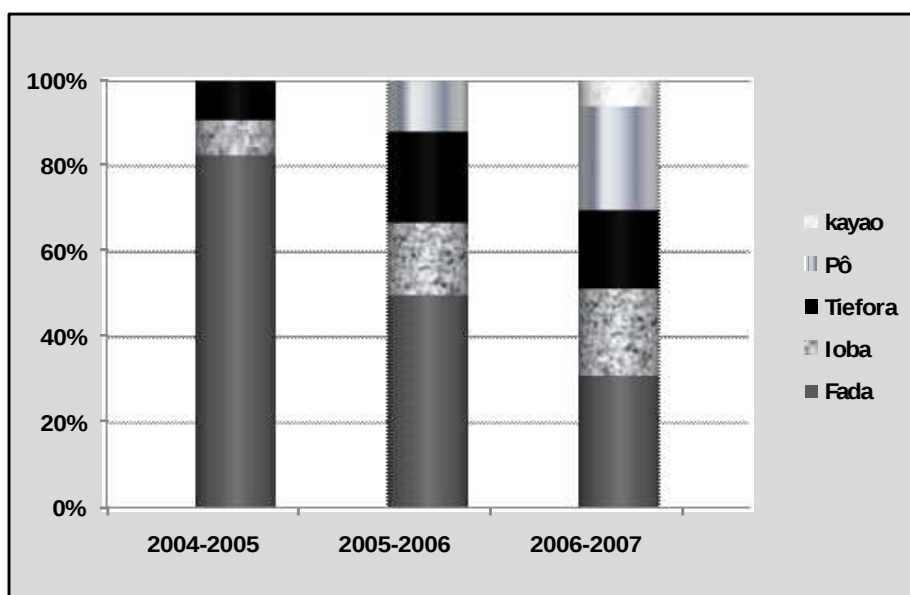


Source : Elaboré à partir des données UNPC-B et Helvetas, 2007

c) Contribution des zones dans la production totale de coton bio équitable

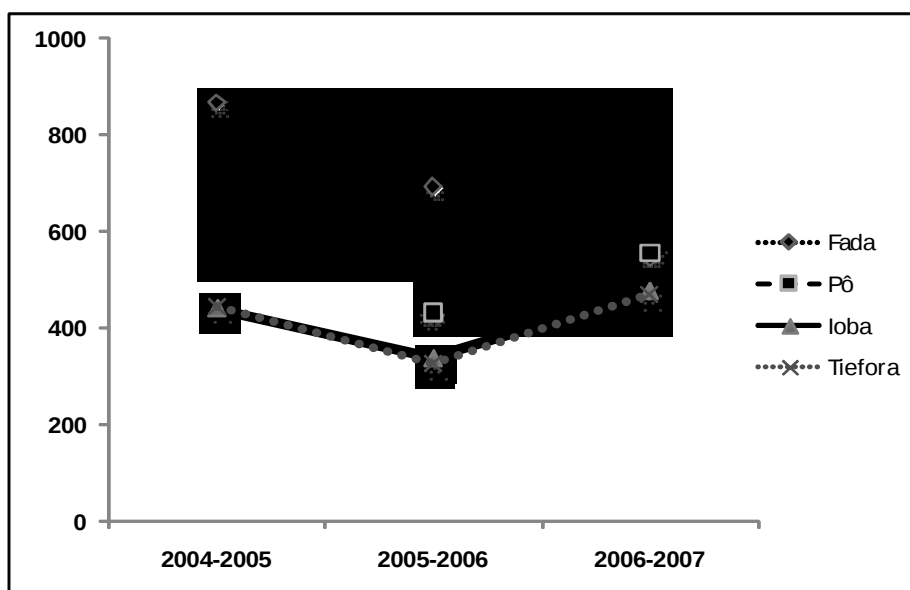
La production totale de coton bio équitable est le fruit de quatre zones réparties dans le territoire national. De 2004 à 2007, il y a l'ajout de deux zones (Pô et Kayao) en sus de Fada, Ioba et Tiefora. Chacune d'elle au cours de ses trois campagnes a vu sa contribution variée d'une campagne à une autre (UNPC-B et Helvetas, 2007). Par exemple, on constate que la zone de Fada, de 83% de contribution à la production totale en 2004-2005, est à 32% en 2006-2007 (Figure 25). Par contre celle du Ioba, a vu sa contribution augmenter, passant ainsi pour la même période de 10% à 25% (Figure 25). L'une des raisons à cette baisse observée au niveau de Fada, peut être l'ouverture de nouvelles zones. Mais une analyse des rendements montre qu'en fait que les rendements sont fortement en baisse à Fada et en légère hausse à Tiefora et une hausse remarquable à Pô (Figure 26). Non seulement les rendements du bio équitable sont faibles (506 kg/ha), mais il faut accorder une attention plus spécifique à chaque zone de production.

Figure 25: Contribution des zones cotonnières dans la production de coton bio équitable



Source : Elaborée à partir des données UNPC-B et Helvetas, 2007

Figure 26: Evolution des rendements en fonction des zones



Source : Elaborée à partir des données UNPC-B et Helvetas, (2007)

C. Transport et égrenage du coton bio équitable

Le transport du coton des zones de production à l'usine, au cours de ces trois campagnes a été assuré par l'UNPC-B, car étant le principal maître d'œuvre avec Helvetas de ce programme coton biologique. Mais pour la campagne 2006-2007, avec l'augmentation de la production dans les zones Ouest et Est (plus de producteurs et de superficies emblavées), le coût du transport a aussi augmenté. Et cette augmentation a été supportée par Faso coton, qui l'a ensuite ajouté au prix de la fibre. Il faut signaler que les acteurs du programme ont convenu que l'égrenage de tout le coton bio équitable national se fera dans l'usine de Faso coton, sise à Ouagadougou. Avec l'augmentation des coûts et autres charges, il est envisagé

d'égrener le coton de la zone Ouest dans l'une des usines de la SOFITEX. Le tableau ci-dessus (Tableau 11) présente les quantités égrenées au cours de ces trois campagnes.

Tableau 11 : Quantité égrenée et rendement fibre du coton bio

Années	Coton graine (kg)	Coton fibre (kg)	Nombre de balles	Rendements égrenage (%)
2004-2005	12 880	5 279	23	42
2005-2006	146 480	60 618	284	41
2006-2007	344 000	142 958	631	42
2007-2008 (prév)	600 000	252 000	1100	42

Source : Rapports coton bio, 2004-2007. UNPC-B et Helvetas.

Au cours de ces trois campagnes, la totalité de coton fibre biologique et par la suite bio équitable a été vendue à la société Reinhart SA par Faso coton. Pour la campagne 2006-2007, le coton fibre a été acheté à 1100 fcfa/kg, soit 1,677 €/kg (UNPC-B et Helvetas, 2007)

5. Certification et qualité du coton biologique et équitable

A. Certification et coût

Depuis 2004, l'organisme de certification du coton biologique au Burkina Faso est Ecocert International, agréé par l'Union Européenne (UNPC-B et Helvetas, 2005). C'est ainsi qu'en 2004-2005, toute la production a été certifiée « coton en conversion vers l'agriculture biologique » à l'issu des différentes inspections. Ces inspections se résument essentiellement en une visite pour le constat de friche, une pour la culture principale et une dernière pour assister à l'égrenage. Lors de la campagne 2005-2006, la certification s'est poursuivie, cette fois-ci, l'agence Ecocert a donné son avis favorable pour la certification du sésame et du sorgho biologique, celle des arbres de karité étant prévue pour l'autre campagne.

Pour la campagne 2006-2007, deux contrôles externes ont été réalisés (inspection de friche et de l'égrenage). A la faveur de ces inspections, une dérogation sur la période de conversion a été obtenue. Ainsi, toute la production de ladite campagne a été certifiée « conforme pour la production de coton biologique ». Mais l'UNPC-B s'est engagée à entreprendre des actions correctives formulées par Ecocert. Celles-ci portent notamment sur la non contamination des semences bio par les OGM et les mesures pour éviter tout mélange ou contamination du coton conventionnel, surtout à la récolte et au stockage. Rappelons que le contrôle externe s'est basé sur le travail (contrôle interne) effectué par l'équipe d'encadrement, ce qui dénote de la maîtrise des responsables du programme, des techniques de production et de certification du coton bio. Avec cette certification, les producteurs reçoivent une « prime bio » de 34fcfa/kg (0,05€/kg) de coton graine (UNPC-B et Helvetas, 2006)

Le coût de la certification dépend principalement du nombre de producteurs, de parcelles et de leur éloignement. Au début de la certification, le coût total remontait à 3 661 136fcfa (5581€), soit 60fcfa/kg (0,09€/kg) de fibre produite. Ces coûts étaient élevés. Mais en 2006-2007, grâce à une augmentation de volume de production, l'UNPC-B a pu faire des économies d'échelle. Ainsi, au cours de cette dernière campagne, le coût de certification de la fibre était de 27fcfa/kg, soit 0,04€ (UNPC-B et Helvetas, 2007).

La certification biologique est basée sur des pratiques culturale et des modalités de traitement du coton bio récolté de la production jusqu'en position FOB. Quant au coton label équitable, il est basé sur la pratique de règle démocratiques et de non discrimination au sein des organisations paysannes. Il en résulte dans ces conditions d'une part un prix d'achat garanti, supportant les coûts de production et

indépendant des cours mondiaux de 238fcfa/kg de coton graine, soit 0,36€/kg (prix équitable) et d'une « prime équitable sociale » de 34fcfa/kg (0,05€/kg) de coton graine, destinée aux différentes organisations que sont les GPCB. La certification bio-équitable n'est que l'adoption concomitante de ces deux principes dans la production du coton, pour fournir ainsi du coton bio-équitable. Ce qui est très rentable pour le producteur. Il en résulte donc un prix d'achat au producteur de 238fcfa + 34fcfa , soit un total de 272fcfa/kg (0,41€/kg) de coton graine/producteur (UNPC-B et Helvetas, 2007).

B. Qualité du coton biologique et équitable

L'appréciation de la qualité du coton bio est faite par le service de classement et du contrôle de la qualité de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso. Les principaux résultats obtenus depuis le début du programme sont présentés dans le tableau (Tableau 12) ci-dessous.

Tableau 12 : Qualité du coton biologique au Burkina Faso

Années	Nombre de balles	Grades (Nombre de balles)							Soie
		Types super		Types de têtes		Types moyens			
		Bola/s	Boby/s	Bola	Boby	Viva	Rudy	Bufa	
2004-2005	23		23						1.1/8
2005-2006	284	177	2	105					1.1/8
2006-2007	631	150	37	300	12	68	49	15	1.1/8
Total	938	327	62	405	12	68	49	15	1.1/8
% balles		35	7	43	1	7	5	2	
% de qualité		Types super + Types de têtes : 86%				Types moyens : 14%			100

Source: Elaboré à partir des rapports coton bio des 3 campagnes (2004-2007), UNPC-B, Helvetas

De manière générale, la qualité du coton est très bonne. Si la longueur (soie) a été pour la plupart de 1.1/8 durant les trois campagnes, tel n'est pas le cas pour le grade. En effet, pour ce paramètre, indicateur de la clarté et de l'éclat du coton, on observe une baisse de ce grade au cours de la même période. Ainsi, après les deux dernières campagnes, où l'on avait 100% de qualité de « têtes », on assiste à l'apparition de 14% de qualité de type moyen à la campagne 2006-2007 (UNPC-B et Helvetas, 2007). D'après l'UNPC-B, cette baisse de la qualité est due essentiellement au coton de la zone de Tiéfora et plus particulièrement un mauvais tri. Cependant, notons que le choix variétal et l'égrenage sont aussi des éléments déterminants pour l'obtention d'une fibre de bonne qualité. Néanmoins, cette décroissance montre que les acteurs, voire les encadreurs doivent rester vigilants quant à tout le processus de production du coton bio. Car, si le coton est bio et qu'il perd sa qualité, à la longue, ceci risque d'avoir des répercussions sur le prix de revient aux sociétés, et par conséquent aux producteurs. Et pire, l'organisme de certification peut remettre en cause le processus même de certification.

6. Atouts et contraintes de la production de coton bio équitable

Une analyse rapide, à l'issu de ce premier diagnostic permet de dégager les atouts et contraintes de la production du coton biologique au Burkina Faso de façon générale. Le tableau ci-dessous en fait une synthèse (Tableau 13).

Tableau 13: Atout et contraintes du coton biologique

Atouts	Contraintes
- Le coton tient compte de la gestion durable des ressources naturelles ; - Il procure un revenu meilleur aux producteurs, d'où un fort engouement ; - Convient mieux aux petits producteurs à faibles superficies (0,25 – 1 ha) et , n'ayant pas accès aux crédits ; - Demande de plus en plus forte du marché (AK Organic veut 50 000t du coton bio par exemple) et demande d'adhésion de nombreux producteurs ; - Forte contribution aux AGR des femmes qui constituent environ 41% des producteurs bio ; - Le coton bio, de par l'utilisation de la fumure organique produit un effet d'entraînement pour l'emploi de la fumure organique en coton conventionnel et autres cultures céréalières ; - Le producteur s'endette moins car la charge en intrants (pesticides, herbicides, engrais etc.) diminue ; - Le producteur évite l'intoxication et l'exposition aux produits dangereux qui, le plus souvent mal manipulés entraîne des problèmes de santé ;	- Les rendements sont faibles (400 à 500kg/ha) et quantités marginales (344 tonnes en 2006-2007), d'où une non implication des trois sociétés ; - Non maîtrise des ITK par les producteurs ; - Transport (enlèvement à l'usine) trop coûteux pour le programme ; - Non autonomie du programme (annexe 4c) ; - Coût du suivi et de l'encadrement des producteurs, le plus souvent inexpérimentés et dont les parcelles sont éloignées les unes des autres ; - L'égrenage nécessite un très bon nettoyage des machines qui servent d'habitude au coton conventionnel ; - Indisponibilité de la fumure en qualité et en quantité ; - Le faible niveau d'équipement des producteurs (moins de 25% disposent de leur propre équipement) - La production est très intimement liée aux aléas climatiques

Source : Elaboré par Diallo L., 2007 à partir des rapports de l'UNPC-B et Helveats (2004-2007)

Ces trois initiatives que sont donc le coton équitable, le coton bio équitable et les marques de coton L8-F8 sont celles qui sont effectives au Burkina Faso. De manière générale, le coton équitable et le coton bio équitable sont des initiatives qui se caractérisent surtout par l'existence d'un prix d'achat garanti supérieur à celui du coton conventionnel (prix équitable) et d'une prime sociale équitable destinée à la réalisation d'infrastructures socio économiques de base. Mais pour le coton bio équitable, il existe en plus une prime bio. La troisième initiative, L8-F8, quant à elle, se caractérise par la qualité de sa fibre. Il est identique au coton conventionnel, seulement, un accent est particulier est mis sur les méthodes de production et de récolte pour obtenir un coton exempt de contamination (absence de polypropylène, débris végétaux etc.).

En plus de ces initiatives, deux autres initiatives sont en cours de projet. Il s'agit principalement du *Cotton made in Africa* et du *Better Cotton Initiative*.

IV. Le *Cotton made in Africa* (CmiA)

1. Contexte – justification et objectif

Le *Cotton made in Africa* (CmiA) se veut être une nouvelle voie pour la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. A l'instar de nombreuses autres initiatives, le CmiA intervient dans un contexte où les filières cotonnières sont en crise depuis 2000. En plus, le coton au niveau du continent est fortement tributaire de la pluviométrie et d'après les concepteurs de CmiA, « le coton souffre d'un manque de savoir et techniques de cultures non adaptées à l'environnement comme l'usage inadéquat de produits agrochimiques » (*Cotton made in Africa*..., 2006b). Ce qui, de leur avis, ne permet pas une production durable du coton tant sur le plan socio-économique qu'écologique.

Les contraintes auxquelles est confrontée cette spéculation, notamment celles qui empêchent sa production durable, sont d'une manière ou d'une autre des freins à la réduction de la pauvreté dans les zones concernées et par conséquent le pays entier. C'est ainsi que « *Cotton made in Africa* » a été conçu pour constituer en fait une autre façon de lutter contre la pauvreté en même temps que l'environnement (*Cotton made in Africa*..., 2006b).

L'objectif du CmiA est d'améliorer la durabilité économique, écologique et sociale de la culture du coton dans la zone d'intervention de Faso Coton. De façon plus spécifique, il s'agira de (*Cotton made in Africa*..., 2006a) :

- améliorer la culture du coton dans le but d'une production selon les termes du développement durable,
- renforcer la compétitivité du coton africain,
- instaurer une alliance en termes de demande de coton africain,
- créer une nouvelle dimension de responsabilité d'entreprise

2. Description du projet CmiA

Le projet CmiA est un projet conjointement mené par l'Aid by Trade Foundation en collaboration avec le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et d'autres acteurs dans le cadre d'un projet de type Partenariat Public-Privé (PPP).

En effet, pour un développement durable de la production de coton, de sorte à procurer des avantages à long terme au niveau écologique et socio-économique, il faut l'établissement de relations commerciales basées sur le partenariat avec les acheteurs des pays industrialisés. Partant de ce concept, le projet veut garantir un revenu stable aux petits exploitants agricoles africains ainsi qu'à leur famille grâce au paiement dans le respect de délais tout en introduisant des standards sociaux et écologiques plus élevés dans les secteurs de la production et de la transformation du coton africain.

L'objectif de cette démarche est d'établir des liens commerciaux « garantis » en termes de demande entre les sociétés commerciales vis-à-vis du coton africain, les sociétés cotonnières et leurs autres partenaires directs et enfin les producteurs, de façon à assurer à chaque partie concernée la sécurité d'achat des produits (*Cotton made in Africa*..., 2006b). Et pour garantir une telle démarche, les producteurs reçoivent une formation aux techniques culturales de production du coton respectueuses de l'environnement. Et en retour, ces producteurs recevront des revenus stables et vont acquérir des connaissances pour une meilleure pratique de l'agriculture. Ainsi s'amélioreront de façon considérable leurs conditions de vie de même que celles de leur famille respective.

Le CmiA desservira un marché de « masse » orienté vers les besoins des consommateurs européens, tels les Allemands. En d'autres termes, avec cette nouvelle initiative, il n'est pas question de créer un nouveau produit destiné à un marché de « niche » comme le cas du coton bio et du coton équitable. Pour cela, il ne

faut pas que les progrès sociaux et écologiques réalisés dans les pays d'origine du coton soient financés par des prix plus élevés pour les produits finaux. Car les standards plus élevés, qui améliorent également la qualité du coton doivent être atteints sans incidence sur les coûts. Seul l'accroissement de la demande peut constituer un véritable apport bénéfique à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement comme le Burkina Faso. De façon plus spécifique, le projet traite les sujets majeurs suivants (*Cotton made in Africa*..., 2006b) :

- Lutte contre la pauvreté au moyen de relations commerciales basées sur le partenariat entre les cultivateurs, les négociants et les acheteurs de coton,
- Production du coton sur un mode de développement durable qui n'abuse pas des capacités du pays, ni des habitants, mais qui apporte un revenu sûr et à long terme à plus de cent mille petits cultivateurs et à leurs familles tout en préservant l'environnement,
- Production d'une matière première de qualité supérieure et disposant de bonnes caractéristiques de transformation à des prix concurrentiels.

Le CmiA, en établissant ainsi une nouvelle base pour des formes de contrat concernant la qualité du produit et la qualité des méthodes de production et de gestion durables des ressources naturelles, va entreprendre les activités suivantes (*Cotton made in Africa*..., 2006b) :

- La formation pour les standards du label ;
- L'établissement d'un système de traçabilité ;
- Des appuis organisationnels, logistiques et institutionnels ;
- L'établissement de relations commerciales internationales et l'achat garanti du coton qui répond aux exigences du label ;
- Le développement d'une image de marque positive et l'accès au marché ;
- L'assurance des revenus et des conditions de travail et de vie améliorés aux producteurs.

Le concept de durabilité de la production cotonnière repose en fait sur trois types d'indicateurs de développement durable, constituant ainsi, le pilier de promotion du CmiA dans la zone Afrique occidentale et Centrale (AOC). Ces principaux partenaires sont en plus de Faso coton au Burkina Faso, Industries Cotonnières Associées au Bénin, Accenture, Agro Action Allemande, BMZ, DEG, Dunavant SA, GTZ, McCann Erickson, NABU, Otto Group, Tom Tailor, Welthungerhilfe, WWF (www.cotton-made-in-africa.cm).

3. Les indicateurs de développement durable

Le CmiA est un projet qui s'inscrit dans une dynamique de durabilité. Ce principe est traduit par la prise en compte dans l'approche de l'aspect social, écologique et économique. Ainsi, après la mise en œuvre du projet, il s'agira de vérifier par la suite certains indicateurs élaborés à cet effet d'une part, mais d'autre part de mener des pratiques culturelles à partir de certains principes de bases énumérés dans un groupe d'indicateurs pour CmiA (annexe 7). L'application de ces trois types d'indicateurs (social, écologie et économie) de développement durable suppose au préalable que certains principes soient respectés, notamment (*Cotton made in Africa*..., 2006a) :

- ❑ L'interdiction stricte de recourir au travail des enfants et les conditions de travail présentant un danger mortel ou nocif pour la santé ;
- ❑ Ne jamais cultiver le coton sur des terrains déclarés pour la protection des ressources naturelles, par la législation nationale ;
- ❑ Le fait que la culture et la vente du coton génétiquement modifié ne soit pas une entrave à ceux qui ne produisent pas du coton non OGM (*Cotton made in Africa*..., 2006a).

Les trois principaux types d'indicateurs nécessiteront du temps pour mieux apprécier réellement l'impact du projet dans une région donnée. Par exemple, on peut avoir comme critères la dimension :

✓ **Sociale** : la proportion des enfants scolarisés

L'un des points importants ayant motivé l'initiation de ce projet, c'est la « mauvaise » utilisation des engrais et pesticides dans les champs par les producteurs, et cela est dû au fait que la plupart ne savent pas lire les étiquettes d'usage. Ainsi, avec le CmiA, les enfants doivent avoir au moins une formation scolaire niveau primaire. Le CmiA, garantissant un revenu sûr et versé en temps réel, doit permettre à tous les producteurs qui y participent de pouvoir donc scolariser leurs enfants (filles et garçons). De façon concrète cet indicateur doit atteindre 80% des enfants pour un développement durable (annexe 7). Mais le niveau minimal exigé pour prendre part au projet est de 50%.

✓ **Ecologique** : l'utilisation efficiente et efficace de l'eau

A ce niveau, l'esprit est de veiller au niveau du continent, où le coton est pluvial, à ce que les sols soient bien travaillés pour une utilisation optimale de l'eau. Par exemple, il est recommandé de faire le paillage et/ou un apport d'engrais vert, de faire du zaï etc.(annexe 7)

✓ **Ecologique** : l'utilisation des pesticides dans les champs

Toute mauvaise manipulation des pesticides peut porter préjudice à la santé des producteurs et aussi à celle de l'environnement. Ainsi, d'après le CmiA, les principes suivants doivent être appliqués :

- L'absence de danger pour le producteur lors de l'épandage des pesticides ;
- Les quantités utilisées doivent tenir compte effectivement des besoins pour minimiser la contamination des sols et des réserves éventuelles d'eau ;
- L'utilisation de pesticides doit avoir peu d'effet négatif sur l'environnement (annexe 7).

✓ **Ecologique** : l'utilisation des engrais

Tout comme les pesticides, les engrais ont aussi des effets négatifs sur l'homme et sur l'environnement. Ce quatrième indicateur s'apprécie par les objectifs poursuivis. D'une part, il faut réduire le risque d'une destruction de l'environnement causée par l'utilisation exagérée des engrais. D'autre part, il faut adopter de bonnes pratiques culturales pour réduire l'utilisation de engrais, qui à long terme détruisent/fragilisent la texture et structure du sol. Par exemple, il faut favoriser l'utilisation des amendements organiques et éviter de brûler les résidus de récolte (annexe 7).

✓ **Economique** : le revenu des producteurs de coton

Le CmiA, garantit aux producteurs des revenus cotonniers sécurisés et perçus à temps. Ainsi, ce paiement aux producteurs ne doit pas être effectué plus de *quatre semaines après la livraison du coton graine*. Un autre aspect de cet indicateur de revenu est qu'avec le CmiA, il y a une appréciation des retombées du projet. En effet, il sera pris en compte une marge de profit qui se calcule sur la base de la valeur ajoutée qualitative et de la quantité de productions obtenues grâce au projet. Et la moyenne sur trois de cette marge de profit (dû au coton) doit être considérablement plus élevée que la moyenne sur trois ans pour les autres produits agricoles d'exportation de la région ou pays (annexe 7).

Les tableaux de l'annexe 7 donnent plus de détails sur ces indicateurs de développement utilisés au niveau du CmiA. Ils concernent de façon spécifique les « directives opérationnelles et critères de durabilité pour l'agriculture du *Cotton made in Africa* ». Ces indicateurs ont été définis par l'Université Agricole de Wageningen (Pays-Bas). Il s'agit d'un certain nombre d'indicateurs simplifiés permettant de mesurer la durabilité de la culture du coton. Un système de critères minimums, basés sur le système des feux de signalisation (rouge = inacceptable ; orange = a besoin d'être amélioré ; vert = ok) a en outre été proposé. Le contrôle des projets à l'aide des critères de l'université de Wageningen est une première étape vers une meilleure compréhension de la performance réelle, en termes de développement durable de la production cotonnière, voire des différents systèmes de productions culturales en Afrique. Ils ont été extraits du rapport sur les « Règles, lignes directrices et critères applicables à la production et à la transformation du coton issu de petites exploitations africaines dans une optique de durabilité », émanant de la GTZ, Frankfurt (*Cotton made in Africa*..., 2006a).

4. Contrôle des engagements du projet

Cotton made in Africa est un projet qui vise à assurer aux petits producteurs et à leurs familles des revenus garantis et payés à temps de façon durable. De plus, de par la production durable de coton, l'impact des engrais et pesticides sur l'environnement est réduit. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu la mise en place d'un système de contrôle et de traçabilité, basé sur :

✓ ***Le développement d'une image de marque de l'entreprise***

Les acteurs qui s'engagent dans le CmiA, vont cultiver en même temps l'image de leur société à travers une autoévaluation. Ce qui contribuera à mieux maîtriser les mécanismes de production du CmiA, écarter les mauvaises pratiques. Un système de vérification sera mis en place

✓ ***Vérification aléatoire dans les champs***

Etant donné qu'un contrat lie les producteurs, les sociétés cotonnières et les financiers, ces derniers peuvent exercer un contrôle sur l'utilisation des produits agro chimiques. C'est ainsi qu'avec un organisme de certification, le CmiA va développer une démarche de certification en commençant par les sociétés d'égrenage puis les autres seront invitées à s'inscrire dans la même démarche. Aussi, des inspections parallèles et aléatoires seront réalisées dans les exploitations.

✓ ***Processus de transport bien établi***

✓ ***Traçabilité via un système de veille***

L'écoulement du CmiA sera visible depuis le coton graine jusqu'à l'utilisation finale du coton. Pour cela, il aura un système de veille à travers un site internet, alimenté par une base de données appuyée par la Fondation pour l'Agriculture et le Développement Durable (FSAF). Cela permettra de suivre les flux de coton à travers le marché des acheteurs. Ce travail est en cours avec les experts de fournisseurs de services et les sociétés cotonnières concernées.

5. Le *Cotton made in Africa* au Burkina : état des lieux

Au Burkina Faso, c'est la société cotonnière Faso Coton qui est le partenaire du projet « *Cotton made in Africa* ». Cette dernière s'engage à payer le coton à ses 30 000 producteurs qui seront concernés par le CmiA. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'accent sera mis sur la restauration de la fertilité agricole des sols et sur l'utilisation des pesticides. Ainsi de façon plus spécifique, le projet CmiA va assurer (*Cotton made in Africa*, 2006b) :

- la formation du personnel de vulgarisation en vue de l'amélioration des techniques de production, orientées vers la défense et restauration des sols/conservation des eaux et des sols (DRS/CES) ;
- la formation des agriculteurs pour la confection des fosses fumières, la production de compost de bonne qualité et les techniques de pose de cordons pierreux. Aussi, il s'agira de motiver les paysans à améliorer l'efficacité des engrais minéraux pour réduire leur utilisation ;
- la mise en place d'un fonds pour le préfinancement d'animaux de trait et de matériel agricole ;
- la formation des agriculteurs à l'application correcte des pesticides et à la traction animale ;
- l'installation d'une école servant de parcelle de démonstration ;
- la mise en place d'un système de traçabilité du coton.

Mais il se trouve qu'au Burkina Faso, la plupart des itinéraires techniques tiennent compte de toutes ces techniques sus mentionnées. C'est ainsi qu'une étude sur la durabilité de la production cotonnière a été conduite et évaluée selon les principes des indicateurs retenus par les concepteurs du projet. Ainsi, Faso coton doit fournir une déclaration formelle indiquant que le coton du Burkina Faso est conforme ou pas pour certains principes du CmiA, comme les critères d'exclusion (interdiction du travail des enfants). Au

cas échéant, qu'elle s'engage à œuvrer pour obtenir une moyenne de la durabilité (annexe 7) au bout de deux ans (comme le stipule le fonctionnement des critères de durabilité élaboré par l'université de Wageningen). La vérification sera faite par un cabinet indépendant d'audit. Cette déclaration sera le préalable à l'entrée du CmiA au Burkina, dont la production sera destinée à la confection de vêtements (*Cotton made in Africa*, 2006b).

6. Acquis de *Cotton made in Africa* en Afrique – Analyse : Bénin et Zambie

Au Bénin, l'introduction du CmiA a été un succès d'après Dado Doko Issoufou¹² (AProCA et BCI, 2007) secrétaire permanent du Conseil National des Producteurs de Coton du Bénin. Ce succès se traduit par :

- ✓ 11 247 ha de terres emblavées pour appliquer le paquet technologique du CmiA ;
- ✓ Formation de masse sur le standard du Label ;
- ✓ Installation de parcelles de démonstration (parcelles écoles) ;
- ✓ L'adhésion de 133 Groupements Villageois de Producteurs de Coton ;
- ✓ L'encadrement rapproché de 1080 groupements de producteurs de coton ;
- ✓ L'adhésion de quatre Unions Communales de Producteurs de Coton ;
- ✓ Formation de 501 producteurs au LEC (Lutte Etagée Ciblée) ;
- ✓ Des diagnostics individuels au niveau des groupements de coton.

Ce succès a été possible grâce à une stratégie d'intervention qui a surtout tenu compte de l'existant pour mieux orienter les efforts à déployer d'une part, mais d'autre part, en gérant le projet sous forme d'alliance. En termes d'avantages plus général, on peut signaler l'existence d'une organisation bien structurée des producteurs (existence de la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin – FUPRO), l'adhésion et l'engagement des acteurs de la filière au partenariat et l'intégration du CmiA dans la stratégie de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Bénin. Comme toute initiative, le CmiA a été confronté à des difficultés dont la désinformation par rapport au CmiA et la fourniture des intrants. Des problèmes de livraison effective du CmiA (contrat, traçabilité et certification) ont également été signalés (AProCA et BCI, 2007).

En Zambie, où environ 40000 petits exploitants sont impliqués dans le projet, les rendements cotonniers ont augmenté d'environ 59% par hectare après les sessions de formation organisées par le promoteur de CmiA en Zambie, en l'occurrence Dunavant SA (Dunavant Zambia Limited, 2007). Cette augmentation est due à un meilleur suivi des champs, depuis la préparation jusqu'à la récolte en passant par les phases de traitements des plants. Les producteurs ont appris la technique de la lutte sur seuil, où les pulvérisations se font selon un seuil atteint. Le principe étant « mieux vaut perdre 15% de la récolte que d'avoir un reliquat d'engrais plus important dans le sol ». Cette augmentation de rendement semble s'être faite sans une augmentation des coûts de production, ce qui explique l'accroissement des revenus des producteurs qui en plus s'est fait sans paiement de prime (Dunavant Zambia Limited, 2007).

Le CmiA est actuellement effectif au Bénin et en Zambie. Au Burkina Faso, les premiers semis sont attendus probablement en juin 2008. Une comparaison rapide du secteur cotonnier dans les trois pays pilotes de l'initiative CmiA, montre un secteur « totalement libéralisé et privatisé » en Zambie, un secteur « partiellement privatisé, mais pas libéralisé » au Bénin et enfin un secteur avec une forme mixte de processus de libéralisation au Burkina Faso. Cette diversification des formes de fonctionnement du secteur cotonnier va évidemment jouer sur l'efficacité de toute initiative dans le domaine. Et le CmiA n'échappe pas à ces aléas. En effet, le CmiA marche bien en Zambie, avec un fonctionnement assez transparent même en absence de groupements/associations de producteurs. Par contre dans un système comme celui du Bénin, le fonctionnement n'est pas clair et les producteurs en pâtissent. M. Otto résume la situation en ces termes, lorsqu'il essaie de comparer les deux systèmes :

¹² Secrétaire exécutif du Conseil National des Producteurs de Coton (CNPC) du Bénin

« ... ce système semble fonctionner parfaitement et de manière assez transparente dans un système libéralisé et privatisé, même en l'absence d'associations ou de syndicats de producteurs forts. A l'opposé, il fonctionne très mal dans le système privatisé mais non libéralisé. Même plus d'une année plus tard, il est difficile de comprendre la confusion entre les comités, responsabilités et groupes restreints se rencontrant régulièrement. Le résultat en est clairement insatisfaisant pour les producteurs qui, même un an après la récolte, n'ont pas encore été rémunérés pour le coton livré. Ma première suggestion aujourd'hui serait la suivante : si l'on privatise, cela doit être fait correctement et totalement – sans oublier de libéraliser les marchés privatisés. Les économies de marchés peuvent faire des miracles, mais pas s'il y a seulement privatisations et transferts des monopoles régionaux aux entrepreneurs privés, sans créer des conditions de concurrence justes sur la base de règles claires – et d'un arbitre indépendant ». (EU2007 : http://www.eu2007.de/fr/News/Speeches_Interviews/March/0312BMZOtto.html)

7. Avantages et inconvénients possibles du *Cotton made in Africa*

Dans cette partie, nous nous inspirons du cas effectif du Bénin pour essayer d'apprécier les avantages et inconvénients « possibles » du *Cotton made in Africa* au Burkina Faso, étant donné qu'il n'est pas encore effectif dans ce pays (Tableau 14).

Tableau 14: Avantages et inconvénients « possibles » du *Cotton made in Africa* à partir du cas du Bénin

Avantages	Inconvénients
- Faible utilisation des intrants, d'où une baisse du coût de production ; - Préservation de la fertilité des sols et environnement moins pollué ; - Encadrement plus rapproché ; - Bonne image du coton sur le marché, - Prix de paiement garanti aux producteurs, à temps (moins de 4 semaines après achat) ; - Coton durable, de qualité dans un marché de masse - Achat basé sur la demande (avec la création du PPP), donc moins de conséquences de l'effet des subventions) - Labellisation en cours	- Productivité assez faible (300 – 500 kg/ha) : cas du Bénin ; - Les ITK ressemblent quasiment à ce qui se fait déjà au Burkina Faso, donc, la mobilisation sera difficile dans la mesure où le prix est identique au coton conventionnel ; - Absence de prime économique pour le moment ;

Source : Elaboré par Diallo L., 2008 à partir de AProCA et BCI, (2007).

Analyse sur le *Cotton made in Africa* (CmiA)

Le CmiA se caractérise surtout par le fait qu'il n'a de prime économique qui puisse motiver le producteur, à l'instar du coton bio équitable et équitable. Cette initiative n'est pas encore effective au Burkina Faso, mais au vu de son approche et principes de mise en œuvre, plusieurs questions peuvent se poser.

Le CmiA traite en d'autres termes des questions, telle que la lutte contre la pauvreté aux moyens des relations commerciales basées sur le partenariat entre les producteurs, négociants et acheteurs de coton. Dès lors, comment motiver le producteur s'il n'existe aucune prime et pour lui et pour la communauté ? Un des principes du CmiA est d'assurer un revenu stable aux producteurs en moins de quatre semaines. Comment garantir aux producteurs qu'ils auront un revenu à temps en absence de mécanisme de suivi ?

Lorsqu'on considère les normes de production du CmiA, on se rend compte que la plupart des itinéraires techniques proposés sont déjà dans le système de productions du coton conventionnel au Burkina Faso. Les normes proposées à travers les critères de durabilité ne seront-elles pas dans ce cas difficiles à mesurer ? Comment mettre en œuvre une stratégie de mesure de ces indicateurs de durabilité qui

fonctionnent « comme les feux tricolores » ? Quel est le sens réel de ces critères ? Et finalement, quel sera l'impact « en plus » du CmiA comparativement au coton conventionnel ?

Le CmiA contrairement au BCI vise un label. Ce qui pose du même coup le problème des labels au niveau des différentes initiatives qui doivent cohabiter avec les différentes politiques de qualité (classement), notamment celle de l'UEMOA. Avec les labels, on est à un niveau de contractualisation plus contraignant et ils sont privés. Sans doute ces opérateurs privés vont défendre leur intérêt au niveau de la filière, posant ainsi la question du contrôle de la filière avec la multiplicité des labels !

V. Le Better Cotton Initiative (BCI)

1. Contexte et objectif du BCI

De nos jours, l'agriculture est le secteur le plus consommateur d'eau : près de 70% de la consommation mondiale d'eau pour la seule agriculture, voire 95% dans les pays en développement (FAO et BAD, 2006). A cela s'ajoute que l'agriculture intensive avec l'usage répété de pesticides dans le monde, a contribué à la forte dégradation des ressources naturelles. Parmi les productions agricoles, le coton est l'une qui consomme beaucoup de pesticides. Kooistra, KJ *et al.* (2006), estime que cette culture consomme 11% des pesticides de la planète, représente 2,4% des terres arables du monde, impliquant du même coup plus de 30 millions d'agriculteurs dont la quasi-totalité est située dans les pays en développement. Hormis ces impacts environnementaux, l'économie de nombreux pays en développement en dépend. Et c'est pour répondre à ces impacts que BCI a été créé. La vision de BCI est de permettre à de nombreux agriculteurs du monde de pouvoir produire du coton de manière à obtenir des revenus durables et écologiquement sains pour eux, pour l'environnement et par conséquent pour la communauté (*Better Cotton Initiative...*, 200a).

En d'autres termes, BCI est :

- ✓ une initiative mondiale en cours d'élaboration, qui cherche à produire du coton durable destiné à un marché de masse ;
- ✓ le but est de promouvoir des améliorations significatives des principaux impacts sociaux et environnementaux liés à la production de coton ;
- ✓ pour atteindre cet objectif, des principes généraux et critères précisant ce qu'est le *Better Cotton* seront définis, et accompagnés d'outils et de stratégies spécifiques, adaptés à chaque région dans laquelle le projet sera mis en œuvre. Aussi, des outils d'évaluation seront identifiés pour appréhender l'impact du projet.

2. Approche et philosophie de BCI

L'objectif du BCI est de permettre à des millions d'agriculteurs dans le monde de cultiver du coton de manière plus rentable économiquement et écologiquement saine, à la fois pour les producteurs et pour l'environnement. Ainsi, la mission de BCI est donc d'encourager les producteurs à adopter de bonnes pratiques agricoles pour une meilleure gestion de la culture de coton. Cela permettra de réduire les impacts environnementaux et par conséquent d'améliorer les revenus des producteurs (*Better Cotton Initiative...*, 2006b).

Etant donné qu'il s'agit d'une initiative mondiale, il est évident et fondamental de définir ce qu'est le « *Better Cotton* » en collaboration avec les producteurs de coton et experts locaux, afin de s'assurer que le cadre global de BCI soit compatible avec les exigences et spécificités locales. En sus de ces principes, l'approche et la philosophie du BCI se résument essentiellement à (*Better Cotton Initiative...*, 2006b) :

- ❑ une production de masse de coton et ne pas créer un produit destiné à un marché de niche. Il n'est pas question de créer un label ou mettre en place des certifications, donc pas d'appellation liée à une origine géographique. Il s'agira de renforcer les capacités productives ;
- ❑ une absence de prime économique destinée aux producteurs ou aux communautés rurales ;
- ❑ une reconnaissance de la diversité des thématiques liées à la production de coton, et celles des différentes zones concernées. Il ne s'agira pas de s'étendre sur l'ensemble des problèmes, mais de focaliser sur ceux majeurs de commun accord avec la structure régionale/pays responsable ;
- ❑ tenir compte du fait que les impacts de la culture du coton varient d'une exploitation à l'autre et d'une région à l'autre. Du même coup, la capacité à les réduire va varier en conséquence ;
- ❑ engager les principaux acteurs dans un dialogue participatif et collaboratif pour définir, développer et soutenir ce nouveau projet ;
- ❑ tenir compte de la politique globale des Etats dans la perspective de l'introduction de nouvelles normes pour trouver une solution aux crises économiques que connaît la filière coton.

3. Stratégies de mise en œuvre de l'initiative

BCI est en cours de conception pour quatre types de zones différentes à savoir : le Brésil, l'Inde, le Pakistan et l'Afrique de l'Ouest. La stratégie globale des concepteurs de cette initiative est de s'appuyer sur des groupes de travail au niveau de chaque entité régionale. Le groupe de travail sera composé des quatre premières régions/pays (Afrique de l'Ouest, Brésil, Pakistan et Inde). Il leur reviendra de proposer une définition du concept « *Better Cotton*, c'est-à-dire *Meilleur Coton* » selon les principes provisoires développés par BCI et qui doivent tenir compte des préoccupations de l'ensemble des acteurs. En outre, le groupe aura en charge la définition et l'identification des principes et critères mondiaux d'une part, et d'autre part des outils et stratégies de mise en œuvre au niveau régional. Cette collecte d'information (conseils et recommandations) par les groupes de travail pour le comité de pilotage devra en partie porter sur :

- ✓ la pertinence/validité des principes globaux provisoires pour le pays/ la région par rapport au BCI ;
- ✓ les critères principaux correspondant aux principes identifiés pour une zone donnée (ex. pour le principe du bon état du sol, les critères pourraient inclure la gestion du sol, de l'érosion et des engrais) ;
- ✓ les outils pertinents et appropriés pour la région donnée, tels que des bonnes pratiques agricoles, et ce pour chaque critère ;
- ✓ des indicateurs pouvant être utilisés pour démontrer que le résultat recherché a été atteint, conformément aux critères définis ;
- ✓ la manière la plus efficace et appropriée dont les outils doivent être diffusés parmi les agriculteurs pour leur permettre de produire du Better Cotton ;
- ✓ des moyens de vérification de ces critères pour s'assurer qu'ils sont possibles à atteindre et que les outils sont utilisables en pratique d'une part, et d'autre part qu'ils produisent et ont l'effet voulu pour améliorer la durabilité économique, sociale et environnementale de la production cotonnière (Better Cotton Initiative..., 2006b)

La composition/définition des groupes de travail régionaux est très variée et diversifiée. Ainsi, il peut y avoir des groupements de producteurs locaux, les sociétés cotonnières (SOFITEX, SOCOMA et Faso

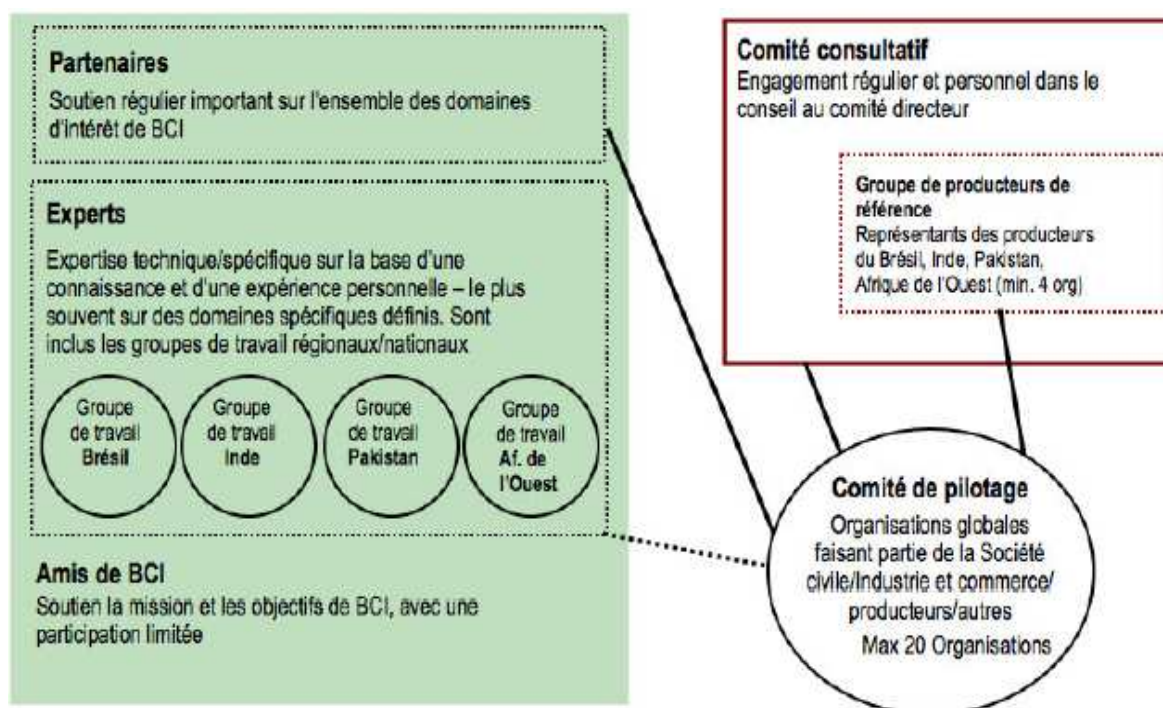
Coton au Burkina Faso), des chercheurs, les services étatiques, les institutions internationales et sous régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) etc., pourvu que l'acteur joue un rôle dans la chaîne de production du coton. Avant de procéder au lancement officiel du BCI, il y aura un contrôle/validation des meilleures pratiques et des tests sous forme d'expériences pilotes au niveau régional.

En d'autres termes, ces stratégies seront adaptées à la situation locale, en fonction des conseils du groupe de travail et des essais réalisés sur le terrain.

Pour ce qui est de la zone ouest africaine, c'est l'AProCA qui a été chargé de poursuivre les efforts allant dans le sens d'un partenariat autour de l'initiative BCI. De ce fait, sur la base des concertations entre les deux parties, il s'agira par la suite de mettre en place un groupe de travail régional, composé, à l'instar des autres régions, des différentes parties prenantes intervenant dans le secteur cotonnier.

Après, il sera installé un point focal régional pour faciliter l'exécution et la mise complète du BCI. La stratégie de partenariat et de collaboration du BCI peut être schématisée comme suit (Figure 27) :

Figure 27: Stratégie de partenariat et de collaboration du BCI



Source : *Better Cotton Initiative*, 2006

D'après « *Better Cotton Initiative* », (2006a) le comité est composé de représentants d'Adidas, de Gap Inc., de H&M, d'ICCO, d'Ikea, d'Organic Exchange, du PNUE et du WWF.

4. Principes généraux/cadre de référence du BCI

Les principes généraux qui sous-tendent l'initiative BCI et qui doivent permettre aux groupes régionaux de proposer une définition du « *Better Cotton* » sont essentiellement basés sur (*Better Cotton Initiative*, 2006b) :

- ❖ des principes environnementaux dont les critères clés, proposés par les concepteurs de l'initiative BCI sont : la gestion du sol, la gestion de l'érosion et la gestion des engrais.

Le « *Better Cotton* » est un coton produit par des agriculteurs qui :

- préservent la qualité et la disponibilité de l'eau,
- utilisent les pesticides de façon raisonnée, prudente et responsable,
- sont soucieux de la qualité des sols et conscients de sa dégradation,
- se préoccupent de la qualité de la fibre sur le long terme,
- protègent les habitats naturels,

❖ des principes sociaux globaux.

BCI respectera et fera la promotion du travail des enfants en l'adaptant au contexte africain. Car il ne faut pas perdre de vue, que dans le contexte africain, sa définition pose un certain nombre de problèmes (*Better Cotton Initiative...2006b*). D'après le BIT, ce concept n'est pas strict, mais plutôt un objectif global, car il fait allusion aux conditions et circonstances du travail, et se rapporte aux normes fondamentales du travail, y compris le travail des enfants. Ainsi donc, pour le cas de l'Afrique, les principes fondamentaux tiendront compte, dans la définition du « *Better Cotton* », du fait que dans ce continent, où l'agriculture est familiale, la participation des enfants aux travaux agricoles participe de l'éducation en milieu rural. Dans un monde, où le travail des enfants est de plus en plus dénoncé, cette approche ne risque-t-elle pas de constituer un frein à la promotion de cette initiative ?

En outre, comme principe social, l'initiative BCI facilitera l'organisation des producteurs. Il ne s'agit pas pour BCI d'inventer ou redéfinir les structures paysannes existantes, mais de plutôt travailler avec elles pour une meilleure mise en œuvre du « *Better Cotton* ». Au cas échéant, elle aidera celles dont l'organisation est « imparfaite et qui nécessite un appui » pour non seulement qu'elles puissent être mieux opérationnelles, mais aussi pour une bonne mise en œuvre du BCI

❖ Le principe économique global

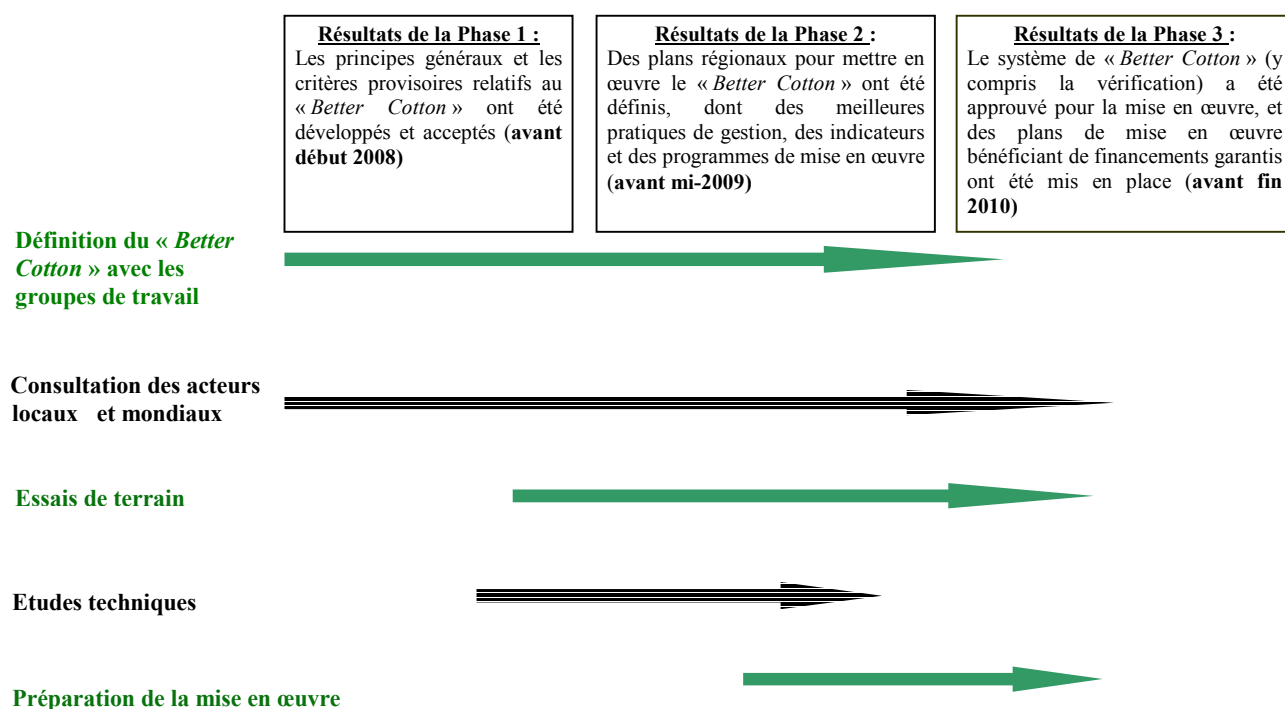
L'initiative *Better Cotton* travaillera à faciliter l'accès aux mécanismes de finance équitable. Cela suppose en d'autres termes qu'il sera surtout question de l'approvisionnement en intrants qui entraîne/provoque surtout l'endettement des producteurs. Il s'agira de travailler par exemple à la diminution des taux d'intérêts.

L'ébauche générale du cadre global pour ce *Better Cotton* est présentée en annexe 8. Elle présente le cadre global pour chacun des trois (3) principes précités.

5. Calendrier de mise en œuvre du BCI

Le calendrier proposé par les promoteurs du BCI est présenté ci-dessous (Figure 28)

Figure 28: Calendrier de mise en œuvre du BCI



Source : Rapport final, atelier AProCA et BCI, 2007

Le CmiA et le BCI sont donc des initiatives en cours au Burkina Faso. Elles se caractérisent surtout par l'absence de prime économique, qui souvent constitue une motivation pour le producteur. Une fois mise en œuvre, elles seront vendues au même prix que celui du coton conventionnel.

VI. Le coton OGM et l'image de marque du coton burkinabé

La mise en culture du coton transgénique pose le problème de l'image de marque du coton : cette culture est controversée par des acteurs tant à l'intérieur de la filière qu'au sein de la société civile nationale et internationale. La question de responsabilité et de cohabitation entre les filières conventionnelles ou biologiques et OGM est au centre des préoccupations des acteurs impliqués dans la culture du coton.

En ce qui concerne les controverses, la décision de l'Etat de mettre en culture le coton Bt en milieu réel se heurte à de nombreux obstacles. Même si cette décision des plus hautes autorités à autoriser l'expérimentation en plein champ du coton transgénique est supportée par certains acteurs de la société civile : Burkina Biotech Association (BBA) du Pr Alassane Sere, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle rencontre de nombreuses oppositions.

Elle est remise en cause par l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES), DIOBASS, le Service d'Édition en Langues Nationale (SEDELAN), etc.) regroupés sous le terme « Coalition pour la protection du Patrimoine Génétique (COPAGEN) ». Le 19 Février 2008 à

Ouagadougou, cette coalition a fait une « déclaration sur l'introduction et la généralisation de la culture du coton transgénique au Burkina¹³ »

Parallèlement le Burkina est tenu de respecter les engagements internationaux en matière de biosécurité puisqu'il a ratifié plusieurs conventions et protocoles qui ont des effets juridiques (Convention sur la diversité biologique, Protocole de Carthagène dit Biosécurité complété par la loi « Modèle » de l'Union Africaine sur la sécurité en biotechnologie, le Codex alimentarius de la FAO,). C'est ce que lui rappelle le COPAGEN qui préconise qu'en « *matière de sécurité, la décision ne doit être prise qu'après une large information et sensibilisation des populations sur les avantages mais aussi et surtout, les risques sur l'utilisation des produits transgéniques et que par conséquent la prudence requiert que nous nous abstenions de nous lancer dans cette aventure* ». Se prononçant sur la position des antis-OGM locaux, le père Maurice Oudet, président de SEDELAN, dira : *"Il est urgent d'attendre, il est plus facile d'ajouter du sel dans une sauce trop fade que d'en retirer quand celle-ci est trop salée"*. Le Pr Jean Didier Zongo, président de la coalition, dans une interview accordée à l'hebdomadaire burkinabé « l'Opinion N°472 du 25 au 31 octobre 2006 » a résumé ainsi la position de la coalition en ces termes : « *Dans le principe, nous ne sommes pas contre les OGM. Seulement, nous disons qu'il faut prendre toutes les précautions requises. Il faut attendre les rapports scientifiques sur la question avant toute vulgarisation de la production. Cela nous éviterait les dégâts que peuvent causer les OGM...* ». La position de la COPAGEN est aussi liée au droit de propriétés sur le matériel végétal issu des variétés locales.

Dans ces conditions de controverses, la question de l'image de marque du coton devient centrale puisqu'elle peut nuire aux stratégies actuelles de marketing et de différenciation. Elle peut également poser le problème de la coexistence avec les autres initiatives comme le coton bio. En effet, un agriculteur cultivant les OGM peut affecter directement ou indirectement un agriculteur produisant du bio, du fait de leur interdépendance (contamination de semences). La question de responsabilité et de coûts supplémentaires induits par les contrôles des cultures constitue des externalités non négligeables que la filière devra prendre en compte. Comment garantir par la suite aux clients que le coton bio le soit vraiment ou que le coton conventionnel n'est pas contaminé avec le coton Bt etc. ?

Ces questions centrales nous ont poussé à considérer le coton Bt dans notre étude pour pouvoir fournir des éléments d'appréciation sur ce qui existe actuellement au Burkina. Même si cette première évaluation est rapide et succincte, elle peut permettre d'envisager la question de la cohabitation des filières à terme et de poser les questions de gestion des comportements et des contrôles de culture.

Protocoles et conventions

Concernant les traités signés, il faut rappeler que la convention sur la diversité biologique¹⁴ reconnaît le droit de souveraineté des Etats sur leurs ressources biologiques. Le protocole de Carthagène¹⁵ reconnaît que les OGM sont porteurs de risques et méritent un traitement spécifique. Il fait part de la nécessité d'une gestion équitable des ressources biologiques et de la prévention liée aux risques biotechnologiques. Le principe de précaution est préconisé dans ce protocole, et les pays, en acceptant de signer et de ratifier ce protocole, adhèrent donc à ce principe. L'objet du Codex alimentarius¹⁶ (de la FAO) est de protéger le consommateur des effets pervers des produits alimentaires. La loi « Modèle » de l'Union Africaine¹⁷ sur la sécurité en biotechnologie complète le Protocole de Carthagène qui a été signé par notre pays. Elle accorde une importance particulière à l'évaluation et à la gestion des risques (Articles 8 et 9). Selon cette loi, « Aucune décision d'importation, d'utilisation confinée, de dissémination ou de mise sur le marché d'un OGM ou dérivé d'OGM ne peut être prise par l'Autorité compétente sans évaluation des risques pour la santé humaine, la diversité biologique et l'environnement, notamment ses conséquences sur l'environnement socio-économique et les normes culturelles.

¹³ http://www.abcburkina.net/content/view/556/44/lang_fr/

¹⁴ <http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/action0.htm>

¹⁵ http://www.internutrition.ch/law/bill/cartagena_f.html

¹⁶ www.codexalimentarius.net/index_fr.htm - 15k

¹⁷ <http://www.africa-union.org/root/ua/index/Archives%20Aout07.htm>

1. Contexte – justification

Le coton est l'une des rares plantes à être attaquée par environ 500 ravageurs dans le monde (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007). Parmi ces ravageurs, les insectes occupent une place de choix avec en tête le groupe des lépidoptères dont les larves se nourrissent abondamment sur les organes du cotonnier. Ces derniers peuvent causer des dégâts estimés à environ 90% des récoltes (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007), rendant ainsi le cotonnier fortement dépendant des traitements insecticides et autres produits chimiques pour éliminer ces ravageurs.

Au début, les traitements ont été faits avec des insecticides dont le principe actif est essentiellement tiré des pyréthrinoides. Ce principe actif présentait plusieurs avantages entre autres : coût faible, efficacité à faible dose, non persistante dans l'environnement. Mais au début des années quatre-vingt-dix, des résistances à ces pyréthrinoides sont apparus. Les études ont été menées pour trouver des alternatives sans pour autant faire baisser la résistance aux pyréthrinoides (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007).

C'est donc dans ce contexte de limitation d'alternatives crédibles que le Burkina Faso a opté en 2002 pour l'expérimentation du cotonnier transgénique Bt pour résoudre ce problème des ravageurs. Cette décision coïncide avec la crise que traverse la filière coton de nos jours où les revenus des producteurs sont en baisse et cela pour plusieurs raisons : baisse des rendements, augmentation des coûts de production et faiblesse des systèmes de production. Sur le plan mondial, depuis 2001, le prix du coton ne fait que chuter à cause des subventions. Ainsi, dans les pays africains comme le cas du Burkina Faso, la productivité est faible, d'où le lancement du projet WACIP (West Africa Improvement Program) de l'IFDC (International Center for soil Fertility and Agricultural Development) (annexe 2d) par les Américains. Or un des arguments retenus en plus de la lutte contre les ravageurs, est l'augmentation des rendements. Ce deuxième argument vient renforcer la décision du Burkina de passer à l'expérimentation du coton Bt.

Les travaux théoriques et pratiques conduits au Burkina sur les OGM sont le fait de l'INERA. Cet institut a démarré ses travaux en 2003 suite à des programmes en consortium de recherche internationale sur les biotechnologies.

Objectif des expérimentations

Lors de ces expérimentations, il est question pour les chercheurs de voir les modalités d'évolution de cette nouvelle technologie dans les conditions du pays. Ainsi, les objectifs de ces expérimentations et tests étaient (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007) :

- ❑ évaluer l'efficacité biologique du cotonnier Bt sur les populations d'insectes ravageurs du cotonnier ;
- ❑ étudier la rentabilité économique de la technologie Bt ;
- ❑ étudier la variabilité de la DL (concentration de produit qui tue la moitié de l'insecte étudié) au sein des populations de ravageurs du cotonnier ;
- ❑ étudier l'impact de la toxine sur l'environnement ;
- ❑ évaluer l'impact de la toxine sur la santé humaine et animale et sur les caractéristiques biochimiques de la graine.

2. Législation et cadre institutionnel

Les essais de coton Bt en milieu expérimental sont en cours depuis 2003. Des règles en matière de sécurité en biotechnologie ont été adoptées par décret en juin 2004. Proposée par le Conseil des Ministres le 5 octobre 2005, une loi plus complète (n°005-2006/AN du 17 mars 2006) a été adoptée par l'Assemblée Nationale, le 17 mars 2006, et promulguée le 13 avril 2006 (Assemblée Nationale du Burkina Faso, 2007).

De cette loi, on peut retenir quelques éléments tirés du document de promulgation.

En son article 53, il est institué au Burkina Faso, une autorité et trois organes.

- ✓ l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) : autorité nationale compétente en matière de biosécurité. Elle est la structure délibérante ;
- ✓ l'Observatoire National de Biosécurité (ONB) : organe compétent pour la surveillance et l'éducation en matière de biosécurité, c'est un organe consultatif ;
- ✓ le Comité Scientifique National de Biosécurité (CSNB) : organe compétent en matière d'évaluation scientifique de biosécurité, il est aussi consultatif ;
- ✓ les Comités Scientifiques Internes de Biosécurité (CSIB) : organe compétent en matière de biosécurité dans les départements ministériels concernés (Assemblée Nationale du Burkina Faso, 2007).

Aussi, en son article 30, il est prescrit que : « L'ABN ne peut délivrer une autorisation que si elle établit que l'importation, l'utilisation confinée, la dissémination ou la mise sur le marché de l'organisme génétiquement modifié ou d'un produit dérivé :

- ✓ profite au pays sans causer de risque dommageable pour la santé humaine, animale, la diversité biologique et l'environnement ;
- ✓ participe au développement durable ;
- ✓ ne nuit pas à l'environnement socio-économique ;
- ✓ n'est pas contraire aux règles d'éthiques ».

Des dispositions également de la loi précisent que :

« *En terme de biosécurité* »: "Les instituts et organisations, publics ou privés engagés ou ayant l'intention de s'engager dans l'achat, la construction, la propagation ou la libre circulation des OGM ou de leurs dérivés, doivent faire en sorte de créer un CSIB chargé des questions relatives à la biosécurité et de l'application des présentes règles. Pour que le CSIB puisse exercer pleinement ses pouvoirs, notamment remplir toutes les fonctions et assumer toutes les responsabilités qui lui incombent, les instituts et organisations concernés doivent nommer des personnes qualifiées et compétentes pour y siéger, et être prêtes à répondre aux demandes dudit comité. Outre le CSIB, les instituts et organisations, notamment ceux engagés dans des travaux industriels ou à grande échelle, doivent recruter un Responsable de la Biosécurité (RB), qui travaillera de concert avec les différents comités afférents" (Assemblée Nationale du Burkina Faso, 2007). Ainsi, la surveillance et le contrôle se font par des personnes nommées par ceux qui doivent être surveillés et contrôlés.

La loi dit également que le demandeur, pour obtenir une autorisation d'importation, d'utilisation confinée, de dissémination ou de mise sur le marché d'un organisme génétiquement modifié ou d'un produit dérivé, doit effectuer une étude pour contrôler et évaluer les risques de manière continue, sur une période fixée par l'autorité nationale compétente.

« *En terme de Responsabilité* »: tout utilisateur est tenu responsable des préjudices causés par l'utilisation d'OGM et produits dérivés, y compris la dissémination accidentelle.

« *En terme de Consultation du public* »: L'autorité compétente peut (ce n'est donc pas une obligation) décider d'en organiser une. Cependant, de nombreuses organisations de la société civile critiquent le manque de consultation, ce qui, précisons-le, n'est pas spécifique aux OGM (Assemblée Nationale du Burkina Faso, 2007).

3. Synthèse de quelques résultats acquis sur le coton transgénique¹⁸

Les premiers essais en « milieu contrôlé » ont été effectués fin juin et début juillet 2003 sur deux stations de l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA) à Farako-bà (sud-ouest) et Fada (est). Les essais devront prouver "la viabilité" du coton *Bacillus thuringiensis* ou "Bt" mis au point par Monsanto, dans les conditions climatiques du Burkina et sa capacité à "s'auto-protéger" contre les chenilles *Helicoverpa armigera* qui compromettent chaque année environ 50% de la production totale. La firme suisse Syngenta conduit des tests similaires au Burkina Faso (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007).

En 2006 donc, quatre années d'expérimentations ont été menées, dont trois avec des variétés américaines (Bollgard II avec deux gènes Bt : Cry2A et Cry1Ac) et une avec des variétés locales (FK 37, FK 290 et STAM 59A). Pour 2006-2007, l'Agence nationale de biosécurité a accordé à Syngenta (CotonVIP) et Monsanto (Coton Bt), l'autorisation d'importation et de mise en essai de six variétés de coton transgénique Bt (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007). Quatre entreprises avaient proposé 14 variétés à expérimenter. En fait, pour ces trois variétés, le gène Bt y a été introduit. En termes de définition donc, le coton Bt est un coton génétiquement modifié permettant la production d'une protéine toxique pour certains Lépidoptères. La résistance aux insectes est obtenue par l'ajout au génome du cotonnier d'un gène provenant d'une bactérie présente dans le sol, *Bacillus thuringiensis* (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007). Pour 2006-2007, l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina précise que 663 agriculteurs sont mobilisés par ces essais, représentant 316 hectares (Tiemtoré, 2006). De plus, les essais sont passés en milieu réel.

A. Résultats d'analyses biologiques

Les principaux résultats biologiques obtenus au cours de ces expérimentations sont (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007) :

- Les infestations dues aux insectes ravageurs du cotonnier (*Helicoverpa armigera*, *Diparopsis watersi* et *Earias sp.*) ont été réduites de manière significative avec l'introduction du gène Bt dans les variétés américaines et locales.
- Une efficacité du gène Bt a été aussi notée sur les populations de chenilles des feuilles du cotonnier (*Syllepte derogata*, *Spodoptera littoralis* et *Anomis flava*). Elle a été même équivalente, voire plus que celle du programme fenêtré vulgarisé par les sociétés cotonnières.
- L'association du gène Bt avec deux applications insecticides contre les piqueurs suceurs en fin de cycle permet d'avoir une protection renforcée contre l'ensemble des insectes ravageurs du cotonnier, le gène Bt n'ayant aucune efficacité sur les populations des piqueurs suceurs.
- A l'analyse des capsules mûres, la bonne efficacité du gène Bt sur les chenilles s'est confirmée. En fait, le gène Bt combat de façon efficace les ravageurs et le cotonnier se trouve ainsi bien protégé. Cette bonne protection réduit la chute des capsules et du même coup, à la récolte on a plus de capsules sur le cotonnier comparativement au programme de six traitements vulgarisés.

B. Diagnostic sur le flux de gènes et la faune auxiliaire

L'objectif de cette étude expérimentale conduite par l'INERA était de déterminer si la distance parcourue par le pollen du cotonnier Bt pouvait être retrouvée. Des analyses, il ressort qu'à 15m, on retrouve 0,5% de pollen de cotonnier transgénique. Cette étude se poursuit actuellement sur de grandes parcelles avec des distances plus longues (au moins 100m) en absence et en présence de traitements insecticides et sur un nombre d'échantillons plus important (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007). Il s'agit de mieux évaluer l'impact des flux de gènes sur l'environnement. Concernant la faune auxiliaire, l'objectif était d'y

¹⁸ La synthèse des résultats est extraite de : INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007

évaluer l'impact du gène Bt. Les premiers résultats des essais semblent montrer que les captures au piège (nombres d'individus et de familles) ne sont pas influencées par la présence du coton Bt (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007). Cependant cette étude reste limitée et d'autres recherches devraient être lancées dans le domaine.

C. Rendements et économiques

Les résultats d'expérimentations montrent une amélioration des rendements avec le coton Bt. La STAM 59A avec Bollgard II dans la parcelle permet une augmentation des rendements de 4% , contre 48% pour la FK 290 associée avec Bollgard II comparativement aux mêmes variétés sans le gène Bt, mais traitées 6 fois contre les ravageurs (INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007).

Ces augmentations de rendements sont similaires avec quelques résultats obtenus dans quelques pays producteurs du coton Bt. Ainsi, les accroissements de rendements sont de l'ordre de 38% en Inde, 10% en Chine, 14 à 46% en Afrique du Sud et 20% aux Etats-Unis (Sere *et al.*, 2007).

Une analyse des coûts économiques permet de se rendre compte que la réduction du nombre de pulvérisations d'insecticides est passée de 6 à 2, occasionnant ainsi une réduction des coûts de protection de la culture de 58%, soit 15 978 fcfa (25€)/ha (INERA, 2003-2007 cité par Sere *et al.*, 2007).

Le tableau ci-après présente cette analyse comparative des coûts de pulvérisations entre le coton conventionnel et celui transgénique (Tableau 15).

Tableau 15 : Coûts de pulvérisation insecticides

Désignations	Coton conventionnel (non Bt et traité 6 fois)	Coton Bt (traité 2 fois)
Coût des insecticides	23 352	8 874
Coût d'application des insecticides	2 250	750
Coût d'amortissement de l'appareil de traitement	2 250	2 250
Coût total	27 852	11 874

Source : INERA, 2007 cité par Sere *et al.*, 2007

D. Coût de la semence

Actuellement, le coût de la semence est méconnu. La semence est vendue par Monsanto détenteur des brevets sur le coton BT depuis 2006. Cette semence s'appuie sur les variétés locales du Burkina. Des modèles de simulations réalisés par le service agroéconomie du programme coton de l'INERA (annexe 4d) cherchent à identifier les seuils économiques de rentabilité de la semence OGM.

Mais d'après Madou Soulama, l'un des plus grands producteurs de coton de la région de l'ouest (Tiemtoré 2006), nous citons *“le prix pour la variété de coton OGM qu'on expérimente ici dépasse les 50 000 francs CFA (76 euro) par hectare, tandis qu'actuellement, les producteurs dépensent [pour les non-OGM] en moyenne 37 000 francs CFA (56 euro) pour les pesticides. Il paraît alors évident que le coton Bt ne permet pas de lutter contre la pauvreté”* (Kone, 2006).

Cette vision du producteur montre combien la rentabilité économique du coton OGM est plus que préoccupante. Mais des concertations en cours au Burkina devront permettre de donner une idée sur non seulement sur le prix d'achat de la semence, mais aussi sur celui possible des pesticides.

4. Avantages et inconvénients du coton Bt

Tableau 16: Avantages et inconvénients du coton OGM*

Avantages	Inconvénients
- Réduction du nombre de traitements sur le cotonnier, et par conséquent baisse des quantités de produits chimiques dans l'environnement, - Rendements plus élevés (+ 30%) d'après la simulation de l'INERA - Tiges avec beaucoup de capsule, - Coût de traitement (pesticides et insecticides etc.) faible,	Dépendance vis-à-vis de la firme détentrice du brevet - Rentable pour les grandes exploitations (or les exploitations sont de petites superficies en moyenne Burkina Faso), - Risque de perte des variétés locales, - Niveau de responsabilité non précise en cas de problèmes, - Impacts environnementaux méconnus avec des données précises, - Conséquences de la cohabitation avec le bio inconnue.

Source : Elaboré à partir de INERA, 2007 cité par Sere et al., 2007

* Ces informations sont établies sur la base des premières expérimentations de l'INERA

VII. Résumé synthétique sur les initiatives

Dans cette partie, nous proposons de faire un résumé synthétique des différentes initiatives de coton qui sont déjà effectives au Burkina Faso. Cette synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous (Tableau 17).

Tableau 17: Spécificité des types de coton au Burkina Faso en 2006-2007

Désignation	Coton Bt (OGM)	Coton biologique et équitable	Coton équitable	L8-F8
Définition des terminologies	Coton Bt : renvoie à une technologie	Coton bio : renvoie à une technique de culture particulière	Coton équitable : nouvelle façon de faire le commerce	L8-F8 : renvoie à une notion de qualité ascendante du coton
Qu'est-ce que c'est ?	Le coton Bt est un coton (en cours d'expérimentation en milieu réel au Burkina Faso): - génétiquement modifié permettant la production d'une protéine toxique pour certains lépidoptères ; - où la résistance aux insectes est obtenue par l'ajout au génome du cotonnier d'un gène provenant d'une bactérie présente dans le sol, <i>Bacillus thuringiensis</i> ; - qui a de meilleurs rendements d'après les premiers résultats de l'INERA	Coton produit à partir des méthodes de production - plus durable qui respectent l'environnement et la santé des producteurs, - diminuent les risques d'endettement de ces petits producteurs au sein de leurs groupements respectifs, - où les règles de démocratie sont respectées dans ces organisations etc.; - où il n'y pas de discriminations, ni de travail d'enfant et on fait la promotion des femmes - mieux payé sur le marché. Ces deux types de coton sont des alternatives pour les pays africains pour améliorer leurs revenus et sortir de la crise que connaît ce marché avec la chute des cours du coton conventionnel	Il s'agit d'un coton produit par la Socoma avec des GPC - qui respectent les règles de démocratie, - qui ne font pas de discrimination, -qui respectent les règles de l'OIT et incluent des femmes dans les instances de décisions	Ce sont des marques de coton produit par la SOCOMA dont les caractéristiques se résument en un coton : - propre et blanc sans polypropylènes - non collant et plus homogène. - A l'export, il est emballé dans des sacs en coton.
Organisation/dispositif général du secteur cotonnier	Le dispositif organisationnel constitue est un des point forts de la filière cotonnière au Burkina Faso. L'organisation des producteurs (UNPC-B) est certainement l'une des plus performantes de la sous-région tant dans l'exercice de ses fonctions syndicales que de ses fonctions économiques. Le cadre de concertation entre les trois entités, via l'AICB est un déterminant pour la filière.			
Nombre de :	Producteurs et productrices pour les expériences : 663	✓ Groupements : 39 ✓ Producteurs : 1147 ✓ Productrices : 482	Groupements : 66 (tous du département de Fada)	Variable d'une année à une autre

Désignation	Coton Bt (OGM)	Coton biologique et équitable	Coton équitable	L8-F8
Superficie totale	316 ha	687 ha	23 000 ha	
Rendements moyens	Augmentation 30% par rapport au coton conventionnel	506 kg/ha	1080 kg/ha	1485 t de coton fibre (2005-2006)
Production totale	-	350 t de coton graine	2300 t de coton fibre	
Qualité de la fibre	De la meilleure est annoncée ?	80% en type super et de têtes	93% en type super et de têtes	
Niveau d'équipement	Le niveau d'équipement des producteurs est de façon général est faible. (ex moins de 25% disposent d'équipement en production bio)			
Promoteur/partenaire	INERA/Programme coton	UNPC-B et Helvetas	SOCOMA et Dagrís	SOCOMA et Dagrís
Cahiers de charge	Absence de cahier des charges, sauf pour Monsanto et Syngenta	Présent	Présent + charte de qualité	Présent + engagement de la Socoma
Prix d'achat au kilo	Prix dépendant du marché mondial et sera celui du coton conventionnel ?	Prix d'achat garanti de 272 FCFA/kg (0,41€)	Prix d'achat garanti de 238 FCFA/kg (0,36€)	Prix dépendant du marché mondial : 145 FCFA/kg (0,22€)
Coût de revient de la fibre (FCFA/kg de fibre) en position FOB	Probablement celui du coton conventionnel. En référence, pour ce coton conventionnel en 2006-2007, on avait : Faso Coton : 743 (1,13€), SOFITEX : 676 (1,03€), SOCOMA : 622 (0,95€)	1100 (1,68€)	958, soit 1,46€ (dont 230fcfa/kg (0,35€)) a reverser aux GPC équitable	622 (0,99€) (Socoma)
Force majeure	Lutte efficace contre <i>Helicoverpa armigera</i> et donne de meilleurs rendements d'après les premiers résultats de l'INERA	Procure un meilleur revenu (prime) avec de faibles coûts de production		Coton très propre et surtout non contaminé. Il est emballé dans des sacs en coton
Faiblesse majeure	Coût de la semence élevé et conséquences sur l'environnement et la santé humaine méconnues	Indisponibilité de la fumure organique en qualité et quantité	Les producteurs pour la plupart ne sont pas habitués aux règles de démocratie etc.	Disponibilité possible des sacs en toile pour la récolte et l'emballage des balles pour une production de masse

(Suite Tableau 17)

Désignations	Coton Bt (OGM)	Coton biologique et équitable	Coton équitable	L8-F8
Menaces	Sur le plan mondial, le secteur coton, voire toutes ces initiatives doivent faire attention à la baisse tendancielle des cours de la fibre et leur volatilité d'une part et d'autre part de la part de plus en plus importante qu'occupent les fibres synthétiques et le coton OGM			
	Sur le plan national, l'une des principales menaces est l'insécurité et la pression foncière et l'introduction des cultures pour le bio carburant qui paraît présenter plus d'opportunités au paysan, en l'exposant moins au marché mondial.			
	La cohabitation avec les autres initiatives, surtout au niveau spatialisation des champs et des producteurs qui font autre que les OGM	- La principale menace actuellement au Burkina Faso est l'introduction du coton OGM dans les zones cotonnières. - le défi de l'amélioration des rendements - L'autonomie du programme coton biologique d'ici 4 à 5 ans.	Avec une production de masse, et vu le niveau de formation des producteurs, les principes risquent d'être relégués au second plan	L'insuffisance d'une promotion de cette marque pour trouver un meilleur prix à la hauteur de la qualité de ce coton non contaminé pour le moment
Opportunités	- Le dispositif institutionnel, notamment avec le regroupement des acteurs (sociétés, producteurs et Etat) en une association (AICB) qui constitue un cadre de dialogue, de concertation et de décisions. - L'engagement de l'UEMOA pour la promotion d'un coton de qualité dans la sous région - L'appui de l'Etat et les PTF, par exemple cette année avec l'appui à la recapitalisation des sociétés cotonnières au Burkina Faso. De plus le coton Bt, bénéficie d'un climat favorable au niveau des autorités et les producteurs de coton conventionnel confrontés à de nombreuses difficultés (chute des rendements, hausse du coût des intrants, faiblesse des coûts d'achat etc.) - Les autres types de coton. Par exemple, L8-F8, constitue une stratégie pour remédier à la question cruciale de la contamination du coton africain.			

Source : Elaboré par Diallo L, 2008 à partir des données des rapports d'activités 2004-2007 de : UNPC-B/Helvetas SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON.

** : Les informations concernant le coton Bt sont fournies en tenant compte des premiers résultats de l'INERA du Burkina Faso*

VIII. Panorama des marchés des différentes initiatives

1. Marchés du coton biologique et du coton équitable

De nos jours, le marché biologique est en pleine expansion. L'utilisation du coton biologique (coton bio) dans la production textile a connu un bond remarquable de 2001 à 2005 avec une progression de 35% au niveau des ventes (Organic Exchange éduque coton, 2005)¹⁹. Cela s'explique en partie par les changements de mode de consommation chez les consommateurs, qui de plus en plus accordent de l'importance à la protection de l'environnement.

Sur le plan mondial, les quantités de coton bio produites sont encore faibles. De 2001 à 2005, la production mondiale est passée de 6 000 tonnes de coton fibres à 10 000 sur environ 60 000ha des 35 millions en coton (Organic Exchange éduque coton, 2005). Ainsi, le marché textile de coton bio était de 263 milliards de fcfa, soit 401 millions d'euros (Kone, 2007).

Toujours d'après cet auteur, de nombreuses prévisions estiment que ce marché textile bio devra atteindre en 2010 les 3 060 milliards de fcfa (4,7 milliards €). Les plus gros producteurs mondiaux sont la Turquie, les Etats-Unis et l'Inde. En Afrique, il y a principalement deux bassins cotonniers bios : l'Afrique de l'est et l'Afrique de l'Ouest. Sur les 10 000 tonnes de coton fibre produites, la production africaine est à peine 10% dans 9 pays producteurs (Kone, 2007)

Mais les deux bassins pris séparément, on constate que la culture du coton bio est en plein essor en Afrique de l'Ouest. De nos jours, seuls la Tanzanie et l'Ouganda arrivent à s'en sortir. Par exemple, la Tanzanie (avec 200 tonnes de coton graine en 2000), premier producteur de coton bio d'Afrique, a vu sa production de coton graine passée de 1336 tonnes à 1662 tonnes pendant la campagne 2005-2007 (Koné, 2007).

De même en Ouganda, durant cette même période, la production est passée de 1100 à 1378 tonnes de coton graine (Kone, 2007). Quant aux autres pays producteurs de cette partie de l'Afrique, que sont le Kenya, le Malawi et la Zambie, leur production a chuté. Ainsi, de 2005-2007, le Kenya a vu sa production de coton graine passer de 6 à 3 tonnes, la Zambie de 23 à 18 tonnes. Quant au Malawi, sa production pour 2007 était quasi nulle (Kone, 2007).

En Afrique de l'ouest, la culture du coton bio constitue un espoir pour de nombreux producteurs. En effet, avec la crise que traverse la filière conventionnelle de coton, la plupart assistait impuissant à la chute de leurs revenus cotonniers. Dans cette partie de l'Afrique, quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal) sont les producteurs de ce nouveau type de coton. Ainsi, depuis son introduction au Sénégal (1996), puis dans les autres pays, l'engouement est de plus en plus fort. Courant (2006-2007), la production de coton bio en Afrique de l'ouest a mobilisé environ 6000 producteurs et productrices, sur 3790 hectares, avec une production de coton graine estimée à 1738 tonnes (Tiemtoré 2006 ; Koné, 2007).

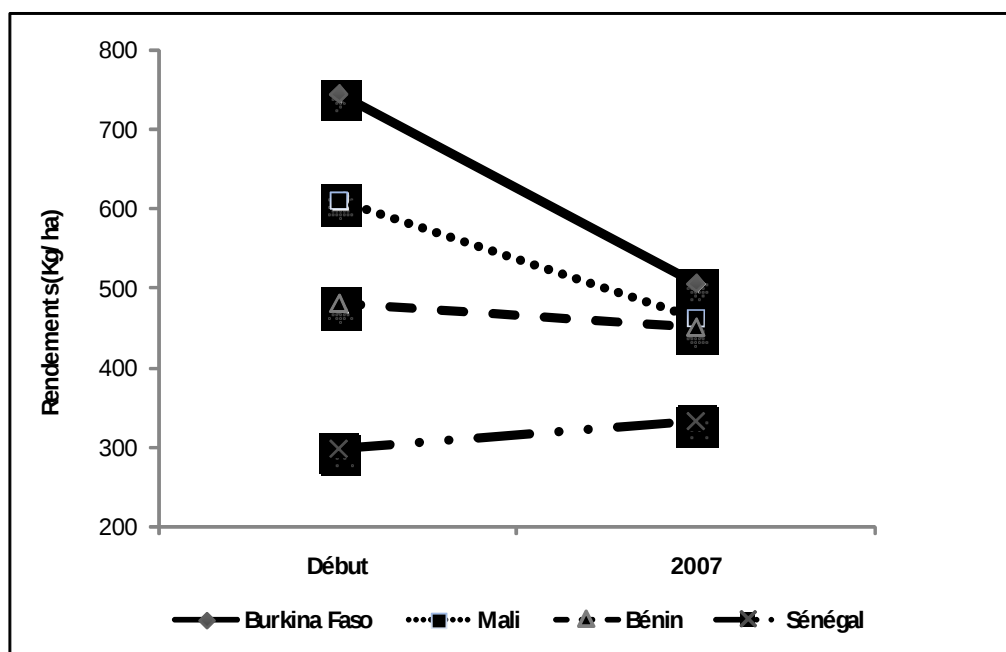
Le tableau ci-après fait une présentation détaillée de la production de coton bio dans les quatre pays de l'Afrique de l'Ouest (Tableau 18). Cependant, il faudra faire attention aux rendements dans les différents pays (Figure 29). Mais il faut préciser que le plus souvent, les quantités présentées incluent aussi une partie « équitable ». En effet, les promoteurs du coton bio ont intégré la notion d'un commerce équitable dans cette nouvelle façon de produire de coton, ce qui donne du coton « bio équitable ». Par contre, tout coton équitable n'est forcément pas bio.

¹⁹ <http://www.organicexchange.org/>

Tableau 18: Production de coton bio dans l'Afrique de l'Ouest en 2006-2007

Pays	Nombre de producteurs		Productions de coton graine (t)	Superficies (ha)	Rendements (kg/ha)
	Hommes	Femmes			
Bénin	682	450	497	1104	450
Burkina Faso	1475	482	350	687	506
Mali	1902	1268	828	1810	463
Sénégal	551	170	63	189	333
Total	4610	2370	1738	3790	473

Source : élaborée par Diallo L., 2008 à partir de : www.sodefitex.sn/ - 24k ; Rapport d'activité 2006-2007 du coton bio – UNPC-B et Helvetas. Kone, 2007.

Figure 29: Rendements du coton biologique en Afrique de l'Ouest

Source : élaborée par Diallo L., (2008) à partir de : www.sodefitex.sn/ - 24k ; Rapport d'activité 2006-2007 du coton bio – UNPC-B et Helvetas. Kone, 2007.

Au Burkina Faso, de 14 tonnes de coton bio récolté dans les zones de production en 2004, la production est passée à 350 tonnes en 2006/2007. C'est au cours de la même année que cette production bio a été certifiée conforme aux règles et normes de l'agriculture biologique et a obtenu le label de conformité avec le commerce équitable. De nos jours, le marché américain s'ouvre au coton bio équitable burkinabé, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs.

En effet, l'UNPC-B a réussi à signer le 16 juillet 2007 un accord de partenariat d'achat d'une grande quantité de coton bio équitable avec de grandes firmes internationales dont le géant américain en lingerie féminines, Victoria's Secret (Tounsi, 2007). Cet accord couvre la période 2007-2012 et les quantités prévues sont dans le tableau ci-dessous (Tableau 19). Il s'agit pour Victoria's Secret, qui fait des chiffres d'affaires de 5 milliards de dollars par an dans le domaine de lingerie féminines, de contribuer incontestablement au renforcement de l'image du Burkina Faso aux Etats-Unis et dans le monde, au-delà des enjeux purement commerciaux et financiers (Tounsi, 2007). Ainsi, dorénavant, le coton bio équitable burkinabé sera présent en plus sur le marché américain. Ce coton burkinabé acheté servira à produire une gamme de sous-vêtements et de tee-shirts « 100% burkinabé » pour le marché américain et européen. Pour cela, d'autres signataires se sont joints à cet accord, notamment le géant Alok Industries, le plus

grand producteur de tissus et de broderies de l'Inde, aura la charge de la filature et de la production du tissu tandis que le groupe MAS Holdings, leader mondial dans la fabrication des vêtements (basé au Sri Lanka en Asie du Sud) avec un chiffre d'affaires de 700 millions de dollars, produira ensuite les articles (Tounsî, 2007).

Tableau 19 : Prévisions de production du coton bio équitable de 2007 à 2012 par l'UNPC-B

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de zones	4	4	5	5	5
Exploitations	1200	1400	1600	1800	2000
Rdt. coton graine (kg/ha)	500	550	600	650	700
Production coton graine (t)	450	600	800	1000	1200
Production fibre (t)	180	252	336	420	504

Source : UNPC-B, 2006

Le marché du coton purement équitable a pris son envol avec un mouvement venu de la France. Ce n'est qu'en 2005 que Dagrîs, en partenariat avec Max Havelaar France et le Ministère Français de la Coopération, ont lancé du coton équitable non bio. La production de 700 tonnes pour la campagne 2004–2005 est passée à 4 000 tonnes pour 2005–2006 sur l'ensemble de son réseau (Max Havelaar, 2007). Au Burkina Faso, la production du coton équitable non bio est le fait de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA), présente à l'Est du pays. Pour la campagne 2005-2006, elle a produit 818 tonnes de coton fibre équitable. En 2006-2007, la production de coton équitable a été de 2300 tonnes de coton fibre. Le kilogramme de coton fibre a été vendu à 958 fcfa/kg, soit 1,46€/kg (dont 230 (0,35€) fcfa/kg à reverser au GPC) en position FOB, contre 622 fcfa/kg (0,95€) pour les 11 400 tonnes de coton conventionnel (SOCOMA, 2007). Toute cette quantité de coton équitable produit en 2006-2007 a été vendue, contre seulement 40% de la production la campagne passée (SOCOMA, 2007).

2. Marché du CmiA et du BCI

La stratégie du CmiA est d'établir des liens commerciaux solides en termes de demande entre les sociétés commerciales (société utilisant le textile africain) vis-à-vis du coton africain, les sociétés cotonnières et leurs autres partenaires directs et enfin les producteurs, de façon à assurer à chaque partie concernée la sécurité d'achat des produits (*Cotton made in Africa...*, 2006b). En d'autres termes, le CmiA va desservir un marché ciblé orienté vers les consommateurs européens (*Cotton made in Africa...*, 2006b).

Quant au BCI, faut-il le rappeler, il est à définir. C'est un processus continu qui engage les acteurs du secteur public et privé. Ces derniers devront donc définir et mettre en œuvre des critères qui encouragent la production d'un « *Better Cotton* » au niveau mondial. D'après les concepteurs du projet, le marché existe déjà surtout en Europe et aux Etats-Unis (*Cotton made in Africa...*, 2006b). Il leur reste maintenant à continuer sa promotion pour engager plus de sociétés qui utilisent le coton fibre pour un bon développement de ce marché. Cependant, si cette demande pour le « *Better Cotton* » existe, il reste pour les concepteurs à définir le type de lien à établir entre la production cotonnière et cette demande du marché (*Cotton made in Africa*, 2006b), ce qui forcément va dépendre de la structuration de la filière au niveau local considéré. Mais, à l'instar du CmiA, le BCI va aussi desservir un marché de masse. Il n'est donc pas question de créer un nouveau produit destiné à un marché de niche « très étroit » comme le cas du coton bio et/ou équitable.

3. Différentes initiatives : marché de niche ou de masse ?

A. Les marchés de niche

Le coton bio et le coton équitable se présentent aujourd'hui comme étant deux opportunités pour les producteurs du sud pour faire face à la conjoncture mondiale du coton conventionnel. En d'autres termes,

ils peuvent être considérés comme une solution pour obtenir de meilleurs revenus cotonniers et sortir ainsi de cette crise du marché.

En effet, ces deux types de coton sont achetés à des prix qui peuvent aller jusqu'à 20 % au dessus du prix du marché (Haynes, 2006). Le prix du coton bio, plus élevé, permet de compenser les pertes de rentabilité dues à l'adoption de techniques culturales biologiques. Pour les producteurs du sud, comme c'est le cas au Burkina Faso, le coton bio, renvoyant à une notion de « nouvelle technique de production du coton », la période de transition va certainement voir leurs rendements chuter. C'est ainsi qu'ils bénéficient d'une prime « bio ». Le prix du kilogramme bio est variable d'une région à une autre et aussi variable selon les acheteurs. Par contre, la prime est fixe et identique partout.

Quant au prix du coton équitable, il veut refléter une rémunération « juste » des producteurs tout en contribuant au financement du développement de la communauté auquel il appartient. Ainsi, ils bénéficient, individuellement d'un prix « équitable » et collectivement d'une prime « sociale ». Mais, l'un des atouts du commerce équitable est qu'il permet aux producteurs de préparer leur culture sans s'endetter. Ceci passe par un préfinancement des acheteurs jusqu'à 60% de la récolte.

Le marché du coton bio et du coton équitable sont des marchés qui sont destinés à des consommateurs bien ciblés qui se préoccupent plus de la protection de l'environnement et d'équité dans le commerce du coton. Du coup, ces derniers deviennent les acteurs garants du développement de ces deux initiatives, réduisant ainsi les effets pervers du marché mondial sur les producteurs du sud. Le coton bio et le coton équitable sont en quelque sorte caractérisés par **le rôle essentiel que jouent les consommateurs, contrairement à ce qui se passe pour le coton conventionnel**. En effet, dans ce dernier cas, les consommateurs achètent en fonction du rapport du produit et de son prix. Par contre, dans l'achat du coton bio et/ou équitable, les consommateurs mettent en avant la question des conditions environnementales et sociales qui ont présidé à leur production. Ainsi, ces filières cotonnières sont construites entièrement sur la volonté et la capacité des consommateurs à acheter ce coton.

« Ce rôle central du consommateur fait que les filières biologiques et équitables vont souvent se construire à partir d'un double mouvement. D'une part, elles vont se construire autour des normes qui garantissent la qualité équitable ou biologique des produits aux consommateurs ce qui va favoriser une forte intégration verticale des filières notamment l'intégration d'acteurs qui sont en contact direct avec les consommateurs. D'autre part, elles se construisent autour des attentes des consommateurs et non de l'offre de produits bruts (coton non transformé). Ces deux éléments participent à l'explication des potentialités ouvertes au marché de ces cotons mais aussi à celle des freins à leur expansion » (Haynes, 2006).

Ces deux types de coton constituent donc une alternative intéressante pour laquelle le caractère différencié de la production et la demande finale des consommateurs des pays du Nord constitue des éléments déterminants. Mais force est de constater que même si ces types de production ont des potentialités de développement, ils doivent encore démontrer leur viabilité à long terme et ne doivent pas être envisagés en tant que substitution au coton conventionnel, mais plutôt comme des opportunités pour le développement de produits de niche mieux rémunérés.

Ce sont en d'autres termes **deux marchés de niche** dont le succès commercial n'est pas garanti. Cette niche est si petite actuellement que l'on peut se demander si le développement de la culture de ces cotons et celui de leur commercialisation ne sont qu'un effet de mode ou s'ils représentent une alternative valable pour les producteurs africains (Berti *et al.*, 2006). En tout état de cause, l'espoir est permis au niveau du continent, au vu de la demande de plus en plus forte et surtout du changement de mode de consommation des pays du Nord. Cette demande de coton de qualité sociale et/ou environnementale spéciale est un facteur supplémentaire, aujourd'hui efficace uniquement dans de petits segments du marché de la consommation, que sont celui du bio et/ou de l'équitable.

Cet espoir aussi est traduit par l'engouement des producteurs de plus en plus nombreux dans les pays promoteurs. Ainsi, de nos jours, la tendance est de faire de l'équitable, du bio et surtout du bio-équitable.

Le coton bio-équitable permet en fait d'avoir deux primes (bio et équitable), ce qui évidemment est bénéfique pour le producteur. Le tableau ci-haut (Tableau 18) montre et confirme cet espoir traduit par des adhésions massives et la figure 29 des rendements montre qu'il ne faut perdre de vue que ces derniers sont en baisse. Enfin un des atouts, qui se présente cette fois-ci comme une opportunité pour le producteur est que si pour une raison quelconque le marché du coton biologique et les primes associées venaient à disparaître, le paysan conserverait une méthode de production durable qui lui permettrait d'être moins dépendant vis-à-vis des intrants chimiques. Ainsi, il continuera à faire des économies de coûts.

La menace qui peut peser sur ces deux marchés de niche est d'une part l'entrée des OGM au niveau des pays où sont produits du coton équitable et du coton bio. En prenant le cas du Burkina Faso, pour cette année (2007-2008), le coton Bt est testé en milieu réel dans une zone par une société cotonnière. Et l'Etat envisage sa production à grande échelle pour les campagnes à venir. Or, dans les cahiers de charges du coton équitable et biologique, les OGM sont interdits. Si d'après ces résultats de l'INERA (2006), le risque de contamination des autres champs de coton non Bt semble être moindre, rien n'est pourtant démontré au niveau des zones où cohabitent les producteurs bio, équitable, conventionnel et Bt. En effet, dans la plupart des zones de production cotonnière, le matériel est souvent à multiple usage, ou qu'il est emprunté par un tiers pour son champ. Le risque de contamination à un niveau (maillon) de la production est inévitable.

B. Les marchés de masse

✓ Le CmiA et le BCI

Dans la production du CmiA, les producteurs doivent respecter des critères écologiques, sociaux et économiques stricts. En incitant les producteurs à adopter cette nouvelle forme de production, il s'agira pour les promoteurs d'une part, de contribuer non seulement à améliorer les moyens d'existence et le niveau de vie des agriculteurs, mais aussi à créer un « marché spécifique pour le coton africain ». C'est là donc tout l'intérêt de la création de ce label. En effet, avec ce label, reconnu pour ce coton, le coton africain va se distinguer de façon positive d'un autre coton, celui des Etats-Unis. D'autre part, en partant du concept de PPP, l'accent est mis sur la demande pour créer un partenariat dynamique entre les consommateurs et les petits producteurs africains.

Le CmiA, en termes de marché tranche nettement avec celui du coton biologique et/ou équitable. En effet, le CmiA vise le marché principal qui n'est pas accessible de nos jours aux labels du commerce équitable et biologique. Le CmiA se fait donc dans un marché « normal » ou de « masse », en essayant d'obtenir une production de coton durable, sans augmentation des prix. Les standards plus élevés, qui améliorent la qualité du coton doivent être atteints sans incidence sur les coûts. Seul l'accroissement de la demande peut constituer un véritable apport bénéfique à la lutte contre la pauvreté dans les pays comme le Burkina Faso. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que cette nouvelle initiative n'a pas de prime économique. Ainsi, même si la demande peut être forte, vu la promotion faite, les producteurs du Burkina Faso ne bénéficient pas de soutien. Dans le contexte actuel, seul un argument en faveur d'une augmentation des revenus à court terme peut motiver les producteurs. D'où l'importance d'un lobbying et d'un marketing puissant pour faire la promotion d'un tel coton, qui semble faire parti du concept de « coton durable ».

Il en sera de même pour le *Better Cotton*, lorsqu'il sera mis en œuvre. Comme le CmiA, le BCI n'a pas de prime économique et les concepts de durabilité sont quasi identiques sur le fond, même si les techniques/approches vont certainement faire la différence. Lors de la réunion de Bamako (Mali) en juillet 2007, les promoteurs du BCI et les producteurs de coton ont admis « qu'il revient aux producteurs africains de se battre pour démontrer sur le marché mondial que le coton produit dans de telles conditions mérite une meilleure considération et un meilleur traitement sur le marché » (AProCA et BCI, 2007). Ainsi, ils se doivent de développer des arguments solides. Seulement, le manque de formation sur la connaissance de marché et le marketing constitue un handicap pour la formulation d'argumentaires.

Un atelier organisé par le PNUE et la FAO, du 28 au 1 mars 2006 à Paris, sur le thème «Approvisionner les marchés internationaux en coton durable de l'Afrique de l'Ouest – Défis et opportunités » a regroupé

plusieurs détaillants qui se sont prononcés par rapport au potentiel de marché du coton durable en Afrique. D'après le PNUE et la FAO, (2006), « *Il y a une demande de coton plus durable pour un marché plus large qui n'a pas nécessairement d'intérêt pour le biologique ou le bio-équitable. Cette demande est exprimée par un nombre croissant de détaillants dont certains étaient présents à l'atelier organisé à cet effet. Il peut aussi y avoir un intérêt pour une application africaine de cette demande. Les participants ont reconnu que le coton biologique et le coton bio-équitable ne pourront pas de façon réaliste satisfaire la demande des marchés dominants de coton durable dans les prochaines années. A moins que d'autres méthodes durables ne soient développées et mises en œuvre à une échelle plus large, la production du coton classique continuera de répondre à la grande majorité de la demande internationale, avec des conséquences souvent dramatiques sur la santé des paysans et des écosystèmes* ».

La notion de « durabilité » est en première position des objectifs. Le défi est d'autant plus grand et relevé qu'il faut produire du coton « conventionnel », tout en adoptant des techniques protectrices de l'environnement.

✓ Les marques L8-F8 et le coton Bt

« L8-F8 » sont deux marques différenciées pour mieux valoriser la qualité du coton. Mises en œuvre au Sénégal (Sodefitex) et au Burkina Faso (SOCOMA), ces deux marques garantissent des niveaux supérieurs de pureté. Dans cette démarche qualité de Dagris et de la SOCOMA, il s'agit de fournir aux clients un coton pur et exempt de contaminants, tels les débris végétaux, les polypropylènes, le miellat des insectes à l'origine du coton collant etc. Le coton L8-F8 est en quelque sorte un coton propre et blanc, sans contamination par les polypropylènes, non polluant et plus homogène avec un bon micronaire (SOCOMA, 2004). De plus, ce coton fibre est emballé en sac de toiles 100% coton confectionné, pour le cas du Burkina Faso, à la Filature du Sahel (FILSAH). De nos jours, ce coton est vendu sur le marché au même prix que le coton conventionnel.

Cette démarche qualité de la SOCOMA est une « stratégie commerciale », qui permet d'obtenir une meilleure rémunération (objectif visé) d'une part, et fournir une garantie au client. En effet, un des aspects positifs de ce coton est qu'il est en réalité une « réponse » à la qualité descendante de la fibre du coton africain. En effet, le coton africain, récolté à la main est d'excellente qualité, comparativement à l'américain récolté à la machine. Mais là où se pose le problème, c'est qu'entre la récolte du coton et son arrivée au niveau des sociétés de filature (par exemple en Chine), la qualité se perd parfois et ce pour plusieurs raisons (présence de débris végétaux, de polypropylènes, poussières, variation de la couleur etc.).

Ainsi, avec les marques L8-F8, tous ces éléments de dépréciation de la qualité seront quasi annulés, ce qui laisse sous-entendre que cette stratégie, même si actuellement son marché est identique au coton conventionnel, trouvera un marché potentiel car de nos jours, les filateurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité du coton. Actuellement, il est impossible de chiffrer ce marché de masse où on a un coton « exempt de contamination et de poussière etc. et emballé en toile de coton ». Mais, dans le moyen terme, L8-F8 seront la référence de la vente de coton conventionnel (qui ne bénéficie pas des mêmes soins que ces deux marques). D'où tout l'intérêt de faire un très bon marketing sur cette qualité (comme le font les Américains avec leur coton), et surtout garantir cette qualité auprès des détaillants et filateurs. Cette garantie ne peut qu'à long terme produire une plus value comparativement au coton conventionnel (toujours emballé en sacs polypropylènes), car actuellement, ces deux marques sont vendues au même prix que le coton conventionnel sur le marché mondial. Et par conséquent acheté au même prix chez les producteurs (145fcfa/kg). Mais, avec les campagnes à venir, les promoteurs espèrent vendre ce coton de qualité à un prix plus élevé que celui du coton conventionnel.

Quant au coton Bt, en cours d'extension au Burkina Faso, il faut dire que son marché existe et est en pleine expansion. De nos jours, le coton représente plus de 10% des superficies mondiales de coton, soit une part de marché du coton mondial de 20% (source). Le coton OGM représente 12,8% des cultures OGM dans le monde (6,8 millions d'hectares), derrière le maïs et le soja, et les plus gros pays producteurs sont les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, l'Egypte et l'Afrique du sud. Ces chiffres montrent que le marché du

coton OGM gagne du terrain et il sera difficile pour les pays comme le Burkina Faso, de rester en marge de cette nouvelle initiative, étant donné que la filière, hormis les effets pervers des subventions, est confrontée à la faible productivité des sols, la cherté des intrants et le coût des insecticides etc. Les autorités du Burkina Faso ont décidé de desservir à travers l'extension possible du coton OGM dans le pays la campagne prochaine en 2008-2009 si toutefois, les résultats sont concluants. Maintenant, aura-t-il l'impact réellement souhaité ? Sera-t-il en réalité économiquement rentable pour le producteur ? Quelles seront ces conséquences environnementales à long terme ? Pourra t-on revenir sur le coton classique après des années en coton OGM ? Autant de questions qui se posent au plan local, voire mondial, même s'il est vrai que le marché existe et occupe une place importante.

En dehors des initiatives, l'option pour le long terme serait de créer de « la valeur ajoutée » pour le coton Burkinabé et plus généralement, celui de l'Afrique (Goreux, 2003b). Pour cela, le développement d'une industrie textile de qualité est une solution. Mais compte tenu de la réalité économique du Burkina et des autres pays de la sous région, seule une mise en commun des moyens peut être très avantageuse pour le Burkina. C'est ainsi qu'il faut saluer à sa juste valeur le projet d'industrie textile annoncée par le Premier Ministre burkinabé, Tertius Zongo, dans son discours de politique générale où il informe le peuple de la création d'une industrie textile commune Burkina Faso-Mali, qui sera basée à Bamako, au Mali (Zongo, 2007). Mais à court terme, l'une des options pour les producteurs africains et plus spécifiquement ceux du Burkina Faso, c'est de chercher à « augmenter les rendements du coton et/ou de réduire les coûts des intrants coton ». Dans ces conditions, il faut soit développer un coton plus durable à grande échelle, visant donc un marché de masse (CmiA et BCI). Soit il faut développer davantage et de façon plus professionnelle le coton bio équitable qui semble prometteur et qui a fait quand même ses preuves en quatre ans.

Quelque soit l'option choisie, le marketing et l'analyse du profil de consommateur et du marché sont des éléments à étudier en profondeur. Mais pour le coton bio équitable, il faut que cela s'accompagne d'une stratégie de marketing bien élaborée et adaptée en direction du consommateur. Par contre, pour le CmiA et le BCI, la stratégie peut porter d'abord sur l'adoption même de l'initiative, car il faut savoir qu'au Burkina, les quantités d'intrants sont quand même relativement faibles et correspondent quasiment aux normes de ces initiatives (annexe 5d) d'une part, et d'autre part, ces initiatives, n'ayant pas de « prime économique », il faut vraiment trouver ce qu'il faut pour motiver le producteur.

Dans ce marketing, la notion de qualité du coton peut occuper une place de choix. En effet, l'amélioration de la qualité (comme L8-F8), en réduisant la présence des polypropylènes, et le marketing, seront à court, moyen et long terme des éléments capitaux et déterminants pour assurer, voire garantir un coton durable au Burkina Faso, et part conséquent une part de marché stable et croissante. Dès lors il faut une traçabilité totale du coton produit à la longue par les différentes initiatives, ce qui permet de garantir aux consommateurs que le coton, qui contribue d'une manière ou d'une autre à sa promotion, est différent du coton classique. Mais il ne faut pas que par exemple, le coton durable inspiré du CmiA et du BCI, soit beaucoup plus cher que le coton conventionnel classique. Tous les coûts supplémentaires sont à faire compenser par l'optimisation de la filière d'approvisionnement, par un accroissement de l'efficacité grâce à une meilleure logistique, par une amélioration de la qualité, etc. (Ton, 2005).

Partie V : Analyse comparative des différentes initiatives

Dans cette partie, quelques éléments seront présentés pour montrer la différence entre les différentes initiatives mentionnées précédemment. En rappel, au Burkina Faso, nous avons deux types d'initiatives. D'une part, nous avons celles qui sont déjà effectives : il s'agit du coton bio équitable, du coton équitable, les marques L8-F8. D'autre part, il y a aussi celles qui sont en cours d'effectivité et/ou d'élaboration : ce sont le *Cotton made in Africa* (CmiA) et le *Better Cotton Initiative* (BCI). Dans la suite de la présentation, nous allons considérer le coton Bt comme étant une « technologie nouvelle effective » au Burkina Faso, dans la mesure où depuis quatre ans les expériences en « milieu contrôlé » ont déjà eu lieu et en 2007-2008, elles sont faites en « milieu réel ou milieu paysan ». Ces éléments d'analyse comparative porteront essentiellement sur :

- ❑ la durabilité des systèmes de production cotonnière de manière générale, en montrant l'apport de ces différents types de coton sur la problématique de la production durable du coton au Burkina Faso ;
- ❑ l'analyse économique des différentes initiatives (revenu brut et net, valeur ajoutée, marchés etc.) ;
- ❑ quelques critères de performances identifiés (pour voir quel type de coton répond le mieux à tel ou tel critère) et une comparaison générale entre les initiatives en cours et celles effectives.

I. Analyse de la durabilité du système de production des initiatives

1. La recherche et la production durable de coton

Le but de cette présentation est tout juste de donner une idée pour montrer comment, en partant des données locales de production (problématique de l'utilisation de la fumure organique et minérale), ces initiatives peuvent s'insérer facilement dans le dispositif de production traditionnelle du producteur burkinabé.

L'Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA) du Burkina Faso, et plus particulièrement le programme coton a, au cours de la campagne de recherche 2005-2006 (à l'instar de nombreuses campagnes antérieures) réalisé des activités dont les résultats sont intéressants, mais il reste à les vulgariser « plus » au niveau des producteurs. Dans leur rapport d'activités, Koulibaly et Traoré (2006) ont conduit des essais pour :

- une étude de l'amélioration des techniques de lutte contre les mauvaises herbes,
- une étude des techniques de mise en place rapide des cultures,
- une mise au point de nouvelles formules d'engrais,
- une mise au point de formules de fumures organo-minérales et de techniques culturales appropriées pour le maintien de la fertilité des sols. Au cours de cette étude, ils ont aussi abordé les questions relatives à l'utilisation de la fumure organique et minérale par les producteurs (Koulibaly et Traoré, 2007).

La diffusion plus large de ces acquis de recherche sera un des aspects dont il faut tenir compte pour la production durable du coton au Burkina Faso. Quelque soit le type de coton qui est ou sera mis en œuvre, l'exploitation des données de la recherche, tant sur le conventionnel que sur le bio est très importante et permettra sans doute aux promoteurs des initiatives pour mieux comprendre le milieu paysan en matière de développement d'un mode de production durable. Ces résultats peuvent même être exploités à des fins de marketing.

La problématique de la fumure

Nous évoquerons principalement le problème des engrais (minéraux et organiques) et ferons des propositions et/ou alternatives, parce qu'quoiqu'on dise, la production du coton (selon le type) est intimement liée aux engrais minéraux et organiques. L'identification des contraintes respectives peut permettre de mieux solutionner le problème et surtout pour que les initiatives en cours puissent mieux s'insérer et atteindre leur objectif respectif. Les informations ci-après concernant ces deux types de fumures émanent du rapport d'activités de l'INERA/Programme coton (2006), notamment la partie faite par Kouliby et Traoré (2006).

De nos jours, les producteurs ont accès à la **fumure minérale** grâce au crédit intrants facilité par les sociétés cotonnières et l'UNPC-B. D'après les études de Kouliby et Traoré (2006), on constate un sous dosage des engrais et souvent des retards d'épandage au niveau du coton conventionnel, équitable etc. En fait, les paysans essaient de minimiser les risques économiques en s'endettant le moins possible. Les retards d'épandage s'expliquent par le fait que le paysan diversifie au maximum les cultures et ne disposent plus de suffisamment de temps pour conduire correctement toutes les opérations culturales. Cette diversification répond à un choix stratégique pour se prémunir des risques pouvant provenir d'éventuelles perturbations pluviométriques ou de toutes autres contraintes qui pourraient affecter les récoltes. Souvent les quantités d'engrais pris pour amender le cotonnier sont réparties entre ce dernier et certaines céréales, comme le maïs. Ainsi, les doses requises pour l'obtention de meilleurs rendements coton ne sont pas respectées. Evidemment, ces pratiques ont une incidence sur l'efficacité de la technique en question.

Concernant la **fumure organique**, les paysans évoquent la fertilité des sols comme un facteur limitant la production et la productivité des sols, mais les niveaux d'adhésion à la fumure organique semblent indiquer des blocages (Kouliby et Traoré, 2006). L'exemple typique est celui des fosses fumières lancé au Burkina Faso. En effet, malgré l'appel du Ministère de l'Agriculture en 2004 (opération 50 000 fosses fumières), les campagnes de sensibilisation etc., l'opération n'a pas été suivie. Une enquête effectuée par Traoré Namono (2005) cité par Kouliby et Traoré (2006) sur 140 paysans à l'ouest, montre que la moitié possède une fosse fumière, mais très peu sont opérationnelles.

L'une des contraintes à l'utilisation de la fumure organique (fumier de bovins, d'ovins, caprins, composte etc.) est sa disponibilité en quantité et en qualité, par ailleurs, se pose le problème du transport au champ (problème d'équipement) et à l'accès à l'eau (nécessaire pour le compostage surtout). Certains producteurs évoquent aussi la non-maîtrise des techniques de production, le manque de temps, l'insécurité foncière et souvent même l'intérêt non perçu de la fosse (Kouliby et Traoré, 2006). De manière globale les raisons qui justifient l'attitude du paysan sont liées en partie à la grande difficulté pour eux d'accéder et de contrôler les ressources productives (équipement, main-d'œuvre, foncier). Celles-ci n'étant pas garanties, ce dernier développe une « stratégie équilibrée » traduite à travers les choix et arbitrages qu'ils font (Kouliby et Traoré, 2006).

Selon les paysans, l'utilisation des fosses fumières et de la fumure organique est limitée par les problèmes d'équipements et de coûts de production. Pourtant, on constate dans les exploitations équipées les mêmes pratiques de sous dosage ou l'absence de fumure organique (Kouliby et Traoré, 2006). Afin de lever les contraintes principales qui limitent l'utilisation de la fumure organique, des mesures d'accompagnement facilitant l'accès au crédit et à l'équipement, et une sécurisation du foncier²⁰ s'avèrent nécessaires. Aussi, l'utilisation d'un activateur de compost (Compost Plus), développé par Green Cross, peut constituer une solution au problème d'eau, de temps et de qualité de compost sus mentionnés. En effet, avec cet activateur, le temps de compostage passe de 6 mois à deux mois (annexe 9). En résumé, il faut d'une manière générale réadapter les ITK, et/ou insister sur leur respect tout au long de la campagne culturale. Ces contraintes doivent donc être prises en compte dans les initiatives à venir, voire même réadapter celles existantes en tenant compte de ces contraintes majeures mentionnées par l'INERA et plus particulièrement le programme coton.

²⁰ Au Burkina Faso, la loi sur la sécurisation foncière a été déjà votée

2. Aperçu sur les itinéraires techniques (ITK)

Au Burkina Faso, les ITK du coton sont pour la plupart identiques pour toutes les initiatives. Elles sont basées sur les recommandations de l'Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA/Programme Coton). Les différences pour l'essentiel résident dans les quantités et types d'engrais à apporter (ou pas) et aussi la quantité et les types de pesticides/herbicides à apporter (ou pas). Une analyse des différentes initiatives de coton permet de dégager les tendances (en groupe) suivantes :

- ✓ **Premier groupe** : celles qui interdisent toute utilisation de produits (intrants) chimiques de synthèse pour accroître d'une manière ou d'une autre la productivité des sols et par conséquent de la culture. Ces initiatives sont donc basées sur l'apport « unique » de matière organique au niveau des cultures et le traitement contre les ravageurs se fait avec des produits naturel et/ou bio (neem, batik etc.). A cette manière de produire, se sont ajoutés les principes du commerce équitable. Dans ce groupe, nous avons **le coton bio équitable**.
- ✓ **Deuxième groupe** : les initiatives qui tout en prônant la réduction des quantités de produits chimiques à injecter dans le sol, recommandent d'utiliser de plus en plus de la matière organique dans les champs de coton. En d'autres termes, il s'agit de faire de bonnes combinaisons entre les doses d'engrais chimiques et de fumure organique. Quant à la lutte contre les ravageurs, c'est la même recommandation et d'aucun parle même de faire des traitements à seuil etc., et certains produits chimiques sont interdits, (car toxiques) et/ou certifiés qu'ils ne présentent pas de danger pour l'homme et l'environnement. On y retrouve : **le coton équitable, le Cotton made in Africa (CmiA) et le Better Cotton Initiative (BCI)**.
- ✓ **Troisième groupe** : celles dont les ITK sont identiques au coton conventionnel, actuellement recommandée par la recherche, seulement, un accent particulier est mis sur le mode d'obtention d'une « fibre propre » exempt de débris végétaux, de miellats et de polypropylène. Ce groupe est basé sur la qualité de la fibre qui est formé par les marques de Dagric, que sont **L8-F8**.
- ✓ **Quatrième groupe** : les types de coton où lors de la production, on réduit considérablement les quantités d'insecticides (INERA 2007 cité par Sere *et al.*, 2007) et on augmente les rendements culturels d'après les premiers résultats de l'INERA. Dans ce groupe, la réduction de la quantité d'insecticides vient du fait que c'est « la variété » elle-même qui se protège, du coup, le nombre de traitement passe de 6 à 2. Mais seulement les effets sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine à long terme sont méconnus. **Le coton Bt** constitue ce groupe.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les impacts comparatifs des initiatives effectives au Burkina Faso sur un certain nombre de critères liés au mode de production et aux effets sur l'environnement de façon globale (Tableau 20). Une étude sur l'impact environnemental des initiatives permettra de mieux apprécier leur contribution (positive ou négative) sur l'environnement. Nous n'y avons pas fait figurer le BCI et le CmiA, car, n'étant pas effective au Burkina Faso, il est difficile d'apprécier leurs effets, contrairement aux autres cotons, où nous nous sommes basés sur les données de leurs promoteurs respectifs.

Tableau 20 : Impacts des initiatives de coton effectives au Burkina Faso

	Eléments de comparaison	Coton conventionnel, et L8-F8 Coton équitable	Coton Bt*	Coton biologique et Coton bio équitable
ENVIRONNEMENT	Système de production (SP)	Néfastes sur l'environnement	Néfaste sur l'environnement et sur les ressources phytogénétiques	Préservation et restauration de l'environnement
	Impact du SP sur le sol	Appauvrissement et acidification des sols : après 3 ans et de culture continue	Appauvrissement et acidification des sols et modification de la biodiversité pédofaunique	Amélioration de la fertilité des sols et de sa biodiversité
	Risque du SP sur la santé	Risque élevé sur la santé des producteurs	Risque moins élevé sur la santé des producteurs	Peu de risque sur la santé des producteurs
	Types d'intrants utilisés	Chimiques (pesticides et engrais)	Chimiques (pesticides et engrais)	Naturel (fumier, compost etc.) et autres produits chimiques bio
	Impact du SP sur les ravageurs	Destruction des ravageurs mais avec des résistances aux pyréthrinoïdes	Destruction plus efficace des ravageurs et absence de résistances aux pyréthrinoïdes	Equilibre entre les ravageurs et les auxiliaires des cultures
	Nombre de traitements chimiques	Au moins 6 traitements chimiques contre les ravageurs	Deux traitements chimiques	Aucun traitement chimique
	Degré de pollution des nappes	Très fort	Fort	Très peu fort
	Croissance du cotonnier	Rapide	Rapide	Lente
ECONOMIE	Productivité (rendement)/ha	Elevé	Plus élevé	faible
	Coût de production/ha	Plus élevé	Elevé (coût semence élevé)	Moins élevé
	Niveau d'endettement	Plus important/élevé	Important	Moins important/faible
	Contrainte majeure de production	Coût élevé des intrants (engrais et pesticides)	Coût élevé des engrais chimiques et de la semence	Indisponibilité de la matière organique en quantité et en qualité
	Revenu Brut	Important	Plus important	Moins important

Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données INERA, SOFITEX, SOCOMA, Faso coton, Unpc-B/Helvetas, 2004-2007

* : Les informations concernant le coton Bt sont fournies en tenant compte des premiers résultats de l'INERA du Burkina Faso

Une lecture comparative des initiatives, sur ces critères de durabilité écologique montre que, *ceteris paribus* (chacune comparée au coton conventionnel), le coton bio équitable est plus protecteur de l'environnement. Quant aux marques L8-F8 et au coton équitable, d'après les informations recueillies auprès de la SOCOMA (annexe 2b), leur ITK sont très proches de celui du coton conventionnel, par conséquent leurs impacts sont très proches. Le BCI et le CmiA sont certainement entre ces deux catégories concernant ces critères de durabilité écologique que nous avons définis.

De nos jours, avec les objectifs du millénaire et la conjoncture mondiale du secteur cotonnier, la question du coton au Burkina Faso et d'une manière générale en Afrique se pose en ces termes : « Comment peut-on améliorer de façon durable le revenu des populations des régions cotonnières, tout en réduisant les effets négatifs sur l'environnement et cela à un minimum acceptable, voire le gain de revenus décents » ? Au Burkina Faso, comment les initiatives s'inscrivent-elles de façon pratique dans cette dynamique ?

3. Durabilité du coton au Burkina Faso : place des initiatives

Les pays producteurs de coton africain cherchent à améliorer et à stabiliser ce revenu, tout en adoptant des techniques culturales qui portent moins préjudice à l'environnement et en assurent sa sécurité. Au nombre de ces techniques, on peut citer celles qui permettront de maintenir de la fertilité des sols, de lutter contre l'érosion, de réduire la pollution des eaux, etc. En d'autres termes, les concepteurs des nouvelles initiatives effectives ou en projet devront inclure dans leur processus de production des techniques qui s'y prêtent. Certes, cette augmentation sera aussi corrélée aux subventions américaines qui provoquent des distorsions sur le marché. Donc, l'augmentation des revenus peut aussi venir d'une probable suppression de ces subventions, mais force est de constater qu'il s'agit là d'une lutte de longue haleine, et qu'en attendant il faut trouver des alternatives. Ces dernières doivent donc permettre aux producteurs d'être moins dépendants du coût des intrants et du marché, tout en en assurant une production durable du coton, car c'est en ces termes, que se pose le problème du coton de nos jours. A défaut d'une définition exacte du « coton durable », nous pensons que la production du coton durable doit tenir compte :

- ❑ du système de production : il faut des modes et gestion de production qui permettent d'améliorer la fertilité des sols, de lutter contre les ravageurs pour enfin produire du coton de qualité ;
- ❑ des baisses des quantités d'intrants chimiques, donc coût des intrants, et de l'augmentation des rendements pour une meilleure marge chez le producteur ;
- ❑ de la préoccupation sociale des producteurs.

Au Burkina Faso, la production durable du coton se pose en ces termes :

- baisse de la fertilité des sols (pauvreté, dégradation des sols, faiblesse des rendements etc.) et l'obtention d'un coton de plus en plus contaminé, surtout par les polypropylènes,
- problèmes de santé avec la mauvaise manipulation des intrants chimiques (les étiquettes sont en anglais ou en français, or beaucoup ne savent pas bien lire),
- les problèmes économiques (baisse des revenus, baisse des cours du coton etc.) et la décote du coton dû à la contamination par les corps étrangers (débris végétaux et polypropylènes etc.) et souvent les mauvaises conditions de transport.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre chacune des initiatives effectives au Burkina Faso et le coton conventionnel qui sert de référence pour quelques critères de durabilité écologiques du sol au Burkina Faso (Tableau 21). Les appréciations sont faites à partir de la documentation fournie/lue sur chacune d'elles (BCI et CmiA) et sur quelques données issues de la recherche, des sociétés cotonnières, de l'UNPC-B/Helvetas.

Tableau 21 : Comparaison des initiatives par rapport au coton conventionnel selon des critères de durabilité

La lecture du tableau se fait en comparant chaque initiative au coton conventionnel qui sert de référence pour un indicateur donné. Par exemple pour l'indicateur « Acidification du sol », est-ce que le coton bio de par son système de production, entraîne-t-il plus ou moins l'acidification du sol comparativement au coton conventionnel ?

Indicateurs de durabilité		Coton conv	Cot. bio équitable	Cot. équitable	L8-F8	BCI	CmiA	Cot Bt*
	Acidification du sol	REFERENCE	-	≈	≈	-	-	≈
	Productivité par unité de surface		-	≈	≈	???	???	+
	Quantité de pesticides injectée dans les sols		-	≈	≈	-	-	≈
	Accumulation des matières actives dangereuses		-	≈	≈	-	-	?
	Pollution des eaux		-	≈	≈	-	-	?
	Amélioration et restauration de la fertilité		+	≈	≈	+	+	?

Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données INERA, SOFITEX, SOCOMA, Faso coton, Unpc-B/Helvetas, 2004-2007

* : Les informations concernant le coton Bt sont fournies en tenant compte des premiers résultats de l'INERA du Burkina Faso

Légende :

-: Moins

+ : Plus

≈ : Stationnaire

? : Inconnu

A la lecture du tableau, le coton bio équitable, le BCI et le CmiA semblent être les moins nocifs sur le plan pédologique comparativement au coton conventionnel. Mais, les trois comparées, on constate que le coton bio équitable est nettement plus protecteur de l'environnement pédologique. En effet, il faut souligner que le BCI et le CmiA autorisent les engrais minéraux, seulement à des doses raisonnables, contrairement au coton bio équitable qui exclut toute utilisation d'intrants chimiques. Dans notre cas, nous considérons que le coton équitable, dont la production est basée sur des règles d'équité et d'éthique, de démocratie, de transparence dans les organisations etc. et les deux marques L8-F8, sont produits dans les mêmes conditions que le coton conventionnel.

A travers une analyse de l'ensemble de ces initiatives effectives ou en cours au Burkina Faso, d'une manière générale, certaines d'une manière ou d'une autre peuvent voire être des réponses à la question de la **durabilité du coton** Burkinabé. Ainsi, avec ces initiatives, on peut distinguer d'une part, des initiatives qui, tout en prônant la protection de l'environnement, n'ont aucune prime économique (*Better Cotton Initiative*, *Cotton made in Africa* par exemple) et d'autre part, celles qui par contre tout en prônant la protection de l'environnement, octroient des primes économiques aux producteurs et/ou à leurs communautés de base pour la réalisation d'infrastructures sociales (Coton bio équitable, coton équitable).

Mais pour revenir à la question de la durabilité de manière générale et de répondre à cette question, l'une des alternatives qui permet d'accroître le revenu du producteur est l'accroissement de la productivité à l'hectare. Ainsi, pour cela, il faut pouvoir réduire les quantités d'intrants apportées (donc, baisse des coûts d'intrants), ce qui peut à la longue générer des revenus plus élevés même si on note une baisse de rendement. L'adoption de ces itinéraires techniques permet aussi une bonne durabilité écologique. Le producteur sait que lorsqu'il a de meilleurs rendements, avec par exemple des rotations, il n'a plus besoin de défricher (donc baisse de la pression sur les essences végétales). De plus, le fait de pouvoir réduire ces quantités d'intrants permet non seulement de réduire la pollution environnementale, mais aussi expose moins le producteur au risque de manipulation des pesticides et autres insecticides.

Aussi, la durabilité de la production cotonnière doit tenir compte aussi de la qualité. Les systèmes de production plus durables doivent donc en même temps préserver la qualité du coton. En effet, plus la qualité du coton durable est élevée, plus les détaillants et les filatures auront envie de l'acheter, et plus le prix qu'ils seront disposés à payer sera élevé. Il faut améliorer cette qualité et assurer cette garantie de qualité. L'une des initiatives qui en fait constitue même une stratégie, est les marques L8-F8, lancées par Dagris et la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) au Burkina Faso. La grande différence de ces deux marques d'avec les autres réside dans le soin (amélioration des méthodes de récoltes, de stockage et d'égrenage avec l'engagement de la société) accordé au coton produit afin d'éliminer les polypropylènes, qui constitue une des raisons de la décote du coton africain. Cette stratégie est à ces débuts et les premiers résultats étant encourageants, il sera intéressant que l'expérience soit partagée par tous. A l'heure actuelle, il est très difficile de mesurer l'impact réel de ces initiatives, surtout que par exemple le CmiA et le BCI, ne sont pas encore effectifs. Quant au coton bio et au coton équitable, ils sont respectivement à leur 4^{ème} et 3^{ème} année de production. Leur contribution effective au développement d'une production durable de coton est encore inconnue. Le travail entrepris par l'Université de Wageningen dans le cadre de l'initiative « *Cotton made in Africa* » pourrait constituer un point de départ adéquat (annexe 7).

Pour le moment, il faut souligner que ces initiatives arrivent à point nommé dans un contexte assez difficile pour les producteurs de coton. Chaque initiative a un potentiel, a des opportunités qu'il faut exploiter et profiter des créneaux. Mais nous pensons que le marketing doit être un des moyens pour arriver à jouer pleinement un rôle de choix au Burkina Faso.

De nombreux auteurs, dont Ton (2006) et Reinier (2006), d'après une étude FAO/PNUE, en parlant de la durabilité du coton suggèrent d'adopter d'une part une « stratégie liée à l'application et au développement de la Gestion Intégrée de la Production et des Prédateurs (GIPD) et, à moyen terme, des Bonnes pratiques Agricoles (BPA) qui sont déjà en cours d'expérimentation au Burkina Faso (ou de systèmes équivalents) ». D'après lui, ces derniers semblent être « celles potentiellement adaptées pour une production durable du coton au Burkina ». D'autre part, il faut adopter une stratégie liée à un développement plus poussé du marché du coton biologique (Ton, 2006). Ceci est d'autant plus motivant

qu'il existe un marché de coton bio équitable qui se développe, seulement, il faut professionnaliser les pratiques. En plus de la qualité « biologique », la certification « commerce équitable » pourrait rendre ce coton plus attractif sur le marché de la consommation (Ton, 2006). Ces résultats de Ton (2006) corroborent le rôle majeur que peuvent jouer ces initiatives au Burkina Faso. Pour peu que la GIPD et les BPA soit par exemple, des options pour leurs promotions. Le BCI (en cours d'élaboration) peut, par exemple, s'en inspirer et le CmiA, peut l'intégrer dans son approche au Burkina Faso.

Les modes de productions d'une manière générale suivent les mêmes ITK, exceptées à des différences de présence ou pas d'engrais minéraux (avec variation des doses). Dans ces conditions, il est souvent difficile d'apprécier les éléments de dichotomie entre initiatives. Par exemple, le coton bio interdit les intrants chimiques alors que quasiment toutes les autres initiatives l'autorisent, mais tout en recommandant de réduire les quantités. Or, il existe de nombreux autres aspects sur lesquels l'on peut prendre en compte pour mieux comprendre chaque initiative. Ainsi, dans la partie qui suit, nous allons faire une comparaison (synthèse d'initiatives) entre quatre initiatives, dont deux en cours.

4. Analyse comparative entre *Better Cotton Initiative* – *Cotton made in Africa* – Coton Biologique – Coton Equitable

Le tableau 22 ci-dessous compare d'une part, le *Better Cotton Initiative* et *Cotton made in Africa* et d'autre part le coton biologique et le coton équitable. Le BCI et le CmiA, n'étant pas effectifs au Burkina Faso, nous nous sommes basés sur les données fournies par les promoteurs de ces initiatives et aussi avec de la recherche. Quant aux informations relatives sur le coton biologique et le coton équitable, elles ont été fournies par l'UNPC-B, Helvetas et SOCOMA. A travers cette lecture, on compare de même les quatre types de coton. Notre comparaison est présentée sous forme de « points communs » et de « points de différence ». Et dans chaque point, un certain nombre de critères est défini pour apprécier les différences fondamentales entre chaque initiative.

Maintenant, il se trouve qu'au Burkina Faso, l'UNPC-B est passée à la production du coton bio équitable. De façon pratique, il s'agit du coton fait selon les exigences de production du coton biologique et selon celles du coton équitable (relative surtout aux organisations de groupement de producteurs), ce qui explique pourquoi nous n'avons pas mentionné le coton bio équitable dans cette partie.

Dans cette comparaison, L8-F8 n'apparaissent pas, tout simplement parce que ces deux marques sont produites quasiment dans les mêmes conditions et mêmes exigences que le coton conventionnel. La grande différence, comme d'ailleurs avec les autres initiatives, réside dans le « mode de récolte » du coton pour réduire, voire éliminer les polypropylènes et autres débris végétaux du coton graine. Mais néanmoins, il faut savoir qu'il s'agit de « deux marques » déposées de Dagrif S.A à la Socoma, qui pour le moment sont à leur début au Burkina Faso. En fait, il faut voir dans ces deux marques, une « stratégie commerciale » pour vendre un coton fibre de qualité, et par conséquent un meilleur prix d'achat au niveau du producteur. Ce coton de qualité sera une stratégie payante à long terme

Cette comparaison faite, nous ferons maintenant une analyse comparée de la rentabilité économique des différentes initiatives effectives au Burkina Faso. L'objet de cette partie économique, c'est tout simplement d'apprécier, à partir d'études de l'INERA (Programme Coton/INERA., 2006) et des estimations, les coûts de production, le revenu etc. du producteur selon les types de coton. Ceci afin de mieux éclairer les acteurs sur le volet économique des initiatives.

Tableau 22 : Comparaison du *Better Cotton Initiative* – *Cotton made in Africa* – Coton bio biologique – Coton équitable

Critères	<i>Better Cotton Initiative</i> (BCI)	<i>Cotton made in Africa</i> (CmiA)	Coton Biologique (Cot Bio)	Coton équitable (Cot Eq)
En commun	Absence de prime économique		Existence d'une prime économique (prime bio et prime équitable) Prix d'achat garanti aux producteurs	
	Vise un coton de masse pour un marché de masse		Coton certifié visant un marché de niche	
	OGM tolérés		Absence d'OGM	
Lieu de promotion	BCI = initiative à vocation mondiale et est en cours au Brésil, Inde, Pakistan et l'Afrique de l'Ouest	CmiA = initiative pays et effective au Bénin, en Zambie. En cours au Burkina Faso	Cot Bio = initiative pays et effective en Afrique au Burkina, Bénin, Sénégal, Mali	Cot Eq = initiative pays lancée par Max Havelaar et effective au Burkina Faso, Sénégal et Mali
Promoteur dans la zone	BCI en Afrique de l'ouest sera piloté par l'AProCA	CmiA est fait à travers des sociétés cotonnières (Faso Coton au Burkina Faso)	Au Burkina Faso, il est exécuté par l'UNPC-B en collaboration avec Helvetas	Au Burkina Faso, il est produit par une société cotonnière (Socoma).
Domaine dans le pays	BCI se limite aux activités de production, en particulier à leur renforcement	CmiA établit un partenariat entre producteurs et sociétés utilisant cette fibre africaine	Cot Bio = renvoie à un concept de « nouvelles techniques culturelles »	Cot Eq = renvoie à une nouvelle manière de faire le commerce du coton
Label	BCI ne vise pas de labellisation et de certification	CmiA vise un label « Coton africain »	Existence d'un Label « Coton biologique » certifiée par Ecocert International.	Existence d'un Label « Coton équitable » certifiée par FLO-cert
	-	Ce label sera unique	Existence de plusieurs types de labels bio pour le coton dans le monde	Existence d'un seul label équitable pour le coton et d'une charte de qualité
Primes au Label	Absente	Absente pour le moment	Prime économique « bio » de 34 fcfa/kg pour le producteur	Prime « équitable sociale » de 34fcfa/kg (0,05€) pour la communauté

Critères	Better Cotton Initiative (BCI)	Cotton made in Africa (CmiA)	Coton Biologique (Cot. Bio)	Coton équitable (Cot. Eq)
OGM et Utilisation des Intrants chimiques	- BCI est technologiquement neutre, donc accepte les OGM - Usage des intrants chimique/organique à définir en terme de doses etc.	- Dans CmiA, il est dit : « la culture/vente d'OGM ne soit pas une entrave à ceux qui font du coton non OGM » - Utilisation des intrants chimiques (en respectant des principes établis) en combinant avec la fumure organique	Interdiction stricte d'utiliser les intrants chimiques de synthèses néfastes à l'environnement et à la santé humaine	Au niveau du Cot eq, il y a un règlement sur les produits phytosanitaires et les engrais qui peuvent être utilisés (128 produits interdits pas les standards internationaux)
Exigences sociales	BCI fera la promotion du travail des enfants adapté au contexte africain où la participation des enfants aux travaux agricoles participe de l'éducation en milieu rural	Dans le CmiA, le travail des enfants est interdit comme le stipule les règles de l'OIT - avoir au moins un taux d'enfants alphabétisés ; -Existence d'un programme de prévention et sensibilisation VIH/SIDA	Respect de certains principes de justice sociale (non discrimination, accès des enfants à l'éducation, respect des droits de l'homme, établissement d'une politique sociale au-delà de 10 employés, etc)	Basée sur des règles démocratiques et participatives dans les groupements, transparence dans la gestion, non discrimination, interdiction du travail des enfants et présence de femmes au sein des organisations, etc.
Crédit et financement des producteurs	BCI travaillera à faciliter l'accès aux mécanismes de financement (ex réduction du taux d'intérêt des prêts)	Les producteurs ont le choix entre plusieurs acheteurs assurant des préfinancements	UNPC-B/Helvetas facilite l'octroi de crédit équipement en négociant avec le Réseau des caisses populaires	Les producteurs peuvent bénéficier de 60% de la valeur marchande du contrat pour préfinancer l'activité de la saison
Promotion du coton	Il appartient aux producteurs de faire la promotion de leur coton	Les concepteurs du CmiA font la promotion du coton pour les producteurs	L'UNPC-B avec Helvetas et partenaires s'occupent de la promotion du coton biologique	Max Havelaar et ses partenaires vont promouvoir ce coton équitable

Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données INERA, SOFITEX, SOCOMA, Faso coton, Unpc-B/Helvetas, 2004-2007 et des documents sources de BCI et CmiA

II. Analyse économique des différents types de coton au Burkina Faso : estimation des coûts d'exploitation

Cette analyse s'inspire des études faites par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) du Burkina Faso (Programme Coton/INERA, 2006). Les résultats ont été obtenus à partir d'un suivi parcellaire de cent (100) producteurs choisis de façon aléatoires dans les quatre zones de production (cf carte 3 p 94: Tiéfora, Dano, Fada et Pô). Dans le rapport, l'étude a concerné le coton conventionnel et le coton biologique, dans le but de les comparer en termes économiques. Par la suite, nous avons fait des estimations pour ce qui concerne le coton équitable, les marques L8-F8, le coton biologique et équitable et le coton Bt. Nos estimations ont ensuite été soumises et validées par le service agro économique du programme coton de l'INERA.

Les données de base suivantes ont été considérées pour le besoin de l'analyse :

- ❑ Le prix d'achat du coton graine est fixé à 272 FCFA/kg (0,41€) pour le coton bio équitable et 238fcfa/kg (0,36€) pour le coton équitable. Quant au coton conventionnel, le prix considéré est de 145 fcfa/kg (0,22€) ;
- ❑ Les quantités d'intrants correspondent à celles réellement utilisées par les producteurs.
- ❑ Le prix de la semence est de 70 FCFA/Kg (0,11€) pour la delintée et de 30 FCFA/kg (0,046€) pour la vêtue
- ❑ Le prix de la fumure organique et des amandes de neem (*Azadirachta indica*) est respectivement de 10 fcfa/kg (0,015€) et 275 fcfa/kg (0,42€).
- ❑ Les coûts de transport de fumier sont calculés sur la base des données des travaux de Starkey et al.(2002) cité par Programme Coton/INERA (2006), qui estime que le transport de 1,050 tonne nécessite environ 12 jours de travail. Ainsi, la quantité de fumier transportée par jour par personne est estimée à 87,5 kg. Quant à la journée de travail, elle est valorisée à 750 fcfa (1,14€) (Programme Coton/INERA, 2006).

La comparaison se fera sur la base des indicateurs économiques suivants : la valeur ajoutée, le revenu net et le revenu net d'exploitation par kilogramme de coton graine.

1. Evaluation des coûts de production

La main-d'œuvre

La main-d'œuvre couvre l'ensemble des opérations culturales et la récolte. Le tableau ci-dessous montre de manière synthétique les différentes composantes entrant dans le calcul des dépenses inhérentes aux opérations culturales et à la récolte (Tableau 23). Le coton biologique et équitable (coton bio équitable), comparativement au coton conventionnel, est plus exigeant en main-d'œuvre, notamment avec environ ¼ du montant total pour l'épandage de la fumure (5000 fcfa, soit 8€) pour le conventionnel contre 20571 fcfa (31€) pour le bio équitable). Ainsi, la valeur de la main-d'œuvre est estimée à 82 250 fcfa/kg (125€) pour le coton conventionnel, contre 93 596fcfa/kg (142€) pour le coton bio équitable, soit environ une augmentation de 14%. En valorisant la journée de travail à 750 FCFA (1,14€), le coton bio équitable exige 125 Hommes-jours en moyenne contre 110 hommes jours pour le conventionnel.

Tableau 23: Evaluation de la main-d'oeuvre pour les types de coton au Burkina Faso en 2006-2007

Opérations culturales	Coton conventionnel Coton équitable et L8 - F8 en FCFA/ha (€)	Coton bio équitable en FCFA/ha (€)	Coton transgénique ou coton Bt* en FCFA/ha (€)
Epandage fumure organique	0	20 571 (31)	
Labour	15 000 (23)	15 000 (23)	15 000 (23)
Semis	5 000 (8)	5 000 (8)	5 000 (8)
Sarclage	10 000 (15)	20 000 (30)	10 000 (15)
Buttage	10 000 (15)	10 000 (15)	10 000 (15)
Arrachage herbes	5 000 (8)	5 000 (8)	5 000 (8)
Arrachage tiges cotonnières	5 000 (8)	5 000 (8)	5 000 (8)
Epandage engrais	5 000 (8)	0	5000 (8)
Application herbicide	2 000 (3)	0	2000 (3)
Applications insecticides	2 250 (4)	1 875 (3)	750 (1,1)
Récolte	23 000 (35)	11 150 (17)	27000 (41)
Total	82250 (125)	93596 (142)	84750 (129)
En hommes jour	110 (0,17€)	125 (0,19€)	113 (0,17€)

Source : Elaborée par Diallo L, (2008) à partir des données du rapport de l'INERA 2006, de la SOCOMA 2006 et INERA, 2007 cité par Sere et al., (2007).

* : Les informations concernant le coton Bt sont fournies en tenant compte des premiers résultats de l'INERA du Burkina Faso/programme coton

Pour une meilleure lecture et compréhension, signalons qu'il s'agit du calcul de la main-d'œuvre pour **un (1) hectare de coton** d'une part, et d'autre part, que les montants pour chaque type de coton sont indiquées en fcfa (première valeur) et en euro (valeur entre parenthèse). Pour le besoin, et au vu des données, certains cotons ont été regroupés.

En rappel : 1€ = 655,957 FCFA (<http://www.bceao.int>). Mais nous avons utilisé l'approximation de **1€ = 656 FCFA** pour nos calculs.

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Les intrants

Les intrants concernent la semence, les engrais organiques et minéral, les pesticides et bio pesticides. Les intrants sont estimés à 71 597fcfa/kg pour le coton conventionnel et de 28 740fcfa/kg pour le coton biologique, soit une diminution de 60% (Tableau 24). Ainsi, la culture biologique permet une réduction très importante des charges liées aux intrants par rapport au conventionnel.

2. Analyse comptable

Le tableau-ci après présente une estimation des comptes d'exploitation d'un hectare de coton conventionnel, des marques L8-F8, de coton équitable, de coton bio équitable et d'un hectare de coton Bt (**Tableau 24**). En rappel, les données ont été extraites du rapport d'activités de l'INERA (Programme coton/INERA, 2006). Ce sont des estimations réalisées. Aussi, les informations sur le coton Bt, émanent d'une simulation (pas d'études effectuées) faite par les services en charge du programme coton de l'INERA.

Pour un hectare de coton, nous avons considéré que les marques L8-F8 et le coton équitable sont produits dans les mêmes conditions que le coton conventionnel, excepté le prix d'achat du coton équitable estimé à 238 fcfa/kg (0,41€) contre 145 fcfa/kg (0,22€) pour les deux autres cités précédemment en 2007 (coton

conventionnel et marques L8-F8). Pour une meilleure lecture et compréhension, du tableau, les montants pour chaque type de coton sont indiqués en fcfa (première valeur) et en Euro (valeur entre parenthèse).

Pour ce qui concerne le coton Bt, nous avons fait des estimations à l'instar des autres. Seulement pour cette nouvelle technologie, il faut savoir que non seulement il y a des controverses sur son adoption au Burkina Faso, mais, aussi que ces résultats comptables ne sont que faits qu'à partir « **des premiers résultats jugés positifs par la recherche** », car dans le monde des résultats négatifs ont aussi été enregistrés avec le coton OGM (baisse de rendements, endettement des producteurs etc.).

Il ne s'agit donc pas pour nous de prétendre à démontrer la rentabilité du coton Bt par rapport à un autre coton dans cette partie. Le coût de la semence est établi, d'après les responsables du service agroéconomie du programme coton à partir de simulation dont les paramètres de calcul ne sont pas fournis dans ce présent rapport.

Analyse de la valeur ajoutée

L'analyse de l'estimation du compte d'exploitation montre que le coton équitable crée plus de valeur ajoutée que le coton bio équitable, soit respectivement 185 443fcfa (283€) et 108 892fcfa (166€). De manière générale, le coton conventionnel, dans des conditions de prix pareil (145fcfa) produit la plus faible valeur ajoutée, soit 85 003fcfa (130€). Une simulation faite pour un prix d'achat de coton conventionnel (prix en 2005-2006 au Burkina Faso) de 165fcfa (0,25€) montre que le coton conventionnel crée une valeur ajoutée de 106 603fcfa (162€), contre 108 892fcfa (166€) en moyenne pour le coton bio équitable.

Comparativement donc au cas du tableau (prix = 145fcfa), on note une baisse de valeur ajoutée de 21%. En considérant tous les autres facteurs quasi constants, tant que le prix d'achat du coton conventionnel décroît, la création de valeur ajoutée est plus importante pour un producteur de coton bio équitable de nos jours. En associant à une nouvelle façon de produire le coton (coton bio) les principes généraux du coton équitable, le producteur de coton bio équitable se crée plus de valeur ajoutée.

Tableau 24: Estimation du compte d'exploitation d'un hectare de coton grain pour la campagne 2006-2007 au Burkina Faso

Désignation (valeur dans les colonnes en FCFA et (€))	Coton conventionnel (CC)	L8-F8	Coton équitable	Coton bio équitable	Coton Bt
Rendement moyen du coton (kg/ha)	1 080	1 080	1 080	506	1404 (30% CC)
Prix d'achat du coton graine	145 (0,22)	145 (0,22)	238 (0,36)	272 (0,41)	145 (0,22)
(1) Revenu brut (F CFA)	156 600 (239)	156 600 (239)	257 040 (392)	137 632 (210)	203 580 (310)
Semence	1 120 (2)	1 120 (2)	1 120 (2)	1 440 (2)	20 000 (31)
Fumure organique	0	0	0	24 000 (37)	0
Produits bios pesticides +autres	0	0	0	3 300 (5)	0
Insecticide chimique	23 352 (26)	23 352 (26)	23 352 (26)	0	8 874 (14)
Engrais chimique	40 250 (61)	40 250 (61)	40 250 (61)	0	40 250 (61)
herbicide	6 875 (10)	6 875 (10)	6 875 (10)	0	6 875 (10)
(2) Coût des intrants	71 597 (109)	71 597 (109)	71 597 (109)	28 740 (44)	75 999 (116)
<i>Valeur ajoutée (1) – (2)</i>	<i>85 003 (130)</i>	<i>85 003 (130)</i>	<i>185 443 (283)</i>	<i>108 892 (166)</i>	<i>127 581(194)</i>
Opérations culturales	82 250 (125)	82 250 (125)	82 250 (125)	93 596 (143)	84 750 (129)
Dépréciation/amortissement	3 500 (5)	3 500 (5)	3 500 (5)	3 500 (5)	3 500 (5)
(3) Main-d'oeuvre (MO)	85 750 (131)	85 750 (131)	85 750 (131)	97 096 (148)	88 250 (135)
(4) Coût de production total sans valorisation de la MO = (2)	71 597 (109)	71 597 (109)	71 597 (109)	28 740 (44)	75 999 (116)
Coût de revient du kg de coton graine (4)/rendement	66 (0,1)	66 (0,1)	66 (0,1)	57 (0,09)	54 (0,08)

(Suite Tableau 24)

Désignation (valeur dans les colonnes en FCFA et (€))	Coton conventionnel	L8-F8	Coton équitable	Coton bio équitable	Coton Bt
(5) Coût de production total avec valorisation de la MO : (2) + (3)	157 347 (240)	157 347 (240)	157 347 (240)	125 836 (192)	164 249 (251)
<i>Importance de la MO dans ces coûts de production : (3)/(5)*100</i>	<i>54%</i>	<i>54%</i>	<i>54%</i>	<i>77%</i>	<i>54%</i>
<i>Part des intrants dans ces coûts de production : (2)/(5)*100</i>	<i>46%</i>	<i>46%</i>	<i>46%</i>	<i>33%</i>	<i>46%</i>
(6) Revenu net sans valorisation de la MO: (1) – (4)	85 003 (130)	85 003 (130)	185 443 (283)	108 892 (166)	127 581 (194)
(7) Revenu net avec valorisation de la MO : (1) – (5)	-747 (-1,1)	-747 (-1,1)	99 693 (152)	11 796 (18)	39 331 (60)
Revenu net/kg coton graine (sans valorisation de la main-d'oeuvre) : (6)/rendement	79 (0,12)	79 (0,12)	172 (0,26)	215 (0,33)	91 (0,14)
Montant de la prime équitable sociale (34fcfa/kg, soit 0,05€/kg) pour la quantité à l'hectare	-	-	36 720 (56)	17 204 (26)	-

Source : Elaborée par Diallo L, (2008) à partir des données du rapport de l'INERA 2006, de la SOCOMA 2006 et INERA, 2007 cité par Sere et al., (2007).

* : Les informations concernant le coton Bt sont fournies en tenant compte des premiers résultats de l'INERA du Burkina Faso/programme coton

En rappel : 1€ = 656

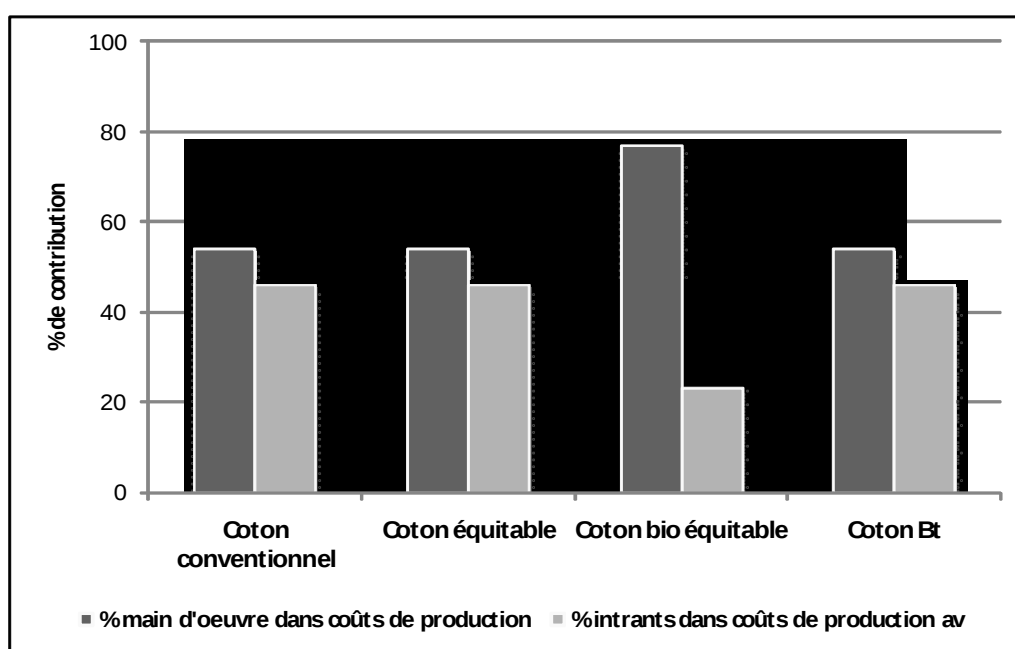
Analyse des facteurs de production

L'analyse des coûts de production (sans valorisation de la main-d'œuvre) montre de manière générale que ce coût est égale aux coûts des intrants quelque soit le type de coton (Tableau 24). Le coton bio équitable a néanmoins les coûts de productions les plus faibles, soit 28 740fcfa/ha (44€) comparativement aux cotons conventionnel, équitable et les marques L8-F8, qui ont des coûts identiques, soit 71 597fcfa/ha (109€). Le coton Bt a le coût de production le plus élevé, soit 75 999fcfa/ha (116€).

Mais en valorisant la main-d'œuvre, le coton bio équitable est le coton exigeant le plus de main-d'œuvre (Figure 30), soit environ 77% des coûts de production. Dans les coûts de production du coton conventionnel, du coton équitable, du coton Bt, cette proportion de main-d'œuvre est de 54% (Figure 30). Cela traduit l'importance du travail manuel au niveau de la production du coton bio équitable. Par exemple, les opérations culturales, tels le sarclage et l'épandage de la fumure organique, sont très déterminants pour l'obtention de meilleurs rendements. Cependant, en considérant les coûts des intrants, le coton bio équitable a les coûts les plus faibles (Figure 30). Ils constituent 23% des coûts de production. Mais, au niveau du coton conventionnel, équitable et Bt, cette proportion est de 46% (Figure 30). Ceci s'explique par le fait que les intrants chimiques sont interdits dans la production de coton bio équitable. En d'autres termes, avec la culture du coton bio équitable, le producteur réduit les dépenses liées à l'achat d'intrant de moitié, soit 23% (46%-23%).

Ces résultats montrent, voire confirment le fait que le coton conventionnel est fortement dépendant des intrants chimiques, donc, nécessite des moyens financiers pour espérer de meilleurs résultats d'une part. D'autre part, ils traduisent l'importance de la main-d'œuvre au niveau du coton bio équitable, notamment le transport et l'épandage de la fumure organique.

Figure 30: Proportion de la main-d'œuvre et des intrants dans les coûts de production



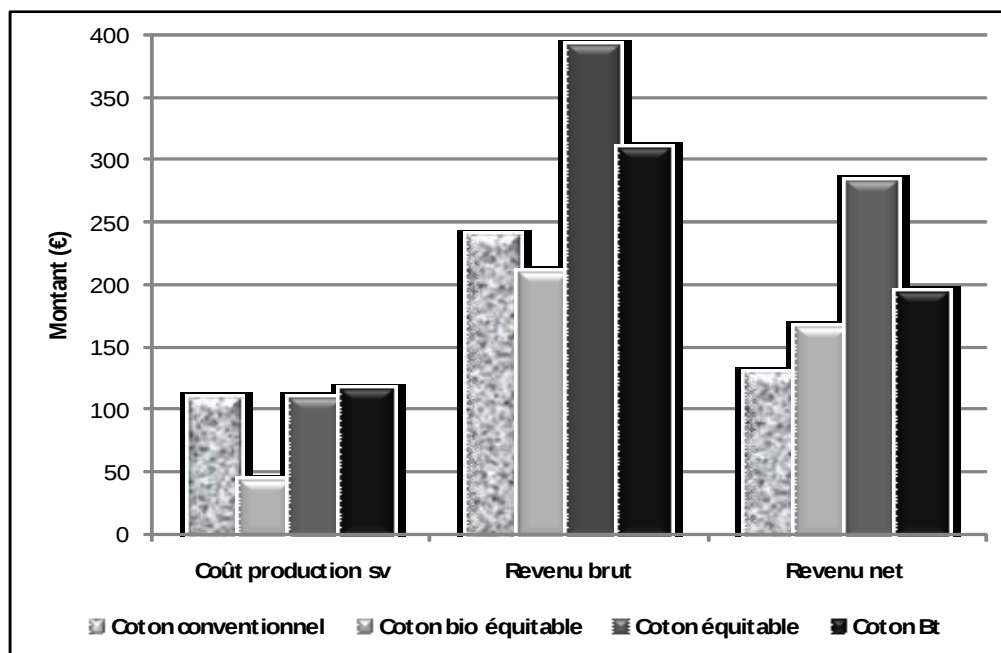
Source : Elaborée par Diallo L., (2008) à partir des données du rapport de l'INERA 2006, de la SOCOMA 2006 et INERA, 2007 cité par Sere et al., (2007).

Analyse des revenus

En rappel, l'analyse relative au coton Bt est fondée sur ces premières expérimentations de l'INERA. Le coton équitable et le conventionnel ont le même coût de production, et légèrement plus important en coton Bt (Tableau 24). En considérant le revenu net sans valorisation de la main-d'œuvre, le coton

équitable semble être l'une des productions les plus rentables, suivi du coton Bt et du coton bio équitable (Figure 31).

Figure 31: Estimation des coûts de production et des revenus des types de coton



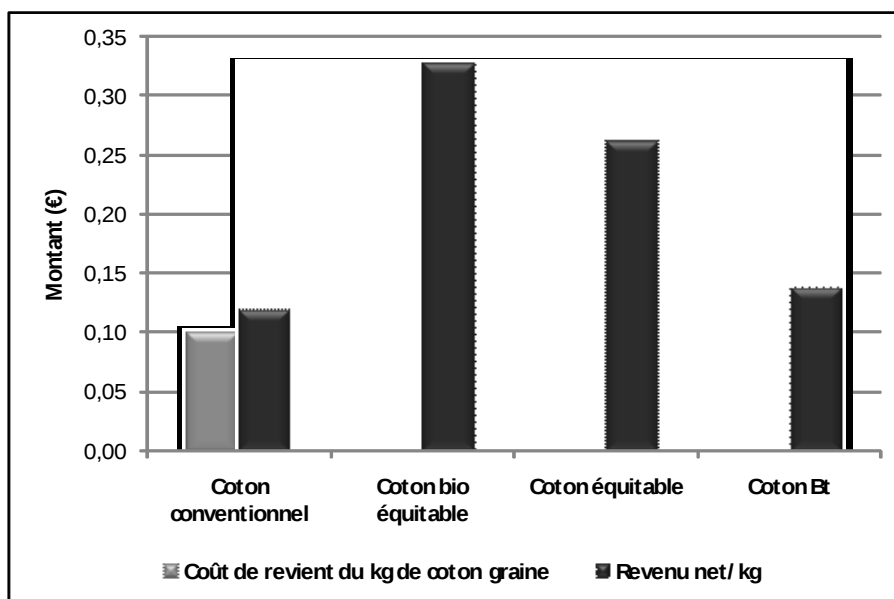
Source : Elaborée par Diallo L, (2008) à partir des données du rapport de l'INERA 2006, de la SOCOMA 2006 et INERA, 2007 cité par Sere et al., (2007).

Le coton équitable procure un revenu net sans valorisation de la main-d'œuvre 185 443fcfa (283€). Quant au coton Bt et le coton bio équitable, ils permettent d'obtenir respectivement 127 581fcfa (251€) et 108 892fcfa (166€).

La grande différence entre les cotons réside le plus souvent au niveau des rendements et des prix d'achat aux producteurs (Tableau 24). Ceci est remarquable et explique en partie la rentabilité du coton équitable. En effet, le coton équitable a le même rendement que le coton conventionnel, seulement, à cause de l'écart du prix d'achat (prix coton équitable – prix coton conventionnel), soit 93fcfa (0,14€), il procure un revenu brut nettement supérieur au coton conventionnel d'une part, et d'autre part, à cause de ce même écart de prix, il procure d'avantage que le coton Bt qui lui a le meilleur rendement comparée aux différentes initiatives effectives au Burkina Faso. Cependant, le coton bio équitable est le mieux payé entre toutes ces initiatives. Seulement, à cause de la faiblesse des rendements, cet avantage de prix d'achat ne se traduit pas en termes de revenu net, en dépit du fait qu'il a les coûts de production les plus faibles.

En rapportant ce revenu au kilogramme de coton, le coton bio équitable a le meilleur revenu net/kg, soit 215fcfa (0,33€) comparativement aux autres cotons et avec un coût de revient du kilogramme de coton de 54fcfa (0,09€) (Figure 32). Le coton bio équitable en termes économiques et par unité (kilogramme), procure donc au producteur un revenu plus élevé et cela à des coûts de production plus faibles.

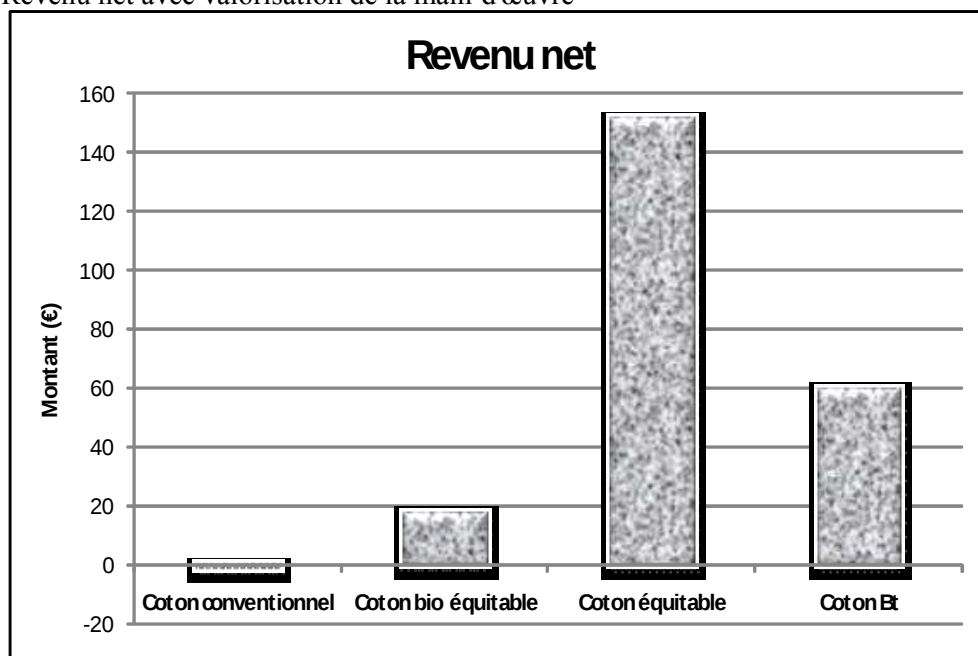
Figure 32: Coût de revient/kg de coton et revenu net/kg des cotons.



Source : Elaborée par Diallo L, (2008) à partir des données du rapport de l'INERA 2006, de la SOCOMA 2006 et INERA, 2007 cité par Sere et al., (2007).

Mais lorsque nous considérons la valorisation de la main-d'œuvre dans l'estimation de ce compte d'exploitation, le coton conventionnel a un revenu net négatif, soit -747fcfa (-1,1€), alors que les autres types de coton ont des valeurs positives, mais inférieures aux valeurs où la main-d'œuvre n'était pas valorisée (Figure 33). Ceci pose du même coup le problème de l'internalisation des coûts dans les calculs de rentabilité des exploitations cotonnières au Burkina Faso.

Figure 33: Revenu net avec valorisation de la main-d'œuvre

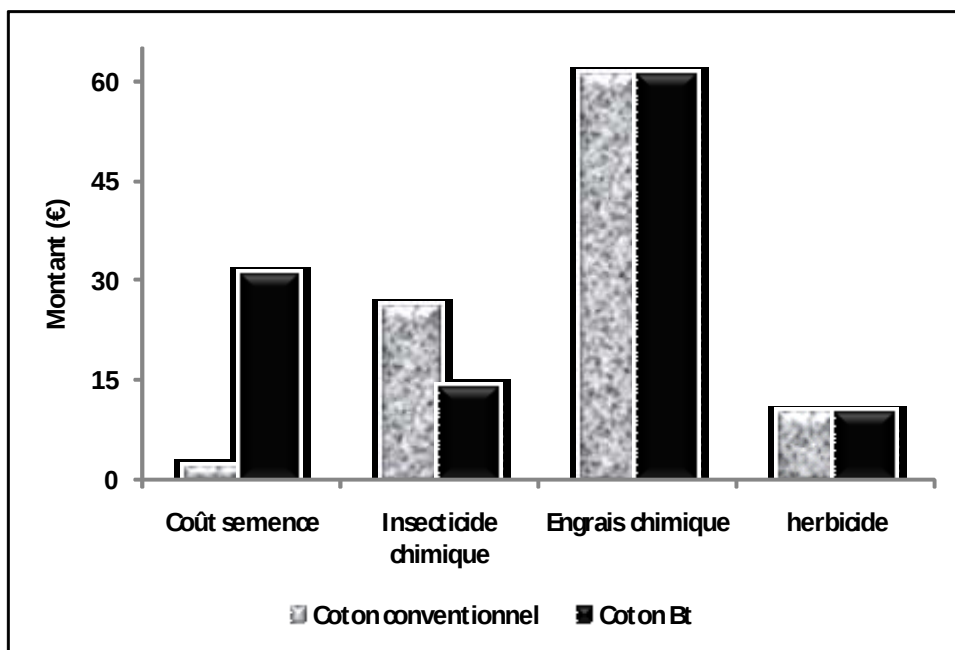


Source : Elaborée par Diallo L, (2008) à partir des données du rapport de l'INERA 2006, de la SOCOMA 2006 et INERA, 2007 cité par Sere et al., (2007).

Analyse de l'apport des intrants entre le coton conventionnel et le coton Bt

De manière générale, les coûts d'intrants sont plus élevés dans la culture du coton Bt que dans le conventionnel (Tableau 24), soit respectivement 75999 fcfa (116€) et 71 597 (109€). Mais leur part dans les coûts de production totale sont sensiblement les mêmes, soit environ 46%. L'analyse de la figure ci-dessous (Figure 34) montre qu'au niveau du coton Bt, l'apport d'engrais chimique est identique, de même que le coût des herbicides apportés.

Figure 34: Comparaison entre le coton conventionnel et le coton Bt



Source : Elaborée par Diallo L, (2008) à partir des données du rapport de l'INERA 2006, de la SOCOMA 2006 et INERA, 2007 cité par Sere et al., (2007).

Cependant, la différence réside au niveau des semences et des insecticides chimiques. Le coton Bt consomme moins d'insecticides chimiques que le conventionnel. Ceci peut s'expliquer donc en partie par les propriétés de cette bactérie *Bacillus Thuringiensis* injectée dans la semence qui lui permettent de lutter contre certains ravageurs, réduisant du même coup la quantité d'insecticides chimiques que l'on devrait normalement apporter (si c'était du coton conventionnel). Ainsi, le coût à l'hectare des insecticides chimiques du coton Bt est estimé à 8 874 fcfa (14€), contre 23 352 fcfa (23€) en coton conventionnel (Figure 34). Ce qui représente une diminution de 57% lorsqu'on passe du coton conventionnel au coton OGM (Tableau 24). Quant au coût de la semence, il est estimé au niveau du coton Bt à 20000 fcfa/ha (30,5€) (d'après les estimations des services agro économiques du programme coton de l'INERA Burkina Faso en 2006-2007) contre 1120 fcfa/ha (1,7€) en coton conventionnel (Tableau 24). Cela constitue une augmentation considérable, car le coût de la semence est multiplié par 18 (coût semence coton Bt/coût semence conventionnel égale 18), lorsqu'on passe du coton conventionnel au coton Bt. Acheté au même prix que le conventionnel, avec l'augmentation des rendements, le producteur de coton Bt compense le coût élevé des intrants par un meilleur revenu brut, soit 203 580 fcfa (310€), contre 156 600 fcfa (239€) pour le coton conventionnel (Tableau 24).

En terme économique, les initiatives telles que le coton équitable et le coton bio équitable procure donc un meilleur revenu aux producteurs. La stratégie de différenciations permet effectivement d'obtenir un prix supérieur à celui du prix d'achat du coton conventionnel. Ces données sur la rentabilité sont des estimations qui ne tiennent pas compte du coût de la certification. En effet, le coton bio équitable et le coton équitable sont certifiés, et le coût de la certification est supporté par le producteur de manière indirecte d'après M. Ouattara, secrétaire général de l'AProCA. Le producteur en payant une partie des

frais de formation pour la production du coton « à certifier », contribue ainsi aux coûts de cette certification, que les sociétés cotonnières répercutent par la suite dans leurs coûts de fibre.

Avec cet état des lieux des différentes initiatives, ces analyses sur la durabilité et sur le compte d'exploitation, certaines initiatives effectives au Burkina Faso peuvent se distinguer comme étant le meilleur coton pour un critère donné dans un domaine précis, comme celui englobant la performance/qualité.

3. Analyse comparée selon des critères de performances/qualités

Il s'agit ici pour nous de faire le point de manière générale sur un certain nombre de performance/qualité et qui peut être spécifique à chaque type de coton. Ceci peut constituer une source rapide pour identifier un coton selon des critères de pertinence-qualité souhaitée par un tiers pour un choix décisif et/ou défini. Le tableau ci-dessous montre cette comparaison entre les types de coton (Tableau 25).

Mais, ce qui est présenté dans le tableau n'est que la résultante d'un classement selon des critères de performances/qualité, choisis de manière aléatoire, où a été retenu la première classe (le meilleur en terme de...). Ce classement s'inspire surtout des données des rapports d'activités des promoteurs respectifs.

Le BCI et le CmiA ne sont pas représentés par manque d'informations assez précises, et aussi du fait qu'elles n'ont pour le moment pas été mises en œuvre au Burkina. Mais, au vu des informations fournies par leurs promoteurs respectifs, nous pensons qu'ils seront proches du coton équitable, à la différence peut-être que le coton équitable interdit clairement l'utilisation des OGM et que leurs modes de production/commercialisation respectifs ne respectent pas les principes du commerce équitable.

Tableau 25 : Classement des cotons en fonction des critères de performances/qualité

Domaines	Critères	Coton Conventi- tionnel	Coton Bt	L8-F8	Coton équitable	Coton bio équitable
Production et environ- nement	Meilleur rendement		xxxxxxxx			
	Plus protectrice de l'environnement					xxxxxxx
	Plus exigeantes en engrais chimique	xxxxxxx				
	Plus exigence en insecticides chimiques	xxxxxxx				
	Nécessitant plus de main- d'œuvre					xxxxxxx
Produc- tion et social	Impliquant plus de femmes					xxxxxxx
	Permettant la construction d'œuvres communautaires				xxxxxxx	xxxxxxx
	Ceux interdisant le travail strict des enfants				xxxxxxxxx	xxxxxxx
	Plus de démocratie dans le GPC				xxxxxxxxx	xxxxxxx
	Plus de justice sociale avec accès des enfants à l'éducation					xxxxxxx
Label et écono-mie	Meilleur prix au label					xxxxxxx
	Possédant une marque			xxxxxxxxx		
	Meilleur revenu/kg coton				xxxxxxxxx	
	Créant plus de valeur ajoutée				xxxxxxxxx	
Qualité de la fibre	Le moins contaminé en polypropylènes			xxxxxxxxx		
	Coton le mieux traité et soigné			xxxxxxxxx		
	Coton fibre emballé dans des toiles en sacs de coton			xxxxxxxxx		

Source : Elaboré par Diallo L, 2008 à partir des données des rapports d'activités 2004-2007 de : UNPC-B/Helvetas SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON.

* : Les informations concernant le coton Bt sont fournies en tenant compte des premiers résultats de l'INERA du Burkina Faso

Conclusion

Le marché du coton africain traverse de nos jours une crise sans précédent et cela à cause notamment des subventions américaines et la dépréciation du dollar par rapport à l'Euro. En effet, les subventions américaines provoquent des distorsions sur le marché international coton, et par conséquent une baisse des cours du coton (Goreux, 2003b). Quant à la dépréciation de l'Euro par rapport au dollar, elle porte préjudice aux producteurs de coton de la zone francophone de l'Afrique de l'Ouest du fait que la monnaie (FCFA) dans cette zone soit liée à l'Euro et que la vente de coton se fait en dollar américain (Fok et Gaborel, 2005). Ces aléas du marché cotonnier entraînent donc une baisse des revenus des producteurs de coton de cette zone de l'Afrique. Les plus grands pays producteurs de coton ouest africain et central, que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad (C4) ont dénoncé les subventions américaines et ont réclamé des compensations économiques (Goreux, 2003a). D'autre part, des politiques de différenciation du coton ont été mises en œuvre dans ces pays pour tenter de lutter contre la baisse des prix à la production.

Au Burkina Faso, deux catégories d'initiatives peuvent être distinguées. Il y a celles qui sont déjà effectives et celle qui sont en projet. Concernant les initiatives effectives, il y a le coton bio équitable, le coton équitable, les marques L8-F8. Dans la catégorie de celle en projet, on trouve le *Cotton made in Africa* (CmiA) et le *Better Cotton Initiative* (BCI). De manière générale, l'objectif à long terme de ces projets est de stimuler la mobilisation des acteurs de la filière du textile et des consommateurs européens etc., pour améliorer les conditions socio-économiques, sanitaires et environnementales de la production du coton en Afrique.

Le coton équitable renvoie à une nouvelle façon de faire le commerce du coton. Cette initiative a été mise en œuvre en 2003 au niveau de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) par Dagrís et Max Havelaar France. Le coton équitable burkinabé est produit selon des standards internationaux (génériques, spécifiques et commerciaux) et sa production est régie par une charte de qualité. Au Burkina Faso, le coton équitable suit des critères spécifiques : coton propre et blanc, sans contamination par les polypropylènes, non collant et plus homogène avec un bon micronaire. Au niveau de la certification, l'accent est mis sur les standards spécifiques et commerciaux pour l'obtention de la certification. En d'autres termes, lors de l'inspection, ce sont les critères de démocratie, de bonne gestion, de non discrimination dans les groupements de producteurs de coton, d'interdiction de travail des enfants dans les champs etc. (énumérés dans ces standards) qui sont pris en compte pour l'obtention de la certification. Ce coton équitable est produit par les groupements de producteurs de coton (GPC) qui respectent les principes de la bonne gouvernance, qui ne font pas de discrimination, respectent les règles de l'OIT (exemple, l'interdiction du travail des enfants), font la promotion des femmes etc. Il se caractérise aussi par l'existence d'un « prix équitable » composé d'un prix minimum garanti, supérieur à celui du marché et d'une prime sociale équitable.

Les cotons L8-F8 sont deux marques de coton lancées en 2006 par Dagrís et SOCOMA. Elles traduisent cette volonté de ces deux acteurs de produire du coton exempt de contaminant (propre, sans débris, sans polypropylènes, non collant etc.). Il s'agit d'une démarche ascendante, l'objectif étant de passer du L8 au F8. Les producteurs engagés dans une telle démarche doivent respecter « 8 engagements ». La grande différence de ces deux marques d'avec les autres réside dans le soin (amélioration des méthodes de récoltes, de stockage et d'égrenage avec l'engagement de la société) accordé au coton produit afin, d'éliminer les polypropylènes, qui constitue une des raisons de la décote du coton africain. L'objectif de la SOCOMA, c'est aussi de pouvoir vendre ces cotons de qualité (L8-F8) à des prix plus élevés que celui du coton conventionnel. Pour le moment, ces marques de coton L8-F8 sont payées au même prix que le coton conventionnel sur le marché national et international. Cependant, à terme et vu la qualité de ce coton, une meilleure rémunération est possible, selon les promoteurs de ces deux marques.

Le coton bio équitable est une initiative qui allie une production de coton biologique pour laquelle il est interdit d'utiliser les intrants chimiques de synthèse, et le respect des standards du commerce du coton

équitable. Au Burkina Faso, l'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC-B) et l'Association suisse pour le développement, Helvetas, sont chargées de la mise en œuvre du programme. Cette initiative permet aux producteurs d'obtenir deux primes économiques (prime bio et prime équitable), et par conséquent d'obtenir un revenu meilleur.

En utilisant une approche basée sur le marché, l'initiative *Cotton made in Africa*, vise à promouvoir la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions sociales dans les pays en développement grâce au soutien de la production durable du coton en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'une initiative en cours d'élaboration qui sera mise en œuvre au niveau de Faso coton, en collaboration avec la coopération allemande au développement et le groupe Otto. Cette initiative se base donc sur l'établissement des relations commerciales de types partenariat public-privé, pour procurer aux producteurs des revenus garantis sur le long terme et payé en moins de quatre semaines. Sa production est basée sur des indicateurs de durabilité sociale, écologique et économique (annexe 7).

Quant à l'autre initiative, *Better Cotton Initiative*, elle est en cours d'élaboration dans quatre régions pilotes que sont le Brésil, l'Inde, le Pakistan et l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un processus continu qui engage les acteurs du secteur public et privé à définir et à mettre en œuvre des critères qui encouragent la production de coton plus durable au niveau mondial. Dans la sous région ouest africaine, l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA) en est le maître d'œuvre. Elle est prévue pour être mise en œuvre à partir de 2010. Les caractéristiques de coton ne sont pas encore définies et il appartient donc aux responsables de ces zones de définir le « meilleur coton ».

La question de la production du coton durable en Afrique de l'ouest et plus précisément au Burkina Faso est de nos jours l'un des axes de développement de la filière cotonnière pour assurer et garantir une compétitivité. L'état des lieux sur ces initiatives au Burkina Faso montre que chacune contribue à une production durable du coton au Burkina Faso. Ainsi, on peut distinguer d'une part, des initiatives qui, tout en prônant la protection de l'environnement, n'ont aucune prime économique (*Better Cotton Initiative*, *Cotton made in Africa*) et d'autre part, celles qui tout en prônant la protection de l'environnement, octroient des primes économiques aux producteurs et/ou à leurs communautés de bases pour la réalisation d'infrastructures sociales (Coton bio équitable, coton équitable). Toutes visent la réduction des quantités d'intrants chimiques à utiliser, certains comme le coton bio équitable les suppriment. Cette diminution d'intrants permet de réduire la pollution environnementale et expose moins le producteur au risque de manipulation des pesticides et insecticides. Avec ces initiatives (*Better Cotton Initiative*, *Cotton made in Africa*, Coton bio équitable et Coton équitable), une place est accordée au volet social, notamment à la protection des producteurs et de leurs enfants, l'éducation des enfants etc.

Quant à la qualité du coton produite, des efforts sont en cours pour le coton bio équitable et le coton équitable pour réduire les polypropylènes etc. Pour ce qui est du *Better Cotton Initiative* et *Cotton made in Africa*, qui sont en cours, des actions seront menées dans le sens de la réduction de ces contaminants. Seules les marques L8-F8 se caractérisent par la qualité de la fibre du coton. Plus la qualité du coton est élevée, plus les détaillants et les filatures consentent à payer un niveau de prix plus élevé. La stratégie de la SOCOMA et de Dagriss en est un début. Les premiers résultats étant, il sera intéressant que la démarche de Dagriss montre et confirme la prise de conscience des acteurs de la filière cotonnière des problèmes de dépréciation de la qualité de la fibre du coton africain. Ce problème est devenu de nos jours une préoccupation sous régionale, en témoigne au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) le « Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité » financé par l'Union Européenne (UE) et mise en œuvre techniquement par l'ONUDI. A travers ce programme, l'objectif de l'Union est « d'assister les pays africains producteurs de coton à améliorer la qualité et la valeur de leur coton ». En effet, avec ce programme, des laboratoires seront construits pour certifier la qualité du coton africain et la garantir ainsi sur le marché international et surtout au niveau de la cotation. Une des tâches de ce programme est aussi de poursuivre l'harmonisation des types de ventes de coton (problème de l'origine et classification par type de vente).

L'un des facteurs limitant pour la production du coton durable au Burkina Faso est la contrainte de la fumure organique, ressource rare selon la recherche et les producteurs. Or aux regards de l'itinéraire

technique de certaines initiatives effectives ou en projet, et surtout pour répondre à la durabilité de la production cotonnière au Burkina Faso, la fumure organique jouera un rôle très important. Cette contrainte de la fumure se manifeste par une indisponibilité en quantité et en qualité d'une part, et d'autre part par l'insuffisance de moyens de transport pour le champ. La contrainte liée à l'utilisation d'eau peut être résolue avec l'activateur « compost plus ». En effet, cet activateur accélère la décomposition de la matière organique. Sa capacité de décomposition a été testée techniquement avec la paille de sorgho et les tiges de coton par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) sur le site de Saria (Province du Bulkiemdé - Burkina Faso). Des résultats, il ressort que le temps de compostage passe de 6 mois à 2 ou 3 mois, réduisant ainsi les quantités d'eau (annexe 9). D'après Koulibaly et Traoré (2006), les itinéraires techniques liés à l'application de la fumure organique (production, utilisation etc.) ne sont pas bien suivies par les producteurs. La fumure organique est une pratique traditionnelle connue des paysans burkinabè pour la plupart. Pourquoi les producteurs qui réunissent donc les conditions d'utilisation de cette technique (propriétaires de leurs terres, équipés, possession de fosses fumières, propriétaires de troupeaux pouvant acquérir facilement la fumure organique, etc.) n'utilisent pas ou pas correctement la fumure organique ? Par ailleurs, des études de l'INERA (Koulibaly et Traoré, 2006) ont montré la faiblesse de l'équipement agricole ; un accent dans ce volet crédit équipements aidera mieux les producteurs à améliorer leurs productions.

La différenciation du coton, adoptée par les pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Burkina Faso, avait été motivée par le fait que ces initiatives permettaient un meilleur prix d'achat du coton graine aux producteurs. De l'état des lieux, il ressort qu'effectivement le coton bio équitable et le coton équitable garantissent aux producteurs un prix d'achat garanti supérieur à celui du marché du coton conventionnel. Mais si le prix du marché est supérieur à ce prix garanti initial, le nouveau prix garanti devient celui du marché. Pour le coton bio équitable, le prix garanti est de 238fcfa/kg (0,36€). En sus, il faut ajouter une prime « bio de 34fcfa/kg (0,05€) » soit un coût d'achat au producteur de 272fcfa/kg (0,41€) (contre 145fcfa/kg (0,22€) pour le coton conventionnel) et une prime « sociale équitable de 34fcfa/kg (0,05€) » destinée au groupement. Quant au coton équitable, il a aussi un prix garanti (égale au prix d'achat au producteur) de 238fcfa/kg (0,36€) et une prime sociale équitable de 34fcfa/kg (0,05€). Les autres initiatives n'ont pas de primes économiques et sont ou seront vendues au même titre que le coton conventionnel. Lorsque nous effectuons une estimation du compte d'exploitation d'un hectare de coton, la grande différence entre les cotons le plus souvent réside au niveau des rendements et des prix d'achat aux producteurs. Ceci explique en partie la grande rentabilité de chacune d'elle.

D'une façon globale, ces résultats montrent l'intérêt de ces initiatives au Burkina Faso. En passant du coton équitable au coton bio équitable, on enregistre à tous les niveaux des revenus nets supérieurs à celui actuel du coton conventionnel. Selon que l'on prend ou non le coût de la main-d'œuvre, ce qui ne peut être fait qu'en donnant une valeur forfaitaire à la main-d'œuvre familiale, les coûts unitaires estimés du coton produit varient beaucoup. En termes de revenu net sans valorisation de la main-d'œuvre le coton équitable semble être l'une des productions les plus rentables, suivi du coton Bt et de celui bio équitable. Ainsi, d'après nos estimations, le revenu net sans valorisation de la main-d'œuvre est respectivement de 185 443fcfa (283€), 127 581fcfa (194€) et 108 892fcfa (166€) pour le coton équitable, le coton Bt et le coton bio équitable. Le coton conventionnel, quant à lui procure 85 003fcfa (130€). Mais lorsque la main-d'œuvre est valorisée, le coton conventionnel enregistre un revenu net négatif de -747fcfa (-1€), contrairement au coton équitable, coton Bt et coton bio équitable qui ont des valeurs positives, mais inférieures au cas, où la main-d'œuvre n'était pas valorisée. Ce qui pose du même coup le problème de l'internalisation des coûts lorsqu'on veut faire une estimation comptable d'un hectare de coton.

Le coton bio équitable et le coton équitable permettent l'achat du coton graine à un prix plus élevé que celui du coton conventionnel. Mais, pour mieux apprécier l'impact de ces initiatives sur la vie des producteurs, en d'autres termes pour mieux appréhender l'ensemble des changements socio-économiques opérés par ces initiatives dans le milieu rural, il faudrait mener une étude sur l'utilisation des revenus du coton bio équitable et du coton équitable. Par ailleurs, quant aux impacts environnementaux, des études peuvent être conduites pour mieux apprécier la durabilité de la production cotonnière au Burkina Faso. Hormis le coton conventionnel et le coton biologique qui ont fait l'objet d'études (enquêtes de 100 producteurs) par l'INERA, les autres valeurs ne sont que des estimations. Des enquêtes pourraient être

conduites dans les zones cotonnières pour une évaluation des coûts de production et du revenu des producteurs du coton bio équitable, du coton équitable, des marques L8-F8. Elles peuvent aussi être utiles pour les autres types de coton une fois qu'ils seront réellement effectifs. Dans l'analyse comptable, la question de l'internalisation des coûts se pose, car, selon que l'on valorise les activités telles que la main-d'œuvre, les autres opérations de récolte etc., le revenu va changer. De plus, ces données sur la rentabilité sont des estimations qui ne tiennent pas compte du coût de la certification. Il faudrait donc au cours de cette étude les coûts de certification qui sont aussi d'une manière ou d'une autre supportés par les producteurs (car payant les frais de formations selon les cahiers de charge).

Pour le moment, il faut souligner que ces initiatives arrivent à point nommé dans un contexte assez difficile pour les producteurs de coton. Chaque initiative a un potentiel. Avec l'arrivée des biocarburants, avec la réduction des superficies cotonnières aux Etats-Unis, la flambée des cours l'or noir, le coton pourra être un jour mieux payé au Burkina Faso. Le processus de production et de mise en œuvre des initiatives, la prise en compte de la qualité de la fibre et la garantie sur le marché mondial sont des aspects non négligeables. Une stratégie de lobbying/marketing adaptée aux différentes initiatives permettrait de mieux faire connaître les qualités de la fibre de coton et par conséquent fournir une meilleure rémunération sur le marché mondial de coton. Le marketing avec la prise en compte de la question de qualité, déjà entreprise avec les marques L8-F8, sera à court et moyen termes déterminant pour la production durable et la valorisation d'un coton de qualité au Burkina Faso. Dès lors, il faut une traçabilité totale du coton produit par les différentes initiatives. Ce qui garantit aux consommateurs que le coton est différent du coton classique. L'analyse des profils de consommateurs et du marché sont des éléments à étudier en profondeur.

Mais pour le coton biologique équitable, il faut que cela s'accompagne d'une stratégie de marketing élaborée et adaptée en direction du consommateur. Par contre, pour le CmiA et le BCI, la stratégie peut porter d'abord sur l'adoption de l'initiative, car il faut savoir qu'au Burkina, les quantités d'intrants sont relativement faibles et correspondent quasiment aux normes de ces initiatives. Ces initiatives, n'ayant pas de « prime économique », il faut prévoir d'autres incitations pour motiver le producteur. La conjoncture actuelle du marché de coton a permis aux acteurs de coton de se rendre compte qu'il faut qu'ils se professionnalisent plus et qu'ils doivent mieux comprendre le marché. Cela passe le plus souvent par la formation. Ainsi, l'initiative de FARM et l'AProCA pour la création de l'Université du coton au Burkina Faso répond aux besoins des formations.

Au Burkina Faso, l'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC-B), organisation centrale des producteurs peut jouer un rôle central et important dans la promotion de ces initiatives. En effet, avec par exemple la création d'un système de veille au niveau de cette organisation centrale des producteurs qui, rappelons le, sont actionnaires dans les trois sociétés cotonnières et siègent au sein de l'AICB, les acteurs de la filière pourront facilement faire face à la crise, grâce à la disponibilité de certaines informations. Cependant il faut définir le type d'informations, le mode de gestion, etc.

Dans cette étude que nous avons menée au Burkina Faso, il s'agissait pour nous de faire l'état des lieux des différentes initiatives effectives ou en projet à travers (i) une identification des acteurs impliqués dans les démarches et les moyens mises en œuvre, (ii) une caractérisation de chaque démarche, (iii) une précision des critères de différenciation et enfin (iv) une comparaison entre initiative. Ainsi, certains aspects liés au thème n'ont pas pu être abordés. Ce qui nous amène donc à nous poser des questions (dont les réponses pourront être bénéfiques pour tous les acteurs concernés par chaque initiative) à approfondir :

- ❑ L'introduction de ces initiatives ne va-t-elle pas entraîner une réorganisation de l'ensemble de la filière ?
- ❑ Quelle alliance mettre en place pour une meilleure coordination des initiatives afin de mieux valoriser le produit « coton » ?

- ❑ Quel sera l'impact réel de ces initiatives tant au niveau des producteurs qu'au niveau environnemental, dans la mesure où l'objectif était entre autres de mieux protéger l'environnement ?
- ❑ Le coton bio équitable et équitable procure un meilleur revenu aux producteurs et la communauté bénéficie d'une prime sociale pour la réalisation d'infrastructures socioéconomique : ou va ce surplus monétaire ? quel est le taux de réalisation d'infrastructures socioéconomiques ?
- ❑ Comment les promoteurs de *Better Cotton Initiative* et *Cotton made in Africa* comptent-ils motiver les producteurs, dans la mesure où ces initiatives n'ont pas d'incitation au prix ?
- ❑ La question de responsabilité et de coûts supplémentaires induits par les contrôles des cultures constitue des externalités non négligeables que la filière devra prendre en compte. Comment garantir par la suite aux clients que le coton bio le soit vraiment ?

Autant de questions qui méritent des études approfondies

Bibliographie

1. **AGRER (Bruxelles). (2007a).** *Etude sur l'analyse et les stratégies de développement durable de la filière coton*. Version intermédiaire. 147 p. Disponible auprès de l'UNPC-B (Union nationale des Producteurs de coton du Burkina Faso).
2. **AGRER (Bruxelles). (2007b).** *Stratégies de développement durable de la filière coton au Burkina Faso [en ligne]*. Version amendée. 60 p. [Consulté en 2007]. www.cotton-acp.org/docs/study/Rapportstrategie_Coton_amende_20_08.pdf
3. **Airault P., Geslin J.D., Maury F. (2004).** *Atouts des uns et faiblesses des autres..... Jeune Afrique.com [en ligne]*, 20 juin 2004, [Consulté en octobre 2007] http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_jeune_afrique.asp?Art_cle=LIN20064atoutsertua0.
4. **Allaire G., (2002).** *L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes*. Géographie, Economie et Société. INRA-ESR (ETIC)
5. **AProCA (Association des Producteurs de Coton Africains - Bénin), BCI (Better Cotton Initiative). (2007).** *Rapport final atelier conjoint AProCA - BCI [en ligne]*. 32 p. Rapport consécutif à l'atelier organisé conjointement par AProCA et BCI, les 24 et 25 Juillet 2007 à Bamako. [Consulté en 2007]. http://www.bettercotton.org/pics/ATELIER_CONJOINT_AProCA_BCI_fr.pdf.
6. **AProCA (Bénin). (2005).** *Présentation de l'Association des Producteurs de Coton Africains [en ligne]*. Cotonou: AProCA. [Consulté en novembre 2007]. http://www.aproca.net/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1&lang=fr.
7. **Assemblée Nationale du Burkina Faso. (2006).** *Loi n° 005-2006/AN portant Régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso*. Ouagadougou: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. 22 p.
8. **Berti F., Hofs J.L., Zagbaï H.S., Lebailly P. (2006).** Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux. *Biotechnologie, Agronomie, Société, Environnement [en ligne]*, vol. 10, n. 4, p. 271-280. Colloque le Coton dans tous ses états, 2006-05-12, Gembloux, Belgique. [Consulté en 2007]. <http://popups.ulg.ac.be/Base/document.php?id=509>.
9. Better Cotton Initiative... (2006a). Introduction à l'initiative Better Cotton Initiative. www.bettercotton.org/site.php?7 - 9k.
10. Better Cotton Initiative... (2006b). Approche et philosophie du BCI –Ebauche du cadre global des principes. Disponible au siège de BCI. 6p.
11. **Boutonnet J. P., (2007).** *Les systèmes de SIQO en France : cadre institutionnel et présentation de cas de produits animaux dans le sud de la France*. Cours CIHEAM - IAMM ; Politique et relations internationales.
12. **Compaoré B. (2003).** Allocution de son Excellence Monsieur Blaise Campaoré, Président du Faso, sur l'initiative des pays de l'Ouest et du Centre en faveur du coton, au Comité de négociations commerciales de l'OMC, Genève, 10 juin 2003.
13. **Chanselme J.L., Kinré H., Bachelier B. (2006).** *Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Egrenage du coton graine*. Vienne: UNIDO. 72 p. Guide technique n° 2.
14. **CIRAD. (2006).** *Le coton: fil des temps, des marchés et des cultures [en ligne]*. Montpellier: CIRAD. 15 p. Brochure réalisée à l'occasion du Salon international de l'agriculture de 2006. [Consulté en 2007]. http://www.cirad.fr/fr/web_savoir/curieux/brochures/coton/index.php.
15. Cotton made in Africa : Description du projet Partenariat-Public-Privé et termes de références pour le Burkina Faso (2006b). Disponible auprès de GTZ-Eschborn/Frankfurt. 9 p.
16. Cotton made in Africa : Règles, lignes directrices et critères applicables à la production et à la transformation du coton issu de petites exploitations africaines dans une optique de durabilité (2006a). Disponible auprès de GTZ-Eschborn/Frankfurt. 7 p.
17. **Cretenet M., Dessauw D., Bachelier B. (2006).** *Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA. Production de coton-graine de qualité*. Vienne: UNIDO. 76 p. Guide technique n° 1.
18. **CTA (Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-UE). (2007).** *Coton: note de synthèse [en ligne]*. Wageningen: CTA. 15 p. (Agritrade : le commerce des produits agricoles des pays ACP). [Consulté en 2007]. <http://agritrade.cta.int/fr/content/view/full/2886>.

19. **Dagris (2006).** L8-F8 : *Un coton de qualité*. Communiqué de presse. 2p.
20. **Diallo O. (2006).** *Fiche d'utilisation de l'acteur "Compost Plus"*. 5 p. Disponible auprès de Green Consult Environnementalistes sans Frontières / Green Cross Burkina Faso.
21. **Diop A., Bachelier B. (2006).** *Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Pratique du commerce de la fibre de coton*. Vienne: UNIDO. 76 p. Guide Technique n° 5.
22. **Direction générale de la coopération internationale et du développement (France)/AFD (2004).** *Le développement de la culture du coton au Burkina Faso: 30 ans de réussite*. Paris: Direction générale de la coopération internationale et du développement. 28 p. Conférence de Shanghai "Amplifier la réduction de la pauvreté".
23. **Dunavant Zambia Limited (2007).** *Yield / CmiA Programme 2005 to 2007*. Sustainable & Improved Farmer Cotton Yields. 30 p.
24. **Ehoussou K. (2006).** Etude socio-économique dans les zones d'intervention du Programme du Développement de l'Agriculture (PDA) de la GTZ au Burkina Faso : cas de la région de l'Est. Mémoire de Master of Science : CIHEAM-IAMM. 79 p + annexes.
25. **Fairtrade Labelling Organizations International (2006).** *Standards du commerce équitable pour le coton graine pour les organisations des petits producteurs* [en ligne]. 9 p. [consulté en décembre 2007]. http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/Standards_du_Commerce_Equitable_pour_le_coton-graine_-_Organisations_de_Petits_Producteurs_-_Mai_2006_-_FR.pdf
26. **FAO (2005).** *Le subventionnement du coton dans les pays riches provoque la baisse des cours dans le monde entier* [en ligne]. [Consulté en décembre 2007]. http://www.fao.org/newsroom/fr/focus/2005/89746/article_89759fr.html
27. **FAO, BAD. (2006).** *Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton textile*. Rome: FAO. 99 p. Programme de coopération FAO/BAD. Rapport Principal de préparation au Mali, Burkina Faso, Tchad et Bénin. Volume 1. Version révisée.
28. **Fok M. (2005a).** *Coton africain et marché mondial: une distorsion peut en cacher une autre plus importante* [en ligne]. 22 p. Colloque Agence Universitaire de la Francophonie. Filières d'exportation de produits agricoles du Sud : réformes institutionnelles, négociations internationales et impacts sociodémographiques, Bamako, les 6 et 7 avril 2005. [Consulté en 2007]. http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/05/83/08/PDF/2distorsions_txt.pdf
29. **Fok M. (2005b).** Coton africain sur le marché mondial: défis pour un juste prix. In: Adégnika M., Okry F., Ouédraogo B. (eds). *Les évolutions en cours dans les filières cotonnières, conséquences pour la recherche agronomique et l'acquisition des intrants par les agriculteurs : actes de la Conférence Coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou (Bénin), 10-12/05/2005*. [Cd-Rom]. Lomé: IFDC-Africa. p. 8-23.
30. **Fok M., Tazi S. (2003).** *Filières cotonnières en Afrique : une méthode d'appréciation de la performance au regard des objectifs de développement* [en ligne]. Séminaire S.H.S. du CIRAD, Montpellier, 8-9 septembre 2003. 17 p. [Consulté en 2007] http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/05/92/35/PDF/Ana_perf_SHS_cplet.pdf
31. **Forum Union européenne – Afrique sur le Coton (2004).** *Cadre stratégique pour le développement de la filière coton au Burkina Faso* [en ligne]. 7 p. [Consulté en mars 2007] www.cotton-forum.org/docs/presentations/2.2-fr.pdf
32. **Frédéric S., (2006).** *Le coton équitable* [en ligne], Max Havelaar, 2006, 16 p., [consulté en octobre 2007]. <http://www.maxhavelaarfrance.org/produits/DOSSIER-de-PRESSE-coton.pdf>
33. **Goreux L. (2003a).** *Le coton en zone franc et les subventions américaines et européennes : avant et après Cancun*. Afrique contemporaine [en ligne], n. 207, p 69-70. [Consulté en 2007] <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-3-page-59.htm>
34. **Goreux L. (2003b).** *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne* [en ligne]. 41 p. [Consulté en 2007]. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filières_cotonnières_en_Afrique_subsaharienne-2.pdf
35. **Goreux, L. (2003c).** *Préjudices causés par les subventions des pays industrialisés aux filières cotonnières de l'Afrique occidentale et centrale*. Ouagadougou : UEMOA. 60 p.
36. **Gourlot J.P., Gawrysiak G., Bachelier B. (2006).** *Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Classement de la fibre de coton*. Vienne: UNIDO. 52 p. Guide Technique n° 4.

37. **Haynes I. (2006).** *Le coton bio et/ou équitable : réel avenir ou effet de mode ?* Biotechnologie, Agronomie, Société, Environnement [en ligne], vol. 10, n. 4, p. 361–371. [consulté en novembre 2007]. <http://popups.ulg.ac.be/Base/document.php?id=642>.
38. **Hazard E. (2006).** *Le livre blanc sur le coton : négociations commerciales et réduction de la pauvreté*. Paris : Maisonneuve et Larose. 198 p.
39. **Helvetas (Burkina Faso). (2007).** **Promotion du coton biologique et équitable: expériences d'Helvetas au Mali, Burkina Faso et Sénégal [en ligne]* 4 p. Disponible auprès de Helvetas
40. **INERA (Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles - Burkina Faso). (2007).** *Rapport d'activités en coton biologique : Campagne 2006-2007*. INERA. 32 p. Programme coton.
41. **INERA (Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles - Burkina Faso). (2006).** *Rapport d'activités : Campagne 2005-2006*. INERA. 32 p. Programme coton.
41. **Kaboré A. (2007).** *Caractérisation physico-chimique du compost produit à base de l'activer "Compost Plus" avec adjonction du burkina phosphate*. Rapport de fin de cycle: Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (Burkina Faso). 56 p.
42. **Koné A. (2007).** *Coton biologique en Afrique de L'Ouest : le nouvel espoir des cotonculteurs africains. Le Républicain (Mali) [en ligne]*, 7 décembre 2007. [Consulté en janvier 2008] http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=15212
43. **Koulibaly B., Traoré O. (2006).** Agronomie et techniques culturales. In : INERA (Burkina Faso). *Rapport d'activités - Campagne 2005-2006. Programme Coton*. p. 7 -14.
44. **Les amis de la terre, (2007).** Qui tire profit des cultures GM ? Analyse des performances des cultures gm dans le monde (1996-2006). Agriculture et alimentation. 32p. En ligne. [Consulté en mars 2008]. <http://www.foei.org/fr/publications/pdfs/gmcrops2007execsummary-fr.pdf>
45. **Lagrande D. (2005).** *Le coton de la zone franc entre succès et dépendance [en ligne]*. Paris: Agence Française de Développement. 27 p. (Jumbo. Rapport thématique; n. 7). [Consulté en 2007]. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Secteur-cotonnier.pdf>.
46. **Lagrande D., Perrin S. (2005).** *Le coton africain face à la concurrence du marché mondial [en ligne]*. Paris: Agence Française de Développement. 33 p. (Jumbo. Rapport thématique ; n. 6). [Consulté en 2007]. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Coton-africain.pdf>.
47. **Lambert L. (2004).** *Analyse du conflit commercial du coton et de ses implications pour l'IDDRI*. Mémoire de fin d'étude : Université Agro Montpellier. 57 p. + annexes.
48. **Laurent B., Perret C. (2006).** Le coton [en ligne]. In: CEDEAO (Abuja - Nigeria) (ed.) *Atlas de l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest. Série Economie*. Paris: OCDE. p. 20. [Consulté en 2007]. <http://www.oecd.org/dataoecd/22/35/38410062.pdf>.
49. **Malloum I., Fahala A.A. (2005).** L'avenir du coton africain. In: Adégnika M., Okry F., Ouédraogo B. (eds). *Les évolutions en cours dans les filières cotonnières, conséquences pour la recherche agronomique et l'acquisition des intrants par les agriculteurs : actes de la Conférence Coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou (Bénin), 10-12/05/2005. [Cd-Rom]*. Lomé: IFDC-Africa. p. 23-28.
50. **Matthess A., Van den Akker E., Chougourou D., Midingoyi Jun S. (2005).** *Le coton au Bénin: Compétitivité et durabilité de cinq systèmes culturaux cotonniers dans le cadre de la filière*. Coopération Technique Allemande (GTZ). 207 p.
51. **Maucotel O. (2005).** Les attentes du marché sur la qualité de la fibre de l'Afrique de l'Ouest et du centre. In: Adégnika M., Okry F., Ouédraogo B. (eds). *Les évolutions en cours dans les filières cotonnières, conséquences pour la recherche agronomique et l'acquisition des intrants par les agriculteurs : actes de la Conférence Coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou (Bénin), 10-12/05/2005. [Cd-Rom]*. Lomé: IFDC-Africa. p. 1.
52. **Max Havelaar. (2006).** *Le coton équitable [en ligne]*. 16 p. [Consulté en octobre 2007]. www.article-23.com/img/DOSSIER-de-PRESSE-coton.pdf
53. **Max Havelaar. (2007).** **La garantie commerce équitable [en ligne] [le commerce équitable tout court ne semble plus exister. Faut-il le remplacer par ce texte là ?]*. [Consulté en novembre 2007]. <http://www.maxhavelaarfrance.org>.
54. **Ménager A.T., Nikiema M.M. (2005).** *Atlas du Burkina Faso*. Paris: Jeune Afrique. 115 p.
55. **Merceron F., Traoré D. B. (2005).** *Programme de promotion du coton biologique au Mali. Rapport annuel d'activités 2004 [en ligne]*. Bamako : Helvetas Mali. 21 p. [Consulté en 2007] <http://www.helvetas.ch/global/pdf/topic/biobaumwolle/rapCotonBio2004.pdf>

56. **Millogo J. (2007).** *Perception paysanne du coton biologique: cas de la région de Fada*. Mémoire de fin d'études: Université Polytechnique. Institut du Développement Rural, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). 60 p.
57. **Orsenna E., (2006).** *Voyage aux pays du coton : petit précis de mondialisation*. Paris (FRA) : Fayard, 2006. - 291 p.
58. **Ouedraogo H. (2007).** Initiative sectorielle en faveur du coton: 27 milliards FCFA aux pays co-auteurs [en ligne]. *L'Observateur Paalga (quotidien d'information burkinabé)*, 12 novembre 2007, n. 7009, [Consulté en 2007]. http://www.africancotton.org/revues.php?id_revue=184.
59. **OXFAM. (2007).** *Les agriculteurs africains écrasés par les subventions et les privatisations [en ligne]*. 2 p. Communiqué de presse. [Consulté en 2007]. http://www.oxfam.org/fr/news/2007/pr070315_coton_mali
60. **Pillou J-F., (2004).** *Mise en place d'une démarche qualité*. Article de « Comment ça marche ». En ligne, [Consulté en avril 2007]. <http://www.commentcamarche.net/qualite/demarche-qualite.php3>
61. **Ratter G.S., Djibo O., Ouédraogo A., Traoré A. (2004).** **Analyse des potentialités d'un projet PPP [Partenariat public privé] dans le secteur du coton biologique au Burkina Faso*. Ouagadougou: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques-GTZ. 27 p.
62. **Reinier De Man L. (2006).** *Promouvoir la production de coton durable en Afrique de l'Ouest: stratégies potentielles de la filière d'approvisionnement [en ligne]*. 51 p. [Consulté en 2007] http://www.fao.org/prods/GAP/DOCS/DOC/SC_Strategies_RdeMan_French.doc
63. **Seck T. A. (2005).** *Bataille pour la survie du coton africain*. Monde diplomatique [en ligne]. décembre 2005. [Consulté en juillet 2007] http://www.monde-diplomatique.fr/2005/12/AMADOU_SECK/13029
64. **Sere A., Ouédraogo C.P., Ouédraogo M., Zangré R.G. (2007).** Synthèse des principaux résultats acquis sur le coton transgénique Bt au Burkina Faso. *Biotech Echo. Burkina Faso*, mai 2007, p. 1-4.
65. **Shi Xing J., (2006).** Coton : l'Afrique fait du bruit sur le marché chinois. *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n. 3141, p. 39-41.
66. **SOCOMA (Fada, Burkina Faso). (2004).** *Charte qualité Burkina*. 5 p. Disponible auprès de la SOCOMA.
67. **SOCOMA (Fada, Burkina Faso). (2007).** *Rapport d'activités, campagnes 2005-2007*. 30 p.
68. **SOFITEX (Burkina Faso). (2007).** *Rapport annuel d'activités 2006-2007 et perspectives pour la campagne 2007-2008*. Bobo Dioulasso: SOFITEX. 84 p.
69. **Soulé A.A., Bachelier B. (2006).** *Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Standards "Afrique" de qualité du coton fibre*. Vienne: UNIDO. 40 p. Guide Technique n° 3.
70. **Suppan S. (2006).** *La crise du coton de l'OMC et la crise des prix des matières premières [en ligne]*. Minnesota : Institute for Agriculture and Trade Policy. 6 p. [Consulté en 2007] <http://www.iatp.org/iatp/publications.cfm?accountID=451&refID=97791>
71. **Tiemtoré T. (2005).** Développement - Burkina Faso : Le coton transgénique divise toujours les acteurs. *Inter Press Service - Hebdo [en ligne]*, 21 septembre, [Consulté en 2007]. <http://ipsnews.net/fr/interna.asp?idnews=2802>.
72. **Ton P. (2006).** *Promouvoir la production plus durable de coton : possibilités au Burkina Faso et au Mali. Rapport Final*. 70 p. Etude remise dans le cadre de l'atelier : PNUE-FAO : Approvisionner les marchés internationaux en coton durable de l'Afrique de l'Ouest. Défis et opportunités, Paris, UNESCO, 28 février-1^{er} mars 2006.
73. **Tounsi I., (2007).** *Coton biologique : Le marché américain s'ouvre aux Burkinabè*. Centre de Veille Stratégique (CVS), N° 602. <http://www.veille.gov.ma/filinfo/index.php/2007/07/19/7686-coton-biologique-le-marche-americain-souvre-aux-burkinabe---n-602>
74. **UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine). (2006).** *Mise en place d'une infrastructure de qualité dans la zone UEMOA [en ligne]*. 26 diapos- Genève, 17 mai 2006. [Consulté en 2007] http://www.wto.org/english/tratop_e/tbt_e/meeting_march06_e/uemoa_f.ppt
75. **UNPC-B (Union Nationale des Producteurs de Coton, Burkina Faso). (2007).** Entretien avec Monsieur Jonas Bayoulou, Inspecteur Général de la SOFITEX. *Le Producteur (UNPC-B)*, n° 14, juin 2007, p. 22-23.
76. **UNPC-B (Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso), Helvetas Burkina Faso. (2006).** **Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso : Rapport annuel 2005 [en*

- ligne. Ouagadougou: UNPC-B. 22 p. [Consulté en 2007]. http://www.helvetas.ch/global/pdf/topic/biobaumwolle/05_Rapport_Annuel_BF_FR.pdf.
- 77. UNPC-B, Helvetas (Burkina Faso). (2006).** *Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso : Rapport annuel d'activités 2005-2006*. Ouagadougou: UNPC-B. 22 p.
- 78. UNPC-B, Helvetas (Burkina Faso). (2007).** *Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso : Rapport annuel d'activités 2006-2007*. Ouagadougou: UNPC. 18 p.
- 79. UNPC-B., (2006) :** Programme coton biologique 2007-2012. 10p
- 80. Valenghi D., Traoré D., Bovey C., Traoré B.M., Guenat D. (2003).** *Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso : document technique*. Helvetas Burkina Faso. 59 p.
- 81. Valseschini E., (2005):** *La politique de la qualité, peut elle participer à la désintensification de l'agriculture ?* Dossier de l'environnement N°24. En ligne, [Consulté en avril 2007]. <http://www.inra.fr/dpenv/pdf/valced24.pdf>
- 82. Volle M. (2000).** *e-économie*. Paris: Economica. 366 p. Chapitre IV : concurrence monopolistique [en ligne]. [Consulté en 2007]. <http://www.volle.com/ouvrages/e-conomie/mono.htm>
- 83. Weil M., Bachelier B. (2006).** *Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Plan Qualité*. Vienne: UNIDO. 52 p.
- 84. Yon A. C., (2006):** *Pour des démarches qualité dans les organisations de solidarité internationale. Coopérer aujourd'hui*. N°46. En ligne, [Consulté en avril 2007]. <http://doc-aea.aide-et-action.org/data/admin/07668.pdf>
- 85. Yonli P.E. (2007).** *Discours sur la situation de la nation*. Lefaso.net [en ligne], vendredi 30 mars 2007, Discours du Premier Ministre Burkinabé (2002 à 2007) sur l'état de la nation. [Consulté en 2007]. http://www.lefaso.net/article.php?id_article=19908&id_rubrique=48.
- 86. Zongo. T., (2007).** Discours de politique générale du Premier Ministre du Burkina Faso depuis 2007. *Lefaso.net [en ligne]*, 5 octobre 2007. [consulté en novembre 2007]. <http://www.lefaso.net>
- 87. Zoundjihekpon J. (2001).** *Les OGM et les droits de propriété intellectuelle [en ligne]*. Rencontre Internationale sur les Organismes Génétiquement Modifiés : OGM - Les Amis de la Terre - Europe, Cotonou (Bénin), 26 novembre 2001. [Consulté en 2008]. <http://www.grain.org/briefings/?id=66>.

Annexes

Annexe 1 : Carte de formation de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (2007-2008)

4 semaines du 03/09 au 26/09/2007	Prérequis en économie (uniquement pour les étudiants en ayant besoin)			3 semaines du 1709 au 05/10	TRONC COMMUN UM III et SupAgro										
2 semaines du 01/10 au 12/10	Introduction à la Méditerranée			3 semaines du 08/10 au 26/10	TRONC COMMUN UM III et SupAgro										
2 semaines du 15/10 au 26/10	Économie du développement rural	Analyse des systèmes alimentaires			8 semaines du 05/11 au 21/12	Parcours 5 : Eau	Parcours 6 : Sociétés rurales								
2 semaines du 15/10 au 26/10	Pré-diagnostic d'une zone rurale Analyse des données					Problématiques et enjeux de l'eau	Sociétés, acteurs et territoires ruraux								
4 semaines du 29/10 au 23/11	Analyse-diagnostic d'une zone rurale	Analyse des filières agro-alimentaires	Politiques de l'eau et environnement	Agricultures méditerranéennes											
4 semaines du 29/10 au 23/11		Management des entreprises	État, choix publics et sécurité alimentaire	Gestion intégrée des ressources		Indicateurs de développement durable									
4 semaines du 26/11 au 21/12	Marchés, politiques et négociations internationales														
Vacances de Noël du 24 décembre 2007 au 6 janvier 2008															
Master Professionnel « Développement rural » <i>Option Développement rural et projet</i> <i>Option Gestion agricole et environnement</i> 2 semaines du 07/01 au 18/01 2 semaines du 21/01 au 01/02 4 semaines du 04/02 au 29/02 4 semaines du 03/03 au 28/03				Master Professionnel « Entreprises, filières et marchés agro-alimentaires » Mondialisation et géostratégies agroalimentaires Marketing et commerce international Management de la distribution				Master Recherche « Politiques et choix publics en agriculture et alimentation » Modélisation et politiques agricoles Politiques alimentaires Politiques publiques et relations internationales				Méthodologie de la recherche			
Vacances de Noël du 21 décembre 2007 au 6 janvier 2008															
Parcours 5 : <i>Gestion, Institutions et Territoires de l'Eau</i> Parcours 6 : <i>Sociétés Rurales, Territoires et Gestion des Ressources Naturelles en Zone Méditerranéenne</i> du Master Recherche « Innovation et Développement des Territoires Ruraux » 1 semaine du 7/01 au 11/01 11 semaines du 14/01 au 28/03								Atelier Terrain, Florac (Lozère)				Séminaires thématiques et techniques et préparation des mémoires de thèse			
Vacances de printemps du 31 mars au 4 avril 2008															
8 semaines du 07/04 au 23/05/2008	Masters Professionnels : dossier individuel, préparation et soutenance des projets de stage Masters Recherche : préparation et soutenance des projets de thèse														

Annexe 2 : Calendrier de travail

Activités	Année 2007										Année 2008		
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars
Avant projet de stage IAMM													
Recherche bibliographique													
Phase préparatoire													
Phase terrain au Burkina Faso													
Analyse préliminaire													
Analyse finale des données													
Rédaction et corrections													
Soutenance													

Annexe 3 : Liste des personnes et structures contactées et rencontrées

Structures	Noms et Prénoms de la personne contactée	Fonctions et rôle dans la structure	Adresse électronique
Union National des Producteurs de coton du Burkina (UNPC-B)	Athanase Yara	Chef service Agroéconomie	yaraathanase@yahoo.fr
	François Traoré	Président UNPC-B	unpcb@fasonet.bf
	Boureima Sanou	Coordonateur UNPC-B	ibsanon@yahoo.fr
	Rose Somda	Chargé de communication	unpcb@fasonet.bf
Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	Aka Jean Joseph Kouassi	Conseiller technique principal du Programme qualité de l'UEMOA	akouassi@uemoa.int grangekouassi@yahoo.fr
	Koffi N'Goye		
Société des Fibres Textiles du Burkina (SOFITEX)	Rodolphe Joël Ky	Chef classeur et chef service de classement et contrôle qualité de la SOFITEX	Ky_joelr@yahoo.fr
	Moïse Drabo	Responsable statistique du service classement et contrôle qualité de la SOFITEX	
Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA)	Louis Yanzon Yé	Chef de région cotonnière de Fada N'Gourma	Louis.ye@laposte.net
Faso Coton	Koumpore Kambiré	Directeur de la production	
Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)/ Programme Coton	Gaspard Vognand	Responsable études éco. et agro économiques de la filière	vognang@yahoo.fr
	Hugue Somé		
Agence Française pour le Développement (AFD)	Legrix Matthieu		legrixm@groupe-afd.org
Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement de l'agriculture (IFDC)	Sourabié Ibrahim	Responsable programme Wacip	isourabie@ifdc.org
	Daouda Traoré	Adjoint au programme Wacip	dtraore@ifdc.org
	Francis Dabire	Chargé de communication	Francis_dab@
Coopération allemande au développement (GTZ)	Jules Somé	Coordonateur adjoint du Programme de Développement de l'Agriculture (PDA)	Jules.some@gtz.de

	Ousmane Djibo	Conseiller Technique des Filières au PDA	Ousmane.djibo@gtz.de
Association Suisse pour la Coop Inter (Helvetas)	Abdoulaye Ouedraogo	Conseiller Technique du Programme Coton Biologique	Abdoulaye.ouedraogo@helvetas.org
Filature du Sahel (FILSAH)	Jean Luc Kima	Directeur industriel	kimab@yahoo.fr
Coopération néerlandaise au développement (SNV)	Mamadou Badiel		mybadiel@yahoo.fr
Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS)	Bernard Nomguierma	Agroéconomiste	
Confédération Paysanne du Faso (CPF)	Moumouni Ouedraogo	Secrétaire permanent	ouedsam09@yahoo.fr
Agence National pour la Biosécurité (ANB)	Adama Compaoré	Ecologue à l'ANB	Adamacompaore2002@yahoo.fr
Centre pour la Coopération Internationale en Recherche Agronomique et le Développement (CIRAD)	Gaborel Christian	Consultant en coton	
Personnes contactées par téléphone et ou internet			
Association des Producteurs de coton Africain (APROCA/Mali)	Mamadou Ouattara	Secrétaire général	Ouattmam2004@yahoo.fr
Association Suisse pour la Coop Inter (Helvetas Zurich)	Frank Eyhorn	Coordonnateur du Programme coton Biologique	Frank.eyhorn@helvetas.org
<i>Better Cotton Initiative</i>	Lise Melvin	Coordonnatrice <i>Better Cotton Initiative</i>	Lise.melvin@bettercotton.org
Coopération allemande au développement (GTZ Eschborn/Frankfurt)	Wolfgang Berteinbreiter	Coordonnateur des programmes agricoles, dont le <i>Cotton made in Africa</i>	Wolfgang.berteinbreiter@gtz.de

Annexe 4 : Questionnaires/réponses

Annexe 4a : Questionnaire du stage sur le coton au Burkina N° : SOFITEX/29-09-07

A. Données sur la structure ou personne rencontrée

- 1. Dénomination de la structure :** Société des Fibres Textiles du Burkina (SOFITEX)
- 2. Service visité :** Direction commerciale/Service de classement et contrôle de qualité
- 3. Situation géographique :** Bobo-Dioulasso
- 4. Nom des personnes rencontrées / rôle et fonction:**
 - Rodolphe Joël Ky : Responsable du service classement et contrôle de qualité
 - Moïse Drabo : Responsable statistique du service classement et contrôle de qualité
- 5. Adresse (Email) :** ky_joelr@yahoo.fr

B. Questions sur le coton

B.1. Comment se porte la filière coton au Burkina Faso et que faire ?

La filière se porte très mal. De nos jours, force est de reconnaître que la crise est là et elle ne va s'arrêter de si tôt. Pour ma part, je ne reviens pas sur les raisons, que vous connaissez certainement, mais je tiens à dire que je pense que vu la situation, les sociétés cotonnières devront faire des efforts dans la gestion. Il faut que le « train de vie de la société » soit réel avec la crise. En fait, il ne faut pas continuer à « faire » comme aux périodes sans crises. Il faut cette prise de conscience à tous les niveaux de la chaîne dans la filière. Aussi, la transformation, impulsée par une volonté politique, peut être une issue pour l'avenir du coton burkinabé, voire africain. Les subventions que tu connais, d'ailleurs, biaisent le marché et met à mal le coton africain pourtant réputé pour sa qualité.

Aussi, dans la sous région, il faut qu'on évite l'autoconcurrence entre pays producteurs de coton. Parce que les cotons sont quasi identiques et il faut plus de concertation, sinon, on laisse libre choix aux négociants de d'acheter des types quasi identiques à des prix différents. Ce qui évidemment pénalisent les sociétés et producteurs.

B.2. Quel est le rôle du service dans la chaîne de commercialisation du coton

Le service classement et contrôle de qualité de la SOFITEX est une sous direction de la Direction Commerciale qui s'occupe de :

- l'achat du coton graine
- de son égrenage avec un rendement fibre de l'ordre de 42% ;
- la commercialisation du coton fibre.

Le service s'occupe de répondre aux exigences des filateurs, qui le plus souvent ne sont pas les mêmes. Ces exigences sont d'ordres industriels et économiques (c'est-à-dire, certains veulent mélanger les cotons d'origines différentes, donc il faut savoir répondre à leurs exigences). Mais, il faut savoir que le rôle prépondérant du service est de :

- valoriser la production, c'est-à-dire donnée une valeur marchande à la balle ;
- assurer le suivi contrôle de la qualité.

B.3. Quel est le mode de fonctionnement du service, ou si vous voulez, comment se fait le classement du coton ?

Je vais vous l'expliquer sommairement, mais, avec M. Drabo, vous allez faire une visite guidée du laboratoire de classement pour mieux comprendre tout le processus. D'ores et déjà, sachez que ce service est l'unique au Burkina Faso et son fonctionnement est assuré par le travail effectué au niveau des différentes usines d'égrenage : on en a 13 pour la SOFITEX, 3 pour la SOCOMA et 1 pour Faso coton.

Ainsi, sur chaque balle sortie d'une usine, un échantillon est prélevé et envoyé au service classement et contrôle de qualité (SCCQ) pour être codifiée et les balles ayant les mêmes codes sont regroupées en lots pour constituer « un lot de vente ». Chaque balle a 48 valeurs marchandes probables (4 longueurs x 12 grades) et le rôle du SCCQ est de donner justement la valeur 1/48. La visite au laboratoire te donnera plus de détails.

B.4. Quel sont les avantages d'un tel classement dans la compétitivité du coton

Il faut tout d'abord savoir que le rôle de service, c'est aussi de détecter des problèmes à un niveau précis et donné de la chaîne. Par exemple, à partir de l'échantillon, on peut retrouver une faille au niveau de l'égrenage, qui peut ne pas

être raisonné, c'est-à-dire la vitesse de la machine n'a pas été bien réglée en fonction du taux d'humidité, etc. Aussi, si on n'a pas un taux d'uniformité de 80%, c'est qu'il y a eu un défaut à l'égrenage. On peut même remonter jusqu'à la variété, à partir d'un plan semencier pour avoir un état du niveau de production, car à partir d'un certain nombre de multiplication, il y a perte de potentialités de production d'une variété quelconque. Aussi, lorsque la finesse, le micronaire et la ténacité sont instables, c'est qu'il y a un problème. Etant donnée que depuis l'entrée en usine du coton graine jusqu'à la confection des balles, on enregistre toutes les données pouvant permettre de remonter à un groupement de producteur et/ou à un producteur « X », il est plus facile d'identifier le niveau du problème. Dès lors, le SCCQ signale le problème au service concerné pour qu'il apporte les corrections nécessaires.

B.5. Quels ont les grands critères de ventes?

La vente se fait sur deux grandes bases à savoir les « grades, au nombre de 12 » et la « soie : longueur, au nombre de 4 ». Et ce sont des deux critères qui valorisent le mieux le coton, et ils sont les critères de cotation de notre coton au niveau de l'indice A. Ce sont des paramètres visuels et manuels, et au Burkina, nous avons 6 spécialistes en classement qui font ce travail pour valoriser notre coton.

B.6. Quels sont les autres exigences des filateurs ?

Les autres exigences, comme dit plus haut, dépendent de filateurs. Ceux qui veulent mélanger, ont besoin de connaître en plus des deux autres, le taux d'uniformité, la ténacité, le micronaire, la finesse. Etant donné que le service doit satisfaire la demande du client et gérer le contrôle qualité, il s'est doté d'une chaîne HVI pour répondre aux attentes des clients. Il est l'unique dans la sous région.

Mais il y a aussi un aspect aujourd'hui qui intéresse les clients, il s'agit du problème de collage. De nos jours, beaucoup demandent du coton où il y quasiment pas de collage. Le Cameroun et le Soudan ont longtemps été confrontés à ce problème. Au Burkina, toujours dans la dynamique de faire la promotion du coton burkinabé, le service s'est doté d'un « thermo détecteur » qui permet de déceler le collage au niveau des balles. L'importance de la chaîne HVI doit aller de paire avec les mesures pour réduire la présence de polypropylènes. Le coton africain est victime de cette contamination, ce qui le pénalise sur le marché international.

B.7. Quels sont les caractéristiques du coton fibre Burkinabé ?

Là, je vous passe une fiche (cf. fiche en annexe) qui donne tous les détails sur la fibre du Burkina. Mais sachez que le coton Burkina a la meilleur qualité dans la sous région et le travail de ce service est « la sauvegarde du label de qualité du coton burkinabé ». Chaque pays est réputé le plus souvent pour une caractéristique donnée. Par exemple, l'Australie a le coton le moins contaminé du monde, l'Egypte a la soie la plus longue du monde et le Burkina est le 4^{ème} derrière l'Australie en terme de classement, de par la qualité du coton et aussi la qualité du travail du service de classement et contrôle de qualité de la SOFITEX.

B.8. Comment marche la chaîne HVI ?

Vous le verrez en détail dans le laboratoire. Mais sachez que c'est un ensemble d'appareils composé de deux modules qui donnent la couleur, le taux de charge et la longueur de la soie. Le premier permet de déterminer la finesse, la maturité, l'uniformité, la résistance et le micronaire. Quant au deuxième module, il détermine en plus la longueur de la fibre.

B.9. Quel est le coût du classement ?

Je ne vais pas te donner le montant, mais sache qu'il est peu coûteux. C'est un prix forfaitaire. Pour te donner une idée, à la SONAPRA, l'échantillon classé (grade et soie) coûte 300fcfa (0,46euro). Au Burkina Faso, le coût d'un échantillon classé est largement inférieur à ce montant. Par contre, ce que supporte et qui est dommageable pour les sociétés, ce sont les délais d'enlèvement et surtout la contenance des magasins qui fait qu'on ne peut pas trop attendre. Ce qui peut contribuer à la longue à ternir l'image d'une filière

B.10. Que pensez vous des autres initiatives de coton au Burkina ? et qu'en est-il de leur classement par votre service ?

Franchement, pour vous dire, je ne connais que le coton conventionnel, le coton Bt (OGM) et le coton biologique. Quant aux autres, j'en entend parler, rien d'autre. Moi, en tant que classeur, je dirai que le coton bio, si je pouvais j'allais éviter de le faire dans mon service, car il est trop exigeant. Son classement nécessite un nettoyage de mon dispositif, et d'ailleurs c'est pour cette raison que nous le faisons en une fois pour toute la quantité nationale, qui

d'ailleurs est très faible. Sinon, il n'existe pas de différence entre le coton bio et celui conventionnel, seulement avec le bio, nous avons une traçabilité du produit. Quant au coton Bt, il paraît qu'il est prédisposé à avoir des fibres de meilleure qualité, et avec une augmentation des rendements de 30%, il faudra prévoir au moins 3 usines supplémentaires. Etant donné que nous avons payé la technologie, il faut maintenant assurer tout ce qui suit.

B.11. Qu'en est-il du programme qualité de l'UEMOA ?

Je faisais partie de ceux qui ont élaboré ces standards Afrique au Havre. Toute façon, il faut aller à l'UEMOA et rencontrer M. N'Goye Koffi ou M. Aka Joseph de ma part pour de plus amples informations. Sachez quand même que ces standards ont été élaborés pour que le continent ait une harmonie, voire une base dans les ventes de coton sur la marché mondial. Ce qui va constituer un repère pour le coton africain. Maintenant, il faut voir comment valoriser le coton avec cette valorisation de sa qualité. Je te passe après les brochures sur ces standards Afrique.

B.12. Quels sont les objectifs visés quand vous avez élaboré ces standards ?

L'objectif principal était de faire des correspondances au niveau des types de vente. Par exemple, quand on parle du Bola (Burkina) et du Kita (Mali), que tout le monde sache que c'est le standard « 0 » en Afrique et qui correspond au coton de meilleure qualité (type super). Du 19 au 24 novembre à Ouagadougou, tous les classeurs africains se réuniront pour uniformiser et faire des correspondances au niveau des standards Afrique de l'UEMOA. L'idéal sera de vendre le coton, une fois l'harmonisation faite, avec ce label ouest africain. Mais il faut savoir que derrière un classement, se trouve une prestation de service remarquable au Burkina Faso, et qui d'ailleurs est reconnue par les clients et fait l'objet de consensus. Donc, franchement, pour ma part, je pense que le coton sera vendu, avec ces correspondances, mais avec le label de chaque pays. Ce qui est très bénéfique pour le Burkina Faso. Une des actions qui pourra être bénéfique, à la suite de ces correspondances, c'est de créer une bourse régionale de coton dans la sous région, car ces standards constitueront des références.

B.13. Quels sont les perspectives de votre service

L'une des actions phares en cours est l'accréditation du service classement contrôle de qualité de la SOFITEX pour la norme ISO/CEI 17025. Il sera le premier laboratoire d'Afrique accrédité à cette norme. Aussi, nous assurons la certification pour la norme ISO 2000 (pour les entreprises) de deux zones cotonnières.

Pour finir, je dirai qu'il faut savoir que le service classement contrôle de la qualité de la SOFITEX, à travers la satisfaction du client (contrôle et qualité), les recherches, notamment le classement du coton Bt etc., la commercialisation, par le jeu de l'offre et de la demande, fait la promotion du coton Burkinabé, label pour lequel il faut se battre pour le conserver.

C. Compte rendu de la visite du laboratoire de classement avec M. Drabo Moïse

La visite du laboratoire avait pour but de mieux comprendre toutes ces notions qui concernent le classement du coton. Il faut savoir que ce service est composé d'une salle de conditionnement, d'une salle de classement et d'un laboratoire. Dans la salle de conditionnement, les différents échantillons sont réceptionnés et étiquetés (Nom usine, N° balle, variété, nombre de multiplication etc.). Dans cette salle, ils séjournent 4h pour se détendre et acquérir un taux d'humidité de 65% +/- 2%, la température de la salle étant de 21°C +/- 2°. Après ils sont envoyés dans la salle de classement pour en déterminer la valeur marchande. La salle, à lumière teintée et plancher noire, avec des tables noires (pour éviter le reflet de la lumière) est le lieu pour les 6 classeurs de valoriser le coton. Les grades au nombre de 12 (4 boîte x 3) permettent de donner une idée sur la couleur de la fibre (cf. fiche type de vente usuelle du coton au Burkina). Quant à la soie, nous avons 4 valeurs possibles (cf. fiche caractéristiques technologiques du coton Burkinabé). Les boîtes qui servent de test sont renouvelées chaque deux ans. Pour le Burkina Faso, la majeure partie du coton est en 1.1/8 pour la soie et en type de tête pour le grade. Cependant des équivalences ont été établies avec les standards Afrique. C'est ainsi que les types de têtes (Bola/s, Boby/s,) correspond au « Standard Afrique 0 ». Etait aussi exposé dans la salle le standard « Middling Spotted Color », qui est la référence aux Etats-Unis. Mais ce sont des cotons plus chargés que le coton africain. Une fois donc le grade et la soie déterminée, et en fonction des exigences des filateurs, d'autres paramètres sont déterminés mais cette fois-ci avec la chaîne HVI dans le laboratoire proprement dit, ou existe aussi le thermo détecteur utilisé pour déceler le collage.

Annexe 4b. Questionnaire du stage sur le coton au Burkina N° : SOCOMA/5-10-07

A. Données sur la structure ou personne rencontrée

- 1. Dénomination de la structure :** Société Cotonnière du Gourma
- 2. Service visité :** Direction de la Production
- 3. Situation géographique :** Fada N°Gourma
- 4. Nom des personnes rencontrées / rôle et fonction:**
Louis Yanzon Yé : Chef de région cotonnière de Fada N°Gourma
- 5. Adresse (Email) :** louis.ye@laposte.net

B. Questions sur le coton

B.1. Données de production (rendements, superficies et production) 2006-2007 et prévisions 2007-2008 (si possible par province)

Par rapport à ces informations, nous avons disposé du rapport d'activité des campagnes 2005 -2007. Dans ce rapport, toutes les informations relatives à la production, sont disponibles (production, égrenage, stockage, investissements, etc.). Aussi, il contient les quantités relatives au coton équitable et les marques L8 et F8.

B.2. Questions relatives au coton équitable

B.2.1. Quelles sont les motivations de la production du coton équitable ? Objectif, but ? et les données de production si possible ?

Il faut d'emblée noter que le projet « coton équitable » a été proposé par Dagrís. Initialement, il était prévu que c'est tout le Burkina Faso qui devait faire du coton équitable. Mais finalement, les producteurs, réunis au sein de l'UNPC-B n'ont pas accepté. Du coup, la stratégie s'est portée sur les régions, et comme Dagrís était à Socoma dans la zone Est, le projet « Coton équitable » a donc démarré dans cette région cotonnière.

L'avantage d'un tel projet est que dans un contexte de crise cotonnière, le coton équitable procurait une meilleure rémunération aux producteurs, car acheté à un prix juste. De plus, les produits vendus en commerce équitable ont une traçabilité. Dans le cadre de ce projet, c'est Max Havelaar qui sert d'intermédiaire entre les producteurs et les acheteurs.

Le projet consiste à certifier un groupement en « commerce équitable » avec des conditions particulières fondées essentiellement sur l'existence dans les groupements d'une démocratie, de transparence dans la gestion, la non discrimination, la prise en compte de l'approche genre et pas de travail d'enfant.

L'objectif du projet était de : mieux organiser les groupements de producteurs de coton, de produire du coton mieux acheter, mettre à la disposition des sociétés cotonnières des groupements bien formés et bien gérés qui vont produire du coton de qualité.

B.2.2. Données de production (rendements, superficies et production et destination) 2004 à 2008 (prévisions), Nombre de GPC concernés ? et critères de sélection de ces GPC ?

A ce niveau, il faut d'abord que je donne des précisions sur le choix des groupements qui produisent ce coton, car, ce n'est pas tout le monde qui le fait. La région de l'Est comprend quatre provinces, soit quatre unions provinciales de producteurs de coton. La démarche a d'abord consisté à mieux expliquer à tous les acteurs, la notion de commerce équitable, avec toutes les contraintes de production etc. Ainsi, à l'issue de toutes ces concertations, les quatre unions ont décidé que c'est l'union provinciale de Fada qui sera l'union pilote. Ensuite dans cette union provinciale, deux unions départementales (Fada, Diabo), puis trois (Fada, Diabo et Matiakoli) ont été choisies pour les essais, soit un total de 66 groupements de producteurs de coton (GPC). Le choix des GPC a été très strict, car il ne fallait pas être endetté ou l'être le moins possible, et avoir des rendements/productions acceptables. Ces GPC ont signé des chartes avec la société pour cette nouvelle production.

Quant aux quantités produites, elles sont très variables et dépendent surtout de la demande. Au démarrage du projet en 2004, on avait 40 tonnes de coton équitable. Depuis là, l'offre a été toujours supérieur à la demande, ce qui fait que la stratégie au niveau de la société consiste à faire le point sur la demande et certifier le nombre de groupement (donc pas tous les 66), de sorte à avoir la quantité demandée. Donc c'est en fonction de la demande et du placement que le coton équitable est vendu. Par exemple, en 2006-2007, il a été produit 2300 tonnes, mais seulement 800 tonnes ont été vendues. Le reste de la production est versée en coton conventionnel. La sensibilité du marché est le

baromètre donc de notre mobilisation pour ce type de coton. Mais évidemment, les producteurs sont au courant de cette stratégie et c'est à l'issue de la vente que la prime est versée. D'ailleurs, je te passe un exemple de fiche de paiement de la prime. La quasi-totalité de la production est destinée au marché européen. Le rapport d'activité donne plus de détails sur les données de production dont tu as besoin.

B.2.3. Comment se fait la certification ? Quel est l'organisme qui l'assure et quel est le coût de la certification ?

L'organisme de certification est FLO. Pour la certification, une inspection vient sur le terrain. Mais il ne certifie pas les 66 groupements, car le coût de la certification est cher. Comme les 66 GPC font partie de la même union provinciale, c'est l'union provinciale de Fada qui est inspectée pour la certification. Ensuite il prend la racine carrée du nombre de groupement, soit 8, qu'il inspecte afin de certifier au final l'ensemble de la production de ces 66 GPC de la Socoma « coton équitable ». Aussi, sache que les produits du commerce équitable ne suivent pas la loi du marché, ils sont pas vendus plus chers.

B.2.4. Quels sont les avantages et les contraintes de la production du coton équitable

Les avantages de la production du coton équitable sont :

- les fibres du coton équitable ont une meilleure qualité, ce sont des fibres de tête. Nous avions pour la campagne passée, 93% de fibre de tête (Boby/s, Bola/s etc.),
- existence d'un complément constitué d'un prix minimum garanti et d'une prime équitable aux groupements,
- groupements mieux organisés et mieux gérés,
- interdiction de certaines molécules au niveau des pesticides, comme l'endosulfan,
- prise en compte de l'approche genre et absence de discrimination dans les organisations, ce qui permet à toutes les potentialités de s'exprimer pour le bon fonctionnement de l'organisation,
- absence d'enfants dans les champs, qui est un critère très important,

Quant aux contraintes, elles se résument essentiellement en :

- la transparence et la vie démocratique est souvent très difficile dans les milieux paysans. Par exemple, le vote qui se fait « à main levée » ne reflète pas souvent la réalité, car il y a des influences ;
- beaucoup ne connaissent pas les règles élémentaires de la gestion, telle la comptabilité etc., donc il faut les former au minimum de règles de gestion et les suivre. Ce qui évidemment a un coût ;
- le « non travail des enfants » dans les exploitations est difficile à cerner et dont les contours sont diverses. Il ne faut pas oublier que nous sommes en Afrique et que les enfants constituent une main-d'oeuvre non négligeable.

B.3. Questions relatives aux marques L8 et F8 etc.

B.3.1. Quelles sont les motivations de la production de ces marques ? Objectif, but ?

La création de ces deux marques est partie d'un constat. En effet, de plus en plus, le coton africain est contaminé par des débris de polypropylènes dans la fibre, ce qui constitue un facteur de dépréciation. Malheureusement, on constate que c'est le polypropylène qui est utilisé pour la récolte, le transport, la commercialisation et pour l'emballage des balles. Fort de ce constat, depuis quelques années, certaines sociétés et organisations de producteurs ont pris conscience du problème et ont commencé à prendre des mesures allant vers la suppression des polypropylènes dans la filière coton. Donc, les marques L8 et F8 sont une émanation du commerce équitable qui veut aller plus loin et bannir les toiles de polypropylène de toutes les opérations de manipulation du coton graine et de la fibre. Mais, en réalité, si tu veux, cela constitue en fait une stratégie de commercialisation pour la Socoma.

B.3.2. Pourquoi L8 et F8 et comment se fait la production ?

« L » pour Lest Contaminated et « F » pour Free Contaminated. Le 8 n'a pas d'importance. Je te donne une fiche sur la « charte qualité Burkina » qui va te donner plein de précisions sur le mode production de coton.

B.3.3. Quels sont les critères de sélection des GPC

A ce niveau, il faut savoir que tous les GPC peuvent faire du coton L8. Seulement la Socoma fait de la sensibilisation pour amener les producteurs à réduire, voire éliminer les polypropylènes (cf. mode de production). La charte qualité du commerce équitable prend en compte les critères de L8 et F8.

B.3.4. Quels sont les caractéristiques de ces marques et quel est le prix ?

Il faut savoir que c'est une stratégie commerciale et l'objectif est de vendre tout le coton de la Socoma en «Label F8 ». Si à l'avenir, cela paye et si un jour la demande en « label F8 » est forte, il reviendra à la Socoma de fixer ses prix, ce qui va forcément se répercuter sur le producteur. Elles se caractérisent surtout par le fait qu'elles ne sont pas contaminées en polypropylène et surtout, le coton est emballé dans des toiles faites en coton (d'après notre visite à la Filsah, ces toiles sont produites à ce niveau). Les producteurs viennent acheter ces toiles à la société qui en retour leur paye le coût de la couture. Ces marques sont vendues au même prix que le coton conventionnel. Les quantités de cotons équitables non vendus, sont revendues sous le label F8 (charte et critère étant égale). Actuellement, nous sommes en phase d'essai depuis 2005, et il n'y a pas de bonus au niveau du prix pour le moment. Espérons que la stratégie sera payante.

B.3.5. Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Bon, l'avantage c'est que nous avons un coton exempt de polypropylène. Ce qui augure déjà un meilleur prix un jour, lorsque la reconnaissance sera faite et cela fera l'objet de consensus sur la qualité de ce coton. Aussi, il est emballé dans les toiles.

Au niveau des inconvénients, je dirai que c'est la sensibilisation qui n'est pas aisée, et le coton une fois dans les toiles doit être acheminé directement dans les conteneurs pour réduire l'effet de la poussière. La confection des toiles a aussi un coût, et leur production à grande échelle nécessitera un soutien financier non négligeable. Hormis cela, force est de constater que nous sommes souvent confronté au collage du coton. Mais pour le moment, on arrive à faire face avec le thermo détecteur.

Annexe 4c. Questionnaire du stage sur le coton au Burkina N° : HELVETAS / 15-10-07

A. Données sur la structure ou personne rencontrée

1. **Dénomination de la structure** : Helvetas

2. **Service visité** : Direction du Programme coton biologique

3. **Situation géographique** : Ouagadougou

4. **Nom des personnes rencontrées / rôle et fonction**:

Abdoulaye Ouedraogo : Conseiller Technique du programme coton biologique

5. **Adresse (Email)** : abdoulaye.ouedraogo@helvetas.org

B. Questions sur le coton

B.1. Quelles sont les différentes initiatives qui sont connues à votre niveau ? et qu'en pensez-vous ?

Au Burkina Faso, de nos jours, en plus du coton conventionnel, il existe de façon pratique sur le terrain le coton équitable et le coton biologique. Hormis cela, je n'ai pas connaissance d'une autre initiative sur le terrain. Cependant, j'entends parler du coton *made in Africa* depuis un certain temps, sinon, je n'ai aucune information sur cette initiative.

Par rapport à ces deux initiatives, il faut dire que les producteurs y trouvent leur compte, car chacune d'elle leurs procure des revenus substantiels, garantis, donc plus avantageux que le coton conventionnel. Seulement, en terme de quantités, je dirai que le coton biologique de nos jours a des quantités marginales, alors que celui équitable est produit en quantité importante. Un des atouts du coton biologique est non seulement l'engouement provoqué chez les producteurs, mais aussi, sa culture est une bonne approche pour la gestion des ressources naturelles.

B.2. Quelles sont les contraintes de la production du coton biologique

- En premier lieu, je parlerai de la satisfaction des demandes par le programme. En effet, il faut savoir qu'aujourd'hui, le programme est dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes d'adhésion, car le coût d'encadrement est coûteux. Ce qui amène donc le programme à faire des sélections plus rigoureuses ;

- la faiblesse des rendements, car beaucoup de producteurs n'ont pas les moyens de transporter la fumure organique vers les champs. Par rapport à cela, nous avons entrepris des démarches avec les caisses populaires pour la mise en place de crédits (surtout équipements). Ceci, d'autant plus que dans les villages, les femmes (40% des producteurs de coton biologique) et les jeunes n'ont souvent pas accès au crédit intrant/équipement octroyé avec le coton conventionnel.

- la non maîtrise des itinéraires techniques du coton biologique

- le transport est coûteux pour le programme. En effet, tout le coton bio du Burkina étant égrené dans l'usine de Faso coton, située au centre du pays (Ouagadougou), il faut déployer des moyens financiers considérables pour transporter le coton graine des champs vers l'usine.

- l'autonomisation de la filière : actuellement, il faut savoir que le programme est soutenu par les bailleurs de fond. Il faut donc que d'ici 3 à 4 ans, on trouve des solutions pour que le programme soit autonome pour mieux pérenniser les acquis.

B.3. Pourquoi, les sociétés cotonnières ne sont pas impliquées dans la promotion du coton biologique ?

A mon avis, je pense que la faiblesse de la production (faibles rendements et quantité) de ce coton y est pour beaucoup. Sinon, avec l'implication de ces dernières, le programme aurait pu non seulement satisfaire beaucoup de producteurs, donc augmentation des quantités, mais aussi, profiter des équipements d'encadrements de ces trois sociétés cotonnières.

B.4. Quelles sont les départements où on cultive réellement le coton biologique ?

Zones	Départements inclus
Tiefora	: Tiefora (extension en vue)
Pô	: Pô, Tiebelé et Guiara

Kayao	: Kayao (extension en vue)
Ioba	: Dano, Dissine et Kopper
Fada N’Gourma	: Fada N’Gourma et Yamba

Le programme voulait s’étendre à la Kompienga, mais la SOCOMA, qui s’occupe de cette partie Est du pays en matière de coton, ne voulait pas, ce qui fait que le programme a une action limitée dans la zone Est.

B.5. Comment se présente le marché du coton biologique de nos jours ?

Le marché de coton biologique est un marché de niche qui est en pleine expansion. De nos jours, Helvetas entreprend des actions de sensibilisation à travers le continent européen etc. or il se trouve que nos quantités produites sont faibles, donc il faut aller plus vite pour faire face à la demande du marché. Par exemple, en 2006-2007, le programme aurait pu vendre facilement 2000 tonnes de coton fibre biologique, mais il se trouvait que dans les pays du programme (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal), les quantités produites étaient inférieures à 1500 tonnes. Donc, il faut tout faire pour faire face au marché.

B.6. Quelles sont les perspectives du programme ?

Au Burkina Faso, de nos jours, le coton biologique a pris une autre dimension avec les Américains qui se sont engagés à acheter des quantités énormes de coton biologique, notamment avec « Victoria secret ». Cette dernière, par exemple, tient à ce que le coton bio qu’elle va acheter soit emballé dans des toiles en coton. Le principe étant qu’au niveau du programme, il n’y a pas de monopole, chaque client est satisfait en fonction de ses besoins. Nous avons aussi une organisation néerlandaise, « Ak Organic », qui s’est manifesté pour acquérir 50 000 tonnes de coton fibre biologique. Elle a déjà pris contact avec la Sofitex et l’UNPC-B.

Pour répondre à tous ces nouveaux venus, il faudra forcément étendre les zones de production. Dans le court/moyen terme, de nouvelles zones seront ouvertes, comme dans le Boulgou, étant donné que les nouveaux arrivants appuieront le programme pour l’obtention des volumes demandés.

B.7. Que pensez vous des OGM et de leur cohabitation avec le coton biologique ?

C’est vrai que l’introduction des OGM au Burkina Faso et certainement dans les autres pays du programme, sera une contrainte majeure dont il faut tenir compte pour conduire les futures productions de coton biologique. Le gouvernement a dit qu’il y aura des mesures qui seront à respecter et que de commun accord avec les sociétés cotonnières, il y aura une bonne spatialisation pour que chaque initiative au Burkina Faso trouve son compte. Attendons de voir.

NB : De la documentation (brochure et autre prospectus) a été fournie à la fin de l’entretien.

Annexe 4d. Questionnaire du stage sur le coton au Burkina

N° : INERA-Prog Coton /28-09-07

A. Données sur la structure ou personne rencontrée

- 1. Dénomination de la structure :** INERA / Programme Coton
- 2. Service visité :** Direction des études agro économique
- 3. Situation géographique :** Bobo-Dioulasso
- 4. Nom des personnes rencontrées / rôle et fonction:**
Gaspard Vognan : Responsable études économique et agro économique de la filière
- 5. Adresse (Email) :** vog nang@yahoo.fr

B. Questions sur le coton

B.1. Quel est l'état de la filière coton de nos jours

De nos jours, au Burkina Faso, nous avons 3250 exploitants de coton conventionnel sur 6000 qui font le coton. Le nombre moyen par exploitant étant de dix (10). Ce qui permet de dire que le coton nourrit directement ou indirectement environ 3 millions de personnes au Burkina. Le coton compte pour 25% du PIB et 55-60% des recettes d'exportation du pays. L'apport de la filière sera mieux connu si on connaît plus la clé de répartition au niveau de l'Etat (mécanisme de redistribution des dividendes, mécanismes d'intervention de l'Etat dans la filière etc.). La filière est aussi caractérisée par un appui politique non négligeable d'une part et d'autre part une très bonne organisation de la filière dans toute sa totalité. Ce qui évidemment contribue à la rendre performante.

Cette bonne organisation s'est traduite de façon concrète par l'introduction des producteurs dans le capital de toutes les 3 sociétés. Par exemple, au niveau de la SOFITEX, où l'état détient 34% des actions, l'appui de l'Etat s'est fait sentir. En effet, elle a disposé de 3 milliards de fcfa pour leur entrée dans le capital de la SOFITEX. Au fait, ces 3 milliards, ne sont pas de la liquidité comme cela se sous-entend souvent. Si tu te souviens, les producteurs de coton devaient avoir 14 milliards dans la caisse de stabilisation des prix (lieu de versement du surplus des revenus agricoles). Or entre temps, cette caisse a disparu et la part qui revenait aux producteurs était de 14 milliards, somme que l'Etat leur devait. Donc, lors de l'entrée dans le capital dans les sociétés, l'Etat concède certains de ces privilèges (prélèvements de taxes, etc.) afin de rembourser de manière indirecte, et sans liquidité la somme à devoir. Et c'est ce qui est couramment appelé subvention de l'Etat.

La participation des producteurs au capital des sociétés n'avait même pas été prévue par les bailleurs de fond comme la Banque Mondiale. Cela est unique en son genre. De ce fait, les producteurs sont à la base et à tous les maillons. Tu vois, s'ils ont accepté le nouveau mécanisme de prix (où le coton serait à 145 fcfa), c'est parce qu'ils sont dans les instances de décisions. Hormis le soutien de l'Etat, les bailleurs de fonds aussi soutiennent la filière, car « si le coton se casse, nous envahissons l'Europe ». C'est ainsi que l'on a le projet de renforcement de la filière coton au Burkina Faso. Enfin, sache que le coton est financé à 95% par la filière coton, ce qui est unique dans la sous région.

De nos jours, la filière est, depuis 4 à 5 ans en crise, et elle est très sérieuse (je ne rentre pas dans les détails, tu les connais certainement). Mais sache que le déficit au niveau des sociétés cotonnières est de l'ordre de 60 milliards de fcfa, soit 37 milliards pour la SOFITEX, 20 milliard pour la SOCOMA et 3 milliards pour FASO COTON. Pour résoudre le problème, les sociétés tentent de faire des recapitalisations.

B.2. Que pensez vous du coton biologique

Le programme coton bio a démarré en 2004. Actuellement, nous sommes à une production de l'ordre de 350 tonnes avec des rendements faibles d'environ 450 à 500 kg/ha. Ce qui est nettement inférieur aux rendements du coton conventionnel qui oscille vers 1100 kg/ha. L'un des atouts du coton bio, est qu'il est très bien pour les petits producteurs qui ont de petites superficies (0,25 – 1ha). Aussi, ceux qui n'avaient pas accès aux crédits intrants. Là, le coût de traitement (25 000 fcfa/ha) est très faible comparativement à celui du coton conventionnel qui est de l'ordre de 77 500 fcfa/ha. Un autre atout est que sa culture est très respectueuse de l'environnement. Le traitement des plantes se fait avec des bio-pesticides comme les extraits de neems. Seulement à ce niveau, il faut signaler que les neems n'ont pas les mêmes concentrations et cela peut constituer un inconvénient dans les doses prescrites. Une dernière contrainte de la culture du coton bio, est le fait que l'on ne peut pas le produire à grande échelle. Au niveau de la recherche, nous avons essayé depuis 3 ans des tests sur 100 variétés pour trouver celles qui sont plus spécifiques ou adaptées à la culture du coton bio, mais aucun résultat.

B.3. Que pensez vous du coton OGM ?

Depuis 2006, le gène Bt (*Bacillus Thurengis*) de Mosento est dans nos variétés locales. En d'autres termes, au Burkina Faso, la semence de coton OGM est en fait notre semence de base, dans laquelle on a injecté le gène Bt. Avec ce nouveau gène, le traitement de coton est passé de 6-7 traitements à 2 traitements par année au niveau du cotonnier.

Avec ce nouveau gène, on n'a pas en fait une augmentation des rendements comme on le voit souvent. C'est tout simplement, que le gène Bt combat de façon efficace les ravageurs et le cotonnier se trouve ainsi bien protégé. Cette bonne protection réduit la chute des capsules et du même coup, à la récolte, on a plus de capsules sur le cotonnier, d'où une augmentation des rendements. Plusieurs études montrent que nous aurions une augmentation des rendements de 30% avec le coton OGM.

B.4. Le Burkina Faso tend donc vers la généralisation des OGM ?

Le pays dépense chaque année environ 14 milliards fcfa en insecticides pour les 6 traitements/ha et vu l'état actuel de la crise, je pense que la nouvelle politique du gouvernement c'est d'orienter la filière coton vers l'utilisation des OGM. Tu vois, plusieurs raisons amènent le Burkina à aller dans ce sens.

De nos jours les revenus des producteurs sont en baisse et cela pour plusieurs raisons : baisse des rendements, résistance des ravageurs aux pyréthénoïdes, augmentation des coûts de production et faiblesse des systèmes de production. Sur le plan mondial, depuis 2001, le prix du coton ne fait que chuter à cause des subventions. Mais là, les Américains disent que nous avons une productivité faible, d'où l'initiation du projet WACIP de l'IFDC. Même si on supprimait aujourd'hui les subventions, les pays tels que le Brésil, l'Argentine, qui font des OGM, vont inonder le marché de coton libéré par les OGM. Donc, si le Burkina adopte les OGM, il pourra y avoir sa place tôt ou tard. Cela risque d'être le cas partout, car le Burkina Faso, qui a les coûts de production les plus faibles de la sous région n'arrive pas à faire face à la crise. Plusieurs études montrent que d'ici 5 ans, le coton Bt va entraîner la chute des cours mondiaux de 3 à 5%.

B.5. Quel sera le coût de la semence ?

Il faut savoir que le coton OGM ne désorganise en rien l'organisation semencière de la filière. Au Burkina, chaque année, les producteurs achètent les semences aux sociétés cotonnières. Donc, même avec les OGM, ce serait le cas. Actuellement le coût de la semence est méconnu. Du fait, que la semence est faite du gène Mosento et de la variété burkinabé, les négociations sont en cours. Mais d'après des modèles de simulations que nous avons réalisés :

- si le coût de la semence est de 25 000fcfa/ha, ce n'est pas la peine d'aller vers les OGM ;
- si le coût de la semence est inférieur à 20 000fcfa/ha, c'est que la culture des OGM vaut la peine.

B.6. Que faire face aux subventions ?

Je pense que le problème des subventions doit être posé en terme de produits capitaux pour les uns et les autres. En d'autres termes, il faut que les pays s'entendent et regroupent les produits tels que le cacao, la banane, le coton etc. dans un seul panier et réclamer un meilleur traitement pour ces produits

B.7. Quel avenir pour le coton burkinabé, voire africain

Quoiqu'on dise, le coton est la seule culture qui permet d'avoir un flux monétaire. Au Burkina Faso, la révolution avait bien compris que notre salut était dans le développement d'un marché intérieur. C'est ce qui avait amené le développement du marché de haricot vert en sont temps. Le salut du coton de nos jours devra se faire dans un cadre régional, tel que l'UEMOA. Dès lors, il faut songer à une plus value coton à travers la transformation de cette matière première. Par exemple, il suffit de cibler un pays (ex Côte d'Ivoire) et tout le coton ouest africain y est dirigé pour être transformé. De nos jours, l'Afrique ne consomme que 5% de sa production. Si elle en consomme au moins 45%, on subira moins les fluctuations du marché mondial. Même avec ça, il faudra une véritable politique sous régional pour protéger ce marché de tissu qui va naître, car avec, la friperie, le textile chinois combiné au faible pouvoir d'achat des populations, il serait difficile de consommer les tissus « *Made in Ouest Africa* » qui vont revenir certainement chers.

Après un débat sur d'autres points, surtout personnels, mais en relation avec le coton, l'entretien a pris fin avec la promesse de faire parvenir des documents sur l'état économique de la filière, la rentabilité économique comparée etc.

Annexe 5 : Comptes rendus des rencontres

Annexe 5a. Compte rendu de la rencontre avec M. François Traoré, Président de l'UNPC-B et de l'APROCA

L'entretien avec M. Traoré a porté essentiellement sur la crise de la filière, notamment les voies de sorties de crise et sur l'avenir de la filière. A été également discuté l'état des différentes initiatives du coton pour mieux le valoriser sur le marché.

La filière cotonnière en Afrique souffre et le Burkina ne fait pas exception à cette conjoncture. M. Traoré estime que pour le cas particulier du Burkina, **des efforts de « gestion »** doivent être faits à différents niveaux.

Ainsi, au niveau des GPC, il faut que ceux-ci se modernisent, voire se professionnalisent. De nos jours, certains GPC ont des rendements coton grain de l'ordre de 600 à 880 kg/ha. Ce qui paraît très faible, comparativement à la moyenne nationale qui oscille vers 1100 kg/ha. Le président de l'UNPC-B explique cela en partie par la mauvaise pratique et les mauvaises mises en œuvre des ITK. Cette situation, qui n'est pas liée à la conjoncture actuelle du coton, est due certainement à un manque de professionnalisme au niveau des exploitations cotonnières, qui normalement se doivent, au vu de l'enjeu du coton, de mettre en pratique les normes et règles de production édictées par le service agro-économie de l'UNPC-B. Dans ces conditions, il faut veiller à ce que ces GPC aux faibles rendements ne prennent trop de crédit. Il faut donc un effort de gestion au niveau des GPC pour que ceux qui travaillent bien ne payent pas les insuffisances des autres. Aussi, il faudrait songer à améliorer l'état des routes, qui pour la plupart sont en très mauvais état.

Dans les sociétés cotonnières, d'énormes efforts de gestion doivent également être consentis. Avec la situation actuelle de la filière, il faut que celles-ci arrivent à réduire les dépenses de telle sorte que les frais de fonctionnement et de gestion ne constituent pas un « os dans la gorge » en cas de chute des cours du coton. Même là, il faut que de l'agent aux décideurs dans la société, les uns et les autres travaillent avec professionnalisme. Les uns et les autres doivent respecter leurs engagements, c'est-à-dire travailler réellement et accomplir la tâche qui leur incombe. En d'autres termes, il faut qu'ils comprennent que « c'est parce qu'il y a le coton qu'il occupe une telle fonction... donc, si chacun ne fait pas des efforts, la filière va s'effondrer et chacun se retrouvera au chômage ».

Le président pense également qu'il faut une mobilisation au niveau national, tant au niveau de la société civile que des élus. Il s'insurge contre les élus qui souvent disent qu'ils « ne veulent pas du coton ». Il faut que ces derniers à l'image de la campagne qu'ils mènent pour gagner les élections, fassent autant pour soutenir la filière au lieu de prôner souvent des mots de découragements. Ils doivent savoir que le coton joue un rôle essentiel dans notre économie (60% des recettes d'exportation, 6% de contribution au PIB, fait vivre plus de 2, 5 millions de populations etc.). Aussi, il faut que d'une manière générale, les intellectuels aident à cette mobilisation. Comme dirait le président, « à défaut de mobiliser, il faut éviter la démobilitation des producteurs ». De manière générale, le président invite à une réelle prise de conscience individuelle et collective pour la survie de la filière cotonnière au Burkina Faso.

Abordant l'avenir de la filière, M. Traoré pense qu'il faut songer à transformer le coton sur place, ce qui pourra permettre d'avoir une valeur ajoutée sur le produit. Si l'énergie semble être la principale difficulté pour une telle entreprise, il pense que c'est à l'Etat de mener une bonne politique de subvention pour permettre une telle activité. Ainsi, on pourra favoriser les industries artisanales dans un premier temps pour la confection des boubous traditionnels etc. Mais, il faut, pense-t-il, maîtriser et mieux comprendre le système dans son ensemble. Par exemple, rien que pour l'achat du coton graine, il faut une politique nationale pour harmoniser et organiser l'achat du coton graine sur le territoire.

Avec les différentes initiatives, le président se réjouit, car d'une manière ou d'une autre, chacune d'elle procure un revenu substantiel à celui ou celle qui les produit. Pour ce qui est du coton bio, il a de l'avenir dans le pays, et surtout pour les producteurs ayant une petite superficie comme la plupart des femmes. De plus, sa production est respectueuse des normes de protections de l'environnement. Quant au coton équitable, à l'image du coton bio, il procure un meilleur revenu aux producteurs même à grande échelle, pourvu que les règles démocratiques etc. soient respectées au niveau de ces organisations. Quant au coton Bt, en tant que technologie, « bien utilisée, c'est bien, mal utilisée, c'est mauvais ». Pour le président, une part importante du coton mondial est OGM, de plus les résultats des expériences au Burkina se sont bien passés et sont actuellement en phase d'essai en condition réelle. De ce fait, « je pense qu'il faut profiter de la technologie, surtout qu'il va réduire l'apport en insecticide etc. »

Pour conclure, M. Traoré dirait tout simplement qu'une bonne coordination entre les producteurs, les sociétés cotonnières et les acheteurs /autres acteurs, va permettre un meilleur développement de la filière pour faire face à la crise actuelle.

Impression personnelle à la suite de l'entretien avec M. Traoré François

Le président n'est pas trop aidé par les acteurs nationaux, en d'autres termes, il pense que les uns et les autres ne font pas assez d'efforts, voire de « sacrifices » pour soutenir réellement la filière. La volonté politique d'après lui est là, mais reste très insuffisante.

Beaucoup de GPC sont à réencadrer, voir réformer et ou sensibiliser sur l'enjeu du coton et les menaces qui pèsent sur la filière. Beaucoup d'acteurs de base ne maîtrisent pas le marché et ou ne le comprennent pas. Ce qui se traduit par un manque de professionnalisme au niveau des exploitations.

A travers ces propos, il manque assez de cohésion entre les producteurs rassemblés au niveau de l'UNPC-B et les sociétés cotonnières. Les relations existantes peuvent être améliorées pour un bon développement de la filière.

Les OGM feront leur entrée dans la production cotonnière, les propos tenus par le président tendent dans ce sens et corroborent ceux du président du Faso, lors de l'interview accordé aux médias en mi-septembre.

La filière doit être professionnelle pour faire face à tous ces défis, même en l'absence de M. Traoré qui sait que tôt ou tard, il va partir, qui se battra comme lui pour défendre « bec et ongles » cette filière qui est à son image ?

Enfin, je pense qu'il fonde des espoirs sur l'Université du coton. Les actions à entreprendre dans cette université permettront certainement aux producteurs à la longue de travailler avec professionnalisme et leur permettront surtout de mieux se gérer et de gérer leur groupement pour tirer plus de profit dans la culture du coton. Le manque de gestion, de connaissance du marché et le manque de professionnalisme constituent de nos jours des handicaps sérieux pour la filière coton au Burkina.

Ouagadougou le 10 octobre 2007

Annexe 5b. Compte rendu de la rencontre avec M. Matthieu Legrix, AFD

La filière cotonnière burkinabè connaît une crise notoire depuis la campagne 2004-2005. Lors de la campagne précédente, avec les bons résultats, les producteurs ont été payés à 210fcfa/kg, ce qui a contribué à vider le fonds de soutien. Manque de prévision ou pas, tout compte fait, toute la filière est confrontée à une crise financière en 2004-2005. Ainsi, les différentes sociétés cotonnières (3) étaient endettées de 40 milliards en 2005-2005, 20 milliards en 2005-2006, 10 milliards en 2006-2007. Certaines arrivent à s'en sortir, notamment avec la recapitalisation, par contre d'autres sont dans des situations critiques. De nos jours, les cours se redressent, mais la parité euro/dollar demeure et n'arrange guère les affaires des uns et des autres.

En dépit de cette difficulté, l'AFD est convaincue que la filière est viable, seulement, il faut qu'elle soit compétitive. Plusieurs raisons fondent la position de l'AFD. En effet, dans le cas du Burkina, il y a des gains de productivité qu'on peut toujours trouver, la qualité de la fibre est bonne, il y a aussi un avantage comparatif. En plus, deux tendances sur l'offre mondiale qui réconfortent l'AFD dans sa position : il s'agit de la baisse annoncée de la production de coton aux Etats-Unis (au profit de la production du maïs pour le biocarburant) et l'arbitrage en cours en Chine entre la production vivrière et celle industrielle (coton). Ainsi, à défaut des facteurs impondérables, la filière peut être compétitive et continuer à nourrir son monde.

L'AFD dans le cadre de sa politique cotonnière au Burkina Faso a une vision de pérennisation de la filière. Ainsi, avec l'UNPC-B, elles ont un projet dans ce sens dont les principaux axes sont :

- ✓ **La gestion du risque du prix** : il faut que le prix payé au producteur reflète l'évolution des cours mondiaux. Les prix seront fixés selon une tendance observée sur cinq années (n-2, n-1, n, n+1, n+2), et non pas les « chocs en chute ». Ainsi, en cas de chute brutale des cours, « l'excédent » des années antérieures servira de fond de lissage, étant donné que les prix évoluent en dents de scie. Des négociations sont en cours pour trouver le fond de lissage et l'AFD constitue un partenaire très actif et déterminé à aider la filière, voire trouver le fond de lissage. C'est ce mécanisme de fixation des prix qui a été adopté pour cette campagne 2007-2008.
- ✓ **La production** : il faut que les systèmes de production soient durables. A cet effet, il est prévu de vulgariser les semis sous couvert végétal (SCV). Seulement, une telle pratique nécessite que les parcelles soient clôturées. Aussi, il est prévu de sensibiliser plus les acteurs sur l'association agriculture-élevage. Seulement, avec le problème de la sécurisation foncière, de nombreuses actions risquent d'être sans résultats probants, car un producteur ne va pas trop s'investir s'il sait que du jour au lendemain on peut lui retirer sa parcelle. Un autre aspect concerne aussi la diversification des cultures. Elle est, de nos jours, importante et il y va de l'intérêt des producteurs.
- ✓ **Conseils à l'exploitation familiale** : il s'agit d'apporter un appui aux producteurs pour une meilleure gestion de l'exploitation tant sur le plan « technique culturale » que sur la « gestion, la trésorerie » de l'exploitation.

Se prononçant sur les différentes initiatives, M. Legrix s'est dit disposé à mieux les découvrir (thème de stage). Il est d'accord que le coton biologique est un marché de niche et sa production à grande échelle sera confrontée à de nombreuses contraintes. En tant qu'initiative qui procure de l'argent aux producteurs, M. Legrix loue l'action des promoteurs du coton biologique. Il en est de même pour le coton équitable. Il souhaiterait seulement que certains aspects des différents cahiers de charges tiennent compte des réalités africaines où la production de spéculations dans la famille est l'affaire de tous. Quant aux OGM, ils manquent assez d'éléments objectifs qui leur permettent de prendre une position (conséquences éventuelles dans les résidus de l'huile de coton, les conséquences agronomiques etc.).

D'autres points de vue ont été discutés et partagés avec M. Legrix dans le cadre de l'amélioration de l'analyse de mes résultats.

Ouagadougou 31 août 2007

Annexe 5c. Compte rendu de la rencontre avec M. Yara Athanase, chef agro-économiste de l'UNPC-B

2004

Historique, contexte de mise en place

L'introduction du coton biologique au Burkina remonte dans les années 2004. En effet, après une campagne 2003-2004 très euphorique (bonne pluviométrie, meilleur prix d'achat et bonne pluviométrie), celle de 2004-2005 s'est par contre révélée problématique. Les producteurs impuissants ont assisté une mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluie d'une part ; et d'autre part les cours du coton ont plongé et le dollar s'est fortement déprécié face à l'euro. Ce qui fait qu'en campagne d'égrenage, les sociétés cotonnières étaient obligées de stopper les ventes de fibres face à des prix d'achat (0,76 euro/kg de fibre) inférieur aux coûts de production (1,1euro/kg de fibre). Evidemment ce qui va entraîner une baisse du prix du coton graine chez les producteurs. Pour répondre à cette situation et au vu de l'importance du coton pour le secteur de l'économie au Burkina Faso, le programme de promotion du coton biologique a été lancé en 2004. En effet, le coton biologique constitue une nouvelle opportunité d'écoulement sur le marché international avec des acheteurs potentiels ciblés garantissant un prix d'achat supérieur à celui du coton conventionnel aux producteurs. Même si ce marché spécialisé est petit, de nos jours force est de constater qu'il est en pleine expansion.

Cadre institutionnel - organisation du programme – Appui de production

L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B) est l'acteur principal de ce programme de promotion du coton biologique. Ainsi, l'UNPC-B en collaboration avec Helvetas a préparé un document de programme couvrant les aspects production/recherche et soumis pour financement à la Direction pour la Coopération et le Développement de l'Ambassade Suisse (DDC). Les aspects certification : commercialisation étaient déjà couverts par un mandat du seco à Helvetas. La DDC, en plus, a mandaté Helvetas pour un appui technique à l'UNPC-B et l'Institut National de l'Environnement et de Recherche Agricoles (INERA). Après signature des différents accords, le feu vert a été donné pour le démarrage des activités du programme.

A ses débuts, le programme coton biologique s'est appuyé sur les structures existantes de la filière coton conventionnelle en y associant tout juste un dispositif spécifique minimal nécessaire pour la production de ce coton. Au niveau des différentes localités, le suivi des activités de production de coton est assuré par les unions provinciales des producteurs de coton (UPPC) et les unions départementales (UDPC). L'UNPCB dispose d'un système interne de suivi et de contrôle de l'exécution du programme. L'exécution du programme est assurée, au niveau de la gestion par le coordonnateur et, au niveau technique par l'agronome de l'UNPCB. Pour l'accompagnement et la formation des producteurs, l'UNPCB a recruté 2 agronomes (basés à Fada et à Bobo) ainsi que 6 agents techniques biologiques (ATB) basés deux à deux dans les 3 zones (Fada, Ioba et Tiefora).

Pour la première campagne de production du coton biologique, les producteurs (72 dont 15 femmes) ont bénéficié d'un appui en appareil de traitement, à usage communautaire, et d'intrants (engrais bio, graines de neem) ayant fait l'objet de remboursement à la vente du coton. Ce n'est qu'en 2005 que la question du crédit a été abordée.

Pour une réussite du programme au démarrage, un accent particulier a été mis sur la formation des producteurs et des techniciens. Ainsi, ils ont tous bénéficié de 5 formations portant sur les méthodes de production bio, les méthodes de lutte biologique contre les ravageurs, les méthodes de gestion durable des sols et la géo référence des parcelles. Certaines formations dispensées aux techniciens seront par la suite transmises aux producteurs via ces techniciens. Ces formations ont été réalisées avec la collaboration de certaines ONG expérimentées en agriculture biologique (CEAS, ARFA, Assistance écologique, CFFAK, AVAPAS, etc.). Celles-ci ont été complétées par des voyages d'étude et d'échanges au Mali (qui fait le coton bio depuis 2002 et au Benin).

Transports et égrainage du coton biologique- Certification- Commercialisation

La production de fibres de coton bio a nécessité un égrainage séparé du coton conventionnel. Les procédures et les usines étant les mêmes, il a fallu procéder à un parfait nettoyage pour éviter tout risque de contamination. De plus, chaque balle produite devrait être identifiée. Pour un total de 5 279 kg de coton fibre, 23 balles ont été produites, soit un rendement d'égrenage de 42%. La totalité de la production de fibre a été classée de la meilleure qualité, soit *Boby/S*. La totalité de la production de fibre a aussi été certifiée « coton en conversion vers l'agriculture biologique » par Ecocert International, agréé par l'Union Européenne pour certifier la production de la campagne 2004-2005.

Au Burkina depuis 2004, l'agence de certification FLO (*Fair trade Labelling Organisation*) permet avec le label Max Havelaar, la certification du coton. Ainsi, avec l'UNPC-B, la certification du coton bio en « bio équitable » est prévue pour 2005. Pour ce qui est de la commercialisation, un accord de collaboration a eu lieu avec l'entreprise allemande Hess-Naur, spécialisée dans la commercialisation de vêtements écologiques de haute qualité. Ceux-ci garantissent des prix minimum garantis aux producteurs (à compléter).

2005

De façon résumée, il faut dire que lors de la campagne agricole 2005/2006, la même dynamique s'est poursuivie. Cette campagne s'est déroulée de façon satisfaisante avec une bonne pluviométrie.

Contexte

La campagne 2005-2006 a vu le Burkina Faso battre le record de production avec 730 000 tonnes de coton graine (360 000 tonnes de fibres). De plus, la filière sort de plus en plus renforcée de sa privatisation entamée en 2004. Rappelons que cette privatisation a vu, en plus de la SOFITEX (sud-ouest), la création au final de deux autres sociétés cotonnières : SOCOMA (à l'est) et Faso Coton (au centre). L'UNPC-B étant actionnaire dans toutes ces sociétés. Sur le plan mondial, on assiste à une diminution de la valeur de l'euro face au dollar et la suppression d'une petite partie de la subvention des Etats-Unis sur le coton. Ces deux situations ont fait grimper le cours du coton, et la fibre s'achetait à 690fcfa/kg. Le prix minimum fixé par l'Etat burkinabé pour les producteurs est de 0,27euro/kg. En outre, le programme pour cette année compte faire la promotion de certains produits de rotation comme le sésame, le sorgho, le karité biologiques. De plus, la certification « équitable » sera prise en compte à partir de cette année, l'ambition étant toujours d'augmenter les productions de coton biologique. Au niveau institutionnel, cette campagne a vu l'arrivée de nouveaux partenaires tels que l'Etat (Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat) et la GTZ avec son programme de développement agricole (PDA). Avec l'aval des autres acteurs, un accord spécifiant les rôles de chacun pour la production, l'égrenage et la commercialisation a été signé entre l'UNPC-B, Faso coton et Helvetas. Pour la vente du coton certifié biologique, Helvetas a signé un accord avec la société « Hess_Natur » qui se trouve en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Mais les opérations de commercialisation de la fibre auront lieu par l'intermédiaire de l'entreprise « Paul Reinhart SA », actionnaire majoritaire de Faso Coton.

Appui organisationnel et de production

Le même dispositif, renforcée pour avec la nouvelle zone, a été maintenu. Pour faciliter la communication entre les membres de l'équipe technique bio ainsi que le personnel du programme coton bio d'Helvetas, un contrat de « flotte » avec CELTEL.

En termes d'intrants et équipements des producteurs, ces derniers ont reçu 16 290 kg de semences non traitées, 3 900 kg de graines de neem, 360 appareils de traitement à dos et 5 balances pour le pesage du coton. Concernant le microcrédit, un accord sera signé avec le réseau des caisses populaires pour que les groupements de coton bio puisse bénéficier du crédit équipement et ce à partir de 2006.

L'année 2005 a vu aussi la création de 32 groupements de producteurs de coton bio (GPCB). Dans les différents bureaux de ces groupements, 47% sont des femmes. Des appuis en formations sont dispensés depuis 2006 à ces GPCB. A l'image de la campagne écoulée, des voyages d'études et d'échanges ont été organisés. De plus, cette année a vu de nombreuses visites entre producteurs de coton bio burkinabé.

Zone de production – superficies – rendements – volume

En plus des trois autres zones de 2004-2005, une nouvelle zone, en l'occurrence celle de Pô, dans le centre et relevant de Faso coton a été identifiée. Au total, ce sont 663 producteurs, dont 45% de femmes, qui ont produit 151 tonnes de coton graines sur 322 ha. Les productions 2004-2007 sont données dans les rapports d'activité.

Egrenage et qualité de la fibre-Certification bio et équitable- commercialisation

La totalité de coton a été égrené à Faso Coton, situé à Ouagadougou. Ainsi, ce sont 146 480 kg de coton qui ont été égrenés pour fournir 60 618 kg de fibre, soit un rendement de 41,38%. Le nombre total de balles qui en résulte est de 284. Le classement a été effectué par le service de classement de la SOFITEX et la majorité du coton a été classé BOLA/S et BOLA pour une longueur de 1.1/8.

La certification coton biologique a été faite par l'agence « Ecocert Internationale ». Toutes les parcelles ont vu les productions certifiée « biologique » hormis deux parcelles certifiées en conversion. Pour cette année, la certification équitable a été faite par FLO. Ces deux certifications impliquent l'achat du coton graine aux producteurs à 238fcfa/kg (0,36 euro/kg) plus 34fcfa/kg (0,05 euro/kg) pour le bio, d'où un prix d'achat de 272fcfa/kg (0,42 euro/kg). A ce prix s'ajoute une prime sociale de 34fcfa/kg (0,05 euro/kg) destinée au GPCB pour le financement des projets communautaires gérés par les GPCB. Rappelons que les deux certifications ont des coûts. A titre d'exemple, celui du label équitable coûte 0,076 euro/kg de fibre, soit pour cette campagne 4000 euros. La commercialisation sera assurée par Hess Natur, via Reinhart.

Rappelons que Ecocert a donné son avis favorable pour la certification du sésame et du sorgho biologiques. Pour les arbres de karité, la certification s'est faite en 2006.

NB : M. Yara a été constamment consulté, car il était notre maître de stage. Au vu de certains détails et spécification, plusieurs documents (rapports d'activité coton bio équitable, mécanisme de lissage, rapport d'activités d'autres structures etc.) nous ont été fournis en fichier et/ou physiques.

Annexe 5d : Compte rendu de la rencontre avec M. Koumporé Kambiré, Directeur de la production de Faso coton

La rencontre a porté sur plusieurs sujets relatifs au *Coton made in Africa*, coton biologique et le coton conventionnel. Il faut rappeler que la rencontre avec M. Kambiré a été organisée par le biais de M. Yara Athanase, chef de service agroéconomie de l'UNPC-B et qui est mon maître de stage et ne ménage aucun effort pour m'aider à rencontrer les uns et les autres.

Ayant présenté mon thème, M. Kambiré a fait un exposé sur la situation de Faso coton. Ainsi, Faso coton a été créé le 3 septembre 2004 et les principaux actionnaires sont Reinhart (31%), UNPC-B (10%), Ivoire Coton (29%), SOBA (20%), Amefert (10%). La production de la société concerne 11 provinces regroupées en 5 zones de productions que sont : Zorgho, Tenkodogo, Manga, Pô et Kombissiri.

La production de Faso Coton depuis sa création se présente comme suit :

2004 -2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 (prévision)
44 000 t	41 000 t	34 000 t	24 000 t
210fcfa/kg	175fcfa/kg	165fcga/kg	145fcfa/kg

Concernant le coton biologique, Faso coton se charge effectivement de l'égrenage de tout le coton biologique du Burkina Faso. Evidemment, cela nécessite le respect de certaines normes de nettoyage etc. des machines qui sont destinées à l'égrenage du coton conventionnel. En dépit du fort engouement pour ce coton biologique, force est de constater que sa production à grande échelle est et/ou sera confrontée à de nombreuses contraintes, comme par exemple, l'insuffisance de matière organique, la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies, les sols dégradés etc.

Abordant le coton conventionnel, il ressort que des efforts sont faits pour réduire la présence d'impuretés dans le coton et les producteurs sont sensibilisés sur l'utilisation des sacs pour éviter la présence de propylène. M. Kambiré s'est montré rassuré quant à ces politiques de sensibilisation et en dépit de tout, il faut faire des efforts à tous les niveaux de la filière pour que le coton continue à nourrir son monde.

Abordant le cas du *cotton made in Africa*, il ressort que depuis la dernière visite de la GTZ Frankfurt sur ce nouveau produit en 2006, c'est le statu quo jusque de nos jours. Les raisons sont à rechercher auprès des structures promotrices de ce nouveau produit. M. Kambiré m'a néanmoins promis de me donner des dossiers de projet de ce *cotton made in Africa*. Mais il note cependant que pour ce qui est du *cotton made in Africa*, la plupart des exigences sont déjà mises en œuvre au Burkina Faso, concernant la production de coton conventionnel.

La rencontre avec les producteurs étant un des aspects de ma démarche, il m'a mis en contact avec un producteur travaillant même à l'UNPC-B, en la personne de M. Casimir Zoungrana.

D'autres questions sur des points de vue (sur le coton au Burkina) ont été discutées et partagées avec M. Kambiré. Cela va s'en doute contribuer à une meilleure analyse des résultats.

Annexe 6 : Standards du commerce équitable pour le coton graine

PARTIE A Standards Génériques du Commerce Equitable pour les Organisations de Petits Producteurs

Les standards génériques pour les Organisations de Petits Producteurs sont publiés dans un document séparé des standards spécifiques, et mis à jour par FLO sur son site Internet. Notez que les Parties B et C ne peuvent être dissociées des standards génériques lors de leur mise en application.

PARTIE B Standards Spécifiques pour le coton-graine 2

Les standards spécifiques pour le coton-graine sont valables pour tous les produits et pays pour lesquels un prix et/ou une prime du Commerce Equitable a/ont été fixé(e)(s) dans la Partie C ci-dessous.

1 Développement Social

2 Développement Economique

3 Développement Environnemental

PARTIE C Standards commerciaux pour le coton-graine

Annexe 1:

Le code de conduite du Commerce Equitable 7

Fairtrade Labelling Organizations International, 2005. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, archivée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, sous forme enregistrée ou autre, sans autorisation.

La version des présents Standards du Commerce Equitable a été traduite de l'anglais. Bien que FLO ait fourni tous les efforts nécessaires pour offrir une traduction fidèle et de qualité, il est cependant à noter que la version anglaise prévaut lors de la certification et en cas de désaccord avec quelque décision en la matière.

PARTIE B Standards spécifiques pour le coton-graine

1 Développement Social

1.4 Non-discrimination

Exigences de progrès

Des mesures appropriées sont prises afin d'assurer une représentation et une adhésion égales des femmes productrices au sein de l'organisation. L'organisation garantit que les paiements sont faits directement aux femmes (non au mari).

2 Développement Economique

2.3 Consolidation de la Situation économique de l'Organisation

La production de coton représente souvent la seule source de revenus pour le producteur. Les efforts en vue de promouvoir la production d'autres cultures, destinées tant à la consommation familiale qu'à la vente (sur le marché local mais aussi à l'exportation), ont un effet positif sur la durabilité du sol et la gestion de l'eau. Les moyens d'existence du producteur sont donc améliorés et sa dépendance économique à la culture du coton est diminuée.

Exigences de progrès

L'organisation de producteurs démontre les efforts pour promouvoir la commercialisation d'autres cultures selon le plan de rotation des cultures du producteur afin de réduire la dépendance économique à une seule culture et de permettre aux producteurs d'avoir d'autres sources de revenus. Des sources alternatives de revenus seront également explorées (comme par exemple, la production de substances biologiques pour la lutte contre les nuisibles).

3 Développement Environnemental

Il n'y a pas de standards environnementaux spécifiques supplémentaires pour les producteurs de coton-graine.

PARTIE C Standards Commerciaux pour le coton-graine

1. Description du Produit.

Le coton-graine issu du Commerce Equitable est le coton récolté (graine et fibre), vendu par de petits producteurs membres d'une organisation de petits producteurs certifiée FLO.

2. Provenance du Produit.

Tout le coton présent dans les produits du Commerce Equitable à base de coton doit provenir des producteurs certifiés FLO, sauf mention spécifique dans ces standards. Lorsqu'il n'y a pas de déchets de filature conformes aux normes FLO disponibles, il est permis de confectionner du coton hydrophile constitué jusqu'à concurrence de 20 % de déchets de filature non approvisionnés par des sources Commerce Equitable FLO et ce, à condition que le fabricant achète un volume équivalent de coton Commerce Equitable FLO et qu'il utilise ce coton dans la fabrication d'un produit non Commerce Equitable FLO. Toute substitution doit être clairement indiquée dans le rapport trimestriel des flux de marchandises.

3. Garantir une relation commerciale stable et à long terme

L'acheteur et le vendeur souhaitent établir une relation commerciale à long terme et pratiquer des prix justes et stables. A cette fin, les engagements d'achat/vente sont négociés entre les parties au début de la saison de récolte et concrétisés dans une lettre d'intention qui spécifie les quantités, la qualité et le prix conformément aux conditions des transactions du Commerce Equitable.

4. Prix et Prime

4.1 Le prix minimum du Commerce Equitable pour le coton-graine est fixé au niveau « bord champ ». Les prix sont libellés en FCFA pour le **Burkina Faso, le Cameroun, le Mali et le Sénégal**, les prix en € sont donnés à titre indicatif. Les prix sont indiqués en US\$ pour l'**Inde, le Pakistan, le Brésil et le Pérou** et en € pour l'**Egypte**.

4.2 Lorsque le prix du marché est supérieur au prix minimum du Commerce Equitable, c'est le prix du marché qui est d'application.

4.3 En plus du prix minimum du Commerce Equitable, ou du prix du marché si ce dernier est supérieur, les acheteurs doivent payer une Prime du Commerce Equitable comme définie par FLO.

Information sur le Prix Minimum et la Prime du Commerce Equitable

Information sur le Prix Minimum et la Prime du Commerce Equitable					
Type	Pays	Prix Minimum du Commerce Equitable Bord Champ par kg		Prime du Commerce Equitable par kg	
		FCFA	€	FCFA	€
Conventionnel	Burkina Faso Cameroun Mali Sénégal	238	0.36	34	0.05
Biologique	Burkina Faso Cameroun Mali Sénégal	272	0.41	34	0.05

Type	Pays	Prix Minimum du Commerce Equitable Bord-Champ par kg en US\$	Prime du Commerce Equitable par kg en US\$
Conventionnel et biologique	Inde	0.487 (incluant CDCE ¹ de 0.037)	0.05
Conventionnel	Pakistan	0.517 (incluant CDCE ² de 0.047)	0.06
Conventionnel	Brésil	0.49	0.06
Biologique	Brésil	0.58	0.06
Conventionnel (qualité commerciale: pima)	Pérou	0.58	0.06
Biologique (qualité commerciale: pima)	Pérou	0.66	0.06

Type	Pays	Prix Minimum du Commerce Equitable Bord-Champ par kg en Euro	Prime du Commerce Equitable par kg en Euro
Biologique	Egypte	0.49	0.05

5. Préfinancement

Sur demande du vendeur, l'acheteur doit mettre à sa disposition un préfinancement pouvant aller jusqu'à 60% de la valeur du contrat. Le préfinancement est destiné aux opérations d'achat effectuées au niveau local par l'organisation des producteurs. Les parties engagées fixent d'un commun accord les détails de l'opération de préfinancement dans les contrats respectifs.

6. Information sur les droits et devoirs

6.1 Il existe des contrats écrits et transparents pour les transactions de Commerce Equitable, et ce entre toutes les parties engagées et à tous les niveaux de transformation et de vente jusqu'à l'exportation.

6.2 Toutes les parties engagées signent les contrats respectifs avec FLO qui garantissent la transparence requise pour toutes les transactions de Commerce Equitable.

7. Règles Internationales d'Usage.

7.1 Toutes les règles internationales d'usage s'appliquent à moins qu'une des conditions spéciales de FLO ne prévaille, comme spécifié dans ces critères ou dans d'autres accords avec FLO.

8. Exigences supplémentaires pour les commerçants de la filière du coton

8.1 Démontrer les efforts faits pour se conformer

Chaque entreprise impliquée dans la chaîne d'approvisionnement qui prend possession du coton issu du Commerce Equitable, doit prouver qu'elle fait des efforts pour respecter les Conventions suivantes de l'OIT avant qu'elle ne puisse être enregistrée à FLO en tant que Commerçant (*Trader*).

001 Convention sur la durée du travail (industrie), 1919

029 Convention sur le travail forcé, 1930

087 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

098 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

100 Convention sur l'égalité de rémunération, 1951

105 Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957

111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

131 Convention sur la fixation des salaires minima, 1970

138 Convention sur l'âge minimum, 1973

155 Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

182 Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Le commerçant doit soumettre la preuve de ses efforts tous les 2 ans.

8.2. Sous-traitance

Au cas où l'entreprise commerciale, qui prend possession du coton issu du Commerce Equitable, soustraite les opérations de CCF (Coupe, Confection, Finition, de l'anglais CMT *Cut, Make, Trim*), le commerçant doit démontrer que le(s) soustraitant(s) fourni(ssen)t les mêmes efforts que ceux qui lui sont exigés pour se conformer aux conventions de l'OIT, et ce **avant** que le commerçant ne soit enregistré à FLO.

Au cas où l'entreprise commerciale qui prend possession du coton FT soustraite quelques unes des opérations suivantes : égrenage, filature, tissage, tricotage et/ou teinture du coton à des entreprises tierces, le commerçant doit démontrer que le(s) soustraitant(s) fourni(ssen)t les mêmes efforts que ceux qui lui sont exigés pour se conformer aux conventions de l'OIT, et ce **dans les trois mois suivant** son enregistrement à FLO.

8.3. Indicateurs

Les indicateurs suivants peuvent être appliqués afin d'être en conformité avec l'exigence mentionnée ci-dessus (partie 8.1.) :

1. Le commerçant a fourni un certificat d'adhésion à l'IFAT.

2. Le commerçant a fourni un certificat SA 8000.

3. Le commerçant a prouvé sur la base de documents que l'unité de production impliquée participe à l'une des initiatives suivantes : *Ethical Trading Initiative, Fair Wear Foundation, Fair Labour Association, Workers' Rights Consortium*.

4. Le commerçant a fourni une lettre d'adhésion à un syndicat accrédité par la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres).

5. Les statuts de la société candidate prouvent que celle-ci est propriété des travailleurs.

6. Le commerçant a fourni le rapport, datant de moins de deux ans, d'une inspection externe récente de sa société. L'inspection a été menée suivant un code de conduite accepté par FLO comme équivalent au Code de conduite du Commerce Equitable (voir Annexe 1).

Les dispositions suivantes s'appliquent :

L'inspecteur doit être une personne indépendante de la société auditée et doit avoir une expérience de l'audit social suivant le code de conduite accepté par FLO comme équivalent au Code de conduite du Commerce Equitable (voir Annexe 1). Si l'inspection pointe des non-conformités, la société doit soumettre au même moment un plan d'actions correctives signé. Si souhaité, les services de FLO-Cert peuvent être sollicités pour une inspection externe.

Annexe 1:

Code de conduite du Commerce Equitable (conforme au code de conduite de l'Initiative d'éthique commerciale)

1. CHOIX LIBRE DE L'EMPLOI

1.1 Aucun recours au travail forcé, à la contrainte indirecte au travail ou aux prisonniers non bénévoles.

1.2 Les travailleurs ne sont pas tenus de placer un "dépôt" ou de confier leurs papiers d'identité à leur employeur et ils sont libres de quitter leur emploi après un préavis d'un délai raisonnable.

2. LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET LE DROIT AUX NEGOCIATIONS COLLECTIVES SONT RESPECTES

2.1 Les travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer ou de créer un syndicat de leur choix et de participer à des négociations collectives.

2.2 L'employeur adopte une attitude ouverte à l'égard des activités des syndicats et de leurs activités organisationnelles.

2.3 Les représentants des travailleurs ne font pas l'objet de discriminations et sont autorisés à entreprendre leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail.

2.4 Si le droit à la liberté d'association et aux négociations collectives est restreint par la loi, l'employeur doit faciliter plutôt que gêner le développement de méthodes parallèles pour permettre une association indépendante et libre ainsi que des négociations.

3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL RESPECTENT LES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

3.1 Il convient de fournir un environnement respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en tenant compte des connaissances de l'industrie et des dangers spécifiques éventuels. Il conviendra de prendre des mesures pour éviter les accidents matériels et corporels découlant du travail entrepris ou y étant associés en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des dangers inhérents au lieu de travail.

3.2 Les travailleurs recevront régulièrement une formation d'hygiène et de sécurité, qui sera inscrite aux registres. Ces stages seront renouvelés pour les nouveaux travailleurs ou les travailleurs mutés.

3.3 Il conviendra de fournir un accès à des sanitaires propres et à de l'eau potable et si nécessaire, à des équipements permettant le stockage d'aliments.

3.4 Si l'hébergement est fourni, il conviendra qu'il soit propre, sûr et réponde aux besoins fondamentaux des travailleurs.

3.5 Il conviendra que la société qui respecte le code attribue la responsabilité de l'hygiène et de la sécurité à un représentant des cadres supérieurs.

4. IL EST INTERDIT DE FAIRE TRAVAILLER DES ENFANTS

4.1 Il sera interdit de procéder au recrutement d'enfants.

4.2 Les sociétés développeront ou participeront et contribueront au développement de politiques et de programmes permettant à des enfants qui travaillent de poursuivre des études de qualité jusqu'à ce qu'ils ne soient plus des enfants ; la définition d'un enfant et du travail des enfants est donnée dans les annexes.

4.3 Il sera interdit d'employer des enfants et des personnes de moins de 18 ans pour des travaux nocturnes ou dans des conditions dangereuses.

4.4 Ces politiques et procédures se conformeront aux clauses des normes OIT pertinentes.

5. VERSEMENT D'UN SALAIRE MINIMUM

5.1 Le salaire et les avantages versés pour une semaine de travail ordinaire satisfont, au minimum, les normes légales nationales ou les normes industrielles, selon celles qui correspondent au seuil le plus élevé. En tous cas, il conviendra que le salaire soit suffisant pour couvrir les besoins fondamentaux et fournir un revenu libre.

5.2 Tous les travailleurs recevront des informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions d'emploi en matière de salaires avant de commencer celui-ci, et sur les particularités de leur salaire pour la période de paie concernée, chaque fois qu'ils seront payés.

5.3 Il sera interdit de procéder à des déductions sur salaire pour mesure disciplinaire ou à des déductions sur salaire qui ne sont pas prévues par la loi nationale sans l'autorisation expresse du travailleur concerné. Il conviendra d'enregistrer toutes les mesures disciplinaires.

6. LES HEURES DE TRAVAIL NE SONT PAS EXCESSIVES

6.1 Les heures de travail sont conformes aux lois nationales ou aux normes industrielles, selon celles qui apportent la meilleure protection.

6.2 En tous cas, il sera interdit de demander régulièrement aux travailleurs de travailler plus de 48 heures par semaine et il conviendra de leur donner en moyenne au moins un jour de repos pour une période de 7 jours. Les heures supplémentaires ne seront pas obligatoires, ne dépasseront pas 12 heures par semaine, ne seront pas exigées de manière régulière et seront toujours rémunérées à un tarif horaire majoré.

7. AUCUNE DISCRIMINATION N'EST PRATIQUEE

7.1 Il n'existe aucune discrimination dans le recrutement, les compensations, l'accès aux stages de formation, la promotion, le licenciement ou la mise à la retraite pour des raisons de race, de caste, d'origine nationale, de religion, d'âge, de handicap, de sexe, d'état civil, d'orientation sexuelle, d'appartenance à un syndicat ou à un parti politique.

8. IL CONVIENT DE FOURNIR UN EMPLOI REGULIER

8.1 Dans la mesure du possible, les travaux exécutés doivent être fondés sur une relation d'emploi concrète, établie sur des lois et pratiques nationales.

8.2 Il sera interdit d'éviter les obligations aux employés dans le cadre des lois et réglementations relatives au travail ou à la sécurité sociale pour la relation d'emploi régulier par le biais de la sous-traitance de la main-d'oeuvre seule, de la sous-traitance, de dispositions pour le travail à domicile ou de programmes d'apprentissage dont l'intention n'est pas de procurer des compétences ou un emploi régulier. Il sera également interdit d'éviter ces obligations par l'utilisation abusive de contrats à durée déterminée.

9. IL EST INTERDIT DE RECOURIR A DES TRAITEMENTS SEVERES OU INHUMAINS

9.1 Les sévices ou la discipline physique, la menace de sévices, le harcèlement sexuel ou d'autre nature et les injures ou autres formes d'intimidation seront interdits. Les clauses de ce code constituent un minimum mais pas un maximum pour les normes et il sera interdit d'utiliser ce code pour empêcher les sociétés d'aller au-delà. Les sociétés qui appliquent le code devront respecter les lois nationales et autres lois pertinentes et si la loi et le présent code de conduite s'intéressent au même sujet, il conviendra qu'elles appliquent la clause qui procure la meilleure protection.

Annexe 7 : Indicateur de durabilité (sociale, écologique et économique) du *cotton made in Africa* (GTZ/Frankfurt, 2006a)

1. Dimension sociale (personnes)

Objectif d'application		Critères et évaluation « feu tricolore »		
Catégorie	Principe	Vert (bon/durable)	Jaune (améliorations nécessaires)	Rouge (not durable)
Enfants	Assurer l'éducation des enfants	La fréquentation de l'école primaire par les enfants des producteurs CmiA est supérieure de ≥ 20 % à celle des enfants des autres producteurs.	La fréquentation de l'école primaire par les enfants des producteurs CmiA est égale à celle des enfants des autres producteurs.	La fréquentation de l'école primaire par les enfants des producteurs CmiA est inférieure à celles des enfants des autres producteurs.
Producteurs CmiA	Liberté d'association	Les structures institutionnelles représentent plus de 50 % des producteurs CmiA.	Droit de créer une organisation indépendante, d'y adhérer et d'être représenté par elle selon un choix libre.	La création et la formation d'organisations de producteurs ne sont pas acceptées.
	Liberté de négociation	Grâce à un marché concurrentiel, > 75 % des producteurs peuvent choisir entre plusieurs acheteurs de coton assurant le préfinancement. Autre possibilité, les résultats de la négociation collective sont respectés par tous les producteurs CmiA et par l'entreprise d'égrenage.	> 50 % des producteurs ont accès à des acheteurs de coton assurant un préfinancement dans une situation de concurrence. Autre possibilité, les organisations de producteurs négocient collectivement.	< 50 % des producteurs de coton ont accès à des acheteurs de coton assurant un préfinancement dans une situation de concurrence. Le droit de négociation collective n'est pas respecté.
	Contrats écrits	Tous les producteurs/groupements de producteurs (GPC) reçoivent des contrats écrits pour les fournitures d'entrants et les ventes de coton (avec des entreprises d'égrenage du coton ou leurs agents accrédités) et les deux parties respectent les contrats.	Des accords contractuels informels mais transparents sont utilisés et respectés par les deux parties.	Les producteurs ne reçoivent aucune sorte d'accord contractuel. Les producteurs et/ou entreprises d'égrenage du coton ne respectent pas les accords contractuels.
	Formation pour améliorer les compétences et capacités des producteurs	> 75 % de producteurs CmiA reçoivent une formation sur les bonnes pratiques agricoles dans la production de coton.	> 50 % de producteurs CmiA reçoivent une formation sur les bonnes pratiques agricoles dans la production de coton.	< 50 % de producteurs CmiA reçoivent une formation sur les bonnes pratiques agricoles dans la production de coton.
Généralités	Prévention du SIDA	Une politique d'entreprise spécifique et des programmes actifs encouragent la prévention du SIDA et sensibilisent les producteurs, salariés et communautés au VIH/SIDA.	L'entreprise poursuit une politique visant à sensibiliser les producteurs et les salariés au VIH/SIDA et à la prévention du SIDA.	Il n'existe pas de politique visant à sensibiliser au VIH/SIDA.

2. Dimension écologique (Planète)

Objectif d'application		Critères et évaluation « feu tricolore »		
Catégorie	Principe	Vert (bon/durable)	Jaune (améliorations nécessaires)	Rouge (not durable)
Consommation d'eau	Conservation des ressources en eau dans la production de coton	Des techniques d'économie d'eau sont appliquées par > 60 % des producteurs CmiA (paillage, système « zai »/trous, scarifiage, labourage suivant les courbes de niveau).	Des techniques d'économie d'eau sont appliquées par > 30 % des producteurs CmiA (paillage, système « zai »/trous, scarifiage, labourage suivant les courbes de niveau).	Des techniques d'économie d'eau sont appliquées par < 30 % des producteurs CmiA (paillage, système « zai »/trous, scarifiage, labourage suivant les courbes de niveau).
Fertilité des sols	La rotation des cultures est durable ; indicateur de rotation des cultures pour chaque producteur = zone de coton/zone cultivée	> 75 % indicateur de rotation des cultures ≤ 0,33	> 75 % indicateur de rotation des cultures ≤ 0,5	> 75 % indicateur de rotation des cultures > 0,5
	Des pratiques de conservation des sols sont en place.	Les mesures anti-érosion sont appliquées par > 60 % des producteurs CmiA (plantation de haies et/ou creusement de fossés selon les courbes de niveau, système zai/trous, scarifiage, labourage suivant les courbes de niveau).	Les mesures anti-érosion sont appliquées par > 30 % des producteurs CmiA (plantation de haies et/ou creusement de fossés selon les courbes de niveau, système zai/trous, scarifiage, labourage suivant les courbes de niveau).	Les mesures anti-érosion sont appliquées par < 30 % des producteurs CmiA (plantation de haies et/ou creusement de fossés selon les courbes de niveau, système zai/trous, scarifiage, labourage suivant les courbes de niveau).
	Utilisation d'engrais minéraux ou organiques	> 75 % des producteurs CmiA utilisent des engrais minéraux et organiques selon les besoins des cultures en fonction d'un suivi et d'analyses des sols/plantes et pour améliorer les propriétés biologiques et physiques des terres. Les producteurs ne brûlent pas les résidus de récolte.	> 75 % des producteurs utilisent des engrais sur la base de prescriptions normalisées et ne brûlent pas les matières organiques.	> 75 % des producteurs utilisent trop d'engrais ou n'en utilisent pas assez, ce qui épuise les sols.
Protection phytosanitaire	Pesticides approuvés et correctement étiquetés	> 80 % des producteurs CmiA utilisent uniquement des pesticides approuvés (au niveau national ou régional) et correctement étiquetés.	> 60 % des producteurs CmiA utilisent uniquement des pesticides approuvés (au niveau national ou régional) et correctement étiquetés.	< 60 % des producteurs CmiA utilisent uniquement des pesticides approuvés (au niveau national ou régional) et correctement étiquetés.

Objectif d'application		Critères et évaluation « feu tricolore »		
Catégorie	Principe	Vert (bon/durable)	Jaune (améliorations nécessaires)	Rouge (not durable)
	Pulvérisation de pesticides et protection de la santé	> 60 % des producteurs ou opérateurs CmiA utilisent des techniques de pulvérisation sûres, un équipement approprié et un vêtement assurant une protection suffisante en fonction du produit utilisé.	> 40 % des producteurs ou opérateurs CmiA utilisent des techniques de pulvérisation sûres, un équipement approprié et un vêtement assurant une protection suffisante en fonction du produit utilisé.	<40 % des producteurs ou opérateurs CmiA utilisent des techniques de pulvérisation sûres, un équipement approprié et un vêtement assurant une protection suffisante en fonction du produit utilisé.
	Stockage et transport des pesticides	Tous les pesticides sont entreposés et transportés dans leur emballage d'origine et sont conservés dans des zones sûres désignées, hors de portée des enfants par 100 % des producteurs.	Tous les pesticides sont entreposés et transportés dans leur emballage d'origine et sont conservés dans des zones sûres désignées, hors de portée des enfants par > 75 % des producteurs	Tous les pesticides sont entreposés et transportés dans leur emballage d'origine et sont conservés dans des zones sûres désignées, hors de portée des enfants par < 75 % des producteurs.
	Élimination des emballages vides de produits phytosanitaires	Programme actif visant à empêcher l'utilisation domestique, p. ex. système de dépôt remboursable.	> 70 % des producteurs CmiA sont au courant des risques et ne réutilisent pas les bouteilles vides.	Les bouteilles vides sont réutilisées dans le ménage par plus de 30 % des producteurs CmiA.
	Ruissellement ou lessivage de produits phytosanitaires dans les ruisseaux ou eaux souterraines.	> 60 % des producteurs CmiA appliquent un savoir-faire et des techniques aptes à prévenir le ruissellement et le lessivage de produits chimiques.	> 40 % des producteurs CmiA appliquent un savoir-faire et des techniques aptes à prévenir le ruissellement et le lessivage de produits chimiques.	< 40 % des producteurs CmiA appliquent un savoir-faire et des techniques aptes à prévenir le ruissellement et le lessivage de produits chimiques.
	LIR/seuils de ravageurs	> 60 % des producteurs CmiA appliquent des pesticides uniquement quand un seuil de population de ravageurs est atteint (seuils dépendant des niveaux de rendement et corridors ; seuil de 10 % du rendement).	> 30 % des producteurs CmiA appliquent des pesticides uniquement quand un seuil de population de ravageurs est atteint.	< 30 % des producteurs CmiA appliquent des pesticides uniquement quand un seuil de population de ravageurs est atteint.

3. Dimension économique (Bénéfice)

Objectif d'application		Critères et évaluation « feu tricolore »		
Catégorie	Principe	Vert (bon/durable)	Jaune (améliorations nécessaires)	Rouge (not durable)
Prix des entrants	Transparence du prix des entrants pour les producteurs	Transparence du prix des intrants facturés aux producteurs. (Les producteurs connaissent les prix des intrants à l'avance et peuvent les comparer avec ceux d'autres fournisseurs).	Transparence limitée des prix des entrants facturés aux producteurs.	Pas de transparence des prix des entrants facturés aux producteurs.
Qualité	Un système transparent est en place pour déterminer la qualité du coton en graine.	La qualité du produit est mesurée et rémunérée de manière transparente et un système d'arbitrage équitable est en place.	La qualité du produit est mesurée et rémunérée de manière transparente.	La qualité du produit n'est pas mesurée et rémunérée de manière transparente.
Commerce	Païement du coton aux producteurs.	Le coton est payé aux producteurs au plus tard 4 semaines après la livraison à l'entreprise d'égrenage.	Des mesures sont prises pour réduire les retards de paiement. Les paiements sont reçus < trois mois après la livraison à l'entreprise d'égrenage de coton.	Le paiement du coton est reçu > trois mois après la livraison du coton à l'entreprise d'égrenage.
Agronomie	Application de façons culturales	> 60 % des producteurs CmiA appliquent de bonnes façons culturales : • Préparation du sol adéquate en temps utile. • Semences faites correctement et en temps utile. • Densité correcte de la population de semis. • Désherbage fait correctement en temps utile	> 30 % des producteurs CmiA appliquent de bonnes façons culturales : • Préparation du sol adéquate en temps utile. • Semences faites correctement et en temps utile. • Densité correcte de la population de semis. • Désherbage fait correctement en temps utile.	<30 % des producteurs CmiA appliquent de bonnes façons culturales : • Préparation du sol adéquate en temps utile. • Semences faites correctement et en temps utile. • Densité correcte de la population de semis. • Désherbage fait correctement en temps utile.
Marges brutes	Intrants à prendre en compte : engrais, pesticides, semences, travail salarié, coûts du crédit	La marge brute sur une moyenne de 3 ans des producteurs CmiA est supérieure de 20 % à celle des autres producteurs de coton.	La marge brute sur une moyenne de 3 ans des producteurs CmiA est égale à celle des autres producteurs de coton.	La marge brute sur une moyenne de 3 ans des producteurs CmiA est inférieure à celle des autres producteurs de coton.

Annexe 8 : Ebauche du cadre global des principes du *Better Cotton Initiative*

Ébauche des principes environnementaux globaux					
Principe	Critères	Outils	Stratégies de mise en œuvre	Indicateurs	
Le meilleur coton est fabriqué par des producteurs préservant la qualité et la disponibilité de l'eau					
Le meilleur coton est fabriqué par des producteurs faisant un usage prudent et responsable des pesticides					
Le meilleur coton est fabriqué par des producteurs soucieux de la qualité des sols					
Le meilleur coton est fabriqué par des producteurs protégeant les habitats naturels					
Le meilleur coton est fabriqué par des producteurs soucieux de la préservation de la qualité de la fibre					
Ébauche des principes sociaux globaux					
Principe	Bénéficiaires	Critères	Outils	Stratégies de mise en œuvre	Indicateurs
La « Better Cotton Initiative » respectera et promouvra le travail décent	• Travailleurs formels				
	• Petits exploitants				
	• Travailleurs informels				
	• Femmes				
La « Better Cotton Initiative » facilitera l'organisation des producteurs	• Enfants				
	• Petits exploitants				
	• Femmes				
Ébauche des principes économiques globaux					
Principe	Bénéficiaires	Critères	Outils	Stratégies de mise en œuvre	Indicateurs
La « Better Cotton Initiative » facilitera l'accès aux mécanismes de finance équitable	• Petits exploitants				

Terme	Explication du terme
Principe	Objectif global que nous souhaitons atteindre (mission ultime)
Bénéficiaire	Groupe cible auquel les outils seront fournis et les critères appliqués (groupes cible devant en bénéficier)
Critères	Principaux éléments devant être respectés pour atteindre le principe (mission détaillée)
Outils	Outils et ressources pouvant être utilisés par les producteurs pour respecter les critères
Stratégie de mise en œuvre	Manière dont les outils et / ou les ressources seront fournis aux producteurs
Indicateurs	Mesures visant à indiquer si les critères sont respectés ou non

Annexe 9 : Fiche de présentation de l'activateur « compost plus »

1. Promoteur de l'activer "Compost Plus"

Depuis quelques années, la recherche s'oriente d'avantage au niveau du compostage vers des voies et moyens successibles de réduire le cycle de compostage et donc sa consommation en eau et en temps de travaux. De plus, de nos jours, la contrainte liée à la disponibilité de la fumure organique en quantité et en qualité constitue une des préoccupations majeures des acteurs du monde agricole. C'est dans ce cadre que le promoteur du Projet de Fertilisation des Sols : Opération **"Compost Plus"**, Green Consult, Environnementalistes sans Frontières (GC), en collaboration avec Green Cross Burkina Faso (GCBF), s'est engagé dans les activités de compostage à travers l'utilisation d'un activateur appelé activateur **"Compost Plus"** qui active, voire accélère la décomposition des résidus des récoltes (des tiges de sorgho, de mil, de maïs de coton etc.). Dans cette optique, **"Compost Plus"** apporte ainsi sa contribution à l'amélioration de la fertilité des sols et de la productivité agricole. L'objectif de l'organisation reste la dynamisation du partenariat avec les ONGs et les structures d'appui avec lesquelles elle pourrait avoir de très bon rapport de coopération. GCBF est partisan de plus de coopération entre les acteurs de développement. Elle reste ouverte à toutes les organisations nationales ou internationales pour l'institution de partenariat sur divers projets.

2. Le "Compost Plus"

2.1. Travaux de recherche et d'application du "Compost Plus"

Le **"Compost Plus"** est un activateur qui active, voire accélère la décomposition de la matière organique. Sa capacité de décomposition a été testée techniquement avec la paille de sorgho par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) sur le site de Saria (Province du Bulkiemdé - Burkina Faso). Des résultats, il ressort que pour une dose de 500g de **"Compost Plus"**, un compost mur à la base d'une tonne de paille de sorgho est obtenu au bout de deux (02) ou trois (03) mois avec une amélioration du rendement grain de l'ordre de 57% (DIALLO O., 2006). Il faut aussi retenir des résultats, une économie du facteur eau (rare) pour l'arrosage et une augmentation de la quantité du compost à fabriquer de par l'amélioration du nombre de cycles de compostage.

L'innocuité de l'activer **"Compost Plus"** a été testé. Les résultats de ces tests ont révélé que le produit n'a aucun effet toxique sur l'Homme, les animaux, les végétaux et l'environnement. Ces différents travaux ont été confirmés en milieu paysan par une expérimentation pilote menée en collaboration avec le Programme de la Petite Irrigation Villageoise du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Burkina Faso). L'adjonction des produits locaux tels les phosphates naturels, la cendre et la dolomie, améliore la qualité des composts ordinaires et surtout l'apport des phosphates naturels en début de compostage permet d'accélérer la décomposition des substrats compostés et d'augmenter les quantités de phosphore. (BIKIENGA *et al.* 1996). Aussi, selon les travaux de Monsieur KABORE A. sur la caractérisation physico-chimique du compost produit à base de l'activer **"Compost Plus"** avec adjonction du Burkina phosphate (BP), il ressort que l'apport du BP en début de compostage avec l'activer **"Compost Plus"** permet d'accélérer la décomposition des substrats compostés et d'augmenter les quantités de phosphore assimilable par les plantes de l'ordre de 57% par rapport au compostage sans apport de BP.

2.2. Avantage de l'utilisation du "Compost Plus"

Il faut noter que les résultats d'un certain nombre d'étude ont permis de vulgariser plusieurs techniques de production de compost. Cependant, des contraintes de production en qualité et quantité suffisante de ces composts sont liées:

- au manque d'eau pour les arrosages;
- à la faiblesse de décomposition des pailles par les bactéries des bouses de vaches utilisées comme inoculum;
- la durée de la décomposition qui peut atteindre huit mois,
- voir plus.
- etc.

L'activer **"Compost Plus"** permet de combler beaucoup de lacunes et de contraintes dans la production du compost en ce sens qu'il :

- ✓ diminue la durée de production de compost à deux ou trois mois,
- ✓ remplace l'utilisation de la bouse de vache dont la procuration est un véritable souci pour les producteurs;
- ✓ réduit la quantité d'eau de l'arrosage ;

- ✓ restaure la fertilité du sol ;
- ✓ augmente les rendements des différentes spéculations.

2.3. Conditionnement du “Compost Plus”

L’acteur “**Compost Plus**” est présenté sous forme de granulation sur un support solide et conditionné dans un sachet en polyéthylène de 2,5 kg nécessaire pour le compostage dans une fosse de type 3mx3mx1m soit une fosse de 9 m³. Le sachet coûte 6 000 F CFA et un producteur peut ensemençer une fosse fumièrre avec un sachet.



Présentation de l’acteur “ **Compost Plus**”

Des travaux sur les “*Effets de l’acteur **Compost Plus** sur la qualité et l’efficacité des composts de résidus de culture sur la productivité du cotonnier*” menés avec l’appui de Green Consult, Environnementalistes Sans Frontières en collaboration avec Green Cross Burkina Faso et de la Société des Fibres et Textiles (SOFITEX) ainsi Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPCB) ont donné des résultats dont, on retient que :

- Les tiges de cotonnier sont transformables par compostage et le compost est obtenu au bout de deux ou trois mois;
- Le compost ainsi obtenu combiné à de la fumure minérale vulgarisée permet au cotonnier de mieux se comporter et d’obtenir un accroissement des rendements grain de +225kg/ha à + 596 kg/ha respectivement par rapport au cotonnier soumis à la fumure minérale vulgarisée uniquement et au témoin sans engrais.

3. Bibliographie

Kabore A. 2007. *Caractérisation physico-chimique du compost produit à base de l’acteur “Compost Plus” avec adjonction du burkina phosphate.* Rapport de fin de cycle. Centre Polyvalent de Matourkou.(CAP/M). 56p.

Diallo O. 2006. Fiche d’utilisation de l’acteur “**Compost Plus**” Green Consult Environnementalistes sans Frontières / Green Cross Burkina Faso. 5p.

4. Adresse du promoteur

Ousséni DIALLO,
Projet de Fertilisation des Sols : Opération “Compost Plus”
Email : ousseni.diallo@gmail.com ;
compost.plus@gmail.com.